JOURNAL

1791 - 1821

1850

1032. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1032. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Recommandation d'un prêtre et d'un sous-diacre qui entrent au noviciat. Visiteurs à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 11 j[anvie]r 1850.

Je vous adresse, mon cher p. Vincens, M. l'abbé Delabrèque[2] qui m'est recommandé par Mgr l'Evêque d'Alger[3] et par nos Pères de Blida. Il se présente au noviciat plein de résolution [s] pour bien réussir. Mgr d'Alger me dit dans sa lettre que «M. Delabrèque réussira infailliblement dans une Congrégation à être à la fois un saint et habile missionnaire». Vous serez charmé de ses bonnes manières et de sa conversation. Il me disait qu'il n'a jamais quitté la soutane depuis qu'il l'a prise et qu'il n'a été nulle part où sa soutane ne pût entrer.

Je suis encore trop pressé pour entrer dans certains détails au sujet de vos anciennes lettres. Tout ce que je puis vous dire c'est que Chaine n'a pas daigné m'écrire une lettre d'excuses pour obtenir le pardon du scandale qu'il a donné par sa désobéissance.

Le p. Burfin m'annonce le départ d'un sous-diacre de Limoges pour le noviciat[4], Mgr de Limoges[5] a voulu qu'on m'en informât. Je remercie Dieu des grâces qu'il accorde à notre noviciat, la lettre du p. Santoni était bien satisfaisante. Je vous apprendrai de mon côté que trois des nôtres vont faire leur profession.

Je finis à la hâte en vous saluant affectueusement. J'ai chez moi Mgr de Nancy[6]. J'avais possédé quelques jours auparavant Mgr de Vancouver et Mgr de Buffalo[7]. Ce dernier forme un établissement des nôtres dans son intéressant diocèse. Nos Anglais se sont établis à Liverpool où ils feront beaucoup de bien et à des conditions très avantageuses.

Je bénis tous vos Pères et Frères. Adieu.

+ C. J. E., évêque de Marseille.

1033. [Au p. Dassy, à Nancy].[8]

1033. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Occupations de Mgr de Mazenod. Faire étudier la théologie au p. Depetro.

[Marseille, le] 26 janvier 1850.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M.-Vincens.
[2] Adolphe Delabrèque entra au noviciat le 23 janvier mais ne persévéra pas.
[3] Mgr Pavy.
[4] Marc Marie Melchior Tristan de L'Hermite. Il commença le noviciat le 25 février.
[5] Mgr B. Buissas.
[6] Mgr Menjaud.
[7] Mgr M. Demers, év. de Vancouver et Mgr Jean Timon, évêque de Buffalo.
[8] YENVEUX II, 90; VII, 15.

Je serais honteux, cher p. Dassy, de mon long silence s'il m'en coûtait de faire l'aveu de mon impuissance à soutenir le fardeau que l'on m'impose très injustement. On n'a jamais vu qu'un Supérieur Général qui a des correspondances dans les quatre parties du monde n'ait pas un seul secrétaire pour repondre aux innombrables lettres qu'il reçoit journellement. Bien plus, comme il arrive souvent qu'il faut garder copie d'un certain nombre de ces lettres, à raison de l'importance des sujets qu'elles traitent, eh bien! le croiriez-vous? c'est encore moi qui dois prendre ce souci. Et comme je ne suis pas dispensé pour cela de remplir les fonctions de ma charge épiscopale, de présider tous les exercices un peu solennels des divers et très nombreux établissements dont notre ville est enrichie, de visiter les malades plusieurs fois par semaine pour leur administrer le sacrement de confirmation, de recevoir journellement tous ceux qui ont affaire à moi, etc., etc., j'ai beau me lever matin, dire la sainte messe avant le jour, n'être jamais couché avant onze heures et demie ou minuit, je ne viens pas à bout de mes affaires et vous vous expliquerez par là comment il se fait que j'ai tant tardé de vous écrire, je me suis dit cent fois de le faire.

Vous m'avez consolé en me disant que le p. Depetro fait tous ses efforts pour vous dédommager des chagrins qu'il vous a donnés. J'avoue que je ne puis me décider encore à le présenter pour qu'on lui donne des pouvoirs. Je crains d'abord qu'il ne sache pas assez sa théologie, qu'il n'a jamais bien étudiée. J'ai peur qu'il ne comprenne pas assez l'étendue et l'importance de ses devoirs. Il en faisait bon marché, lorsqu'il était simple oblat. Je me demande quelquefois s'il a une foi assez ferme et assez éclairée; j'en douterais, quand je repasse sa vie. Sa conduite, depuis qu'il est à Nancy, n'est pas faite pour me rassurer. Éprouvons-le donc encore un peu. Cependant je ne m'opposerais pas à ce qu'il pût vous entendre en confession, vous ou le p. Dorey, quand vous vous trouvez seuls avec lui. Ne négligez pas de faire repasser peu à peu la théologie au p. Depetro, il l'a mal apprise; j'ai lieu de croire qu'il ne sait pas la nature et la gravité du péché, etc.

1034. [Au p. Sumien, à Aix].[1]

1034. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Sumien peut venir à Marseille faire la retraite préparatoire à son ablation.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 fév[rier] 1850.

Je ne m'oppose pas, mon cher p. Sumien, à ce que vous veniez faire vos vœux à Marseille si vous croyez avoir besoin de vous entretenir avec moi avant de renouveler la consécration que vous aviez faite à Dieu de vous[2]. Une seule chose me fait de la peine, c'est qu'à la veille d'une si sainte réparation, vous éprouviez d'autres sentiments que ceux de la plus vive reconnaissance et de la joie la mieux sentie. Je ne puis attribuer votre perplexité qu'aux suggestions du malin esprit qui déjà vous avait mal conseillé, au grand détriment de votre âme, dans d'autres circonstances de votre vie. Mais je ne veux pas anticiper sur les conseils que vous vous proposez de me

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Sumien.

[2] Le p. Sumien terminait son second noviciat. Il avait déjà été dans la Congrégation de 1821 à 1831. Le Fondateur écrit dans son Journal, le 5 mars 1850: Le p. Sumien a fait sa profession entre mes mains [...] La cérémonie a été fort touchante à cause des souvenirs qu'elle rappelle. Du n. 10 qu'il avait, il a le 274e aujourd'hui. C'est la seule pénitence qui ait été infligée à sa faute.» Cf. YENVEUX VIII, 318.

demander. Si vous devez venir auprès de moi, arrivez huit jours avant l'époque fixée pour votre profession afin de pouvoir vous y préparer, si vous devez la faire, par une bonne retraite.

Je vous salue affectueusement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1035. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1035. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Déception et souffrances de ceux qui travaillent pour le salut des hommes.

[Marseille, le] 1er mars 1850.

Nous aurions bien d'autres choses à nous dire qui ne peuvent pas s'écrire. Mon Dieu! Que de peines, que de chagrins! Nous ne sommes pas créés pour vivre pour nous, et quand Dieu nous appelle pour opérer il faut répondre: Ecce adsum, autrement n'aurait-on pas à regretter d'être sorti de son repos, d'avoir renoncé à son indépendance et d'avoir dû s'occuper d'autres choses que de son propre salut dans l'isolement de toutes autres créatures que celles qui vous sont dévouées, qui vivent de votre propre esprit et en quelque sorte de votre propre vie. En tout cas, il sera toujours permis d'être estomaqué de rencontrer à chaque pas tant de déceptions, tant de mécomptes, des indignités à vous faire bondir le cœur, bien propres du moins à vous attrister, plus que cela à vous jeter dans une sorte de désolation. Adieu.

1036. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

1036. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi du p. Sumien à Aix. Veiller à la régularité.

Marseille, le 9 mars 1850.

Cher Courtès, comme de coutume j'ai plusieurs personnes dans mon cabinet au moment où il faudrait que je fusse seul pour t'écrire. Tu m'as témoigné le désir d'avoir dans ta communauté le p. Sumien. Je te le donne parce que vraiment ton besoin est extrême. Je te recommande seulement de tout établir sur un bon pied quelque peu nombreux que vous soyez. Voilà un nouveau venu. Si la Règle n'est pas observée, il prendra un mauvais pli et ce sera sans remède. Quand ce ne devrait durer qu'une demi-heure, il est essentiel que la conférence théologique ait lieu, j'en dis autant de ce qui est prescrit dans la Règle. Abrège, si tu le crois nécessaire, mais tiens à ce que tout se fasse secundum regulam. Tu peux sans façon me mettre en avant et dire que c'est moi qui l'exige.

Adieu, je ne m'entends pas, tant on parle haut autour de moi. Je ne finirai pourtant pas sans te remercier de ta bonne visite. Je t'embrasse.

---

[1] YENVEUX V, 49. Yenveux fait précéder ce texte par l'introduction suivante: «Monseigneur, accablé de chagrin par une grande défection et par des scandales, et se voyant seul, ses assistants étant absents, écrit au p. Courtès pour lui demander de venir à Marseille conférer sur cette affaire». Il s'agit du p. Bellanger, missionnaire en Algérie, chassé de la Congrégation, et de l'annonce d'un accident grave survenu à son remplaçant, le p. Eymère, cf. Écrits Oblats t IV pp. 177-188.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1037. [Au p. Nicolas, à Limoges].[1]

1037. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

On ne peut pas faire de nouvelles fondations, il faut fortifier les maisons déjà établies. Prêcher non pour plaire mais pour convertir les pécheurs.

[Marseille,] le 25 mars 1850.

La lettre que vous m'avez fait passer m'a plus affligé que contenté. D'abord, il nous est en ce moment absolument impossible de consentir à faire un nouvel établissement. Je n'ai point de sujets disponibles, et dès que j'en aurai, il me faudra fortifier les maisons déjà établies qui sont en souffrance. De plus, cette lettre n'est pas celle d'un bon religieux. Tout y perce, hors la vertu. Ce père ne devait pas souffrir qu'on s'exprimât de la sorte pour lui témoigner de l'amitié[2]. Quand on veut fonder quelque établissement religieux dans l'Église de Dieu on ne s'inspire pas d'un pareil esprit. Manifester le désir de se soustraire à l'obéissance d'un supérieur que l'on avoue être antipathique pour aller vivre avec un ami que l'on a l'air d'affectionner à la manière des mondains passionnés, encore une fois, il n'y a pas l'ombre de vertu dans tout cela, et Dieu ne bénira pas des projets conçus sous de semblables impressions. Il faut avoir d'autres pensées quand on veut concourir à étendre le royaume de Jésus-Christ.

Croyez-vous que je me réjouisse des nouvelles que vous me racontez? Hélas! non. Je n'y vois que dangers pour ce cher enfant qui ne bâtit pas sur le fondement des vertus religieuses auxquelles il est tenu par sa profession. J'aimerais mieux qu'il ne sût qu'évangéliser les pauvres et qu'il fût tel que je le désire pour son bien et la vraie consolation du père de famille et de la Congrégation qu'il a fondée dans l'humilité. Vous me parlez de Pères qui réussissent à plaire dans leurs prédications, il me reste à savoir si leurs prédications convertissent beaucoup de pécheurs, c'est ce que je voudrais bien que l'on me dit.

1038. [Au p. Santonî, à N.-D. de l'Osier].[3]

1038. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproche au maître des novices qui écrit trop peu. Précautions à prendre pour l'admission des sujets; le p. Vincens n'est pas assez sévère.

[Marseille, le] 27 mars 1850.

---

[1] YENVEUX II, 56; VII, 32.

[2] Le Fondateur avait envoyé à Limoges, avec les pères Burfîn, Chauliac et Beuf, trois jeunes Pères, pleins de talents: Nicolas, Baret et Gondrand. Le p. Burfîn, supérieur, parle souvent d'eux dans ses lettres à Mgr de Mazenod, v.g. les 7 août, 23 septembre et 10 octobre 1849. 1 et 7 janvier, 10 et 20 avril, 20 juin, etc, 1850. Le p. Burfîn se plaint souvent du p. Nicolas, peu obéissant et plus capable d'enseigner que de prêcher. Il loue les succès oratoires du p. Baret qui prêche l'A vent à Limoges en 1849 et du p. Gondrand qui prêche le carême de 1850. Nous croyons que le Fondateur parle ici du p. Gondrand, d'un caractère difficile et qui vécut presque toute sa vie hors des communautés oblates. C'est Mgr Berteaud, évêque de Tulle et ami des pères Baret et Gondrand, qui leur proposait un établissement à Tulle, cf. M-Tempier, 17 août 1850.

[3] YENVEUX VII, 217; VIII, 109.

Pour vous prouver, mon cher père Santoni, que la raison que vous m'alléguez pour excuser votre silence n'est pas admissible, je réponds, séance tenante, à la lettre que je viens de recevoir de vous. Je suis pourtant un peu moins libre que vous ne l'êtes, vous pouvez le croire sur ma parole. Je me demande depuis plusieurs jours si la maison de l'Osier est tellement exempte qu'elle ne dût plus avoir de communications avec celui qu'on dit être le supérieur de la Congrégation.

Ce n'est pas une fois par mois, et cette fois par deux mois, qu'il faut correspondre avec le Père commun quand on est à la tête d'une communauté aussi importante que la vôtre, mais il faudrait que chaque semaine il lui parvint un rapport exact comme cela se pratique chaque jour dans les administrations civiles et militaires. Ces rapports n'exigent pas toujours des réponses, ainsi c'est à tort que tant vous que le p. Vincens vous plaindriez de la rareté de mes lettres. C'est de plus une injustice parce que j'écris plus souvent encore que ne le comporterait la position qui m'est faite dans la Congrégation où personne n'est à mon service pour expédier les affaires, ce qui m'oblige de copier moi-même les lettres d'affaires qui doivent être conservées.

Continuez à prendre de grandes précautions pour l'admission des sujets. Il ne faut pas négliger les petits avis qui arrivent parfois de bien près de soi. On m'a rapporté des propos tenus par l'indigne Bellanger pendant qu'il était au noviciat qui auraient dû donner l'éveil sur son compte.

Il est vrai que le père Vincens, d'après son système, ne s'y arrêta pas. Il me souvient avec quelle ténacité il plaida pour ce Luc dont on avait rapporté des choses si peu édifiantes, si inquiétantes, qu'il s'était permises à Parménie. Malgré cela, je tiens à ce que, quel que soit le talent des gens, on ne les admette pas chez nous s'ils ne marchent pas dans les voies des vertus religieuses dont je me dispense de faire l'énumération à un maître des novices.

1039. [Au p. Dassy, à Nancy].[1]

1039. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Espoir de voir arriver des vocations du Nord de la France et de pouvoir envoyer un bon collaborateur au p. Dassy. But de la prédication des Oblats.

L.J.C. et M.I.

M[arséi]lle, le 4 avril 1850.

Je ne veux pas, cher p. Dassy, vous priver du plaisir que vous procurera le bon souvenir du p. Lebescou. Je vous fais passer sa lettre et j'y insère ce petit lardon pour me féliciter du succès de votre station à Coutances, tout en gémissant de l'inutilité de vos efforts pour encourager q[ue]lques-uns de ces lourds séminaristes à se dévouer un peu plus généreusement au service de l'Église. Peut-être cela viendra plus tard. Vous m'avez soulagé en m'apprenant que M. Marguet ne doit pas quitter Nancy, quoique cet excellent ami n'ait pas su suggérer le moyen de fournir à vos besoins, j'apprécie infiniment les bons rapports qu'il a toujours eus avec vous.

Vous touchez à une corde bien sensible quand avec tant de raison vous me demandez quelque collaborateur de plus. Il serait trop long et peut-être inopportun que

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dassy.

je vous expliquasse toutes les difficultés qui se sont opposées jusqu'à présent à ce qu'un désir si juste pût être satisfait. Je suis encore meurtri de la conduite de celui que je vous avais choisi croyant faire merveille[1]. C'est contre mon gré que je n'en ai pas fait une éclatante justice. Vous savez que je n'ai pas voulu le voir quand il vint ici. Je préludais à la détermination de le chasser de la Congrégation. On m'en a détourné de l'Osier par de pressantes sollicitations. Mais avant de m'exposer de nouveau, j'ai besoin de prendre certaines précautions. N'oubliez pas que vous m'avez demandé un homme capable d'être montré dans les chaires où l'on est accoutumé de voir monter des hommes éminents. Cela me contrarie parce que je tiens à ce que notre devise pauperes evangelizantur soit toujours une vérité.

J'ai appris d'ailleurs avec un grand plaisir que votre répertoire était bien fourni, mais ne me parlez plus d'un mobile qu'il faut désavouer, je veux dire de l'amour-propre. C'est le devoir, c'est l'intérêt de la gloire de Dieu, du salut des âmes, de l'honneur même de la Congrégation qui doivent décider les efforts qu'il faut faire pour réussir. Quoique vous en disiez, je demeure persuadé que c'est à ces grands moteurs que nous devons l'application que vous avez mise depuis que vous êtes à Nancy pour annoncer dignement la parole de Dieu.

Adieu, cher fils, je vous bénis ainsi que le bon p. Dorey et le
p. Depetro.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1040. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[2]

1040. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Plainte au sujet d'une lettre du p. Santoni et du peu d'obéissance de plusieurs Pères de l'Osier.

[Marseille,] le 12 avril 1850.

Je vous sais gré, mon cher père Vincens, de la lettre que vous m'avez écrite l'autre jour. Si elle avait été du style de celle que j'avais reçue précédemment du p. Santoni, je me serais décidé à signifier qu'on eût désormais à correspondre avec un de mes Assistants qui prendrait mes ordres. C'est bien assez, c'est trop pour moi d'avoir à supporter un travail aussi exorbitant que celui qui pèse sur moi seul, sans avoir le désagrément de voir épiloguer toutes mes paroles, donner à mes pensées des interprétations auxquelles je n'ai jamais songé, s'offenser des observations que j'ai le droit et le devoir de faire, mais qui n'entraînent jamais les conséquences qu'on a la témérité d'en tirer, au lieu d'en faire son profit avec autant de simplicité que j'ai mis d'abandon pour les communiquer. Cela me fatigue, m'affecte et m'inquiète d'autant plus qu'il m'est impossible de revenir à la charge pour expliquer, modifier, essayer de faire mieux comprendre ce que j'ai voulu dire ou ce que je pense. Ce n'est pas pour rien que je vous ai consulté pour savoir si je puis risquer de donner une obédience au p. Piot. J'y renonce d'après ce que vous me dites, mais avouez qu'il est sans exemple, dans une Congrégation bien réglée, que le supérieur ne puisse disposer des sujets pour remplir les ministères auxquels on est tenu dans les diverses maisons que l'on occupe. C'est monstrueux. Voyez coup sur coup ce qui nous arrive. Le p. Pâlie se refuse d'aller

---

[1] Le p. Chaîne.
[2] YENVEUX III, 83.

en Angleterre, le p. Chaîne fait plus, il se révolte, quitte son poste et trouve cela si simple qu'il s'en vante partout où il passe. Il ne faut pas songer d'éloigner le p. Piot de ce qu'il appelle ses pénates. Dieu préserve de toucher au p. Lavigne qui ne doit pas sortir de la sphère qu'éclairent son génie et son zèle pour le Dauphiné. Comment marcher avec cela? Comment satisfaire aux obligations que l'on a contractées en comptant sur l'obéissance que l'on a vouée apparemment à sa propre volonté, à ses caprices plus qu'à Dieu?

1041. P[ou]r mes chers fils Gondrand et Baret.[1]

1041. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Amitié. Joie de leurs succès. Conseils d'humilité, de repos, etc.

L.J.C. et M.I.

Marseille, [le] 16 avril 1850.

C'est trop tentant pour que je n'y succombe. J'écris à Limoges, il me reste quelques minutes de la solitude que je me suis faite en fermant mes portes de tout côté, j'en profite pour écrire deux lignes à mes chers enfants, ne fût-ce que pour leur dire qu'ils ont bien négligé leur père qui les a toujours présents à son esprit et dans son cœur. Le croiriez-vous, mes enfants, je bénis Dieu du succès qu'il accorde à vos prédications, certes j'en suis trop heureux, mais je ne suis pas sans inquiétude à ce sujet. Vous êtes jeunes, prenez garde que la vaine gloire ne s'introduise dans votre esprit. Vous le savez, vous perdriez tout le mérite de vos travaux, et Dieu vous punirait en n'accompagnant pas de sa grâce vos paroles qui seraient alors réduites à n'être que de vains sons, bons pour chatouiller l'oreille mais n'arrivant pas jusqu'aux cœurs de vos auditeurs. Excusez, chers enfants, cette crainte paternelle. Je ne vous accuse pas, je veux seulement vous prévenir contre des illusions dangereuses que vous éviterez avec la grâce de Dieu. Je vous recommande encore de ne point faire d'excès. J'ai appris que le p. Gondran[d] tousse, il faut soigner cette irritation. D'ailleurs le repos est nécessaire, il est prescrit par la Règle, et on doit en faire un si bon usage qu'en vérité il est aussi méritoire que le travail extérieur. Sachez bien que si à mon passage à Limoges je ne vous trouvais pas bien portants je m'en prendrais à vous.

Je ne voulais que vous dire un petit mot d'amitié, je suis satisfait. Priez pour moi qui vous aime.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1042. [Au p. Pont, économe, et aux Pères du grand séminaire d'Ajaccio].[2]

1042. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Scandales causés par le p. Chauvet qui quitte le séminaire contre la volonté du supérieur. Achat d'une campagne sans autorisation.

[Marseille,] le 21 avril 1850.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Gondrand. Ms.: Gondran et Barret.

[2] YENVEUX II, 14; III, 96. Extraits copiés par le p. Yenveux lui-même avec des points de suspension à la suite de chaque phrase.

Croyez, mes chers amis, que je suis désolé de ce qui se passe chez vous. Ce sont des scandales auxquels nous ne devrions pas être exposés. Il faut avoir oublié les premières notions des principes religieux pour se permettre de pareilles incartades. J'étais sans doute déterminé à rappeler ce Père[1], mais prendre son parti lui-même, quitter son poste de son propre mouvement contre ma volonté, c'est tellement exorbitant que je ne puis encore me persuader que cela puisse être. Que cet exemple vous serve, mes chers amis, pour vous raffermir plus que jamais dans les devoirs de votre vocation; c'est le propre de la vue de l'excès du mal. En gémissant sur l'aberration d'autrui on fait un retour sur soi-même pour se promettre de ne jamais approcher d'un pareil égarement et, au contraire, travailler efficacement pour avancer dans la perfection de son saint état.

Vous savez combien je désapprouve les dépenses qui ont été faites à la campagne qui fût achetée sans que je fusse consulté. Sachez bien que ma responsabilité morale embrasse tout ce qui a quelque rapport avec les membres de notre Institut. Ce principe n'a pas été compris dans cette malheureuse affaire de l'acquisition de la campagne, sous prétexte que cela regardait le diocèse. À la bonne heure, si nos sujets ne s'en étaient pas mêlés, mais dès qu'ils touchent à quelque chose, c'est du domaine de ma gouverne; tenez-vous-le pour dit.

1043. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1043. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visite pastorale. Affaires relatives à l'administration du diocèse.

L.J.C. et M.I.

Auriol, le 1er mai 1850.

Je conviens, cher Tempier, que j'ai un G[ran]d Vicaire très exact pour me faire passer mes lettres, je l'en remercie, mais il ne disconviendra pas qu'il est peu aimable en n'y ajoutant pas un seul petit mot de sa main. Je ne veux pas suivre son exemple afin qu'il ne soit pas dit que nous n'avons pas échangé une seule ligne dans le cours de ma plus longue visite. Je n'ai rien à vous dire de bien pressant. Carbonnel vous aura rapporté comment les choses se sont passées à la Ciotat. J'ai prévenu sous le secret Léautier du nouveau poste que je lui donne, je n'ai rien voulu dire à Aubagne. À mon retour on fera savoir à M. Paul sa nomination.

J'ai répondu à M. l'Archevêque, à M. Abbat et à M. Aubert. Je ne sais si le Ministre des Cultes se sera décidé à écrire aux Evêques. L'Archevêque d'Aix n'avait rien reçu. Il a écrit au Préfet qu'il s'en rapportait à ce que j'aurais décidé; mais le Préfet ne pourra pas lui donner g[ran]de satisfaction puisque je l'avais renvoyé à la future lettre du Ministre des Cultes qui n'est pas arrivée. Je présume qu'il aura envoyé à l'Evêché avant de répondre à l'Archevêque et sans doute ce sera le docte Laurent qui aura représenté l'administration diocésaine. Quoiqu'il en soit il faut ordonner en mon

---

[1] Le p. Chauvet était en désaccord avec tous les Pères de la communauté. Il quitta Ajaccio, sans permission, au début du mois d'avril, mais une tempête obligea le capitaine du navire à revenir au point de départ. Le p. Chauvet dut rentrer dans sa communauté, cf.: lettres Magnan-Mazenod, 9 et 22 avril et Magnan-Chauvet, 20 avril 1850.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

nom le Te Deum et y inviter les autorités en la forme accoutumée[1]. Il faut vous presser pour cela. Adieu, je crains de manquer le courrier. Je vous laisse en vous embrassant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1044. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1044. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Itinéraire du voyage vers l'Angleterre avec le p. Casimir Aubert. Pas d'offices publics dans les monastères de Marseille. Prédication du p. Cumin.

L.J.C. et M.I.

N.-D. de l'Osier, 28 mai 1850.
Partie le 29

Cher Tempier, nous voici arrivés à l'Osier, grâces à Dieu, sans le moindre accident. J'y passerai encore la journée de demain et partirai vendredi pour me trouver à Bourg samedi, y passer le dimanche et me remettre en route le lundi vers Besançon.

Je suis pressé de vous dire qu'on a demandé les passeports en entrant dans le département de la Drôme qui est, comme vous savez, en état de siège. Le p. Pourret a passé sous mon manteau, mais il n'en serait peut-être pas de même des deux autres auxquels vous ne comptiez faire prendre des passeports qu'à Paris. Il sera plus sûr de les leur faire prendre à Marseille en y comprenant le p. Pourret[3]. Je ne sais pas à quoi vous vous êtes arrêté au sujet du voyage chez ses parents du p. Mauroit[4], mais n'oubliez pas de dire à Carbonnel de s'informer auprès de M. Mitchel du jour précis des départs pour Ceylan. Il me semble que Mgr Bettachini[5] recommandait de prendre le paquebot de Calcut[t]a comme meilleur marché. Le grand point est de combiner les choses de façon qu'on ne soit pas obligé de stationner à Suez. Il faudra demander une lettre de recommandation pour M. Pastré, et les adresser au p. Supérieur soit des Observantins, soit des Lazaristes. Elles ont été utiles à ceux des nôtres qui sont passés par là.

N'oubliez pas ce que je vous ai recommandé par rapport aux églises des couvents de la Visitation. Les statuts de M. de Beizunce défendaient aux pénitents de faire dire leurs messes pendant la messe de paroisse. Je n'y tiens pas beaucoup dans l'intérieur d'une g[ran]de ville comme la nôtre, mais à la campagne c'est intolérable. Tous les curés m'ont porté leurs plaintes, il est de mon devoir d'obtempérer à leurs justes réclamations. Ainsi il faut signifier en mon nom aux deux couvents que je défends que le dimanche et fêtes on dise la messe pour le public dans leurs églises. Je ne veux pas non plus qu'on chante des vêpres extérieurement et lorsqu'il leur est permis de faire donner la bénédiction du T[rès]-S[aint] Sacrement, ce ne sera qu'après les offices des paroisses. Cela même sera réformé s'il y a abus. Dans ce cas, on ne donnerait la bénédiction que pour les Religieuses portes fermées. Dans la semaine,

---

[1] Il s'agit du Te Deum chanté chaque année, le 4 mai, anniversaire du jour où l'assemblée nationale avait proclamé la république. Le p. Tempier avait déjà reçu la lettre du Ministre (26 avril) à ce propos et écrit au Préfet le 29 pour l'inviter à la cérémonie.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[3] Ms.: Pourre.
[4] Ms.: Maurroy.
[5] Ms.: Bettacchini.

lorsque ce n'est pas fête, elles pourront être moins gênées, mais pour les dimanches et fêtes, je suis inexorable, qu'on se dispense de me faire aucune observation. Dépêchez-vous de mettre à exécution cette ordonnance. Voilà la saison de la campagne qui commence, il faut prévenir l'habitude qu'on serait tenté de reprendre.

Le p. Aubert vous remercie de votre lettre. Nous avons ici une communauté à souhaits, je parle des novices et des oblats.

Le p. Cumin nous a donné deux instructions parfaites, nous devons bien lui procurer un carême quelque part. N'avait-on pas parlé de St-Sauveur? L'église serait un peu grande pour sa voix. Le p. Vincens écrit qu'il ferait aussi admirablement bien pour des retraites pastorales.

Adieu, mon cher ami, me voilà déjà loin de vous et ce n'est pour ainsi dire que le premier pas. Si le p. Aubert n'avait tant insisté pour me faire faire le voyage d'Angleterre dans l'intention de me prouver par l'inspection des lieux qu'il est indispensable de le laisser dans cette mission, je ne le lui pardonnerais pas. Ce ne serait pas la peine de m'avoir détourné du voyage de Rome[1].

Je salue affectueusement MM. mes Grands Vicaires et M. le Chancelier. Je vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1045. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1045. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réponse à donner à Mgr Demers au sujet des difficultés du p. Ricard avec Mgr Blanchet, évêque de Walla Walla. Obédiences. Itinéraire du voyage de Mgr de Mazenod de l'Osier à Strasbourg.

N.-D. de l'Osier, 31 mai 1850.

J'ai reçu de Marseille l'effet ci-joint que je passe à votre ordre, mon cher Tempier. Cela m'annonce l'arrivée prochaine de Mgr Demers à Marseille. Ne le laissez pas passer sans éventrer la question qu'il a éludé de me soumettre à son premier passage. Il était pourtant chargé de me parler du différend qui s'était élevé entre les Évêques et notre père Ricard. Vous vous souvenez, la dernière lettre de l'Évêque de Walla Walla que nous avons lue quelques jours avant mon départ. J'ai cette lettre ici. Elle est passablement malhonnête. L'Évêque se plaint de ce que le p. Ricard s'est établi sans sa permission hors de son diocèse quoique je n'eusse donné nos Missionnaires que pour lui. Je vais vous faire copier cette lettre pour que vous l'ayez sous les yeux. Il est évident qu'avec la prétention qu'avait l'Évêq[ue] de Walla Walla d'être transféré à Nesqually[3] il a dû être très contrarié que le p. Ricard ait pris la place, raison de plus pour que nous tenions à la garder. Vous vous souvenez des autres prétentions des Évêques. Faites mettre cartes sur table à l'Évêque de Vancouver, et répondez en votre qualité de premier Assistant de la Congrégation connaissant d'ailleurs parfaitement mes intentions. Au besoin vous trouverez les lettres du p. Ricard dans les cartons de mon cabinet. Vous trouverez aussi quelques lettres

---

[1] Mgr de Mazenod s'était proposé d'aller à Rome après le chapitre (sans doute pour faire approuver les modifications qu'il voulait apporter à la Règle) et de s'arrêter en Corse (L. Magnan-Mazenod, 9 avril 1850).

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

[3] Ms.: Nesqualy.

adressées à Mgr Demers contre la glace de la cheminée de mon cabinet. Vous direz à l'Évêque que je ne les lui avais pas envoyées à Rome parce que m'ayant annoncé son passage pour le mois de février, je l'attendais tous les jours.

Je me suis cassé la tête ici pour combiner les placements à faire. J'en ai beaucoup causé avec les pp. Vincens et Santoni. J'en ai conclu avec eux qu'il sera à propos d'employer les deux sous-diacres qui sont partis d'ici. Je les ferai prêtres à l'ordination de sept[em]bre. D'ici là combinez avec l'Évêque de Viviers pour qu'il les ordonne diacres sur ma présentation par extra tempora. Si le p. Dassy vous écrit, qu'il prenne patience jusqu'après le Chapitre. Nous réglerons tout à cette époque non en Chapitre, mais entre nous. Si le p. Bellon ou pour mieux dire quand le p. Bellon reviendra il faudra trouver un professeur pour Maryvale. Nous parlerons de cela plus tard, je n'ai plus le temps de rien vous dire, je vais me mettre en route pour S.-Marcellin où je prendrai la voiture qui va à Lyon par la côte St-André. Je repartirai de Lyon demain pour pouvoir me trouver à Bourg le soir encore de ce jour samedi et y passer le dimanche. Je repartirai de Bourg le lundi pour me rendre à Besançon où je ne passerai aussi qu'un jour, et de là j'irai à Strasbourg où j'espère trouver q[ue]lque lettre de vous. Adieu, on m'attend, je vous embrasse et salue tous nos amis.

1046. [Aux Oblats de Marseille et d'Aix].[1]

1046. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Récit de la visite de Mgr de Mazenod à Cologne.

L.J.C. et M.I.

Cologne, le 9 juin 1850.

Je veux, mes chers amis, vous donner l'exemple de l'exactitude en profitant d'un instant de jour qui me reste après les courses interminables de la journée pour vous donner de mes nouvelles. J'eusse été dédommagé des deux longs voyages que j'ai fait à la poste ce matin et ce soir si j'avais trouvé quelqu'une de vos lettres, mais vous n'avez sans doute pas réfléchi au plaisir que l'on éprouve à la distance où nous nous trouvons, quand on reçoit, ne fût-ce qu'un petit billet, des personnes que l'on aime et dont il en coûte tant d'être séparé. Nous verrons si je serai plus heureux à Bruxelles où je serai après demain, car tout en voyant tout ce qu'il y a à voir dans les pays où je passe, je n'y fais pas une demeure inutile. Je vous ai écrit de l'Osier et de Strasbourg. Il m'eut été impossible de le faire de Bourg où je passai toute la journée à l'église. Je ne puis vous donner aucune description de mon intéressant voyage, parce que le jour baisse et que dès qu'il sera nuit je descendrai pour dîner, n'ayant encore pris de la journée que le café du matin; mais je tenais à vous dire que mon voyage a été constamment agréable, et ma santé parfaite, ainsi que celle de mon compagnon qui avait parfaitement calculé toutes les évolutions que j'avais à faire pour arriver à point nommé partout où il était réglé que je devais passer. Mon incognito n'a été trahi nulle part sur les bateaux ni dans les hôtels. Ici je m'étais mis aujourd'hui sur mon grand propre et me suis placé à la cathédrale, pendant la messe en musique qui a lieu tous les dimanches, dans les stalles hautes en laissant apercevoir mon anneau, ce qui m'a valu toutes sortes de politesses. Dieu me garde d'entreprendre de vous parler de cette magnifique église que je n'ai pas vue ce matin parce que je ne devais m'occuper que

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Oblats.

de l'office autrement fait que chez nous, soit dit en toute humilité, mais que je viens de visiter en détail après vêpres avec un chanoine que M. l'Archevêque[1] avait chargé de ce soin, et qui s'en est acquitté avec une grâce et une amabilité charmantes. Il ne s'est pas contenté de me faire [voir] la cathédrale et tous les trésors qu'elle renferme, mais il m'a obligé de monter dans une voiture qu'il a commandée pour me faire visiter les autres églises de cette ville. Il est venu me déposer à mon hôtel en me remerciant du bonheur que je lui avais procuré. L'Archevêque l'avait choisi parce qu'il est le seul qui parle français. Le Prélat partait aujourd'hui même pour aller administrer la confirmation à Dûsseldorf; c'est pourquoi il ne m'a pas arrêté à dîner, mais il a été très convenable avec moi, et il a voulu m'accompagner jusqu'à la porte de son palais. C'est un homme de mérite qui sera très utile à l'Église ainsi que l'Évêque élu de Mayence[2] que le Pape a nommé d'office, malgré le choix qui avait été fait d'un autre par la majorité du Chapitre. La minorité avait nommé le chanoine qui m'a fait les honneurs de la ville de Mayence avec une politesse et une amabilité remarquables. C'est un excellent prêtre qui a applaudi au choix fait par le Pape, persuadé que l'Évêque élu fera un grand bien. Adieu, je ne vous ai pas dit que le s[ain]t jour du Sacré-Cœur j'ai été avec vous toute la journée soit à l'église soit dans le pays que je visitai l'après-midi et où en me promenant dans le superbe jardin ménagé par la ville de Visbade[3] aux 18 000 voyageurs qui viennent chaque année prendre les eaux, je suivais pas à pas avec mon compagnon la belle procession que vous faisiez en ce moment même sans moi mais moi avec vous. Adieu encore une fois, je n'y vois vraiment plus, et l'estomac de mon compagnon et le mien revendiquent leurs droits. Je vous embrasse tous nommément et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Donnez de mes nouvelles à Aix, et dites au f. Bouquet qu'il donne de celles d'Aubert à sa sœur.

1047. [Aux Oblats de Marseille et d'Aix].[4]

1047. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Déception de ne pas trouver de lettres à Cologne et à Bruxelles. Hospitalité des pères Rédemptoristes à Bruxelles et à Liège.

L.J.C. et M.I.

Anvers, le 14 juin 1850.

Malgré la précaution que nous avions prise de vous laisser en note l'époque de notre passage à Cologne et à Bruxelles, j'ai eu la douleur de passer dans ces deux villes et de me transporter deux et même trois fois à la poste sans y trouver une ligne de vous. Je vous ai écrit de Cologne, et je le fais encore d'ici pour ne pas vous traiter aussi mal que vous m'avez traité. Ce n'était pourtant pas si difficile que de m'écrire deux mots. Je vais continuer mon voyage. Demain je coucherai à Lille[5] après avoir passé à Gand et à Bruges. J'ai trouvé partout la plus aimable hospitalité. Je me suis

---

[1] Mgr J. Geissel, arch. de Cologne.
[2] Mgr W. E. Ketteler, évêque de Mayence.
[3] Visbade: Wiesbaden.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Oblats.
[5] Ms.: L'île.

arrêté ici dans une famille de Saints, j'en dois la connaissance aux pp. Liguoriens de Bruxelles chez qui j'avais passé deux nuits, et c'étaient ceux de Liège avec lesquels j'avais passé la journée du 11 qui m'avaient donné mon billet de logement chez leurs confrères. Ces Pères ont une très bonne tenue et font beaucoup de bien en Belgique. Aussi ils y ont de très beaux établissements. Entre eux et les Jésuites ils ont pris toute la place, je ne crois pas qu'il en reste ici pour personne.

On ne me laisse pas de moments disponibles. J'ai voulu pourtant m'en dérober un pour vous donner de mes nouvelles. C'est en voiture que nous faisons nos courses d'Anvers. Mes excellents hôtes recevront chez eux tous les Missionnaires qui passeront par Anvers pour se rendre en Angleterre.

Adieu, je vous salue tous, aussi mécontent des uns que des autres. Donnez de mes nouvelles à Aix. J'espère que j'en trouverai à Londres de tous.

1048. Au Révérend père [J.-A.] Bernard, missionnaire, directeur du sanctuaire de Notre-Dame de la Garde. Marseille.[1]

1048. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Convocation au chapitre général.

[Paris, août 1850][2].

Mon cher père Bernard, en vertu de l'article VI, par. 1, ch. 1 de la troisième partie de nos Constitutions, je vous convoque nommément[3] au chapitre général de la Congrégation que j'ai indiqué à Marseille pour le 26 du présent mois d'août.

Je vous souhaite les bénédictions de Dieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1049. [Au p. Tempier, à Marseille].[4]

1049. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites d'affaires à Paris. Certains, à Marseille, glosent sur les motifs du voyage de Mgr de Mazenod en Angleterre. Nouvelles diverses.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 5 août 1850.[5]

Je vous écris, mon bon Tempier, de la sacristie de St-Sulpice après ma messe pour me soustraire aux visiteurs bienveillants qui chaque jour m'attendent chez moi et m'empêchent de vous écrire. J'ai reçu hier votre lettre du [sic]. Vous m'y faites le reproche de devancer le jour des départs que j'avais indiqués. Votre mémoire est en défaut, car je suis très sûr de vous avoir averti de ne pas m'écrire à Londres après le 27. N'importe, j'en serai quitte pour écrire à la poste qu'on me fasse passer vos lettres

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bernârd. Une lettre identique et sans date fut adressée aux pères Fabre et J. Lagier.

[2] Le Fondateur n'indique pas le lieu d'où il écrit ni la date de cette lettre. Il écrivit sans doute dès son arrivée à Paris, les premiers jours du mois d'août.

[3] Ms.: Nomément.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

[5] Les lettres écrites d'Angleterre en juin et juillet ont été publiées dans Écrits oblats, t. 3, pp. 57-68.

à Limoges, où je vous prie de m'adresser celles que vous pourriez être dans le cas de m'écrire. Je ne puis pas fixer au juste le jour de mon départ d'ici mais je ferai mon possible pour que ce soit dans le courant de la semaine. Je pousse mes affaires pour en être débarrassé d'ici là, mais il faut y revenir souvent. Il y a telle personne avec laquelle nous n'avons pas encore pu nous rencontrer;

le Ministre de la Guerre, par exemple; je vais y retourner encore aujourd'hui. Si vous m'aviez prévenu qu'il fallait corriger la note que Jeancard m'avait envoyée, et demander le dais dont il n'avait jamais été question, je n'aurais pas corrigé le mémorandum du Ministre qui sur la demande de M. Barthélémy avait placé le dais que le père Tissier avait demandé à M. Barthélémy. J'ai demandé l'habit du Suisse et l'ornement de p[remiè]re classe. Le Ministre m'ayant bien dit qu'il ne pouvait pas faire grand-chose. Vous sentez que j'ai insisté pour l'acquisition des maisons qui doivent être démolies pour agrandir le séminaire et pour l'achat de la prévôté. Je reviendrai aujourd'hui même à la charge sur cet article important que je crois à peu près obtenu. Pour la cathédrale cela n'ira pas si vite. Le Ministre qui n'avait lu aucune de mes lettres ne se doutait pas que M. de Suleau eût fait un rapport; j'ai dû lui recommander d'en prendre connaissance; mais je doute qu'il trouve le temps de le faire.

Je n'ai pas vos lettres sous les yeux, mais je vous donne carte blanche pour faire ce que vous jugerez le plus avantageux pour le bien. Ainsi si vous pensez qu'il soit opportun d'appeler le p. Pont au Chapitre faites-le. Je trouve qu'on s'est bien pressé en Corse de venir sur le continent. Il y a un peu d'exagération dans les espérances de l'Evêque de Bytown. Il se contentera sans doute de moins. Si je ne devais pas passer par Tours et Limoges dans deux jours je serais rendu de Paris à M[arsei]lle, mais ce détour va prolonger mon voyage plus que je n'aurais voulu. Ce n'est pas que je sois fort en peine de repondre à ces quelques insensés qui ont pour mission de gloser sur tout. Le nombre en est moins grand qu'on ne veut le croire, et fussent-ils plus nombreux je m'en moque et les méprise souverainement. On sera d'ailleurs satisfait par l'article qui a passé l'autre jour dans l'Univers. On verra que je n'ai pas été en Angleterre pour m'y faire protestant, et que j'ai visité toute autre chose que des exilés dont je ne me suis nullement occupé.

J'ai écrit hier à Cailhol non point pour lui faire le reproche de ne m'avoir pas donné signe de vie depuis mon départ, mais pour lui apprendre que les Dames du second Monastère de la Visitation traitent depuis q[ue]lque temps sans que j'en sois prévenu pour aller s'établir à Aix. Elles ont fait faire des propositions aux Dames du S.-Cœur lesquelles vraisemblablement ne vous en auront dit mot pour leur céder leur beau monastère. Les Dames du S.-Cœur regardent la chose comme providentielle parce qu'elles veulent quitter leur beau séjour qui ne leur convient plus pour 36 raisons; elles ont de leur côté traité avec un Monsieur qui les presse de se décider. Elles ne demandent que 600 000 frs de ce domaine qui n'a coûté que 180 000 frs s'il m'en souvient. Avouez que ces nonnes entendent mieux que nous leurs affaires.

Bien m'a pris de faire ma lettre à la sacristie. En rentrant à l'Hôtel du bon Lafontaine où je loge, j'ai ai trouvé du monde, l'Evêq[ue] de Vancouver entre autres qui m'a fait manquer l'heure où j'aurais espéré de voir le Ministre, mais il attendait pour quitter Paris que j'eusse pris connaissance de son affaire. Elle me semble plus simple que n'a voulu se le persuader le bon p. Ricard.

Pour récompenser l'Univers de sa complaisance, je me suis réabonné, mais j'ai oublié de leur dire de vous envoyer le journal où se trouve l'article qui me concerne.

L'archevêq[ue] de Paris[1], chez qui je suis allé dîner hier à St-Germain, m'a parlé du projet qu'il a d'ouvrir la porte de son diocèse à tous les Ordres religieux; mais il ne donne rien pour cela. Rien ne presse, nous causerons de cette affaire et de bien d'autres.

Adieu, je vais me mettre en course, il est midi et la chaleur est vraiment tropicale, je sue en vous écrivant.

L'Archevêque de Tours[2] m'a écrit pour que je m'arrête chez lui; les religieuses m'ont écrit aussi; je ne puis leur donner que des heures. Adieu.

1050. A Monsieur Tempier, vic. gén. de Marseille, à Marseille. B.d.R..[3]

1050. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Récit de la visite à Orléans et à Tours.

Tours, le 11 août 1850.[4]

C'est uniquement, cher Tempier, pour vous souhaiter un petit bonjour ou bonsoir, car il est tout à l'heure nuit, que je vous écris ces quelques lignes. Je suis parti hier de Paris après avoir dit la ste messe, et je suis arrivé à Orléans vers midi. Je m'y suis arrêté quelques heures pour y voir l'Evêque[5] qui venait de dîner au g[ran]d séminaire où nous avons dîné après lui avec mon fidèle compagnon le père Aubert. Son G[ran]d Vicaire mon diocésain[6] m'a conduit en voiture au superbe petit séminaire situé sur les bords de la Loire et construit tout récemment par le pauvre Évêque Fayet. Le sol a coûté cent quatre vingt mille francs, et sa belle construction de quoi compléter la somme de sept cent mille francs. Au retour nous avons admiré la belle cathédrale et nous nous sommes de nouveau mis en route à 5 heures ½ pour nous rendre à Tours. Le train allait si doucement que nous avons mis quatre heures pour faire ces 60 lieues, ce qui nous a valu d'arriver à l'archevêché quand tout le monde était couché. Nous nous sommes repliés sur un hôtel où nous avons bien dormi le peu d'heures que nous sommes restés au lit. Dès le matin nous avons été dire la messe au Refuge où j'ai été accueilli comme vous pouvez bien le penser par la bonne Mère Ste Victoire et sa comm[unau]té[7]. Je ne puis vous exprimer le plaisir que j'ai eu à revoir cette excellente relig[ieu]se qui nous est si attachée et qui a fait tant de bien à notre maison du refuge, mais aussi quelle douleur n'ai-je pas éprouvée en entendant le récit qu'elle m'a fait du progrès de son mal. C'est avec la plus grande indifférence pour ce qui la concerne, elle en parlait comme si c'était d'un chien qu'il fût question. J'en avais les larmes aux yeux. Son mal est sans remède, elle ne souffre pas beaucoup, mais elle sait bien que cela ne peut pas aller loin. C'est la seule considération qui l'empêche de se promettre de revenir prendre la direction de notre com[mu]nauté à la fin de sa supériorité ici. Elle ne croit pas arriver à ce terme. Je laisse ce triste sujet. En sortant le cœur navré d'auprès de cette sainte fille, je suis venu rendre mes devoirs à M.

---

[1] Mgr M.-D.-A. Sibour.
[2] Mgr F.-N.-M. Morlot.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[4] Le cachet de la poste porte: «Tours, 9 août».
[5] Mgr Dupanloup.
[6] M. le chanoine Gaduel.
[7] Sœurs de N.-D. de Charité de Tours. Il s'agit de la Mère Victoire Houette qui fonda la maison de Marseille. Cf. POUAN, La très honorée Mère Marie de Sainte-Victoire Houette. Fribourg (Suisse), 1903, p. 455 et suiv.

l'Archevêque qui m'avait écrit au couvent pour m'inviter à dîner. Le Prélat m'a conduit lui-même à la cathédrale pour en admirer la beauté et la rareté des vitraux parfaitement conservés. J'ai fait encore quelques visites avec lui entre autres dans le bel établissement de votre correspondant M. Marne qui emploie 1 200 ouvriers dans son imprimerie. Partout où j'ai passé j'ai trouvé les cathédrales autrement montées que la nôtre. Les chanoines n'ont ici que leur misérable traitement de 1 500 frs, mais l'office s'y fait convenablement. Je suis entré pendant vêpres, ils étaient tous au chœur. Les vêpres se chantent tous les jours, ainsi que la g[ran]d messe, chantée à la cardinale, excepté les jours doubles qu'il y a diacre et sous-diacre, par le chanoine de semaine.

On m'appelle pour dîner. Adieu. Je vous salue tous.

1051. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1051. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Messe à la cathédrale d'Amiens. Il n'est pas possible d'aller à Bordeaux.

[Limoges[2], le] 12 août 1850.

Je ne vous cacherai pas que mon pèlerinage d'Amiens m'a dédommagé de toutes les fatigues de mon voyage d'Angleterre et de toutes les ingratitudes et perfidies des hommes qui m'accusent d'avoir été en Angleterre pour visiter les exilés. Il y avait longtemps que je n'avais éprouvé pendant le saint sacrifice les consolations, le bonheur, je dirai presque le ravissement que le Seigneur a daigné m'accorder sur cet autel où je reçus l'imposition des mains et offris, avec l'Evêque, ma première messe[3]. J'hésiterais à vous le dire, si le chanoine qui me fit l'honneur de m'assister et les servants n'en avaient été les témoins. Le p. Aubert ne sait rien de ce qui s'est passé; ce n'est pas lui qui m'assistait ce jour-là, et j'ai cru devoir lui cacher cette communication de grâce dont vous devez être pourtant le confident. Comment faire pour repousser ce que Dieu nous donne, quelque indigne qu'on en soit? Mais l'impression de la grâce était si forte et si douce que, du confiteor au dernier évangile, mes larmes très involontairement ne firent que couler; il me fallut envoyer chercher mon mouchoir, parce que je ne pouvais pas lire. J'ose dire que je retrouvai là, par la miséricorde de Dieu, toute la ferveur que sa bonté m'avait inspirée lorsque je me préparais à recevoir le sacerdoce pendant ma retraite d'un mois, et le jour que j'eus le bonheur d'être fait prêtre.

...Je me réservais de lui faire connaître le métrage de ce local, mais j'insistais pour que, en attendant, on fit l'acquisition des quatre maisons. Je vous écris entre la messe que je viens de dire aux Clairettes et le déjeuner qui m'attend à l'Évêché. Je n'ai donc presque pas de temps pour vous dire...

Tout calcul fait, je ne pouvais pas faire autrement que de passer la fête ici, à moins que je ne voulusse m'exposer à la passer sur les grands chemins. Seulement je

---

[1] YENVEUX VIII, 213. Mgr de Mazenod s'arrêta à Amiens, à la fin juillet ou au début août, en allant de Calais à Paris.

[2] D'après les détails de la lettre du 17 août, celle-ci a été écrite à l'arrivée à la maison oblate de Limoges.

[3] C'est dans la cathédrale d'Amiens que l'abbé de Mazenod avait été ordonné par Mgr J.-F. Demandoix le 21 décembre 1811, cf. H. VERKIN, «Mgr de Mazenod et les anniversaires de son ordination et de sa première messe», dans Études Oblates, t. 27 (1968), pp. 41-76.

renonce à mon voyage de Bordeaux qui était d'une convenance majeure, après toutes les invitations que j'ai reçues de l'Archevêque et la promesse formelle que je lui avais faite de le voir à mon retour d'Angleterre.

1052. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1052. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites à Limoges et à Tulle. Chaudes réceptions partout. Retour par Brives, Toulouse et Montpellier.

L.J.C. et M.I.

Tulle, le 17 août 1850.

Voici, cher Tempier, vraisemblablement la dernière lettre que vous recevrez de moi. Elle ne vous arrivera que peu d'heures avant mon retour, n'importe je veux profiter d'un moment que me laisse libre mon habitude de me lever de grand matin pour vous tracer quelques lignes et vous dire définitivement quelle sera notre marche. Vous savez que nous avons dû céder aux instances de M. l'Evêque de Limoges[2] qui a voulu absolument nous retenir deux jours de plus que ne portait mon itinéraire. J'ai consenti d'autant plus facilement à ses instances qu'il m'eût été difficile de célébrer la fête de la ste Vierge autre part que sur les grands chemins. Je suis donc resté à Limoges par une pluie battante qui a duré toute la journée de la veille de l'Assomption. Heureusement vers le milieu du jour de la fête le temps s'est éclairci. Mgr de Tulle[3] qui est du pays a fait l'office le matin auquel Mgr de Limoges et moi avons assisté pontificalement. J'ai fait celui du soir auquel à leur tour NN.SS. de Tulle et de Limoges ont assisté pontificalement. Mgr de Tulle a prêché et j'ai présidé à la procession à laquelle les deux autres Evêques assistèrent aussi en chape, crosse et mitre. Je vous assure que la population de Limoges s'est montrée partout en foule empressée et religieuse. Ils ont ici une habitude touchante qui est de vouloir baiser l'anneau de l'Evêque et de le faire baiser même à leurs petits enfants. Si cet empressement nuit à l'ordre de la procession ou de la marche des Evêques quand ils passent, il a bien son côté édifiant car il est inspiré par une foi très vive. Le soir il y eut à l'Evêché un grand dîner où avaient été invités le premier président, le général, le procureur général, le maire, etc. Il m'a fallu toujours céder aux instances de l'Evêque de Limoges et prendre partout la place d'honneur qu'il n'aurait pas dû me céder. Toutes ces autorités ont été très aimables pour moi comme tout le monde dans tous les pays que j'ai parcourue]. C'est un dédommagement aux grossières injures dont vous me parlez dans vos lettres, que je n'ai ni comprises ni expliquées. Vous avez pourtant reçu l'article de journal que vous réclamiez et que vous aurez sans doute fait transcrire dans la Gazette du Midi.

Mgr de Tulle qui est un autre homme que celui de L[imoges] a beaucoup insisté pour que je passasse par sa ville épiscopale. J'avais à causer avec lui sur plusieurs sujets et notamment du projet qu'il avait manifesté à deux de nos Pères; j'ai donc consenti à faire ce très petit détour et je suis venu hier dans sa voiture avec le p. Aubert. Nous avons fait avec ses chevaux 22 lieues de poste sans que ces pauvres animaux aient été trop fatigués. Son G[ran]d Vic[aire] est venu par la diligence, ayant

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[2] Mgr Buissas.
[3] Mgr Berteaud.

cédé sa place au p. Aubert. En vérité tous ces Messieurs nous donnent de fières leçons de politesse. Il plut hier encore toute la journée, c'est la coutume du pays. Aujourd'hui, il fait beau et nous pouvons jouir du coup d'œil vraiment pittoresque de cette ville de montagne, mais d'autres montagnes que nos basses et hautes Alpes. Demain dimanche nous dirons la messe à la cathédrale. Je l'ai dite aujourd'hui aux Ursulines et après avoir mangé un morceau ou plutôt assisté à un dîner de cérémonie, nous irons à Brives pour y prendre la diligence qui nous conduira à Toulouse. Nous avons écrit dans cette ville pour qu'on nous y assurât deux places dans la malle-poste, avec peu d'espoir franchement de les obtenir. En tous cas nous partirons par la diligence pour Montpellier où nous entrerons dans un wagon qui nous mènera à Marseille où j'ai tant d'envie de vous retrouver et de vous embrasser. Ainsi sauf malheur, nous arriverons mercredi ou au plus tard jeudi à Marseille après une absence de près de trois mois; il ne s'en faudra que d'une bonne semaine.

Adieu, on m'attend pour déjeuner. Je vous quitte donc en vous embrassant de tout mon cœur. Je vous dirai pourtant encore avant de finir que l'Evêque de Limoges[1] est un homme charmant, plein d'esprit, d'aménité, de naturel et de cœur. Je suis très content de l'avoir connu et je suis sûr qu'il conservera de moi un souvenir durable. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Le p. Aubert trouve que je ne suis pas assez précis dans mes prévisions, il veut que je vous dise que si nous ne pouvons prendre la malle-poste nous arriverons à M[arsei]lle par le convoi de 7 heures du soir le mercredi. Sinon ce ne serait que le lendemain à la même heure; il n'y aura rien moins que cette différence entre la malle-poste et la diligence.

1053. [Au p. Dassy, à Nancy].[2]

1053. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Personnel de la maison de Nancy. Départ de plusieurs missionnaires.

Le 1er octobre 1850[3].

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'autorise le p. Piot à recevoir les pouvoirs de Mgr l'Evêque de Nancy. Je vous laisse la responsabilité pour ceux que vous demanderiez en faveur du p. Depetro. Je ne suis pas en mesure déjuger ce Père, ne l'ayant pas sous les yeux. Quant au p. Soullier, demandez des pouvoirs si vous le croyez à propos, mais ne le livrez pas de sitôt au service public; il sera bon de ménager son temps pour qu'il travaille à la composition. J'ai ouï-dire qu'il y réussissait et s'il en est ainsi quel parti ne tirera-t-il pas de sa belle voix!

Au sortir du concile[4], bien loin de trouver le repos, je me vois forcé de ne pas quitter la plume à cause de tous les départs qui s'effectuent coup sur coup. Quels

---

[1] Il s'agit probablement d'une distraction du Fondateur. Il semble penser à l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud, qui au sortir d'une entrevue avec l'Evêque de Marseille, devait dire à ses vicaires généraux: «Messieurs, j'ai rencontre Paul.» Cf. Missions OM1, 1961, p. 614.

[2] YENVEUX II, 90; VII, 185, 186; IX, 198.

[3] Le Fondateur se trouvait alors à St-Martin ou à St-Laurent où il alla se reposer après le concile d'Aix.

[4] Mgr de Mazenod participa au concile provincial d'Aix du 8 au 23 septembre.

sujets sont ceux que le bon Dieu nous a envoyés![1] Ils sont plus admirables les uns que les autres. On ne peut pas imposer un plus grand sacrifice à ceux qui restent que de les retenir. Votre p. Soullier est de ce nombre. Que ne doit-on pas attendre de tant de générosité!

Je ne vous fais aucune recommandation pour n'avoir pas l'air de me méfier de votre savoir-faire. Je vous prie pourtant de mettre beaucoup d'aménité dans vos rapports habituels avec les membres de votre communauté.

1054. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1054. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Discours au concile d'Aix. Qualités du p. Dorey. Nouvelles.

Le 6 octobre 1850[3].

Je viens d'envoyer un exemplaire de mon discours au bon journal qui a rendu un compte [rendu] très bienveillant, en ce qui me concerne, de la session de clôture[4]. Parlez-moi de cet homme-là, il [a] su rendre hommage à ma volonté; c'est le premier qui m'ait encore qualifié de mon vénérable titre de septuagénaire. Je lui sais gré de l'avoir préconisé et de me l'avoir rappelé à moi-même qui serais quelquefois tenté de croire que je n'ai que trente ans.

Si le p. Magnan passe avant mon retour, faites-lui bien toutes les recommandations dont il a besoin. Qu'il ait surtout tous les égards possibles pour ce saint père Dorey dont j'ai été admirablement content dans l'entrevue que j'eus avec lui. Il a parfaitement compris sa position. Il demande d'être épargné pour la prédication les deux premières années. Il ne voudrait pas qu'on le chargeât de prêcher pendant la retraite, et qu'on se contentât de lui faire professer le dogme. Tout en causant avec lui, je disais à part moi qu'il avait la tournure d'un bon supérieur de séminaire et qu'il pourrait bien se faire qu'en retirant le p. Magnan, je lui fasse prendre sa place[5].

Me voici au sortir de vêpres et après la procession à laquelle j'ai assisté malgré le mauvais temps. Donnez un petit coup d'œil sur ce que l'on fait au petit séminaire. J'ai été bien contrarié d'apprendre qu'il n'y aurait pas de place pour plus de 150 élèves. J'aurais cru qu'on devait disposer [d']un dortoir de plus, mais il se trouve que cette pièce que j'avais en vue est destinée pour les externes. Tâchez d'aller un jour à Saint-Louis pour voir ce qu'on y fait. Je tiens toujours à nommer M. Audric chanoine titulaire. C'est le moyen de le tirer de sa cure qu'il n'est plus en état de gouverner. J'attends des explications de la maison de Limoges sur les nouveaux griefs de Mgr Buissas; je ne repondrai à ce Prélat qu'après la réception de la lettre du p. Burfin[6].

---

[1] Plusieurs missionnaires partirent en 1850: pour les États-Unis, les pp. Amisse, Molony et Pourret, pour le Canada, les pp. Grenier, Antoine, Tabaret et Andrieux, pour Ceylan, les pères Vivier et Mauroit.

[2] YENVEUX VI, 137; IX, 82; REY II, 360-361.

[3] Le Fondateur se trouvait encore, semble-t-il, à St-Martin ou à St-Laurent.

[4] C'est Mgr de Mazenod, doyen des évêques de la province ecclésiastique d'Aix, qui fit le discours de clôture du concile, le 23 septembre, cf. REY II, 353-358.

[5] Projet d'envoyer le p. Dorey en Corse.

[6] La lettre du p. Burfin n'existe plus, mais nous conservons un extrait de la lettre du Fondateur à Mgr Buissas où cependant aucun Père n'est nommé: «Je vous prie de pardonner à celui qui, sans le vouloir, a pu vous offenser. Je ne veux pas l'excuser, tant s'en faut; mais il faut, cher Seigneur, ...payer quelque

Après la procession j'ai fait une petite allocution provençale à tout ce peuple réuni. Je leur ai annoncé une mission pour les aider à sortir de l'état de péché où je supposais le plus grand nombre. Adieu.

1055. [Au p. Dassy, à Nancy].[1]

1055. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les Oblats vont desservir l'église de N.-D. de Sion. Ne pas faire de feu dans les chambres.

[Marseille, le] 29 octobre 1850.

J'ignorais complètement, mon cher père Dassy, le scandale que viennent de donner à votre diocèse les frères Baillard. Je n'aurais jamais cru qu'une extravagance du genre des erreurs de Vintras put faire des adeptes parmi des hommes raisonnables. Aussi suis-je convaincu qu'il y a une insigne mauvaise foi dans vos Messieurs Baillard et qu'ils n'ont adopté cette folle doctrine que pour faire pièce à l'Évêque. Ils ont donc choisi la montagne de Sion pour être le centre de leurs opérations et vous avez consenti à envoyer un des nôtres pour tenir tête à ces sectaires et maintenir les peuples environnants dans la foi. C'est une grande tâche, mon cher ami, que vous avez entreprise et ce ne sont pas de pauvres missionnaires qui pourront combattre face à face et continuellement des sectaires de l'âge de ces frères Baillard. Quel inconvénient n'est-ce pas d'envoyer nos jeunes sujets tout seuls sur ce terrain brûlant[2]. À votre place, j'aurais décliné une charge si délicate; vous aviez une excellente raison à donner, c'était que nos sujets doivent toujours marcher deux à deux et que votre communauté n'est pas assez nombreuse pour en détacher deux membres. Je vous vois d'ici. On a excité votre zèle par le récit du mal que font ces apostats, et comme votre premier mouvement est toujours d'embrasser ce que le zèle inspire, vous ne vous êtes pas donné le temps de considérer les difficultés que cette mission délicate présente.

C'est une innovation bien grave et bien onéreuse que de faire du feu dans toutes les chambres. Il faut qu'il y ait un chauffoir commun, ce qui n'empêche pas que ceux qui souffrent trop du froid, quand ils sont dans leurs chambres et qu'i[ls] ne veulent pas se donner la peine de venir au chauffoir, puissent faire usage d'un chauffe-pieds ou quelque chose de semblable comme ce qu'on appelle en Italie un scaldino.

1851

1056. À Monsieur Dassy, supérieur des prêtres auxiliaires, en son absence à celui qui le remplace, à Nancy. Meurthe.[3]

1056. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

chose à la pauvre humanité. Quand un homme est bon prêtre, qu'il a du zèle et du talent, il convient de ne pas s'arrêter trop à certains défauts de caractère qui sont peut-être son propre tourment...»

[1] YENVEUX III, 7; VII, 151; REY II, 367.

[2] Ce sont les pères Soullier et Conrard qui, à partir du 12 novembre, se succédèrent à tour de rôle, tous les mois, au sanctuaire, cf. REY II, 367.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. M.-Dassy. Un père de Nancy a fait suivre la lettre: «À Vigneulles (Meuse), chez Mr le Curé.» Au bas de la première page le Fondateur avait écrit: «Aux Pères de la comm[unau]té de Nancy.»

Salutations avant de partir pour Rome. Remerciement pour les lettres reçues et joie de savoir que la communauté va bien.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 janvier 1851.

Pressé comme je le suis, je ne puis satisfaire, mes chers enfants, au désir que j'aurais de vous entretenir tous en particulier qu'en vous adressant une petite lettre commune. Je vais partir pour Rome, où j'ai à traiter les affaires de la Congrégation[1]. Je vous laisse à penser le temps qu'on me laisse, je n'en trouve pas pour respirer. Cependant je voudrais vous dire, mes chers fils, combien tout ce que j'apprends de vous me rend heureux[2]. Je vous bénis plusieurs fois par jour, car vous êtes habituellement présents à ma pensée. J'ai reçu avec bonheur les lettres de nos deux jeunes Pères. J'avais reçu précédemment celle du p. Depetro et toujours celles du père Supérieur. C'est pour moi un aliment délicieux que je savoure devant Dieu, et croyez-le bien, je suis on ne peut plus contrarié d'être dans l'impossibilité d'y repondre chaque fois par écrit comme je le fais dans l'intimité de mon cœur.

Redoublez, mes chers enfants, vos prières pour moi pendant le voyage que je vais entreprendre, et le séjour que je ferai à Rome. Je vous bénis de mon côté et vous embrasse de tout mon cœur de père.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1057. [Au p. Charles Baret, à Limoges].[3]

1057. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection maternelle du Fondateur pour ses fils. Mission de Lauvière. Soin des Frères.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 j[anvie]r 1851.

Sur le point de partir pour Rome, cher fils, où les affaires de la Congrégation m'appellent, il me serait impossible de ne pas me soustraire quelques minutes à tout ce qui m'entoure pour te dire au moins combien tu m'as fait de plaisir en me donnant comme tu l'as fait un petit témoignage de ton souvenir. Tu sais, mon bien cher fils, que ma grande imperfection est d'aimer passionnément les enfants que le bon Dieu m'a donnés. Il n'y a pas amour de mère qui vienne là. La perfection serait d'être insensible au plus ou moins de correspondance de mes enfants à cette affection maternelle. C'est par là que je pèche. J'ai beau faire, je n'y puis parvenir, et tout en aimant ceux même qui ne font pas grand cas de mon amour, ce qui est un effet de la grâce d'état dans ma position, j'avoue humblement que j'éprouve une consolation indicible et une sorte de redoublement de tendresse pour ceux qui comprennent mon

---

[1] Mgr de Mazenod partit pour Rome, le 21 janvier, avec le p. Tempier, dans le but de faire approuver les changements apportés aux Constitutions et Règles par le Chapitre de l'été 1850.

[2] Le p. Dassy annonçait le 13 novembre que le p. Depetro avait prêché avec succès sa première retraite et, les 27 novembre et 4 décembre, il se disait très satisfait des vertus et des talents des deux jeunes Pères mentionnés dans cette lettre-ci, les pères Soullier et Conrard.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret Charles.

cœur et me donnent q[ue]lque chose en retour de ce que je suis pour eux. Cela t'explique, mon cher fils, combien ton souvenir et tout ce que tu m'exprimes dans ta bonne lettre m'ont touché et fait de plaisir. Aussi je t'écris pour t'en remercier, je ne te dirai même que cela tant je suis pressé dans ces derniers moments de mon séjour à Marseille d'où je vais m'absenter jusqu'à Pâques.

J'ai lu avec intérêt la relation de la mission que tu as donnée à Laurière avec le p. Chauliac, et appris avec g[ran]de satisfaction l'abjuration de ton jeune protestant. Les bénédictions que Dieu répand sur les travaux de tous nos Pères devraient disposer favorablement Mgr l'Évêque pour vous, et le décider à ne plus vous fatiguer pour cette pauvre petite chapelle où vous êtes pour ainsi dire inaperçus, si ce n'est par les militaires qu'on devrait être enchanté de voir se rapprocher de vous.

Dans l'impossibilité où je me trouve d'écrire à tout le monde je te charge expressément de dire et d'écrire à tous nos Pères que je les bénis au commencement de cette année en leur souhaitant toute sorte de bonheur et surtout de se sanctifier dans la pratique des vertus religieuses et par la conversion d'un grand nombre d'âmes. Tu diras en particulier au bon frère Ferrand que j'ai reçu sa lettre et que je l'encourage à continuer l'exercice de la s[ain]te patience et du support du prochain. Il paraît que c'est la vertu que le bon Dieu veut qu'il pratique en ayant placé avec lui un Frère aussi désagréable que celui que vous avez. J'espère que le bon frère Ferrand verra dans cette commission que je te donne pour lui mon attention à répondre à ses communications. J'ajouterai pourtant de toi à moi que si le f. Ferrand ne s'exagère pas les contradictions qu'il éprouve par le peu de régularité de ce Frère[1], et s'il est vrai qu'il se permette soit de prendre de l'argent chez le f. Ferrand, soit de causer avec des femmes longtemps et à des heures indues sur la porte de la maison, il faut veiller à corriger ce jeune homme, et si sa conduite est vraiment sérieusement répréhensible, il faut en avertir le supérieur] local, m'en écrire et, s'il le faut, je le renverrai. Je te charge aussi d'écrire au p. Burfin que je ne lui écris pas avant de partir parce que je ne saurais où le trouver, et que d'ailleurs la lettre que je t'écris servira pour tout le monde.

Adieu, cher enfant, on n'y tient plus, on me harcèle, je ne jetterai pas le manche après la cognée, mais ma plume dans l'écritoire pour ne pas la jeter au nez des gens. Je te bénis et t'embrasse. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1058. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

1058. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Courtès est nommé vicaire de la Congrégation.

Marseille, le 21 j[anvie]r 1851.

Sur le point de me rendre à Rome, mon absence pouvant se prolonger quelque temps, je nomme le R.P. Courtès mon vicaire pendant tout le temps de mon séjour en Italie et jusqu'à mon retour pour tout ce qui concerne la Congrégation des Miss[ionnai]res Oblats de Marie Im[macu]lée.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Il n'a pas été possible de trouver le nom de ce Frère. Le p. Burfin parle des «Frères» (L. Burfîn-Mazenod, 1er janvier 1851), mais ne nomme toujours que le f. Ferrand.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

1059. [Au p. Bellon, à Marseille].[1]

1059. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Calomnies d'un Curé contre la Congrégation.

[Rome,] le 14 février 1851.

J'accuserai d'abord réception de votre lettre du 17 janvier[2] qui m'a fait le plus grand plaisir, quoiqu'elle renfermât aussi quelque chose de bien désagréable; je veux parler de la lettre de ce Curé d'Osserain[3] auquel vous n'auriez su écrire avec trop de force pour repousser la calomnie que l'on fait peser sur notre Congrégation. Vous aurez à vous consulter avec le p. Fabre et M. Jeancard pour déterminer ce qu'il y aura à faire, supposé que la calomnie se propage dans les journaux.

On ne saurait être trop délicat en cette matière, la susceptibilité même est permise.

1060. À Monsieur Vincens, supérieur des Miss[ionnai]res à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[4]

1060. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain retour à Marseille. Que le p. Vincens vienne à Marseille à Pâques. Les Actes du chapitre sont approuvés. Pallium.

L.J.C. et M.I.

Rome, le 25 mars 1851.

Notre départ, cher père Vincens, est à peu près fixé; nous quitterons Rome les premiers jours du mois que nous allons prendre. Tout est terminé à notre satisfaction. Non seulement les actes de notre chapitre ont été approuvés, et cela sans recours à la Congrég[atio]n générale des Cardinaux, ce qui n'aurait plus eu de fin, mais le Pape m'a accordé un Bref dans le genre de celui que j'avais obtenu du Pape Grégoire XVI. Notre vicariat apostolique de la Terre de Natal est constitué, notre Congrég[atio]n mieux connue et estimée, l'avenir de la mission importante de Ceylan fixé de façon à nous laisser espérer que l'île toute entière sera insensiblement desservie par nous. Le Pape a mis le comble à ses bontés en ne voulant pas me laisser partir sans me donner une preuve éclatante de sa bienveillance par un privilège bien rare; il m'a accordé le pallium. Je vous annonce donc notre arrivée prochaine à M[arsei]lle, Dieu aidant, pour que vous combiniez vos affaires de façon à ce que vous vous trouviez auprès de moi avant que le p. Tempier entreprenne son grand voyage de visite[5]. Vous sentez que nous aurons à traiter d'affaires sérieuses, et j'entends que nos chers assistants prennent

---

[1] YENVEUX III, 53. Au chapitre général de l'été 1850 le p. Bellon avait été nommé quatrième assistant et secrétaire général de la Congrégation.

[2] Cette date a pu être mal transcrite par la copiste du p. Yenveux puisque le Fondateur ne partit de Marseille que le 21 Janvier. La lettre du p. Bellon n'a pas été conservée.

[3] Ms.: Oserin. Il s'agit probablement de Osserain, Basses-Pyrénées.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens. Un Père de la maison a raturé: «à N.-D. de l'Osier, etc» et écrit: «Chez M. le Curé de St-André-le-haut, Vienne.»

[5] Le p. Tempier allait partir pour le Canada. Le p. Vincens avait été nommé troisième assistant général au dernier chapitre.

leur fonction et m'assistent réellement surtout dans cette circonstance où nous aurons à prendre des résolutions graves et d'une g[ran]de importance. Je renvoie à notre entrevue tous les détails que j'aurai à vous donner. Je vous en conjure, ne vous laissez pas séduire par les pressantes invitations de tant de Curés qui sont pressés par le besoin de faire gagner le jubilé à leurs paroissiens. Délivrez-vous d'eux et de tout autre souci pour vous trouver au plus tard à Pâques à Marseille. Il faudra bien ensuite se mettre en devoir de commencer l'œuvre préparée pour l'étude de notre jeunesse[1].

2 avril.

Il me reste tant de courses à faire sans compter mes visites de congé que je me vois forcé de fermer ma lettre pour la remettre au voyageur qui doit la poster à Marseille. J'espère qu'il n'en sera pas de lui comme de M. Durocher à qui j'avais confié un paquet de 19 lettres qu'il a eu le talent de m'égarer. Ce pli contenait des affaires les plus importantes. Je n'en ai pas encore pris mon parti.

Je vous charge expressément, mon cher p. Vincens, d'exprimer à tous nos Pères et à tous nos Frères Oblats novices et convers mes sentiments les plus affectueux en leur transmettant la bénédiction spéciale que j'ai obtenue pour eux du Saint-Père. Je les bénis de mon côté ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1061. [Au p. Pianelli].[2]

1061. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de vivre temporairement hors des maisons oblates.

[Marseille,] le 25 mai 1851.

Jamais, mon enfant, il n'eut dû vous venir à la pensée qu'il fût possible de rompre les liens qui vous unissent dans la parfaite charité de Dieu à la famille qui vous a adopté avec bonheur. Si vous étiez dans la peine, il fallait avoir recours à votre père pour prendre conseil et consolation de lui. Je ne sache pourtant pas qu'on ait jamais soutenu qu'un oncle soit tenu de sacrifier sa vocation pour un neveu qui a père et mère, frères et d'autres oncles. Je suis cependant disposé à vous permettre d'accepter une position qui vous mette à même de fournir à votre neveu le moyen de se placer quelque part; c'est tout ce que ma conscience peut vous accorder. Vous aurez pourtant à me faire savoir quel est ce poste, afin que je juge s'il y a convenance et sûreté pour vous. Après avoir placé votre neveu, vous vous acheminerez le plus tôt possible vers une de nos maisons. Je vous envoie un certificat de dispense momentanée. Je deviens votre supérieur immédiat. Je termine en embrassant et en bénissant un fils toujours cher à mon cœur.

Certificat de dispense momentanée de résidence.

Mon cher Père, sur l'exposé que vous m'avez fait de la déplorable position d'un de vos neveux, que votre famille laisse entièrement à votre charge, et vu la circonstance qui lui rend dans ce moment votre secours indispensable, je vous autorise

---

[1] Le chapitre général de 1850, à la séance du 28 août au soir, avait décidé de créer une maison d'études où les jeunes Pères feraient deux années de pastorale.

[2] YENVEUX VIII, 319. Yenveux ne précise pas le nom du destinataire de cette lettre. Il s'agit du p. Pianelli (cf. L. M.-Tempier, 27 mai 1851) qui obtiendra la dispense de ses vœux en 1855. Il se trouvait dans sa famille en Corse à l'été 1850, cf. L. Magnan-Mazenod, 9 avril, 20 octobre 1850.

à accepter un poste quelconque dans l'ordre ecclésiastique, pourvu qu'il soit honorable, afin de vous procurer le moyen de pourvoir aux besoins de ce neveu, en attendant que vous puissiez le mettre, et cela le plus promptement possible, en état de gagner sa vie et de se passer de vous. À cet effet, je vous permets d'user et de disposer pour vous et pour lui des émoluments du poste que vous obtiendrez ou du service que vous ferez. Je vous dispense pendant la durée du temps qui sera convenu et fixé par moi d'habiter les maisons de notre Congrégation, et je vous place pour ce même temps sous ma direction et obéissance immédiate de façon que vous ayez à correspondre directement avec moi pour votre gouverne spirituelle et temporelle, sans l'intermédiaire d'aucun supérieur local ou autre de la Congrégation. Dans cette intervalle de temps, que vous ne négligerez rien pour abréger, vous veillerez beaucoup sur vous pour conserver, avec la grâce de Dieu, l'esprit de votre sainte vocation, observant avec fidélité tout ce que la Règle de la Congrégation prescrit ou conseille pour la sanctification de ses membres. Dans cette confiance je vous bénis avec l'affection paternelle que j'ai toujours eue pour vous et que votre bonne conduite vous avait méritée.

C. J. E., évêque de Marseille, S.G.

1062. [Au p. Charles Baret, à Limoges].[1]

1062. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Sentiments d'amitié.

Marseille, le 29 mai 1851.

Fils bien-aimé, cette lettre n'est pas le premier jet du sentiment qui a débordé de mon cœur à la lecture de cette lettre si aimable, si touchante, si tendrement filiale que je reçus hier de toi. Je pris la plume à l'instant, mais l'expression de ma sensibilité, de mon affection, de ma reconnaissance dirais-je, pour tant d'amour que tu me témoignes, était trop vive, trop profondément sentie. En reprenant ma lettre ce matin pour l'achever, je me suis dit: mais si quelqu'un, étranger aux relations de paternité et de figliolanza[2] qui existent entre toi et moi venait à lire ces lignes, il ne se les expliquerait pas. Comment comprendre en effet ces liens formés par la grâce, qui de deux volontés n'en font qu'une, qui unissent le cœur du fils à son père et le cœur du père à son fils comme s'ils battaient de la même pulsation à 200 lieues de distance et cela d'une manière plus parfaite dans cet ordre de choses surnaturel que si cette union provenait d'une paternité naturelle. Eh bien, sacrifions cette page trop tendre, trop affectueuse, me suis-je dit, et recommençons avec plus de calme, car faut-il bien que j'écrive à mon enfant pour qu'il sache après tout que je ne suis pas insensible à tout ce que son bon cœur lui inspire pour un père qu'il aime et dont il est tant aimé.

1063. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[3]

1063. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Que le p. Vincens vienne à Marseille au plus tôt pour une réunion du

---

[1] YENVEUX V, 162.
[2] Mot italien qui signifie: progéniture.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.

conseil.

Marseille, le 30 mai 1851.

Mon bon père Vincens, j'attendais une lettre de vous avec un désir qui dégénérait en impatience. C'est vous dire le plaisir que m'a fait celle que je viens de recevoir. À l'instant même je commence à répondre ne sachant pas si je pourrai aller jusqu'au bout, Mgr de Fréjus[1] étant venu passer quelques heures avec moi.

Vous me proposez de rester encore quelque temps à l'Osier. Mon Dieu! je ne suis pas en peine de chercher le bien que votre présence y ferait, mais songez que je n'ai auprès de moi que le p. Bellon de tous mes assistants; je suis par conséquent dans un état pire que celui dont je me plaignais avec tant de raison. Les difficultés surgissent de toute part, il serait bon de pouvoir s'entendre, mais comment le faire par lettres? Vous craignez que le p. A[ubert][2] ne fasse pas pour l'Osier. Vous proposez donc vous-même un changement à ce qui avait été réglé. De son côté le p. Tempier m'écrit que les Évêques d'Angleterre et tous nos Pères réclament sa présence dans cette province. Qui nommer dans ce cas pour provincial à l'Osier. Vous ajoutez qu'il serait possible que le p. Tempier reconnût qu'il faut laisser l'Évêque de Bytown exercer les fonctions de provincial, et dans cette hypothèse vous penseriez qu'il faudrait garder le p. Santoni à l'Osier. Voilà une autre proposition contraire à ce qui avait été réglé. De son côté le p. Santoni expose les inconvénients qui peuvent résulter de son départ et le p. Richard m'écrit une longue lettre pour me prouver qu'il est impropre au ministère qu'on lui destine et vous convenez qu'il faudra quelque temps pour s'en acquitter comme il faut[3].

Vous voyez d'après cela qu'il est absolument indispensable que vous vous rendiez auprès de moi pour que nous discutions en conseil, en y appelant le p. Courtès, ces points très délicats et d'autres encore. Je vous prie, mon cher Père, de vous considérer, ce que vous êtes, assistant du Supérieur Général. Venez donc ne fût-ce que pour faire une apparition de quelques jours. Vous sentez que je dois mettre de la délicatesse à retoucher seul ce qui a été délibéré en commun.

D'après cet aperçu je n'aurais pas voulu qu'on donnât un commencement d'exécution aux projets qui avaient été délibérés, puisqu'il est probable qu'ils seront modifiés. Rien ne s'oppose pourtant à ce que le p. Richard commence à s'essayer comme socius du maître des novices. Je voudrais écrire à l'un et à l'autre, mais le temps me manque absolument. Dites-leur seulement que je prends en grande considération les observations qu'ils m'ont faites dans leurs lettres.

Je cède aux importuns. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1064. [Au p. Courtès, à Aix].[4]

1064. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] Mgr Wicart, évêque de Fréjus.

[2] Au conseil général, les 23 et 24 avril, le p. Vincens, troisième assistant, avait été nommé responsable de la maison des hautes études au Calvaire, le p. Cas. Aubert, provincial de la province du Nord et le p. Santoni provincial du Canada. On modifia ceci au conseil du 2 juillet: le p. Aubert fut nommé provincial d'Angleterre et le p. Vincens provincial du Nord.

[3] Le p. Richard devait remplacer le p. Santoni comme maître des novices à N.-D. de l'Osier.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post-, L. M.-Courtès.

Peu d'argent pour l'envoi au Natal de Mgr Allard et de ses compagnons. Remerciements au bienfaiteur qui a donné 2 000 f. Envoi de missionnaires à Colombo.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 2 juin 1851.

C'est à l'entrée de la nuit, mon cher Courtès, et après avoir passé la journée entière sur ma chaise, caché au séminaire pour n'être dérangé[1] par .personne pour préparer mes lettres à remettre à nos miss[ionnai]res de Ceylan, que je vais répondre à ta lettre du 30 mai.

Je remercie d'abord la Providence de venir à notre secours au moment où nous ne savons comment acheminer notre futur Évêque et ses compagnons vers la terre de Natal dont la Mission leur est confiée. Le conseil de la P[ro]p[a]g[a]tion de la foi nous a alloué pour cela la misérable somme de 10 000 f. qui ne suffira pas pour payer le voyage. J'ai écrit pour réclamer un supplément[2], on ne m'a pas répondu, et certainement avec ces 10 000 f. ils n'auraient pas pu remplir leur mission, c'est donc comme si on n'avait rien donné. Et voilà que le bon Dieu qui veut sans doute que cette œuvre s'accomplisse t'envoie ce brave homme qui ne se doute peut-être pas du bien immense qu'il va procurer, car ces 2 000 f. joints à quelqu'autre argent que je me procurerai et à des ornements que je leur destine pourront peut-être décider la question du départ. Remercie donc beaucoup ce digne homme en lui faisant connaître les dispositions de la Providence qui évidemment l'a inspiré dans cette circonstance.

Tu ne m'as pas assez expliqué d'où provient cette pension d'Éguilles. Si c'est de ma famille, je me garderais bien de faire le moindre acte de propriété. Si c'est d'une disposition testamentaire de M. Turle, curé de Salon, qui voulait assurer une mission pour un temps donné, c'est autre chose. J'ai besoin d'être édifié sur cette question avant d'intervenir.

Je vais envoyer quatre nouveaux miss[ionnai]res à Ceylan[3]. J'en ai fait trois prêtres le jour de l'Ascension. L'autre l'est depuis 3 ans. Ils sont tous admirables de zèle et de dévouement. C'est la S. Congrégation] de la Propag[an]de qui me les avait demandés. Pour ceux-ci aussi on ne me donne pas les deux tiers de l'argent que doit coûter leur voyage. Je ne cesse d'écrire aux Conseils, mais c'est en vain.

Quelle horrible mort que celle de Charles Perrier! Le voilà puni d'une vie entière d'impiété.

J'approuve entièrement tes pensées sur la demande de M. l'Arche-vêq[ue] d'Aix au sujet du p. Rouvière. Que ce Père revienne vivre dans sa communauté. C'est assez courir même pour faire le bien.

Adieu. Quand le p. Vincens viendra je te manderai pour tenir un conseil décisif sur certaines affaires. En attendant je suis plus isolé que jamais. De quatre assistants qui devaient tant m'aider, j'en ai tout au plus un ici. On abuse bien des forces que Dieu me laisse, comme si l'on devait oublier que dans deux mois je vais atteindre ma 70e année. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Ms.: derrangé.
[2] Ms.: suplément.
[3] Les missionnaires envoyés à Colombo furent: le p. Dominique Pulicani «l'ancien de la bande», et les trois jeunes prêtres qui «sortent à peine du nid»: Perréard, Duffo et Lallement, cf. L. Mazenod-Semeria, 3 juin 1851.

1065. [Au p. Charles Baret, à Limoges].[1]

1065. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les pp. Chauliac et Baret sont nommés assesseurs de la maison et le p. Beuf économe. Mgr Baissas devra augmenter les ressources de la communauté.

[Marseille, le] 11 juin 1851.

J'ai écrit entre autres au p. Burfin qui devait attendre une lettre de moi. J'ai constitué votre maison en nommant le p. Chauliac et toi assesseurs du supérieur local et le p. Beuf économe. Combinez, je vous en prie, les choses de manière à ce que tout marche en règle, qu'on ne fasse point de dépense non autorisée. Si on en a entrepris sans mon consentement qu'on l'arrête sur-le-champ et qu'on m'avertisse. Je ne sais comment Mgr l'Évêque de Limoges peut expliquer la retenue des 500 francs de la maison d'arrêt. Il m'avait dit positivement qu'il y avait cette rétribution pour ceux qui donneraient les instructions. Est-ce qu'on en sera quitte aussi pour remerciement pour le mois de Marie que tu as prêché à la cathédrale? C'est un système abusif, car il faut qu'une communauté se procure quelques ressources pour les cas imprévus, les voyages, etc. Peut-on croire qu'on peut pourvoir à tout avec les 2 400 francs qu'on fait tant sonner et qu'on serait presque tenté de reprocher? Mais cette misérable somme est bien insuffisante pour six missionnaires et les frères dont ils ont besoin pour le service de la maison.

Je termine à la hâte pour mettre ma lettre à la poste. Elle serait sans cela à dormir encore huit jours sur mon bureau qui est un véritable gouffre.

Je t'embrasse et te bénis de tout mon cœur.

1066. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[2]

1066. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir à Marseille dès la fin de sa retraite à St-Marcellin. Le p. Santoni ne devait pas faire sa retraite hors de nos communautés. Affaires du p. Tempier. Le Fondateur, seul, est surchargé de travail. Conversion de trois ministres protestants à Leeds.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 11 juin 1851.

Je n'aurais pas voulu, mon cher père Vincens, que vous vous engageassiez pour une aussi mince œuvre que la retraite de ces petites filles. Indépendamment des autres affaires qui devaient passer avant, n'eussiez-vous eu rien à faire ailleurs, je pense que vous auriez dû préférer de séjourner dans votre maison au milieu de votre com[munau]té à cette retraite de peu d'importance. Maintenant vous y êtes, il convient de l'achever, mais venez tout de suite après auprès de moi où votre devoir vous appelle. Je comprends qu'un homme actif comme vous êtes puisse redouter le repos de la chaise curule, mais il le faut.

Vous ne vous êtes pas rappelé que j'ai toujours désapprouvé que les nôtres allassent faire des retraites hors de nos maisons. C'est sans exemple dans les autres

---

[1] YENVEUX VII, 57*.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.

Ordres. Aussi je vous fais le reproche d'avoir consenti à ce que le p. Santoni allât s'enfermer à la Chartreuse et je ne le loue pas, lui, de l'avoir demandé. Pour un maître des novices c'est une grande école pour ne pas dire une sottise. Comment établira-t-il en principe dans ses leçons qu'il ne faut pas penser qu'il soit plus parfait d'aller ailleurs pour faire des retraites, comment fera-t-il pour dire que c'est contraire à l'esprit comme à la pratique de notre Institut, contraire même aux principes qui régissent les Ordres religieux? On ne doit pas se confesser aux étrangers, et l'on sortira de nos maisons tout exprès pour se confesser à eux.

Le p. T[empier] en partant m'a laissé en note que vous pouviez donner cent écus pour la personne dont votre charité s'est chargée. Il a conseillé à ceux avec qui il est en correspondance de placer cet enfant dans un bon petit séminaire, comme serait celui d'Annonay, on lui a donné carte blanche à ce sujet. Il a laissé tant de choses en arrière en partant qu'il ne m'a pas expliqué s'il vous en avait écrit, et comme il ne sera peut-être pas de retour avant la rentrée des classes, ne sera-t-il pas trop tard de l'attendre pour faire quelques démarches à ce sujet?

13 [juin].

Pour peu que je tarde, ma lettre ne vous trouvera plus à Saint-Marcellin. La tête me tourne du monde qu'il m'a fallu recevoir aujourd'hui, au moins 25 personnes se sont succédées pour affaires diverses, et en attendant la lettre du p. Vincens n'avançait pas. Hier, j'ai administré le sacrement de confirmation à 1 200 enfants dans notre belle église de St-Joseph. L'autre jour j'en avais confirmé 1 100 à la cathédrale, etc., etc.

Je viens de bénir et d'embrasser notre bon père Aubert qui se rend décidément en Angleterre. Je vous avais annoncé que tous nos plans étaient bouleversés et me voilà seul plus que jamais. Celui-ci venait au moins me voir tous les jours. Je vous laisse à penser si cela peut aller ainsi. En attendant les lettres affluent de toute part. Rome, Ceylan, Canada, Angleterre, et toutes nos maisons de France tirent à boulets rouges et je suis à peu près seul pour riposter.

J'ai encore une heure devant moi avant de me rendre à l'assemblée de st Franç[ois] Régis. Je me suis fermé dedans à triple verrou. Je vais en profiter pour écrire au Pape et en Propagande; au Pape pour accompagner l'adresse de notre conseil municipal[1], en Propagande pour les affaires de la Congrégation. Je ferai demain notre frère Lynch diacre pour pouvoir l'ordonner prêtre avec les autres le jour de saint Pierre. On a besoin de lui en Angleterre où vraisemblablement trois Ministres protestants convertis entreront dans notre Société. S'ils persévèrent dans la résolution qu'ils nous ont communiquée, ce sera une bénédiction insigne de Dieu sur la Congrég[atio]n. On va établir une mission des nôtres dans la paroisse même que ces Ministres desservaient quand ils étaient protestants. C'est à Leeds, ville de 100000 âmes.

Adieu, je vous «quitte, vous voyez bien malgré moi. Soyez béni.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1067. Au R.P. Bellon [à Marseille].[2]

1067. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Personnel des maisons du Calvaire et de N.-D. de la Garde.

---

[1] Le conseil municipal remercia le Pape pour le pallium accordé à 1'Évêque dé Marseille.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

Marseille, le 1er juillet 1851.

Mon cher père Bellon, je viens de fixer le personnel de nos diverses maisons. Pour ce qui vous concerne, vous recevrez au Calvaire le R.P. Vincens, le R.P. Telmon, le R.P. Lancenay, le R.P. Gondran[d], le R.P. Saby, le R.P. Zirio, le R.P. Chauviré et le R.P. Martini.

La résidence de N.-D. de la Garde sera composée du R.P. Bernard, le R.P. Vandenbergh[e], le R.P. Tissot, le R.P Grol[l]ier, le R.P. Gil[l]et, le R.P. Jeanmaire, le R.P. Audruger.

A l'exception du R.P. Bernard et du R.P. Vandenberghe, les autres Pères alterneront avec les R.P. Picus, le R.P. Clausset, le R.P. Mondini pour habiter cette résidence. Vous recevrez ces derniers Pères au Calvaire.

Plus tard j'appellerai quelques autres Pères au Calvaire.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1068. [Au p. Tempier, à Montréal].[1]

1068. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Préparatifs au sacre de Mgr Allard. Beauté de la cérémonie. Nouvelles. L'Évêque de Fréjus confie son grand séminaire aux Oblats.

Marseille, le 13 juillet 1851.

Pourquoi m'accuser, mon cher Tempier, d'une négligence qui serait inexcusable et don vous devriez me croire incapable. Que voulez-vous que j'y fasse si mes lettres ne vous parviennent pas. Vous savez ce dont j'ai à me plaindre pour Ceylan. En serait-il de même pour le Canada? Le fait est que je n'ai pas négligé de vous adresser de fort longues lettres, et que je croyais fermement que deux de ces lettres vous attendaient à Montréal. J'attendais pour en écrire une troisième d'avoir reçu quelqu'une des vôtres. Elles me sont toutes parvenues très exactement et j'aurais plus tôt répondu à la dernière en date du 19 écrite de Bytown, si les préparatifs du sacre de Mgr Allard qui va avoir lieu dans une demi-heure ne m'avait absorbé. Il serait trop long de vous raconter par quels ennuis il m'a fallu passer, qu'il vous suffise de savoir que je compte neuf lettres qu'il m'a fallu écrire aux seuls Évêques qui devaient y concourir. Il se trouve qu'aujourd'hui j'en ai un de plus qu'il ne m'en faut après avoir été jusqu'à hier dans l'incertitude si j'aurais les deux qui étaient indispensables. Cette perplexité est due à l'excuse qu'avait d'abord donnée l'Évêque de Digne dont il ne s'est repenti qu'après que j'avais écrit à l'Évêque de Fréjus pour le remplacer. Je vous laisse pour monter chez ce Prélat qui est neuf à la cérémonie que je vais lui indiquer.

J'aime mieux encore vous envoyer ce bout de lettres que d'attendre huit jours pour vous écrire. Vous comprenez dans quels embarras je dois me trouver aujourd'hui. La cérémonie a été superbe. J'ai fait le sacre à la cathédrale. J'ai eu pour Évêques assistants les Évêques de Viviers et de Fréjus, l'Évêque de Digne assistait à la cérémonie. J'avais invité le Préfet et les autres autorités. L'église était pleine, le chœur était rempli de prêtres, le recueillement était parfait. Le nouvel Évêque a officié à

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier. Les principales lettres écrites au p. Tempier, visiteur au Canada, ont été publiées dans Écrits Oblats, t. 2, pp. 12-23. Certains extraits ont été alors omis parce qu'ils traitaient plutôt des Oblats de France. Nous les publions dans ce volume.

vêpres et au salut, le p. Gondran[d] a fait un discours très remarquable qui a ravi tous les Évêques. Je renvoie à la semaine prochaine de répondre à votre dernière lettre qui m'a fort intéressé par la précision et la lucidité. Je suis trop pressé dans ce moment pour entamer cette matière. Il faut que je vous quitte, c'est à regret, mais je ne puis pas laisser plus longtemps mes quatre Évêques et il faut que ma lettre soit mise à la poste pour arriver à temps à Liverpool. Adieu, le p. Santoni doit être parti avant-hier de l'Osier. Je lui ai donné ses lettres de provincial. Vous pouvez les modifier selon les circonstances. Soyez à l'affût de son arrivée. J'ai été obligé de lui refuser le compagnon qu'il demandait. Il a fallu monter un personnel pour le grand séminaire de Fréjus que l'Évêque a voulu nous donner. Vous voyez que j'ai bien de la peine à vous quitter, je m'arrache pourtant. Adieu.

C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1069. [Au p. Richard, maître des novices à N.-D. de l'Osier].[1]

1069. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils et encouragements pour sa nouvelle fonction. .

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 juillet 1851.

Pour vous épargner, mon cher père Richard, un port de lettre et aussi à cause du peu de temps qui me reste, je profite de cette demi-feuille. Qu'auriez-vous dit de moi, mon cher fils? Je serais bien coupable si j'avais eu un seul instant la pensée de négliger de vous écrire. Mais c'est tout le contraire, je me suis dit vingt fois, il faut que j'écrive au père Richard, et toujours quelque chose m'en a détourné. Je m'étais jusque flatté un instant d'aller vous répondre verbalement, mais qui est-ce qui est moins son maître que moi. Aujourd'hui encore je ne saurais compter le nombre de personnes qu'il m'a fallu voir quoi que je me fusse fermé dedans à double tour de clef pour vaquer à ma correspondance si multipliée et toujours arriérée pour quelqu'un. J'aurais pourtant voulu vous dire un peu au long combien vous devez mettre votre confiance en Dieu. C'est lui qui disposant des événements, vous a imposé la charge qui pèse sur vous: alius sic alius vero sic[2]. Lorsque votre prédécesseur en fut investi il n'était pas plus âgé que vous et n'avait même pas l'expérience des voyages que vous avez faits. Vous savez s'il s'en est bien tiré. J'avais vu dans une grande com[munau]té d'un grand Ordre religieux un maître de novices qui n'était pas non plus plus âgé. Le bon Dieu se sert de tous les instruments pour en venir à ses fins, ainsi il nous convient toujours, à nous hommes d'obéissance, de laisser de côté toute humilité pour dire en toute simplicité in nomme tuo laxabo rete[3]. Il ne convient même pas, établis sur ces principes, de se faire trop petits aux yeux de ceux que l'on est chargé de diriger. Il est une attitude entre deux qu'il est bon de garder, ne fût-ce que pour l'honneur de sa place et la dignité de l'autorité qui vous est départie.

Je compte, mon cher fils, que vous reprendrez bientôt les traditions de vos prédécesseurs. Chaque mois, on me faisait passer des notes sur chaque novice, les vertus comme les imperfections, le caractère, la conduite, etc. La première fois que vous me parlez d'un novice, vous avez soin de tracer tous ses prénoms, son nom, le

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.
[2] 1 Co 7, 7.
[3] Lc 5, 5: «in verbo autem tuo laxabo rete».

jour de sa naissance, le lieu où il est né, le diocèse, le jour de son entrée au noviciat, l'ordre qu'il a reçu s'il est ecclésiastique, sa science, sa capacité, etc. À part, sur la lettre d'envoi, un petit mot sur vous même quand vous le jugerez à propos. Vous pouvez préparer toutes ces choses pour le départ du cher frère Rey et de ses compagnons de voyage, les oblats ses écoliers.

Adieu, mon cher fils, je suis tant consolé d'avoir pu m'entretenir quelques instants avec vous; saluez de ma part tous vos novices, je les bénis ainsi que vous de toute l'affection de mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1070. [Au p. Lavigne, à N.-D. de l'Osier].[1]

1070. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Tristesse et émotion en apprenant que le p. Lavigne refuse d'obéir.

[Marseille, le] 24 juillet 1851.

Votre lettre, mon cher père L[a vigne], m'a trop affligé, je dirai plus, m'a trop ému, pour que je veuille y répondre autrement qu'en vous exposant mon extrême surprise que vous ayez pu, de sang-froid, me tenir un pareil langage. Je vous laisse devant Dieu et devant les hommes la responsabilité d'un tel intervertissement de tout ordre dans une Congrégation religieuse. Vous mettez des conditions à votre obéissance; vous comparez votre volonté à celui qui, indépendamment de tout mérite, est votre supérieur et vous le faites en des termes assez peu mesurés pour qu'il ne lui reste le parti que de se soumettre humblement à votre décision souveraine s'il veut éviter un épouvantable scandale. Mon cher Père, je n'attendais pas de vous une semblable douleur. J'en suis navré jusqu'au fond de l'âme. J'en appelle au souverain Juge. C'est lui qui nous jugera. Vim patior, responde pro me[2]. Voilà la prière que je lui adresse, en vous bénissant, comme si vous ne m'aviez pas percé le cœur.

1071. [Au p. Tempier, au Canada].[3]

1071. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Maladie du p. Telmon. Coût de deux nouvelles églises à Marseille.

[Marseille, le] 27 juillet 1851.

Le pauvre p. Telmon a failli mourir; sa santé est délabrée; il crache le sang et il lui est survenu au pied une douleur si aiguë qu'il ne peut plus se tenir debout. Je fus obligé de l'autoriser à dire la messe le jour du Sacré-Cœur et celui de s. Pierre dans la chambre qu'il occupait pour qu'il pût placer une chaise sous son genou afin que le pied ne touchât pas à terre.

Je viens de faire l'acquisition du château du diable, placé au centre de la paroisse nouvelle de Saint-Jean-Baptiste, et attaché à une contenance de 5 600 mètres. Ce

---

[1] YENVEUX III, 133. Le seul père «L» qui laissait souvent à désirer au sujet de l'obéissance était alors le p. Lavigne (cf. Écrits Oblats, t. X, lettre n. 991). Il sortit d'ailleurs de la Congrégation l'année suivante.
[2] Is 38, 14.
[3] YENVEUX VI, 3; REY II, 387 en note.

château va me servir de chapelle en attendant la construction d'une église de 50 à 60 mètres de longueur. Je compterai demain 60 000 francs pour prix de l'acquisition de ce domaine et j'avais répondu l'autre jour pour un emprunt de 40 000 francs en faveur de l'église de Saint-Michel, laquelle avec cette somme pourra être élevée de façon que les fidèles puissent jouir de la moitié de l'édifice. C'est la quatrième sainte folie que je me permets[1], ce sera vraisemblablement la dernière, car vous savez que dans cinq jours je vais entrer dans mes 70 ans.

1072. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1072. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils au maître des novices.

[Marseille, le] 3 août 1851.

Je ne mets pas, mon cher fils, une minute d'intervalle pour répondre à votre lettre du premier de ce mois. Vous pouvez dire au frère [Verdier][3] que je n'ai jamais mis en doute qu'il dut être reçu dans la Congrégation; sa santé n'est pas à mes yeux un obstacle qui doive neutraliser ses bonnes qualités. J'ai opiné dans ce sens au dernier conseil où il fut question de l'admission des sujets.

Nous n'avons jamais forcé personne à entrer dans la Congrégation; ainsi je ne mettrai aucun obstacle à ce que le bon frère N. se retire paisiblement chez lui. Seulement je suis surpris qu'il ait tant tardé de prendre son parti. Ne serait-ce pas une preuve qu'il est sous l'influence d'une violente tentation? Être si pressé de partir quand on a attendu plus d'un an une décision favorable, cela n'est pas naturel. Comme je ne voudrais pas que ce cher enfant eût à se repentir plus tard d'avoir fait une fausse démarche qui pourrait compromettre son salut, interrogez-le donc avec charité en lui faisant connaître mes dispositions à son égard. S'il persiste dans la répugnance improvisée dont il vous a fait part, ouvrez-lui les portes et que le bon Dieu l'accompagne. Je regrette cet enfant, mais je lui souhaite toutes sortes de bénédictions dans la carrière dangereuse qu'il se propose d'embrasser.

Je n'ai pas besoin de vous recommander les nouveaux venus qui vont vous arriver. Élargissez donc les portes et aussi les entrailles de votre charité, afin que tous ces sujets que la Providence nous envoie trouvent parmi nous ce qu'ils y viennent chercher. Je demande à Dieu que tous ceux qui se trouvent sous votre bonne direction ressemblent à ceux qui les ont précédés. Ce sont tous des sujets excellents qui nous édifient et qui nous charment.

1073. [Au p. Dassy, à Nancy].[4]

1073. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] Mgr de Mazenod avait investi de grosses sommes, même de ses deniers de famille, pour la construction des églises Saint-Joseph et Saint-Lazare, cf. Journal, 23 mai 1837 et 5 avril 1839. La troisième «sainte folie» pourrait avoir été faite pour l'église Saint-Michel ou encore pour la cathédrale de Marseille.

[2] YENVEUX V, 183; VH, 5*, 22*; VIII, 33.

[3] Le nom est omis dans Yenveux. À la réunion du conseil, tenue le 2 juillet, on avait admis à l'unanimité le f. J.-M. Verdier, novice depuis 18 mois, mais non admis jusque là à cause de sa santé un peu faible.

[4] Orig. : Rome, arch. De la Post., L. M.-Dassy.

Salutations. Mgr de Mazenod est entré dans ses 70 ans. La Congrégation est comblée de bénédictions.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 4 août 1851.

Quoique le R.P. Assistant[1], cher p. Dassy, soit chargé de la correspondance de la Lorraine, je ne veux pas laisser partir le charmant et excellent p. Jeanmaire sans le charger de quelques lignes pour vous. Il y a bien longtemps que vous ne m'avez écrit, mais je sais pourtant de vos nouvelles, et tout pressé que je suis même en ce moment je me fais un plaisir de vous donner directement des miennes. Je pense que personne ne me contestera plus le titre de vieillard puisque je suis entré depuis le 1er de ce mois dans mes 70 ans, mais tout vieux que je suis on m'épargne si peu qu'on m'ôte la faculté de respirer. Quel adoucissement pour moi s'il m'avait été donné de vous visiter, mais on sait me donner du travail ici de façon à me retenir.

Je ne vous donnerai pas des nouvelles de la Congrég[atio]n, le p. Jeanmaire vous dira les bénédictions dont Dieu la comble. Je viens de refuser deux nouveaux Vicariats Apostoliques, on m'en offre un troisième[2]. En Angleterre à part les embarras où nous a jeté l'équipée de ce pauvre p. Daly[3], les choses marchent à merveille.

Adieu à la hâte, très cher fils, voilà une, deux et trois personnes qui entrent dans mon cabinet, et me pressent de finir. Je le fais à regret en vous embrassant de bien bon cœur et bénissant toute votre com[munau]té ainsi que vous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1074. [Au p. Tempier, au Saguenay].[4]

1074. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du p. Leydier à Ceylan. Jugement sur le p. Baudrand

[Marseille,] le 15 août 1851,

Ah! mon cher ami, quelle nouvelle le p. Semeria donne! Nous avons un saint de plus dans le ciel. Le R.P. Leydier a succombé en six heures au choléra qui a fait tant de ravages dans son district. J'enverrai en Amérique une copie de la lettre admirable du p. Semeria qui nous donne tous les détails de la sainte vie et de la précieuse mort de ce bienheureux enfant. Le bon Dieu permit qu'il se trompât de chemin pour venir mourir entre les bras de son confrère Mauroit et recevoir les sacrements dont il aurait été privé s'il n'avait pas fait fausse route pour arriver dans la chrétienté qu'il allait secourir. Nous avons fait une immense perte. C'était un vrai saint. Qu'on s'acquitte des suffrages qui lui sont dûs. Il est certainement au ciel depuis longtemps; il y est monté

---

[1] Le p. Vincens, assistant et provincial du Nord. Le Supérieur Général lui-même faisait fonction de provincial du Midi.

[2] Vicariats de Mélanésie-Micronésie, Malabar et îles Seychelles, cf. A. PERBAL, Missions acceptées [et refusées] de 1841 à 1861, dans Études Oblates, t. 23 (1964), pp. 136-142.

[3] Cf. Écrits Obtats, t. 3, pp. 76-89.

[4] YENVEUX I, 23; IX, 147. A la mi-août, le p. Tempier se trouvait en visite au Saguenay, cf. L. Santoni - Cas. Aubert, 14 août 1851.

le 16 de ce mois de juin, mais n'importe, nous ne devons pas nous dispenser de faire ce que la Règle nous prescrit.

Ce p. B[audrand][1] m'avait semblé revenir à de meilleures idées; mais j'ai compris qu'il conservait son esprit particulier et qu'il l'a manifesté en plusieurs rencontres, au point de se faire en quelque sorte un parti, dont le p. C[hevalier] ne s'est pas défendu. Ces Pères s'obstinent à ne pas entrer dans les vues, ni à prendre l'esprit du Fondateur. C'est un désordre intolérable; il faut bien le dire.

1075. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1075. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils au maître des novices. Renvoi d'un novice; un autre viendra finir son noviciat à Marseille.

[Marseille, le] 20 août 1851.

Vous savez la joie et la consolation que j'éprouve quand on peut me rendre un bon témoignage de nos frères sur lesquels nous fondons toutes les espérances de l'avenir de notre petite famille. Vraiment votre lettre m'a mis du baume dans le sang. Qu'ils se disent bien, ces chers enfants, qu'ils ne sauront jamais assez reconnaître le grand bienfait de leur vocation; et ce n'est que par une vraie ferveur et par la fidélité à leur Règle et à l'esprit de leur Institut qu'ils pourront témoigner à Dieu leur reconnaissance. Dussent-ils tous exercer le ministère dans nos contrées, il faudrait être tels que je...

Nous sommes d'avis de renvoyer [Roustang]. Il faudrait écrire quelques lignes à M. le supérieur du grand séminaire d'Avignon qui s'était intéressé à lui, pour lui dire qu'on n'a pu le former aux vertus indispensables aux missionnaires, et qu'on est obligé de le congédier.

Quelques personnes ont écrit au R.P. Vincens pour lui demander de vous prier de les confesser. Nous pensons que ce ministère extérieur nuirait aux soins que vous devez donner à votre noviciat, il faut donc vous refuser absolument aux demandes qui pourraient vous être faites.

Je suis très satisfait de votre correspondance. Vous me devez aussi un mot des frères convers et si vous remarquez quelque chose dans la communauté qui ne soit pas conforme aux principes de la vie religieuse, ou contraire à la régularité, vous ne vous en ferez pas une peine de m'en informer.

Vous avez très bien fait, mon cher fils, de m'avertir à temps du grave désordre qui s'est glissé dans votre sainte maison. Je ne connais rien de plus dangereux que ces liaisons que la concupiscence inspire et qui entretiennent dans l'âme des inclinations qui détournent de Dieu et finissent trop souvent par des chutes honteuses. Ma première pensée avait été de renvoyer sur-le-champ le frère qui s'était oublié au point de scandaliser le jeune novice que vous ne me nommez pas. Cependant il me reste l'espoir que ce pauvre enfant se sera arrêté sur le bord de l'abîme et qu'il sera encore accessible aux conseils que je me réserve de lui donner. Il est d'ailleurs important de le soustraire au danger qu'il s'est forgé lui-même. Je me suis décidé à l'appeler ici pour

---

[1] Il s'agit, semble-t-il, du p. Baudrand auquel on avait songé pour la charge de provincial et du p. Chevalier, procureur de la Province.

[2] YENVEUX VII, 5*; VIII, 68, 195. Le premier paragraphe (VIII, 195) est copié sans destinataire et daté: «20 août 184l». D'après le contexte il semble plutôt du 20 août 1851.

y finir son noviciat, s'il me donne l'assurance d'un sincère retour à la vertu, ou bien pour être congédié si son mal me paraît incurable. Faites-le donc partir tout de suite.

1076. [Au p. Santoni, à Montréal].[1]

1076. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Régularité parmi les jeunes Pères du cours des hautes études au Calvaire.

[Marseille, le] 28 août 1851.

J'augure bien, sous tous les rapports, de la mesure que je me suis décidé à prendre. La régularité s'observe admirablement parmi notre jeunesse réunie au Calvaire[2]. Nous allons tenir la main à ce qu'on s'abstienne de parler sans mesure, sans réserve et sans charité, à ce que l'on se corrige de cette manie de dire tout ce qui passe par la tête, de juger de toutes choses à tort et à travers.

1077. [Au p. Tempier, au Canada].[3]

1077. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Régularité parmi les jeunes Pères du cours de pastorale. On devrait imiter cet exemple au Canada.

[Marseille, le] 28 août 1851.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons eu à gémir sur la trop grande facilité d'employer nos sujets avant qu'ils fussent suffisamment formés. Il ne faut pas craindre de prendre quelques moyens puissants pour remédier à ce mal en Canada. Ils auront l'exemple de ce qui se fait ici. J'ai retiré de leurs travaux, déjà couronnés d'abondantes bénédictions, plusieurs de nos missionnaires que cette mesure aura pu contrarier. Mais nous avons jugé qu'il était utile de prendre un parti pour les perfectionner dans l'étude de la théologie, de l'écriture sainte et de la composition. Je vois à ce qui s'exécute ici sous la direction du p. Vincens un plus grand avantage encore, qui sera de former de bons religieux. Ce que nous faisons équivaut à ce qui s'appelle le troisième an chez les Jésuites. La plus parfaite régularité règne dans notre maison d'études du Calvaire et le p. Vincens, uniquement occupé de cette œuvre, s'appliquera surtout à inculquer les principes et à exiger la pratique de la vie religieuse. Si on pouvait constituer quelque chose de semblable en Canada, je ne reculerais pas devant la suspension de toute mission pendant un an pour chaque sujet.

1078. [Au p. Bellon, à N.-D. de l'Osier].[4]

1078. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX VIII, 217. Le p. Santoni partit de l'Osier pour le Canada le 11 juillet 1851. Cet extrait de lettre a été oublié dans le volume n. 2 des Écrits Oblats où il devait normalement figurer.
[2] Le cours des hautes études fut inauguré par le Fondateur le 26 août, cf. Journal Mazenod, 26 août.
[3] YENVEUX VIII, 217.
[4] YENVEUX III, 62; VII, 160.

Peu d'obéissance parmi les Pères à l'Osier. Le p. Burfin y est nommé supérieur.

[Marseille,] le 29 août 1851.

Je ne laisserai pas partir cette lettre, cher père Bellon, sans y ajouter deux mots. Avoue que c'est chose ennuyeuse que d'avoir à prendre tant de précautions et avoir tant de ménagements à garder pour disposer des sujets de la Congrégation. Il en est pourtant ainsi, et même avec toutes ces attentions cela n'ira pas trop bien.

Voilà l'Osier entièrement confié aux pères Dauphinois, et le père Burfin, si tu ne l'instrumentes pas un peu, sera peu disposé à faire observer la Règle à tous ces Pères peu fervents. Représente-lui quel scandale ce serait si, dans une maison de noviciat, les anciens Pères ne donnaient pas le bon exemple. Ne lui cache pas qu'on a remarqué à Limoges qu'il se dispensait facilement de ce que la Règle lui prescrit de faire et qu'il ne pressait pas les autres de faire leur devoir.

Dans ta conférence ne manque pas d'établir qu'il n'y a pas de gouvernement possible lorsque les sujets ne sont pas dans la main du supérieur majeur qui doit pourtant pourvoir aux besoins généraux. Tu connais où le bât les blesse; tâche de les guérir par tes bons conseils. Quant à moi, je ne compte nullement sur leur affection; ils m'ont appris à mesurer leur cœur, aussi je ne leur demande rien pour me faire plaisir, mais tout pour l'acquit de leur conscience et de la mienne.

Adieu, cher Père, je t'embrasse et te bénis.

1079. Au p. Bellon, à N.-D. de l'Osier.[1]

1079. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Richard ne doit s'occuper que des novices. Faire un acte de visite. L'Evêque de Grenoble est averti du départ du p. Vincens. Obédience des frères Blanc et Vernet. Joie de savoir que la communauté marche dans la voie de sa vocation.

[Marseille, le] 4 septembre 1851.

J'approuve donc les soins que tu as donnés [aux religieuses][2]; mais que jamais le maître des novices se mêle de leurs affaires. Depuis que le p. Santoni s'en occupait, il négligeait beaucoup son noviciat. Cette expérience me suffit.

J'ai écrit à Mgr l'Evêque de Grenoble[3] une lettre fort polie pour lui faire savoir que le p. Vincens avait été nommé un de mes assistants et qu'en cette qualité il devait résider auprès de moi; mais que je l'avais nommé en même temps provincial de la province où se trouve N.-D. de l'Osier pour qu'il pût reparaître de temps en temps dans les lieux où il avait eu le bonheur de vivre sous sa protection et qu'il avait édifié, etc.

Avant de partir fais un bon acte de visite où tout ce que tu entends devoir être observé se fasse. Établis la parfaite régularité.

Je n'ai pas retrouvé où nous avions dit de placer le frère Blanc. Dis-le moi tout de suite. Je l'ai vu un moment hier. Il n'avait pas grand attrait pour aller à Aix; pas

---

[1] YENVEUX IV, 5; VII, 7*; Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.
[2] Les Oblates de Marie Immaculée fondées à N.-D. de l'Osier par les pères Guigues et Vincens, cf. Écrits Oblats, t. IX, lettre n. 751.
[3] Mgr Bruillard.

plus que le p. Verhulst n'avait envie de rester ici. Je l'ai relevé comme il faut quand il m'a dit qu'il s'y ennuyait. Il trouvait la vie active d'Aix plus conforme à ses goûts.

Avant de finir je veux te charger spécialement de féliciter tous nos Pères des bons renseignements que tu as été dans le cas de me donner sur leur compte. J'en ai été extrêmement consolé; quel autre bonheur puis-je goûter en ce monde que de voir ceux que Dieu m'a donnés marcher dans la voie de leur vocation, édifiant l'Église par leurs vertus et attirant ainsi sur leur ministère les bénédictions du Seigneur les plus abondantes.

Je les bénis de mon côté ainsi que toi et tous les novices de tout mon cœur[1].

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1080. [Au p. Fabre, à Marseille].[2]

1080. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Argent qu'il faut envoyer en Angleterre. Somme théologique de s. Thomas pour les jeunes Pères des Hautes Études. Ordination prochaine du p. de L'Hermite. Affaires du p. Bise à Lumières.

Marseille, le 4 septembre 1851.

Cher fils, je laisse tout pour répondre à ta lettre. Mais avant je veux te dire le plaisir que me fit ta réponse de l'autre jour. Je ne sais si j'accumule des années de purgatoire, mais je suis si heureux de l'affection d'un fils tel que toi que je n'ose assurer que le surnaturel absorbe assez le sentiment naturel d'un cœur reconnaissant. En tout cas c'est une nouvelle obligation que tu contractes de venir à mon secours après ma mort.

Le p. Aubert dans sa dernière lettre, qui commence à être d'assez ancienne date, me disait de continuer de lui adresser mes lettres à Maryvale. Il devait pourtant, d'après le projet qu'il me communiquait, aller bientôt au secours de la communauté de Liverpool. Que te dirai-je? Il faudrait peut-être prendre la précaution de lui écrire une première lettre pour lui annoncer la traite que tu devrais insérer dans une autre lettre à deux ou trois jours de là. Ce serait pour qu'il prît ses précautions si cette seconde lettre tardait d'arriver.

Quant aux Sommes de saint Thomas, le p. Vincens et les deux autres Pères sont convenus qu'il en fallait une à chaque étudiant. Comment faire alors? Faut-il bien que nous les payions, c'est une conséquence de la décision prise de faire étudier nos Pères.

Je te donne la bonne nouvelle que j'ai reçu la dispense de 17 mois pour le p. de L'Hermite. Calculez ensemble si avec cette dispense je pourrai lui imposer les mains à l'ordination du 20 de ce mois. J'en serais bien content.

Je t'envoie trois billets pour la séance de l'académie de dimanche, tu en remettras un au père Nicolas, tu donneras l'autre à qui tu voudras, j'en ai envoyé un au p. Gondran[d].

Je te fais passer une lettre du p. Bise; tu me la remettras dimanche à M[arsei]lle. Il y a q[ue]lque chose qui te regarde à la fin. Quant aux permissions qu'il demande, il

---

[1] Ces premières lignes sont copiées par Yenveux qui précise: «Au p. Bellon, le 4 septembre». On conserve l'original de la fin de la lettre, mais sans destinataire et sans date.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Fabre. La lettre est sans le nom du destinataire. D'après le contexte elle est adressée au p. Fabre, nommé économe général au chapitre de 1850. Le p. Fabre devait se trouver au séminaire et le Fondateur à St-Louis, maison de campagne de l'évêché près de Marseille.

aurait dû dire de quel prix est ce tombereau. S'il est nécessaire pour l'exploitation du domaine faut-il bien l'autoriser à l'acheter, mais il faudrait qu'il ne fût pas trop cher. La seconde permission est chose délicate. Les fidèles aiment à retrouver les bijoux qu'ils ont donnés. Comment expliquer cette soustraction? Je ne me décide point à accorder cette permission; j'ai besoin d'y penser. En attendant, qu'il les préserve comme ils l'ont été jusqu'à présent.

Adieu, cher fils, je t'embrasse et te bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1081. [Au p. Bellon, à N.-D. de l'Osier].[1]

1081. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le maître des novices ne doit s'occuper que des novices.

[Marseille, le] 10 septembre 1851.

Je n'ai plus qu'une chose à te dire, c'est de bien spécifier avant de partir les attributions de chacun, surtout pour le noviciat qui doit être entièrement séparé du reste de la communauté et gouverné par le Père maître auquel il ne faut donner aucun autre emploi ou ministère à remplir. Il n'aura jamais assez de temps pour donner ses soins à une si nombreuse famille dont dépend le sort de la Congrégation.

Adieu, mon très cher, je te bénis et t'embrasse de tout mon cœur.

1082. [Au p. Fabre, à Marseille].[2]

1082. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à passer une semaine avec le Fondateur à St-Louis, maison de campagne de l'évêché.

[Marseille, le] 11 septembre 1851.

Dis-moi franchement, mon cher fils, si cela t'amuse beaucoup d'aller te flanquer dans une bicoque où l'on a de la peine à respirer et passer huit jours à ne voir que de bonnes nonnes qui sont pourvues sans doute de beaucoup de vertus, mais dont l'esprit n'est pas tout à fait à la portée du tien, quelque complaisant que tu sois[3]. Premier point. Second point: s'il est vrai, comme je n'en doute point, puisque tu le dis, que tu t'es très bien trouvé pour ta santé de ce changement momentané et de ce petit séjour à la campagne, comment se fait-il que tu n'aies pas eu la pensée de me faire cette confidence en toute simplicité pour que je t'offrisse de venir passer avec moi ces jours de repos qui devaient te faire du bien. Pourrais-tu mettre en doute le plaisir que j'éprouverais en te procurant ce soulagement et le bonheur que j'aurais en t'ayant auprès de moi. Je fais de ceci un sujet de reproche. Ne pas comprendre l'étendue de mon affection pour mes enfants et pour un fils tel que toi, chercher ailleurs son repos et son délassement, quand il est si facile de se le procurer auprès de moi. C'est chose

---

[1] YENVEUX VII, 10*; VIII, 43.
[2] YENVEUX VI, 97.
[3] D'après les détails de la fin de cette lettre il s'agit d'une maison des Sœurs de Saint-Charles, au quartier de la belle de mai, alors dans les faubourgs de Marseille.

grave et dont je suis en droit d'exiger satisfaction. Dispose-toi, mon cher enfant, à venir avec moi lundi prochain. Ma campagne est, sans contredit, infiniment plus agréable et plus saine que celle des bonnes sœurs. Tu y seras aussi libre que tu voudras.

Tu sais que je passe presque toute la journée dans mon cabinet; nous nous verrons aux heures des repas et le soir. Mon fidèle compagnon de solitude[1] te procurera l'agrément de son aimable conversation, quand vous jugerez à propos de deviser sur quelque sujet que ce soit. Le reste du temps tu iras te promener dans l'enceinte du bois ou dehors si bon te semble. Tu t'occuperas dans ta chambre, autant que tu voudras. Tu n'auras pas loin à aller pour prier; la chapelle comme tout le reste de la maison étant à ton service.

Voilà, mon cher fils, ce que mon amour paternel t'offre en échange de ta petite prison de la belle de Mai pour ne pas accoler le beau nom de Saint-Charles au genre d'habitation que je viens de citer.

Adieu, mon cher enfant, je te bénis avec toute l'affection de mon cœur.

1083. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1083. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils au maître des novices. Ordinations. Vertus du p. Leydier.

[Marseille, le] 15 septembre 1851.

Pour répondre pertinemment, je suis trop peu édifié[3] sur la matière. Il faudrait que je susse: 1) si c'est une faute passagère de laquelle ce jeune homme ait eu horreur et dont il vous ait témoigné un grand repentir et une grande confusion; 2) ou bien s'il y a récidive plusieurs fois, ou même souvent, de façon qu'on puisse le ranger dans la classe des habitudinaires; 3) ou bien il a été livré par le passé à quelque mauvaise habitude, et il a eu le malheur de retomber depuis qu'il est novice. 4) II faudrait aussi savoir quelle âge il a.

Le premier cas ne présenterait aucun doute. Il pourrait tout au plus faire différer ses vœux. Apparemment vous avez expliqué toutes ces choses aux prêtres que vous avez consultés, puisqu'ils vous ont donné une réponse si décisive. Cela m'oblige à suspendre mon jugement, étant aussi peu informé que je le suis.

A l'avenir, mon cher fils, il ne faudra plus consulter les prêtres qui passent à l'Osier, quelque respectables qu'ils soient; cela présente de graves inconvénients. Il vaut mieux ne pas se presser et m'écrire en me donnant tous les détails nécessaires pour que je puisse asseoir un jugement raisonnable. Je vous dis de vous adresser à moi plutôt qu'au p. Vincens, par exemple, parce que je ne connais aucun de vos jeunes gens et que vous n'avez rien à craindre avec moi pour le secret de la confession, tandis que avec tout autre, qui a eu ou qui a des rapports avec l'Osier, on ne pourrait en dire autant.

Je dois encore vous dire qu'il est bon que vous ameniez les novices à vous donner une connaissance exacte de leur intérieur dans la direction et hors du tribunal

---

[1] C'était habituellement l'abbé Jeancard qui accompagnait l'Evêque de Marseille et tenait sa correspondance relative aux affaires du diocèse.
[2] YENVEUX, I, 81*; VII, 5*; VIII, 206; IX, 142.
[3] Édifié: instruit, renseigné.

de la pénitence, pour que vous ayez plus de liberté pour en parler au Supérieur Général ou au Provincial qui sont appelés à juger en dernier ressort de leur vocation.

Vous avez bien fait d'envoyer ici le frère..., nous tâcherons de le guérir de son goître et de ses pensées noires. Il va très bien ici. Cependant je ne l'ai pas appelé au sacerdoce; et ce n'est que pour le punir de sa conduite à l'Osier. Il aura la douleur d'être privé d'une faveur que j'accorde à l'excellent frère [L'Hermite] pour lequel j'ai demandé une dispense de dix-sept mois.

Savez-vous que vous m'avez envoyé un saint Louis de Gonzague dans le frère Logegaray? Je vais l'ordonner sous-diacre demain, avec un Jésuite que je ferai sous-diacre demain, diacre vendredi et prêtre le lendemain[1]. Si le frère Logegaray avait eu l'âge prescrit, je l'aurais fait diacre aussi. Pour peu qu'il reste encore, je lui ferai ce cadeau avant de l'envoyer à sa mission de la terre de Natal. Vous voyez que nous sommes généreux à l'égard de ceux qui se dévouent au salut des âmes. Mgr Allard se chargera de lui faire faire sa théologie, il aura le temps avant de pouvoir entamer ses Cafres.

Vous apprendrez avec plaisir que nos quatre Pères[2] sont arrivés en bonne santé à Ceylan et avec édification qu'on a trouvé dans les papiers de notre cher père Leydier les résolutions ferventes qu'il avait prises la veille de l'Assomption de l'an passé, signées de son sang. Il avait écrit au bas de ses résolutions ces paroles avec son sang en gros caractères: «Pour marque de fidélité, signé de mon sang, Leydier, O.M.I.» Mais quelles résolutions! et quelles pénitences s'il venait à y manquer! La veille de l'Assomption de 1850, après son oraison et après avoir form[ul]é diverses résolutions ordinaires, comme par exemple: défiance absolue de lui-même, vigilance contre le démon, confiance entière en Dieu et dans la protection de la sainte Vierge, il prend encore des résolutions de la plus haute perfection et, s'il vient à y manquer, il prend la résolution: 1) de manger (ce sont ses propres paroles) mon riz tout sec, c'est-à-dire bouilli simplement dans l'eau sans aucun assaisonnement, 2) discipline, 3) coucher à terre. Enfin, éviter l'oisiveté, manger peu, travailler toujours, fidélité à mes exercices de piété, point de trêve. C'est après ces héroïques paroles qu'il signe, comme je l'ai dit, ce papier avec son sang.

Le bon père Semeria me mande que s'il avait connu plus tôt ces resolutions il n'aurait pas manqué de les modérer, parce que, dit-il, je crains bien qu'il ne les ait beaucoup trop mises en pratique, le p. Leydier n'étant pas homme à manquer facilement aux résolutions qu'il prenait.

Voilà, mon cher fils, de quoi nous faire regretter davantage la perte d'un tel missionnaire. Quel bien ne fait-on pas en vivant de la sorte! Mais il faut se soumettre à la volonté du bon Dieu; vous voyez que ce saint Oblat de Marie était mûr pour le ciel. C'est un intercesseur de plus que nous avons auprès de Dieu. Parlez de lui à vos novices. Je les salue tous bien affectueusement et je les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1084. [Au p. Bellon, à N.-D. de Lumières].[3]

1084. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] C'est le frère L. F. Revol, o.m.i., qui fut ordonné sous-diacre, le 17 septembre, avec le f. Joseph Henry, s.j. Le f. Logegaray ne fut ordonné que le dimanche suivant, 20 septembre, cf. Registre des Insinuations, arch. Archevêché de Marseille.

[2] Quatre Pères avaient été envoyés à Colombo, cf. Lettre n. 1064, note 23.

[3] YENVEUX VIII, 129.

Novice Crawley, ex-ministre protestant

[Marseille,] le 17 septembre 1851.

Je pense que tu auras recommandé à l'Osier qu'on ait le plus grand soin de M. Crawley.[1] Dans les commencements il faudra user de beaucoup de ménagements; il est surtout essentiel qu'on lui donne quand bon lui semblera du thé et même tous les jours, qu'on soit prévenant et bon pour lui. Il fait un si grand pas en venant chez nous! et s'il se dégoûtait sa sortie produirait un si mauvais effet pour nous en Angleterre qu'il faut à tout prix l'éviter.

1085. [Au p. Bellon, à N.-D. de Lumières].[2]

1085. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voir chacun des Pères de la communauté à N.-D. de Lumières où sur les lieux de leurs missions. Ordinations, etc., à St-Louis.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille, le 18 septembre 1851.

Je viens d'apprendre, mon cher p. Bellon, que tu ne trouveras pas tous nos Pères à Lumières. Cependant il est de la plus haute importance pour ne pas rendre ta visite incomplète que tu t'abouches avec chacun d'eux. Je me hâte donc de t'écrire de nouveau aujourd'hui pour te recommander de faire venir l'un après l'autre les miss[ionnai]res qui sont en mission pour qu'ils te donnent toutes les communications dont tu as besoin à moins que tu ne trouves plus simple de te transporter toi-même sur les lieux pour les entendre et te fixer sur l'état des choses. Je préfère que tu prolonges ton séjour à Lumières de quelques jours pour obtenir tous les renseignements qu'il te faut pour juger sainement.

Adieu, je n'ai pas le temps de t'en dire davantage. On me relance ici comme à M[arsei]lle. C'est au point que j'ai fait hier une ordination dans ma petite chapelle, que j'en ferai une autre demain du même sujet et qu'aujourd'hui j'ai fait faire la pr[emiè]re communion au fils d'un protestant et que je lui ai administre le sacr[ement] de confirma [tion][3].

Adieu, je te bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1086. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[4]

1086. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dispense de quatre mois de noviciat en faveur du p. Merlin. Le f. Ronze est admis aux vœux. Nouvelle fondation en France. Bénédiction du Seigneur sur la Congrégation.

---

[1] Georges Crawley, ministre protestant de Leeds, converti et entré chez les Oblats. Il ne vint pas faire son noviciat en France.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.
[3] Le jeune Hodgkinson (REY II, 398).
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 25 septembre 1851.

Je m'empresse, mon cher fils, de vous donner une nouvelle qui vous fera plaisir. J'ai reçu courrier par courrier réponse à la supplique que j'avais adressée à Rome pour demander dispense de quatre mois de noviciat pour notre cher père Merlin. Le Saint-Père n'a pas fait attendre cette grâce d'un jour. Comme je me trouve en retraite avec tout mon clergé, je n'ai pas pu réunir mon Conseil pour l'admission de ce cher Père non plus que pour celle du f. Ronze, mais vous pouvez regarder la chose comme faite. Dès le jour de ma sortie du petit séminaire nous ferons cette opération; vous pouvez donc faire vos préparatifs en conséquence, et même procéder à la cérémonie de la profession sans autre avis. Il est possible pourtant que je ne fasse pas partir la présente lettre avant la tenue du Conseil parce que je pense qu'il sera à propos que je vous envoie en même temps la dispense que je n'ai pas ici entre les mains, afin que vous la transcriviez sur le Registre. Cette formalité avait été prescrite pour la dispense que j'avais obtenue en faveur du p. Ciamin et du p. Lempfrit. Elle me parvint par la voie de la Congrégation des Évêques et Réguliers qui est la voie ordinaire pour le Commun des Ordres réguliers. Celle-ci m'est parvenue directement et subito par la Congrég[atio]n de la S. Propagande. C'est le chemin le plus court que j'ai appris à connaître à Rome où l'on m'a comblé ainsi que notre Congrégation de tant de bontés. Oh! comme il faut que nous soyons fervents si nous voulons répondre à l'attente du Saint-Siège qui ne sait rien nous refuser et qui compte sur notre dévouement. Et le bon Dieu, que ne fait-il pas pour nous! Nous voilà à la veille de former un établissement dans une des principales villes de France, où nous aurons à faire tant de bien[1]. Et on m'a fait lire dans une des feuilles d'Angleterre l'appel que les Évêques font publiquement en faveur de l'établissement des nôtres dans la ville importante de Leeds. Ce sont le Curé et les Vicaires ci-devant anglicans de la paroisse St-Sauveur qui nous ont établis dans leur ancienne paroisse pour enseigner la vérité là même où ils avaient le malheur d'enseigner l'erreur. C'est une grande gloire pour notre petite Congrégation d'avoir été choisie parmi tant d'autres Ordres ou Congrégations religieuses pour opérer ce grand bien. J'espère qu'un de ces bons vicaires persistera dans la volonté de se réunir à nous, et dans ce cas il viendra se ranger humblement sous votre direction qui sera je n'en doute pas aussi charitable qu'éclairée.

28 [septembre]

C'est la copie du Rescrit que je vous envoie. Le Conseil a été tenu conformément à vos vœux. Je n'ai que le temps de vous embrasser et de vous bénir.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1087. [Au p. Bellon, à N.-D. de Lumières].[2]

1087. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conditions pour nommer le p. Viala supérieur de la maison de N.-D. De Lumières.

[Marseille, le] 28 septembre 1851.

---

[1] Fondation de Bordeaux, cf. Lettre n. 1088 au p. Dassy.

[2] YENVEUX VII, 239-240.

Je suis, mon cher fils, très édifié des dispositions du p. Bise. Je voudrais que tous nos Pères en fussent pénétrés comme lui et que l'on se persuadât bien qu'à personne n'est due la supériorité, et qu'un supérieur doit ne pas se croire maltraité parce qu'en sortant de sa supériorité on le laisse rentrer dans les rangs des inférieurs. Je ne dis pas cela pour le p. Bise puisqu'il donne des preuves du contraire, mais pour le père Viala qui fut très surpris de n'être pas nommé supérieur à la Blachère en revenant de Blida où il n'avait pourtant pas fait preuve de grande habileté. C'est ce qui me faisait hésiter de lui donner la supériorité de la communauté de Lumières. Plusieurs raisons m'en détournaient: d'abord ce faux principe dont je viens de te parler; en second lieu, les ennuis qu'il paraît avoir donnés au supérieur de la Blachère; 3) son peu de régularité et la négligence qu'il met à faire observer la Règle aux autres et à maintenir la discipline exacte dans sa communauté; 4) son peu d'esprit d'économie; 5) sa facilité à se laisser aller à des préventions, exposé par là à ne pas se conduire avec cette impartialité à laquelle est tenu un supérieur.

Je sais bien qu'il aurait fallu peut-être en venir là, mais j'aurais voulu auparavant lui donner quelques bonnes leçons, lui bien inculquer qu'il n'y a pas de raisons de le faire supérieur plutôt qu'un autre, qu'il n'a nul droit, ni par l'âge ni par les services, ni par la capacité ni par l'amour de la régularité, ni par l'esprit de déférence et de soumission à ses supérieurs sans en excepter le Supérieur Général, à être ainsi de préférence aux autres. Que si on vient à prendre ce parti, c'est dans l'espoir qu'il gouvernera mieux et dans un meilleur esprit la communauté qu'on lui donne en quelque sorte en essai, etc.

Voilà, mon cher fils, ce que j'ai voulu te dire pour que tu parles dans ce sens au p. Viala, lors même que tu l'aurais installé déjà, par un malentendu, supérieur à Lumières. Qu'il sache bien que s'il trompe notre attente et qu'on s'aperçoive dans six mois qu'il ne se conduit pas selon l'esprit et la lettre de nos Règles, je n'hésiterais pas à nommer un autre supérieur sans croire pour cela lui faire le moindre tort ni avoir besoin de lui en faire des excuses.

1088. [Au p. Dassy, à Nancy].[1]

1088. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Dassy est nommé supérieur de la nouvelle fondation à Bordeaux. Ses collaborateurs. Voyage en Corse du Fondateur et de Mgr Guibert.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 octobre 1851.

Cher père Dassy, dès que vous aurez mis le père Merlin au fait de ce qu'il aura à faire, et je vous donne deux jours pour cela, vous partirez pour vous rendre à Bordeaux auprès de Mgr l'Archevêque[2] qui vient de nous donner une preuve de sa confiance en formant un établissement de notre Congrégation dans son diocèse. Je vais y former une petite communauté dont je vous ai nommé supérieur. Vous savez ce que j'attends de vous dans une affaire si délicate. Il y aura un bien immense à faire dans ce diocèse, le tout est de s'y établir sous de bons auspices et d'y prendre sur-le-champ une attitude convenable. Vous êtes passé maître pour ces sortes d'affaires.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dassy.

[2] Mgr F.-F.-A. Donnet. Les Oblats habitèrent d'abord une maison à Pont de la Maye; ils ne prirent possession de N.-D. de Talence qu'au mois de mars 1853. Cf. L. Dassy-Mazenod, 4 mars 1853.

Invoquez donc avec ferveur le Seigneur et notre bonne Mère, et mettez ensuite tout votre savoir-faire pour bien réussir. Vous ne serez que trois dans les commencements, mais ne perdez pas de vue que nous avons quarante Oblats sur le chantier sans compter les prêtres qui sont à l'étude pour se perfectionner. Il était essentiel de profiter de la bonne disposition du moment. Vous verrez par la copie de la lettre de Mgr de Bordeaux que vous serez bien accueilli. Étant sur les lieux vous répondrez à la dernière question de l'Archevêque au sujet des provisions, etc.

Dès que l'on vous saura arrivé, on vous adjoindra un excellent sujet que vous pourrez employer, il a du talent et de la gravité[1]. Maintenant je vais vous dire en toute confiance quel est le troisième que je vous adjoins. Personne mieux que vous n'en comprendra la raison. C'est le père Depetro. D'après ce que vous me dites dans vos lettres, et je suis tout à fait de votre avis, ce Père est entouré de dangers à Nancy. Vous y étant, je me reposais sur votre sollicitude et l'ascendant que vous aviez sur lui me rassurait; une fois parti, ce jeune Père n'aurait plus de frein, et un mois ne se passerait pas sans qu'il nous donnât du chagrin. Impossible donc de le laisser à Nancy quand vous n'y serez plus.[2] Vous m'avez assuré pourtant qu'il commençait à bien faire pour la prédication. Il est votre élève, il importe que vous continuiez à le surveiller. Il arrivera avec vous dans un pays neuf pour lui, il se mûrira un peu plus avant que de nouvelles connaissances l'exposent encore à des dangers. Nous serons d'ailleurs alors en mesure de le remplacer s'il n'était pas plus réservé qu'il n'a été à Nancy[3]. Je ne tarderai pas de remplacer le vide qu'il fera dans cette comm[unau]té de Nancy en y envoyant bientôt un sujet très capable, mais il faut auparavant que le nouveau supérieur prenne sa position. Vous pouvez sans hésiter le faire valoir, le père Merlin est un homme d'un vrai mérite.

Je vais partir pour la Corse où l'Évêque de Viviers et moi allons concourir au sacre de Mgr Sarrebayrousse[4]. Je serai vraisemblablement absent pendant un mois. Dès que vous serez arrivé à Bordeaux écrivez au p. Vincens à Marseille pour le tenir au courant de tout. Il est au fait de cette affaire. C'est à lui que Mgr de Bordeaux s'était adressé pour l'entamer.

Adieu, mon cher fils, promptitude et sagesse. Je vous embrasse.

C. J. Eugène, évêque de Marseille, S.G.

1089. [Au p. Merlin, à N.-D. de l'Osier].[5]

1089. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour son oblation. Prière de partir au plus tôt pour Nancy où il est nommé supérieur.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 octobre 1851.

---

[1] Le p. de L'Hermite. Le p. Depetro et le f. Picard complétèrent la communauté. Cf. L. Dassy-Mazenod, 11 décembre 1851.

[2] Le Fondateur a raturé les sept lignes qui précèdent, depuis «ce père est entouré» jusqu'à «n'y serez plus. Vous.»

[3] On a encore ici quatre lignes raturées et difficiles à lire, depuis «un peu plus avant > jusque «n'a été à Nancy.»

[4] Sacré à Ajaccio le 19 octobre 1851 avec le titre d'évêque d'Hétalonie.

[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Merlin.

Je veux être le premier, mon cher père Merlin, à vous faire compliment sur votre consécration à Dieu et à la ste Vierge, qui a eu lieu aujourd'hui et à l'heure même où je faisais mention de vous au saint autel, dans une innombrable assemblée de bons fidèles qui s'étaient réunis pour célébrer la fête du saint Rosaire. Soyez béni et que le bon Dieu vous donne en échange de votre oblation toutes les consolations qui se rencontrent dans la mine sacrée que vous allez explorer.

Le père Bellon a dû vous insinuer le motif qui me pressait pour abréger votre noviciat. Je ne dois pas vous flatter, ainsi je laisse de côté ce que je pourrais dire de la confiance que m'inspire et votre expérience[1] et votre zèle et votre attachement pour la Congrégation qui vient de vous adopter pour un de ses plus chers enfants; tout simplement je vous dirai que j'avais besoin d'un homme comme vous pour succéder au p. Dassy dans la supériorité de la comm[unau]té de Nancy.

Mgr l'Archevêque de Bordeaux ayant voulu former un établissement de notre Congrég[atio]n dans son diocèse, je ne pouvais pas me passer du p. Dassy pour aller en prendre possession.

Partez tout de suite pour vous rendre à votre poste; le bon Dieu vous assistera puisque vous ne marchez que par obéissance. On est bien fort avec ce secours, il supplée à tout ce qui peut manquer d'abord et qui s'acquiert bientôt avec la grâce. Ainsi ne vous inquiétez pas. Le p. Dassy que vous trouverez encore sur les lieux vous initiera à tous les devoirs de votre charge. Vous n'aurez à faire qu'à des cœurs dociles; tout ira bien, n'en doutez pas.

Allez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S.G.

1090. [Au p. Rolleri, supérieur à Vico].[2]

1090. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Règles de conduite des Oblats lorsqu'ils sont de passage dans une autre maison oblate.

[Vico, le 16 octobre 1851].

Règle générale, lorsqu'un membre de la Société se trouve casuellement dans une autre communauté que la sienne, nul doute qu'il ne soit tenu à suivre la Règle dans la maison comme tous ceux qui en font partie, ils sont tenus d'assister à la conférence de la coulpe pour y être actifs et passifs. Ils sont tenus de demander les permissions et pour sortir et pour aller au parloir, etc. Pour l'ouverture des lettres il n'y a qu'une exception à faire pour celles qu'ils peuvent être dans le cas de recevoir de leur supérieur ou de lui écrire.

À Vico, vous êtes dans une position exceptionnelle par rapport aux Pères de la communauté d'Ajaccio. C'est en quelque sorte la communauté entière qui se transporte chez vous. Dès lors il doit y avoir une différence qui consiste à ce que lorsque leur supérieur est avec eux ou le père spirituel, ils peuvent continuer de se confesser à eux; ils doivent aller en direction auprès de leur supérieur quoique pour la confession ce n'est que facultatif; et à l'exercice de la coulpe ils ne doivent pas le

---

[1] Le p. Hector Louis François Merlin est né au Vieux-Condé, diocèse de Cambrai, le 20 juillet 1808. Il commença son noviciat le 1er février 1851. H était prêtre depuis longtemps.

[2] YENVEUX VI, 94-96. Cette lettre fut laissée au p. Rolleri à l'occasion de la visite canonique que fit le Fondateur à Vico le 16 octobre 1851.

préconiser, c'est-à-dire qu'ils doivent s'abstenir de relever ses manquements s'ils croyaient qu'il en eût commis.

1091. À Monsieur Tempier, vie. gén. de Mgr l'Évêque de Marseille, à Marseille.[1]

1091. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Avant de quitter la Corse, Mgr de Mazenod souhaite la bienvenue au p. Tempier qui revient à Marseille après un voyage de quelques mois au Canada.

L.J.C. et M.I.

Ajaccio, 24 octobre 1851.

Soyez, cher Tempier, le bien venu. Je m'attendais à votre surprise en ne me trouvant pas à votre arrivée. J'en suis tout autant contrarié que vous, mais nous ne tarderons pas, s'il plaît à Dieu, de nous retrouver. Syncopant[2] le voyage projeté par Mgr d'Ajaccio, nous nous embarquerons jeudi à Bastia pour arriver avec l'aide de Dieu le lendemain à Marseille. Je ne puis vous en dire davantage ce soir parce qu'il est plus de onze heures, et que mes voisins veulent se coucher, fatigués qu'ils sont de la course que nous avons faite aujourd'hui en revenant de notre excursion à Sartène. Il faut remonter demain en voiture à 7 heures et avoir par conséquent dit nos messes à 6. Il faudra pour cela se lever à cinq comme j'ai fait tous les jours selon ma coutume. Adieu, je vous embrasse.

C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1092. [Au p. Courtès, à Aix].[3]

1092. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Courtès est invité à Viviers pour le sacre de Mgr Taché.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 novembre 1851.

Très cher, j'aurais voulu t'écrire dix fois, impossible à moi de le faire. Aujourd'hui même je ne puis au sortir de l'ordination que je viens de faire que te dire en deux mots que dimanche prochain nous sacrerons notre père Taché évêque, à Viviers. Nous partirons d'ici jeudi pour arriver à Viviers vendredi. Je t'écris pour te dire que ce serait bien le cas que tu fisses avec nous ce petit voyage. Le bon Évêque de Viviers en serait enchanté et il t'y invite.

Je fais trêve à tout ce que je voudrais te dire sur la perte vraiment déplorable que nous avons faite. Nous savons, nous, apprécier les amis. Je parie que nous regrettons plus cette admirable femme que ses propres enfants qui ont abreuvé sa sainte vie de tant d'amertumes[4].

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[2] Ms.: Sincopant.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L; M.-Courtès.
[4] Le p. Rey parle de cette bienfaitrice (II, 400) mais ne la nomme pas.

L'archev[êque] ne m'a pas écrit sur la réception du Concile[1]. Nous en parlerons si tu te décides comme je l'espère à faire la campagne du Vivarais avec nous.

Adieu, que de choses nous avons à dire sur nos affaires de la Congrégation!

Je t'embrasse et te bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je partirai jeudi par le départ de midi pour coucher à Avignon et remonter sur le Rhône jusqu'à Bourg St-Andiol où l'Évêque de Viviers nous attendra pour nous mener chez lui.

1093. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1093. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Demande de prières pour Mgr Taché. Conseils au maître des novices.

[Marseille, le] 20 novembre 1851.

Au moment de monter en voiture pour me rendre à Viviers où je vais consacrer évêque notre charmant p. Taché[3], je réponds à votre lettre. Faites prier pour notre élu de dimanche. Quelle mission que la sienne! Cependant, on dirait qu'il marche sur des rosés. Il est parfait.

À moins qu'il n'y ait urgence pour quelque fait scandaleux ou pour quelque danger en matière de mœurs, il ne faut pas renvoyer un novice sans en avoir référé à moi. Ainsi nous avons regretté que vous ayez fait partir le f... qui avait été examiné par le p. Vincens et jugé suffisamment capable.

Votre jugement a été trop sévère pour les frères...; nous les avons admis à la profession sans la moindre difficulté.

Gardez sans difficulté N... malgré la surdité d'une Oreille.

Je suis tout aussi contrarié que vous de vous voir obligé de vous occuper de la paroisse. Je demande en grâce que l'on combine à l'avenir les choses autrement. Pour cette fois prenez patience et faites de votre mieux pour que votre noviciat n'en souffre pas. Ne vous laissez pas objecter quant à la prédication quelques exceptions qui ne peuvent faire règle. J'approuve le projet que vous m'avez communiqué de donner deux jours de plus à l'explication des Règles, en vous louant de vouloir tenir exactement à la lettre.

Je regrette que le f. [Decroix] se soit retiré dans sa famille. C'est une vocation perdue. J'aurais préféré d'essayer de quelque autre maison de la Congrégation où on aurait essayé de le guérir. Vous ne sauriez croire le mal qui résulte de ces apparitions dans les familles. Tel, comme un certain f..., s'y est perdu complètement; tel autre, comme le f..., a bien de la peine à se remonter. Je ne veux donc plus qu'on permette à nos oblats de paraître dans leurs familles quand ils quittent l'Osier pour se rendre à Marseille, à moins de quelque cas extraordinaire que je me réserve de juger.

---

[1] Allusion semble-t-il aux Actes du Concile d'Aix dont le Fondateur reçut quelques jours plus tard de l'Archevêque d'Aix un brouillon du texte. Il répondit à Mgr Darcimoles le 27 novembre.

[2] YENVEUX VI, 103; VII, 5*, 12*; IX, 207; REY II, 400. Le Fondateur répond sans doute aux lettres mensuelles du p. Richard sur l'état du noviciat. On en conserve quelques-unes. Il n'a cependant pas été possible de préciser les noms omis par Yenveux.

[3] Mgr Taché fut sacré à Viviers le dimanche 23 novembre. Mgr de Mazenod partit le 20 novembre avec Mgr Taché et le p. Tempier; il revint le 26.

Cher fils, je vous prie de ne plus revenir sur l'article de votre insuffisance pour le ministère et la charge que je vous ai confiés. Reposez-vous sur l'assurance que vous faites la volonté de Dieu en agissant comme vous le faites par obéissance.

1094. [À Mgr Guibert, évêque de Viviers].[1]

1094. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès de Mme de Mazenod dans la nuit du 17 au 18 décembre. Ses vertus.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 29 décembre 1851.

J'aurais dû, mon très cher, t'apprendre moi-même l'affreux malheur que je venais d'éprouver, mais tu t'expliques facilement comment j'ai dû en être empêché. Ma bonne mère nous a été enlevée dans toute sa force sans avoir gardé le lit une seule journée, sans fièvre, sans agonie, on pourrait dire sans maladie si un rhume de quelques jours n'était pas une maladie dans un âge avancé. Encore si le médecin l'avait traitée pour un catharre, mais non, ce n'était qu'un rhume à ses yeux qu'il traitait avec un peu de tisane,[2] tandis qu'il aurait fallu administrer un peu d'émétique[3] pour diviser et faire expectorer l'humeur qui tendait à se coaguler. Et c'est ce qui a étouffé cette sainte mère au moment où nous croyions qu'elle dormait paisiblement. Je n'ai eu que le temps de lui donner l'absolution et de recevoir son dernier soupir. J'en suis encore étourdi. Heureusement encore sur une lettre écrite par précaution j'étais parti précipitamment de Marseille à 7 heures du soir n'ayant que Mantel pour cocher; j'arrivai ainsi guidé par mon bon ange pour assister à cette catastrophe inattendue puisque tout le monde hors moi, qui étais venu pour veiller, allait[4] se coucher.

Certainement je me résigne à la volonté de Dieu, je serais bien indigne de ma sainte mère s'il en était autrement, mais ma douleur est à son comble, et je ne puis me consoler de n'avoir plus sous mes yeux ce modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes personnifiées dans ma propre mère, si digne de mon amour et de ma vénération. Cependant le bon Dieu me ménage un genre de consolation auquel je suis très sensible, c'est l'intérêt que tout le monde me témoigne qui, par le caractère de ceux qui à mon grand étonnement me l'expriment de toutes les parties de la France, peut être considéré comme une sorte de canonisation. Figure-toi que je ne sais combien d'Evêques ont eu l'aimable et charitable pensée de m'écrire les lettres les plus consolantes. Les uns avant d'avoir reçu la lettre de [faire-]part, les autres n'ayant reçu que la lettre imprimée à laquelle il n'est pas d'usage que l'on réponde. Ainsi le cardinal de Bonald, le cardinal Du Pont, le cardinal Mathieu. Les Évêques de Dijon, de Nîmes, de Fréjus, de Digne et jusqu'à l'Évêque d'Évreux m'ont écrit en des termes touchants pour préconiser ma sainte mère. Je ne parle pas de toi. Tu es doublement de ma famille. Avoue, cher ami, que c'est là une vraie consolation que le bon Dieu m'a ménagée, aussi dans ma douleur, je savourais ces paroles de bénédiction avec une satisfaction indicible, parce que quoique la nature souffre en moi excessivement, je comprends néanmoins que je n'ai perdu que le bonheur de posséder ma bonne mère

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.
[2] Ms.: phtisane.
[3] Ms.: éméthique.
[4] Ms.: allaient.

ici-bas, mais que ses grandes vertus, par les mérites de Jésus-Christ, l'ont introduite dans la gloire du Ciel.

Aussi lorsque à genoux auprès de son lit je la gardais jusqu'au moment où il fallut enfin se séparer, je contemplais son corps endormi et comme devant une relique je l'invoquais et je sentais que de ma prière il m'en revenait le désir et la volonté de devenir meilleur pour mieux ressembler à celle qui la première m'avait appris à aimer Dieu. Si tu savais jusqu'à quel point de perfection elle poussait la vertu. Tu en connais une partie. Eh bien! je te dirai qu'elle ne mettait plus de bornes à sa charité et qu'il ne s'agissait plus seulement de donner son superflu aux pauvres et aux bonnes œuvres, mais que tous ses revenus y passaient. Les Missionnaires ont été l'objet de ses dernières préoccupations dans l'écrit qu'elle m'a laissé pour me recommander de n'appeler que quatre prêtres de la paroisse et douze pauvres femmes à son enterrement. Si loin elle poussait l'humilité. Tu sens que je ne me suis pas cru obligé d'obtempérer à un pareil désir. Je pense qu'on aurait été grandement édifié si on avait ajouté aux q[ue]lques lignes d'éloges qu'on a fait de ses vertus dans les journaux, que cette femme de 92 ans avait observé très rigoureusement jusqu'au dernier mois de sa vie, tous les jeûnes prescrits par l'Eglise. Elle avait encore jeûné les quatre-temps derniers. Je ne finirais pas de parler d'elle, c'est pour moi une conférence spirituelle. Adieu, on vient m'appeler, je te quitte en te remerciant de ta bonne lettre et en t'embrassant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille?

P.S. Je ne puis pas donner la négligence de ton jeune secrétaire. Il est pourtant impossible de laisser passer dans l'oubli un sacre si glorieux pour la Congrég[atio]n.[1] Ce serait une lacune dans les annales de l'Église. Il faut revenir sur cela, et au besoin le faire toi-même. En écrivant à l'Ami de la Religion, on a l'excuse des événements qui ont fait retarder l'envoi de cette courte relation. Je t'en prie, tiens la main à cela: on ne peut pas s'en dispenser.

1852

1095. [Au p. Dassy, à Bordeaux].[2]

1095. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Succès des travaux des Pères à Bordeaux. Amour du Fondateur pour les Oblats.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 jan[vie]r 1852.

Où pourrai-je vous trouver, mon cher père Dassy? À tout hasard, je vous écris ces quelques lignes, je demanderai au p. Vincens où je devrai vous adresser ma lettre.

J'avais grand besoin, mon cher père, de savoir un peu comment vous aviez été reçu en arrivant à Bordeaux, comment vous vous trouviez et quelles étaient vos espérances pour l'avenir. Quant à vos travaux je ne doutais pas que la bénédiction de Dieu ne les accompagnât comme partout. Ma seule crainte est que vous vous laissiez

---

[1] Sacre de Mgr Taché à Viviers.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dassy. Réponse à la lettre de condoléances du 26 décembre 1851.

trop aller aux inspirations de votre zèle et que vous n'en fassiez plus, tant vous que vos confrères, que ne comportent vos forces. Modérez donc un peu ce travail excessif. Je suis ravi des succès du ministère du p. Depetro. Si je ne craignais pas de vous donner de la vanité, je vous ferais compliment pour avoir formé un si bon élève. Et ce charmant p. de L'Hermite! Ah! quel cadeau je vous ai fait là! Je ne sais pas comment mon cœur suffit à l'affection qu'il nourrit pour vous tous. C'est un prodige qui tient d'un attribut de Dieu. J'aime au-delà de toute expression mes nouveaux enfants tels que le p. de L'Hermite sans que l'amour que j'ai pour les anciens comme toi, par exemple, s'affaiblisse le moins du monde. Eh non! il n'y a pas sur la terre une créature à qui Dieu ait accordé la faveur d'aimer si tendrement, si fort, si constamment un si grand nombre de personnes. Il ne s'agit pas ici simplement de la charité, non, c'est d'un sentiment maternel dont il est question pour chacun de vous, sans préjudice des autres. Chacun de vous ne peut pas être aimé davantage que je ne l'aime. J'aime chacun pleinement comme s'il était le seul aimé, et ce sentiment si exquis je l'éprouve pour chacun. C'est merveilleux! Je m'estime si heureux de jouir de ce privilège que je me suis demandé quelquefois si le bon Dieu ne me payait pas en ce monde le peu que j'ai fait pour sa gloire.

Vous sentez que j'ai répondu sur-le-champ par l'acte d'espérance que j'ai enseigné aux autres être de précepte. Il est vrai qu'il m'en coûte cher pour aimer comme je le fais. Hélas, je ne le sens que trop dans le moment même où je vous écris. Je suis comme abîmé dans la douleur, et si je me suis laissé aller à parler de l'amour que j'ai pour mes enfants, c[ela] a été pour me soulager un peu du chagrin que me cause la perte de ma sainte mère qui vous aimait tant elle-même.

Adieu, mon cher père Dassy, je n'espérais pas pouvoir m'entretenir si longtemps avec vous, ce n'est pas faute de dérangement, car à l'instant même on me parle de diverses choses. Tenez-moi bien au courant de vos affaires. Ne perdez pas de vue la bonne religieuse qui s'intéresse à notre œuvre, et saluez affectueusement nos deux Pères, vos compagnons, que je bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1096. [Au p. de L'Hennite, à Bordeaux].[1]

1096. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Amitié. Supériorité des missions sur les sermons de carême. Union aux Oblats en présence du saint sacrement.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 j[anvier] 185l

Je ne puis, mon cher père de L'Hermite, supporter plus longtemps les reproches que mon cœur ne cesse de me faire depuis que j'ai reçu l'intéressante lettre que vous m'avez adressée il y a précisément un mois. Combien de fois ai-je voulu les apaiser en prenant la plume, mais vous le savez, on sait me l'arracher des mains quand mes maîtres, et j'en ai autant que de sujets, veulent me commander autre chose. Aujourd'hui je me suis sauvé au séminaire, où pourtant huit différentes personnes sont venues m'y dénicher, et grâce à ce moyen extrême, j'ai pu payer quelques-unes de mes dettes arriérées. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir j'ai lu et relu à

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

d'autres votre relation. On peut dire que votre coup d'essai a été un coup de maître tant le bon Dieu a béni vos efforts[1]. Il en sera toujours ainsi quand vous mettrez toute votre confiance en lui. C'est son œuvre que la conversion des âmes, elle ne peut être obtenue que par la grâce de Jésus-Christ, et cette grâce ne se communique qu'aux humbles, à ceux qui s'oublient eux-mêmes pour renvoyer toute la gloire à Dieu. D'où vient la différence des fruits que produisent les prédications du pauvre missionnaire comparés à la nullité des résultats de la plupart des prédicateurs de carême. Visons toujours à l'utile, ne cherchons que la gloire de Dieu et le salut des âmes, estimons-nous heureux d'avoir été choisis pour être les instruments de la miséricorde de Dieu, et le Seigneur fera tout à notre grande consolation. Continuez, mon enfant, de me tenir au courant de toutes vos œuvres, je n'ai pas de plus grande jouissance que d'apprendre le bien que vous faites. Vous savez que vous êtes toujours présent à ma pensée, le matin au st sacrifice et le soir à l'audience que nous donne notre divin Maître lorsque nous venons lui rendre nos devoirs à l'oraison qui se fait en sa présence devant son saint tabernacle. Je vous le rappelle, mon cher enfant, pour que vous vous trouviez avec moi à ce rendez-vous. C'est le seul moyen de rapprocher les distances, se trouver au même instant en la présence de notre Seigneur, c'est se rencontrer pour ainsi dire côte à côte. On ne se voit pas, mais on se sent, on s'entend, on se confond dans un même centre.

Adieu, adieu, il faut que je finisse. Je ne vous quitterai pourtant pas sans vous avoir béni et tendrement embrassé.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1097. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1097. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Travaux du Fondateur. Conseils au maître des novices. Deux scolastiques peuvent s'arrêter à Viviers dans l'espoir de susciter des vocations. Mortification à table.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 j[anvie]r 1852.

Croyez bien, mon cher fils, que je n'aurais pas de plus grande consolation que de renouveler souvent mes entretiens avec vous si j'avais la possibilité de le faire. Jamais vous ne pourrez vous faire une idée de l'esclavage auquel je suis réduit. Je mets en fait que personne n'est moins libre que moi. Il me faut passer d'une occupation forcée à une autre. Les lettres s'accumulent en attendant sur mon bureau et quels que soient les efforts que je puisse faire, il est de toute impossibilité que je me mette sur mon courant. Je passe ainsi des sept huit heures sans bouger de mon fauteuil. Je comptai dernièrement qu'on m'y avait retenu douze heures sans autre intervalle que de changer de chaise pendant le quart d'heure que je me rendis à table pour déjeuner. Ce que je vous dis est à la lettre. Après un Conseil vient l'autre, puis la correspondance, etc., etc. Je vous écris à la hâte en ce moment, mais voilà la sonnerie qui m'annonce les vêpres. Je n'étais pourtant rentré que depuis deux heures, de retour d'une cérémonie religieuse, et ces cérémonies se renouvellent bien souvent dans une

---

[1] Allusion, sans doute, à la mission de St-Pierre de Mons, donnée en décembre. Cf. L. Dassy-Mazenod, 26 décembre 1851.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard. La deuxième feuille de cette lettre est disparue. On en trouve des extraits dans YENVEUX V, 30, 183; VI, 40, 48; VII, 19; VIII, 132; REY II, 443, 447.

grande ville comme la mienne où grâce à Dieu il y a tant d'associations pieuses. Les affaires de la Congrégation entrent pour beaucoup dans mes occupations journalières. Je suis obligé de faire force de voiles parce que ce devoir ne doit pas trop me détourner d'un autre aussi essentiel et aussi obligatoire pour moi. Si quelquefois, mon cher fils, j'emploie la plume d'un secrétaire pour vous, c'est qu'il vous faut des réponses promptes que je ne suis pas en mesure de donner sur le moment, car c'est de ma main que j'écris ordinairement à nos Pères. Ainsi, dans ce moment même, j'ai cinq commencements de lettres pour divers de nos Pères. C'est ainsi que je fais pour fixer ce genre de travail, je commence la lettre lors même que je prévois ne pouvoir pas l'achever. Je viens d'en adresser une au p. Piot et celle-ci n'est pas une réponse, car ce Père ne m'a pas écrit depuis plusieurs années, pas plus que certains autres. Voilà un bien long préliminaire pour vous expliquer comment il se fait que vous avez reçu q[ue]lques-unes de mes réponses par la voie d'un secrétaire. C'est que je tiens à ce que vous soyez bien persuadé qu'il n'y a pas de ma faute quand je ne vous écris pas directement.

Maintenant je veux vous répéter de ne pas vous inquiéter si quelquefois vous ne sentez pas en vous toute la ferveur que vous voudriez inspirer aux autres. Le bon Dieu ne veut pas toujours nous nourrir de sucreries. Que deviendraient l'esprit de componction, la vie de mortification, l'abandon, la générosité dans le service de Dieu, si ce bon Maître ne nous accordait que des consolations, cette joie intérieure qui semble nous assurer que nous marchons bien et que nous sommes agréables au Seigneur. C'est bon dans les commencements pour nous encourager; c'est bon encore de temps en temps si Dieu veut bien nous l'accorder; mais il ne nous convient pas que ce soit là comme l'état normal de notre âme. Ne vous plaignez donc pas.

Acceptez avec reconnaissance ce que le bon Dieu vous donne parfois, mais n'en exigez pas davantage. Il sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes. Agissez toujours en vue de lui plaire dans la voie infaillible de l'obéissance et tenons-nous en paix. La récompense ne nous manquera pas.

Je consens très volontiers à ce que nos deux futurs oblats s'arrêtent à Viviers[1], soit pour présenter leurs respects au saint Évêque, soit pour faire leur visite au séminaire et y raviver par leur présence les vocations qui tendent à se développer. C'est que nous avons un immense besoin d'alimenter notre armée. La réserve se fond pour ainsi dire entre nos mains. Quarante oblats me semblaient surabondants pour faire face à tout. Il s'en faut bien. J'en envoie quatre à la Rivière-Rouge, deux ou trois à Ceylan, six au Texas. Il en faut pour l'Angleterre, l'Orégon en réclame, nous n'avons que trois Pères à Bordeaux, etc.

Combien je condamne le mauvais genre qu'on paraît avoir adopté à l'Osier, pour se rapprocher sans doute des mœurs du clergé de ce pays qui gobelotte trop volontiers. Je m'étais déjà plaint de la trop grande facilité que l'on avait à sortir, sous le moindre prétexte, de l'ordinaire qui doit être observé dans nos communautés. C'était pour couper court à ces prétextes que j'avais réglé que l'on n'admettrait pas à notre table les prêtres étrangers qui passent sans cesse à l'Osier.

L'esprit de mortification ne permet pas toutes ces sensualités. Je vous proteste que, tant que j'ai été dans nos communautés, tous ces régals ont été inconnus et que jamais on n'a servi une bouteille de vin étranger.

Le prétexte de retour de mission n'est pas admissible. On est toujours abondamment muni pendant les missions et l'on n'a nullement besoin de se refaire en

---

[1] Les frères V. Lacombe et M. V. Balaïn, natifs du diocèse de Viviers et entrés au noviciat les 22 Janvier et 1er février 1851.

rentrant à la maison. On peut avoir besoin de repos pour le sommeil, mais pourtant pas autant dans vos contrées que dans les nôtres, où nous ne pouvons dormir que 4 ou 5 heures, mais il n'y a rien à exiger pour le réfectoire.

Il est fâcheux que le R.P. Visiteur n'ait pas été à même de rappeler les usages de la Congrégation et de supprimer tous ces extra abusifs. Je ne les approuve pas même pour les jours d'oblation, comme étant trop fréquents.

Voilà ma réponse à la question que les justes scrupules du f. Roux vous ont fourni l'occasion de me faire.

1098. [Au p. Charles Baret, à Limoges].[1]

1098. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Ingratitude de Mgr Baissas, évêque de Limoges. Prochain départ de missionnaires.

[Marseille, le] 24 janvier 1852.

Combien j'ai été sensible aux procédés inexplicables du personnage dont vous ne faites que me citer la grossièreté. C'est toujours à recommencer avec ce bienheureux homme. C'est la gratitude qu'il sait témoigner pour le dévouement sans bornes de toute une communauté. Heureusement que nous attendons une autre récompense que celle qu'on aurait droit d'attendre de lui. Le bon Dieu vous tiendra compte de votre patience, du support des injures, des injustices que l'on vous fait éprouver. Soutenez la patience de ce bon supérieur, qu'il ne se lasse pas, qu'il ne se décourage pas. Sans doute, si nous ne servions pas notre Père qui est dans les cieux, il faudrait prendre congé bien vite de certains maîtres qui abusent de leur pouvoir sur la terre, mais les intérêts qui nous sont confiés [et] le salut des âmes souffriraient de notre départ; il faut donc supporter pour l'amour de Dieu toutes ces contrariétés, ces mépris, ces injustices. Croyez bien qu'il n'y a que de cela dans ce bas monde, et que chacun y a sa bonne part. Pour moi, j'y suis tellement habitué que j'en suis venu au point de craindre de n'en retirer aucun mérite tant je suis blasé sur cela, tant je méprise le jugement, l'opinion et les procédés des hommes. Fénelon malgré son immense mérite et ses travaux immortels pour l'Église ne put pas être cardinal, ce fut Dubois, son successeur[2], qui le devint. Ainsi va le monde.

Impossible de trouver une réunion de plus sages, de plus fervents enfants. Je vais en envoyer six au Texas, quatre à la Rivière-Rouge et trois à Ceylan[3]. Je les ordonnerai prêtres avant leur très prochain départ car ils sont tous diacres. Jamais nous n'en avions tant eus dans la Congrégation. Aussi nous embrassons la terre entière par nos apôtres dont le zèle et le dévouement m'arrachent des larmes de joie et de tendresse. Ils partent heureux d'être choisis pour annoncer la Bonne Nouvelle sans avoir l'air de faire le moindre sacrifice. Comment ne pas admirer l'opération du Saint-Esprit dans ces âmes généreuses?

Adieu, mon cher fils, soyez béni, je vous embrasse tendrement.

---

[1] YENVEUX V, 54, 229. Yenveux écrit «septembre», mais il s'agit de janvier parce que les missionnaires mentionnés à la fin de cette lettre furent tous ordonnés prêtres le 15 février ou le 27 mars.

[2] Le card. G. Dubois fut le troisième successeur de Fénelon à Cambrai en 1720-1723, les deux autres, qui restèrent à Cambrai moins de deux ans chacun, furent également cardinaux: J. d'Estrées et J. E. de La Trémouille.

[3] Les pères Chounavel et Pélissier partirent pour Ceylan le 26 avril; les autres partirent en juin; voir leurs noms à la lettre n. 1105 au p. Richard, le 22 juin, notes 25 et 26.

1099. [Au p. Vincens, au Calvaire].[1]

1099. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Insolences du p. Santoni.

[Marseille, le] 2 mars 1852.

Je ne sais, mon cher père Vincens, si vous serez fort touché des tendresses que vous prodigue le p. Supérieur[2] dans la lettre que je vous fais passer, mais je vous avoue que je suis extrêmement blessé des insolences qu'elle contient à mon sujet. Je sais que je n'ai pas le bonheur de plaire à ce Monsieur qui ne me pardonne pas de ne pas partager la haute estime qu'il a de lui-même. Je l'ai toujours regardé comme un pédant qu'une confiance prématurée avait enorgueilli au point de se rendre ridicule aux yeux de ceux qui l'avaient vu de près. L'habitude d'une paternité précoce que la nécessité nous oblige de lui départir lui a fait tourner la tête au point de se placer dans sa prétention au-dessus de tous sans exception. Vous verrez avec quelle légèreté, tout en ayant l'air de rapporter le dire des autres, il juge les actes de mon administration. Il n'épargne pas davantage les décisions de ceux qui viennent après moi. Il n'approuve en un mot que ceux qui ont la bonhomie de penser comme lui. Je savais bien que, tant qu'il a été chargé du noviciat, il ne s'était jamais donné le souci d'inspirer la moindre affection ni le moindre respect pour le Fondateur de la Congrégation qui demeurait un inconnu pour ceux à qui la Providence le donnait pour père. Cela tenait sans doute à l'absence de ces propres sentiments chez lui. Je me passe fort de son estime personnelle, mais c'était un grand désordre que ce système, suivi trop longtemps au noviciat.

Quoiqu'il en soit, je pense que vous croirez de votre devoir de relever sincèrement les impertinences de ce jeune arrogant. Vous n'oublierez pas aussi, [entre] autres choses, de relever le mérite de ce saint Évêque de Samarie[3] qui a plus de vertu dans son petit doigt que lui dans toute sa personne, et qu'il a la témérité de mépriser.

1100. [Au p. Vincens, au Calvaire].[4]

1100. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Jugement sur les sermons d'un jeune Père du cours de pastorale.

[Marseille, le] 10 mars 1852.

La lettre que vous avez insérée dans la vôtre m'a fait bondir le cœur. L'orgueil de ce jeune Père perce à chaque ligne, et vous êtes par trop bon de vous en rapporter à son dire. J'ai entendu le sermon qu'il avait tant de répugnances à soumettre à la censure du p. Nicolas. J'en ai souffert tout le temps, au point qu'en entrant au

---

[1] YENVEUX VII, 231.
[2] D'après le contexte il s'agit d'une lettre du p. Santoni, provincial du Canada. Cf. également L. M.-Santoni, 12 mars 1852, Écrits Oblats, t. II, pp. 39-40.
[3] Mgr Allard.
[4] YENVEUX II, 67.

séminaire, après l'office de la cathédrale, je fis des reproches très sérieux au p. Nicolas pour l'avoir laissé passer tel qu'il a été débité. Je ne me doutais pas alors qu'il eût laissé si peu de marge à l'examinateur. J'ai dû faire mes observations à l'orateur qui les a bien prises en apparence, sauf à s'en plaindre à vous plus tard. Je n'ai pas assisté à son second sermon. On m'a dit qu'il ne valait guère mieux que le premier. Il n'y a dans ses discours ni fond, ni liaison, point de logique. Ce sont des pensées détachées, des exclamations, du verbiage. Si quelqu'un a besoin du secours d'une censure charitable, c'est bien lui. Il a eu la suffisance de vous écrire que vous lui aviez recommandé de garder son genre, son allure, enfin de rester [lui-même]. Si vous aviez entendu son sermon vous lui auriez dit comme moi tout le contraire. Vous me dites de ne pas oublier que ce sujet est très impressionnable, et moi je vous dis qu'il est souverainement imparfait et plein de défauts.

1101. [Au p. Merlin, à Nancy].[1]

1101. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils et encouragements au supérieur de Nancy.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 mars 1852.

Je ne vous ferai pas attendre, mon cher père Merlin, la réponse à votre lettre du 11 de ce mois. Je vois avec bonheur que si vous avez beaucoup travaillé, beaucoup semé, vous avez aussi beaucoup moissonné. Le bon Dieu a béni les services de tous les membres de votre com[munau]té, qu'il en soit loué et remercié.

Vous avez bien fait de planter, mais je n'approuve pas que vous ayez arraché des arbres qui donnaient de l'ombrage. C'est une chose inappréciable dont on doit bien regretter la perte. Il n'y a pas de raison pour que peu à peu on détruisît tous les bosquets et les arbres d'agrément pour planter des choux et des raves sous prétexte d'utilité. Je vous en conjure, n'écoutez plus de pareils conseils.

Les 300 frs du p. Grenier n'appartiennent ni à la maison de Nancy ni à celle de Bordeaux. Cette rente doit rentrer dans la caisse générale.

Les rétributions de messes de vos pères appartiennent à votre caisse, il n'y a pas le moindre doute là-dessus. Si le Procureur Général a retenu q[ue]lque chose, c'est vraisemblablement pour se payer de ce que chaque maison doit désormais fournir à la caisse générale qui ne peut être alimentée que par ces rentrées particulières. Lorsqu'on publiera la nouvelle édition des Règles, on fixera plus exactement le contingent de chaque maison.

Je ne vois point que vous soyez obligé d'accepter personnellement de donner la retraite du séminaire. Vous avez cent raisons pour vous en exempter. Mais pourquoi le père Soullier ne préparerait-il pas les matériaux pour le faire?

Ne vous affligez pas, mon cher Père, de vous voir à la tête de la maison que je vous ai confiée. Je n'ai point de scrupule de vous avoir choisi pour cette place. Mon âme est en repos et si c'était à faire, je le ferais encore. Votre âge, votre expérience, et permettez-moi de vous le dire, l'esprit religieux qui vous anime suffisent pour me rassurer sur les craintes que vous me manifestez. Persuadez-vous que vous n'êtes nullement obligé de faire tout ce que votre prédécesseur entreprenait. Tout est

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Merlin.

compensé dans ce monde. Ne vous plaignez pas de ce que vous avez reçu en partage. Cela suffit pour la gloire de Dieu, le service de l'Eglise et l'honneur de notre Congrégation. Ne revenez plus là-dessus, ménagez seulement vos forces de façon à ne point trop vous fatiguer. Il faut savoir refuser quand les demandes sont indiscrètes. À vous seul appartient de juger de la convenance ou de la possibilité.

Quant au f. Malbos, que voulez-vous, il faut supporter les faibles tels qu'ils sont. Tirez-en le meilleur parti que vous pouvez. Il n'est pas possible de les faire sans cesse voyager. Ce système est ruineux.

Adieu, mon cher père, je vous charge très particulièrement de dire mille choses affectueuses au p. Jeanmaire, c'est le seul de vos Pères qui ait eu l'attention de m'écrire, je les bénis pourtant tous ainsi que vous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1102. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[1]

1102. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Peu de novices. Le f. Roux est entré à la Trappe. Régularité. Frères Duclos et Ryan. Mgr Allard est arrivé au Sud-Afrique. Frères convers. Envoi d'un novice parisien.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 mars 1852.

Si je laissais, mon cher fils, toujours à d'autres le soin de vous écrire vous pourriez penser que je m'intéresse moins que je ne le fais à ce qui vous regarde et à l'excellente famille que vous avez la charge de gouverner. Certes vous ne me rendriez pas justice si vous attribuiez mon silence à une préférence quelconque pour quelque affaire que ce soit. Mes regards sont sans cesse dirigés vers vous, et vous êtes toujours compris pour une bonne part dans les faibles mais journalières prières que j'adresse au Seigneur. J'apprends par votre lettre que le nombre de vos novices s'est considérablement diminué. Ils se sont vus jusqu'à cinquante et ils sont réduits à douze. Le bon Dieu veut nous faire passer par cette épreuve pour exciter notre foi et notre confiance. N'est-ce pas déjà une consolation dans notre pauvreté d'avoir des sujets dont vous pouvez dire tant de bien? Je m'unirai à vous demain au pied de l'autel de notre puissant patron st Joseph pour lui demander l'augmentation de la famille tout en le remerciant de l'avoir déjà pourvue de tant de richesses spirituelles. Je gémis comme vous de ce que ceux qui devraient en dehors du noviciat donner le bon exemple se montrent si faibles en vertus et dans l'esprit religieux. C'est un grand malheur. Mais après tout, cela n'a pas empêché tous les nombreux novices qui sont venus à maturité d'achever leur œuvre et d'être d'excellents religieux, tels sont ceux sans exception qui vont partir pour la mission du Texas et ceux encore qui ne tarderont pas de se rendre à Ceylan. Ainsi si le frère Roux a tourné le dos à la charrue c'est plutôt un effet de son exaltation que de l'effet qu'a pu produire sur lui la vue des hommes imparfaits qu'il avait sous les yeux. Faudrait-il que nous abandonnassions le service de Dieu et même toute religion parce que nous sommes environnés de mauvais chrétiens, je dis plus, parce qu'on rencontre misérablement tant de mauvais prêtres, vrais profanateurs de la loi du Seigneur? Pauvre f. Roux, il ne sait pas ce qui se passe à la Trappe. C'est beau à la bouche et à l'imagination, mais personne n'ignore les divisions, les rixes, les

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

intrigues qui ont affligé cette pauvre maison pendant plusieurs années, et qui la placent pour ainsi dire encore sous l'anathème de l'Ordre. Il a fallu que l'Évêque et le Pape intervinssent et cette haute intervention n'avait pas rétabli la paix. Combien de bons religieux en ai-je vu sortir pour aller trouver ailleurs ce qu'ils étaient venus chercher dans cette solitude. Voilà ce que les supérieurs savent et si on avait le bon esprit de s'en rapporter à eux quand on est tenté d'inconstance, on éviterait de s'abuser et de s'exposer à des regrets tardifs.

On vous a dit vrai quand on vous a fait observer que dans les commencements les supérieurs sont un peu trop portés à la sévérité. On peut être exact et tenir à la régularité, chose indispensable, sans être pour cela trop sévère. D'ailleurs on peut toujours modifier par le ton ce qui pourrait paraître sévère dans le commandement.

Vous pouvez dire au bon frère Duclos que si Dieu me prête vie, je lui fournirai souvent l'occasion de s'entretenir avec moi quand il sera ici. En attendant, sans trop contrarier l'esprit de pénitence qui l'anime, prenez garde à sa santé. Fréquemment si Dieu le porte à cela, mais peu à la fois. Travaillez beaucoup le frère Irlandais[1], ayez bien soin de lui. Ceux de cette nation sont exposés à se relâcher, il faut inculquer les principes, la pratique sera plus facile et plus durable. Ceux que vous nous avez envoyés sont charmants, que Dieu les conserve. Ils feront beaucoup de bien dans leur pays. Tout se dispose dans ce pays pour fournir élément à leur zèle[2].

Vous apprendrez avec plaisir que Mgr Allard est arrivé très heureusement au Cap de Bonne Espérance d'où il m'écrit à la date du 2 février. D se porte bien ainsi que ses compagnons, sans en excepter l'angélique frère Logegaray. Ils ne tarderont pas de se rendre dans leur mission, ils n'ont plus que cinq ou six cents lieues à faire. C'est bagatelle quand on a fait le voyage du Cap en moins de cinquante jours par les plus beaux temps du monde.

Adieu, mon cher fils, je vous souhaite bonne et sainte fête de st Joseph ainsi qu'à tout votre noviciat que je bénis comme vous de la plénitude de mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je vous recommande les Frères convers. Apprenez-leur bien ce que c'est qu'être religieux, mais qu'il ne suffit pas de l'être de nom.

Vraisemblablement il vous arrivera un novice de Paris, homme fait, recommandé par les Directeurs du petit sémin[ai]re[3]. Traitez-le avec bonté, ne l'effarouchez pas dès l'abord. Il a bonne volonté et il a fait des sacrifices.

1103. À Monsieur de L'Hennite, prêre Obijat] de Marie, Pont de la Maye, près Bordeaux. Gironde.[4]

1103. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission d'aller dans sa famille. Écrire plus souvent. Frère Picard. Visiteurs à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 19 avril 1852.

---

[1] T. Ryan, entré au noviciat le 8 octobre 1851.
[2] Les derniers novices Irlandais envoyés à Marseille étaient W. Winter et G. Cooper.
[3] A. J.-B. Rogemont, novice convers, natif de Paris, entra au noviciat le 10 mai 1852.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-de L'Hermite.

Je réponds tout de suite, mon cher fils, à la lettre que je reçois à l'instant même de vous. Cet empressement vous prouve que je tiens à ce que ma lettre vous parvienne à temps pour que vous puissiez prendre toutes vos dimensions pour pouvoir effectuer le projet que vous me soumettez. Je consens très volontiers à ce que vous chantiez l'épithalame des noces spirituelles de votre chère sœur, et qu'à cette occasion vous fassiez une apparition dans votre respectable famille. Combinez pourtant les choses avec le R. P. Supérieur local pour que rien ne souffre de votre absence. Il sera facile de suppléer à votre service pour le peu de jours que vous demandez.

Maintenant, je vous dirai que votre lettre, comme toujours, m'a fait beaucoup de plaisir, mais j'en serais plus reconnaissant si vous me l'aviez écrite avant d'avoir un motif d'intérêt personnel pour le faire. C'est vous faire le reproche d'avoir trop tardé à me donner de vos nouvelles. Vous n'ignorez pas que je n'ai pas de plus grand bonheur que de m'entretenir avec mes enfants. Rien de ce qui vous touche ne m'est indifférent, le moindre détail me charme. Aussi je trouve que vous ne m'avez pas assez parlé de vous. Je voudrais que vous me rendissiez en quelque sorte présent à toutes vos démarches, à toutes les occupations de votre journée, que vous me fissiez connaître vos rapports avec ceux du dehors, les bons ou les mauvais procédés de ceux avec qui vous avez à faire, le succès de votre ministère, en un mot tout ce qui vous regarde sans en rien excepter. Ce n'est pas là de l'exigence, c'est un besoin pour moi de vivre ainsi par la pensée avec vous.

Vous m'avez parlé en passant du bon frère Picard, je vous prie de le bien soigner. Entretenez-le au moins une fois par semaine des devoirs et des avantages de la vie religieuse. Qu'on ne perde pas de vue que nos frères convers ne sont pas des domestiques, mais des frères qui ont besoin d'être maintenus dans la ferveur de leur sainte vocation. Je vous en charge spécialement.

J'attends chaque jour Mgr l'Evêque de Limoges à son retour de Rome, je l'ai déjà possédé chez moi à son passage. J'aimerais tout autant que vous eussiez fait votre course avant qu'il rentrât dans son diocèse. Vous exciteriez trop son désir de vous voir employé à Limoges[1]. Que n'en vient-il d'autres de ce pays peu fécond en vocations!

Adieu, mon cher fils, je vous quitte pour faire les honneurs de ma maison à Mgr l'Evêque de Meaux[2] qui s'est arrêté chez moi en se rendant à Rome. Je vous bénis et vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1104. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[3]

1104. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Vocations de Belgique; difficultés pour s'établir dans ce pays. Réflexions sur quelques novices. Lacordaire. Deux prêtres entreront au noviciat.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 29 mai 1852.

Je ne sais plus, mon cher fils, où j'en suis avec vous. Mes visites pastorales m'ont un peu dérouté. Quelqu'un de nos pères Assistants a dû suppléer à mon silence,

---

[1] Mgr Baissas. Le p. de L'Hermite était natif de Limoges.
[2] Mgr A. Allou.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

mais cela ne fait pas mon compte parce que c'est une vraie privation pour moi que de ne pas m'entretenir du moins quelques instants avec vous. Vos lettres me font toujours beaucoup de plaisir, n'est-il pas juste que je vous en témoigne ma satisfaction?

Votre noviciat n'est pas nombreux, j'en conviens, mais en revanche il est accompli pour la qualité des sujets. C'est un grand bien dont il faut être reconnaissant en attendant que le nombre s'augmente. Ce que vous me dites du f. de Béer est ravissant[1]. Il me semble que tout ce qui nous viendra de ce saint jeune homme doit être accepté, ainsi j'opinerais volontiers à recevoir le jeune protestant que le f. de Béer voudrait attirer à l'Osier. Je ne me dissimule pourtant pas la difficulté qui se rencontrera pour lui faire apprendre le latin. Comment résolvez-vous cet obstacle? Je trouve aussi qu'on est bien jeune à 16 ans pour qu'on puisse compter sur sa persévérance. Il faut que le f. de Béer le connaisse bien pour nous engager comme il le fait à risquer le coup. Néanmoins, je ne m'opposerai pas à son admission si d'une part on peut se rassurer sur la constance de ses résolutions et que de l'autre vous ayez à votre disposition le moyen de lui faire apprendre promptement le latin.

Faisons ensemble, mon cher fils, la récapitulation de toutes vos espérances. Après nous être félicité du présent que notre bonne Mère nous a fait en nous envoyant le cher f. de Béer, je demande que sont devenus les deux jeunes philosophes que vous attendiez dans la semaine de votre lettre du 14. Et le philosophe belge? J'aime tant les Belges, dites-le bien au p. Vandenberghe, plus encore maintenant que vous m'avez fait connaître le f. de Béer. Vous savez d'ailleurs combien je désire voir établir la Congrégation dans ce pays si fécond en vocations. La chose ne me semble pas aussi facile que le croit le f. de Béer. La Belgique est jonchée d'ordres religieux qui ont pris les devants sur nous. Je crains fort qu'il n'y ait plus de place pour nous. Vous savez le mauvais tour que nous joua ce bon prêtre avec lequel nous nous étions donné rendez-vous à Lille lors de mon retour d'Angleterre. Tout était convenu pour nous établir à ses frais dans un pays du diocèse de Bruges, à Courtrai; il avait l'argent qu'il lui fallait pour soutenir une petite comm[unau]té. Ce prêtre gagnait beaucoup dans un établissement d'aliénés dont il était le directeur. Du fait au prendre il m'écrivit que M. le cardinal Archevêque de Malines lui avait persuadé de former un autre établissement d'aliénés dans son diocèse, et que les fonds qu'il nous destinait seraient absorbés par là. Il a donc fallu renoncer aux espérances que nous avions conçues et qui ne pouvaient se réaliser que par le moyen qui nous manquait tout à coup. Les Évêques, comme je vous disais, ne sentent nullement le besoin d'un corps de missionnaires, leurs diocèses étant abondamment fournis.

Revenons à notre revue. Qu'en est-il du cousin du bon p. Vandenberghe? Pour peu qu'il lui ressemble, je l'accueillerai à bras ouverts.

En me parlant du refus que vous vous proposez de faire de celui qui vous est recommandé par les supérieurs du séminaire, est-ce de celui qui était en retraite? Vous arguez d'une décision que je vous avais donnée. Il ne me souvient pas de vous avoir détourné de recevoir ceux qui auraient pu se laisser aller à des misères avant de se présenter au noviciat. Je suis loin de vouloir les exclure. Autre chose serait s'ils ne se corrigeaient pas pendant le noviciat malgré les secours abondants que la bonté de Dieu leur fournit dans ce saint lieu.

Et le prêtre du diocèse de Mende, et les trois séminaristes du Mans, et les deux philosophes du Puy, n'ont-ils plus donné de leurs nouvelles?

Je suis un peu embarrassé pour répondre à la question sur le sujet proposé par le p. Merlin. Il paraît que vous avez oublié de me communiquer la réponse que le p.

---

[1] Charles Louis de Béer, entré au noviciat le 10 mai 1852.

Merlin a dû vous communiquer du supérieur du séminaire. Ce Père vous dit dans sa lettre: je vous envoie le mot que je viens de recevoir. Ce mot vous l'avez gardé pour vous. Il est toujours fâcheux d'avoir à expliquer pourquoi on est sorti d'un séminaire, surtout quand c'est avant la fin de l'année. Ayez-en le cœur net.

Vous dirai-je, cher fils, que je vois quelque inconvénient à avoir des rapports trop intimes avec le noviciat d'un autre ordre. Il est bon, puisque vous avez fait connaissance, de vivre en bonne intelligence et en sainte communication de prières, mais tant que possible il convient que chacun vive chez soi. Je n'ai pas pu oublier ce que me raconta à Rome le maître des novices des Lazaristes: quatre de ses novices le quittèrent précisément pour se faire Dominicains, alléchés seulement par la beauté du costume des Pères de cet Ordre. Ici vous avez à craindre d'autres prestiges. La réputation du p. Lacordaire, la mission qu'il s'est donnée de faire revivre un grand Ordre célèbre dans l'Église, etc. Nous sommes bien jeunes et bien petits à côté de ces colosses. Contentons-nous de notre médiocrité, et faisons en toute humilité notre œuvre, sans nous enquérir de ce que font ou peuvent faire les autres. Adieu, mon cher fils, je n'ai pas besoin de vous dire que l'observation que je viens de faire n'est que pour vous. Je vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je crois pouvoir vous annoncer deux prêtres que j'ai autorisés malgré leur âge à entrer dans votre noviciat[1], le p. Aubert vous écrira à leur sujet, et vous dira les égards qu'il faudra avoir pour eux. Il en est un très avancé en âge qui en se sanctifiant chez nous donnera le bon exemple de ses vertus. Il ne sera pas à charge à la Congrégation.

1105. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1105. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les novices sont peu nombreux mais bons. Fonctions des frères admoniteurs. Père Rastoul. Scapulaires. Dévotion aux âmes du purgatoire. Missions.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 juin 1852.

Comment voulez-vous, mon cher fils, que je résiste au désir de vous écrire lorsque vous m'écrivez des compte rendus du genre de celui que je viens de lire. Cela m'est impossible et je laisse de côté ce tas de lettres qui obstruent mon bureau pour bénir le Seigneur avec vous et me féliciter de la grâce que le bon Dieu nous fait en nous accordant de tels novices. Ils sont, il est vrai, en petit nombre, mais certes la qualité en est trop bonne pour que j'ose me plaindre de ne pas tout avoir à la fois. Il est une chose pourtant qu'il faut que je vous dise. C'est que je ne souscris pas à la fatalité qui semble peser, d'après vous, sur nos frères admoniteurs. Je n'entends pas leur donner assez d'autorité pour qu'il leur soit loisible de fatiguer leurs frères. Je ne comprends même pas comment cela peut avoir lieu. En aurait-on fait une espèce de supérieurs? mais jamais cela n'a dû être, ils ne sont là que pour remplacer le maître des novices dans les permissions qu'il faut demander et pour donner l'exemple de la

---

[1] B. F. J. A. Rastoul, né à Béziers le 20 mai 1814, entré au noviciat le 17 juin. L'autre, l'abbé Michel (cf. lettre suivante), n'entra pas chez les Oblats. Le Fondateur semble désigner cet abbé Michel ou l'abbé Chardin qui prit l'habit le 14 août, cf. lettre Richard-Mazenod, 15 septembre 1852.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

fidélité aux règles et aux saintes traditions du noviciat. Comment avec cela un frère admoniteur se donne-t-il les airs, s'arroge-t-il le droit de fatiguer les autres de sa mauvaise humeur ou de ses antipathies? Réformez au plus tôt cet abus. Je n'admets pas non plus, quel que soit le démon qui l'obsède, que l'admoniteur ou tout autre ne soit pas responsable de ses actes et ne soit très répréhensible et coupable quand il manque aux devoirs que la charité, l'humilité ou toute autre vertu lui inspirent.

Pourquoi, cher fils, ces réticences dans le récit si intéressant des belles vertus de ce bon frère Belge? Vous voulez me procurer le plaisir de la surprise, mais savez-vous que cela pourrait être renvoyé loin. J'ai bien le plus grand désir d'aller vous visiter, mais combien d'obstacles puis-je rencontrer dans l'accomplissement de ce vœu de mon cœur. Toujours est-il que ma visite ne peut avoir lieu pendant le mois de juin, elle sera peut-être renvoyée jusqu'en septembre. Les sottes manières de l'admoniteur, qui ont mis à une très forte épreuve ce bon frère Belge, m'ont beaucoup déplu, ce n'est point à lui de mettre qui que ce soit à l'épreuve. Je vous en prie, réduisez dans les plus étroites limites les attributions des frères admoniteurs auxquels je n'ai jamais entendu accorder aucune autorité si ce n'est celle de l'exemple.

Quelque désir que je puisse avoir de savoir votre noviciat se peupler, je ne puis regretter les deux dont vous me parlez, le minus habens du moins, car l'autre si c'était un bon sujet il aurait fallu attendre pour voir d'où provenaient ses palpitations. Qui est-ce qui n'a pas eu de palpitations? Je vous recommande beaucoup le p. Rastoul. Que personne ne sache la petite faiblesse dont il paraît qu'on vous a fait part. Il faut que vous puissiez dire si par hasard cette susceptibilité se représentait qu'on ne peut l'avoir eu en vue puisque personne n'en sait rien. En général, tout en tenant strictement à la règle du noviciat, il faut avoir beaucoup d'égards pour les prêtres, mais tenez à ce qu'on ne leur fasse pas faire plus d'une mission dans le cours de leur noviciat. Les prêtres ont besoin plus encore que les jeunes gens de la stricte observance et de la direction que l'on donne dans le noviciat. Si le père Michel se décidait à suivre les conseils du père Rastoul, je vous dirai comment il faut le considérer et le traiter, mais je ne crois pas qu'il ait la force de sortir de la nasse où il s'est enfourné, dès qu'il n'a pas profité de l'aide que lui donnait son fidèle compagnon le père Rastoul. Ecrivez-moi sur le champ lorsque le Directeur du Bon Pasteur vous sera arrivé.

Le passage au Mans de nos bons excellents missionnaires de la Rivière-Rouge a produit le meilleur effet[1]. Je ne suis pas surpris que l'on vous fasse quelques demandes de ce bon pays-là. Souvenez-vous que les sujets qui nous sont venus de là nous donnent de grandes consolations. Je ne dirai jamais assez.

Donnez des scapulaires tant que vous voudrez, mais dispensez-moi de faire des recherches pour savoir ce qu'on reçoit de grâces en étant admis dans ces différentes associations. Il suffit que le bon Dieu le sache. Il faut chaque jour former l'intention de gagner toutes les indulgences que nous pouvons et ne pas oublier surtout d'en faire l'application aux s[ain]tes âmes du purgatoire. Inspirez à tous les nôtres cette dévotion. Le vrai moyen de nous enrichir est de payer les dettes de ces amis de Dieu qui n'attend rien moins de notre charité et qui saura nous en récompenser largement. Je prêche partout cette doctrine dans mes visites pastorales, et je suis sûr d'être dans le vrai.

Adieu, mon cher fils, soyez l'interprète de mes sentiments les plus affectueux envers nos très chers novices. Je les bénis tous dans l'effusion d'un cœur paternel, ainsi que vous que j'embrasse en même temps avec tendresse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Les pères Grollier, Rémas et Végreville.

P.S. Lorsque vous me citerez des noms propres appliquez vous à tracer des lettres qu'on ne puisse pas confondre avec d'autres, dussiez-vous tracer des majuscules.

Le projet de changement à l'église est de la compétence du Conseil qui l'a rejeté; j'ai été du même avis que les autres. Je n'y vois que des inconvénients.

J'ai reçu des lettres de nos miss[ionnai]res du Texas. Ils ont eu une superbe traversée, et ils ont fait des merveilles[1]. Mgr Allard m'avait écrit du Cap de Bonne Espérance, je n'ai pas reçu encore des nouvelles de son arrivée à la Terre de Natal.

1106. À Monsieur Courtès, supérieur des Miss[ionnai]res, place des Carmélites, à Aix. B.-du-Rhône.[2]

1106. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Aider le p. Chauvet qui veut s'exercer à la prédication. Ordinations. Importance des œuvres oblates en Angleterre. Erreurs du p. Daly. Conduite du p. Sumien.

L.J.C. et M.I.

St-Louis, près Marseille, le 30 juin 1852.

Je n'ai pas pu t'écrire, mon cher Courtès, par le p. Chauvet, mais le p. Aubert a dû te dire ce que ce Père va faire à Aix. Tout en se reposant des fatigues de son professorat, il veut s'exercer au ministère de la parole et vaincre sa timidité naturelle. Tu reconnaîtras bientôt que le p. Chauvet a du talent, et tu l'aideras de tes bons conseils en le mettant à l'œuvre autant qu'il le voudra.

Je n'ai pas compris pourquoi tu as mis tant d'intérêt au renouvellement de la procession du S[acre]-Cœur. Elle n'était brillante autrefois qu'à raison de notre nombreuse jeunesse. Je crois que tu aurais été bien embarrassé si on t'avait pris au mot et autorisé de la faire comme autrefois!

Je viens d'écrire seulement à Saboulin, il m'a fallu pour cela me sauver à la campagne où je me propose de rester de pied ferme toute la semaine, mais samedi il me faudra redescendre en ville pour l'ordination que je dois faire dimanche d'un des nôtres qui n'avait pas l'âge dimanche passé pour la belle ordination que j'ai faite à la cathédrale. Celui-ci est un Irlandais que je ferai partir tout de suite pour l'Angleterre avec un autre de ses compatriotes que j'ai fait prêtre dimanche[3]. Ils accompagneront le p. Bellon qui va visiter nos établissements de ce Royaume qui deviennent d'une grande importance. Tu sais qu'on nous a donné une propriété pour y établir un noviciat[4], et que nous sommes dans la grande ville de Leeds en exercice depuis quelque temps. Mais nous avons toujours sur les bras la triste affaire de cet insensé de p. Daly qui nous ruine et compromet notre honneur. C'est pour le sauver cet honneur que nous allons exécuter la sentence portée contre Daly afin que toute l'Angleterre sache qu'il est expulsé de la Congrégation qui ne lui a jamais donné commission de faire la moindre acquisition, qui a au contraire protesté par ma voix contre cet[te] énorme sottise dès qu'elle en a eu connaissance.

---

[1] Les pères Verdet, Parisot, Vignolle, Gaye, Olivier, Kéralun et le frère Roudet.
[2] Orig.: Rome, arch. de ta Post., L. M.-Courtès.
[3] Les pères M. P. J. Dalton, ordonné le 4 juillet et P. M. Kirby, ordonné le 27 juin.
[4] Sicklinghall (Lys-Marie).

Je t'exhorte à ne pas ménager au p. Sumien les observations et les reproches qu'il mérite pour cette causticité qu'il se permet d'autant plus déplacée qu'il a besoin plus que personne de la bienveillance de tout le monde non seulement pour la médiocrité de ses talents, mais pour tant d'autres motifs qu'on n'a pas oublié dans le diocèse de Fréjus.

Je te charge aussi de saluer bien affectueusement tous nos Pères que je bénis ainsi que toi de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1107. À Monsieur Vincens, supérieur des Missionnaires, en son absence à M. Aubert, prêtre, au Calvaire à Marseille.[1]

1107. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'un novice prêtre.

L.J.C.et M.I.

[St-Louis près] Marseille, le 4 juillet 1852.

Mon cher père Vincens, le bon Dieu nous envoie un excellent ouvrier, mais excellent dans toute la force du terme; vous le recevrez avec votre amabilité accoutumée. M. Aubry nous est connu depuis assez de temps. B nous a édifiés tout le temps qu'il est resté chez les Minimes où il a fait force de voiles pour résister à ce terrible régime auquel sa forte complexion n'a pas pu résister. Il est religieux dans le fond de l'âme et tout ce qu'il demande, c'est d'en pratiquer les observances et les vertus. Il prêche fort bien et plusieurs fois par jour quand il le faut. Bref ce sera un excellent missionnaire. L'esprit et la vie des Oblats de Marie lui convenant parfaitement, je ne mets pas en doute que nous n'en soyons très contents. Recevez-le au Calvaire en attendant que nous l'envoyions au noviciat, si toutefois nous ne jugeons pas à propos de l'admettre ici avant de l'envoyer à l'Osier[2]. Il n'a rien à apprendre pour devenir un bon religieux, il l'est de principe et en pratique. Je lui accorde toutes les dispenses dont il peut avoir besoin.

Je ne vous en dis pas davantage, nous en parlerons mieux vendredi lorsque j'irai en ville, si toutefois votre bon Ange ne vous pousse pas avant ce jour vers St-Louis. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1108. Monsieur Berne, directeur au grand séminaire à Frejus (Var).[3]

1108. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour les succès obtenus au séminaire. Satisfaction de l'Évêque de Fréjus. Les Oblats doivent remplacer les Ordres disparus.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 juillet 1852.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.
[2] L'abbé César Aubry ne passa pas par le noviciat de l'Osier; il quitta la Congrégation en 1855.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Berne.

Gardez-vous de croire, mon cher fils, qu'une lettre de vous puisse être superflue lorsqu'il s'agit d'écrire à un père qui vous aime. Vous n'avez que trop tardé, mon cher fils, de me procurer cette douce satisfaction. Je n'ai pas de plus grand bonheur que d'apprendre de vous-même que vous servez bien le bon Dieu, que vous vous acquittez dignement de votre charge et que vous êtes heureux, ce qui ne peut pas manquer quand on est fidèle à bien remplir ses devoirs. J'apprends aussi avec le plus grand plaisir que votre santé s'est soutenue dans le cours de vos travaux qui ont dû être nécessairement plus pénibles cette première année que les années qui suivront[1]. Le bon Dieu vous a accordé une première récompense dans la conduite de vos élèves qui ont si bien correspondu à vos soins. Ce n'était pas une petite épreuve qu'ils ont eu à subir dans le changement de système qu'il leur a fallu adopter. Vous avez obtenu là un beau résultat, et il a fallu que le Seigneur s'en mêlât pour vous encourager dans cette tâche difficile. Il est bien consolant pour vous de pouvoir vous rendre le témoignage que la docilité de vos élèves doit être attribuée plus encore à vos exemples qu'à vos leçons. Vous avez bien raison de dire qu'il est facile de se rendre heureux quand on le veut. Il n'y a qu'à faire ce que vous avez fait dans votre édifiante communauté. Quand on suit fidèlement sa règle et que l'on a les égards mutuels qu'une bonne éducation commande, on a Dieu et les hommes pour soi. J'ai ouï dire que non seulement vos élèves sont contents, mais que Mgr l'Évêque est aussi très satisfait de son côté. Je n'ai pas besoin de vous recommander de correspondre à ses bontés par tous les devoirs que vous devez à sa dignité et la reconnaissance que vous devez à ses bontés. Sans vous exposer de le fatiguer par de trop fréquentes visites, il serait pourtant convenable que vous vous présentassiez quelquefois à son palais pour lui rendre vos hommages. Ne vous laissez pas aller sur ce point à la timidité ou à la paresse. Il sera indubitablement sensible à votre attention. Communiquez ma pensée à vos confrères qui n'y penseraient peut-être pas. Il est d'ailleurs convenable que vous fassiez ces visites à deux pour que Monseigneur n'eût pas à remarquer l'absence de celui qui n'irait pas lui rendre ses devoirs.

J'avais oui-dire que vous aviez quelque velléité de faire une petite course aux îles de Lérins. Ce serait un joli but de promenade, on ne pourrait plus dire aujourd'hui de pèlerinage. Que sont devenus ces Religieux qui avaient sanctifié ces lieux dès les premiers siècles de l'Église? Vous vous inspirerez de quelque bonne pensée à l'aspect des ruines qui ont encore une sorte d'éloquence. N'êtes-vous pas établis dans l'Église pour remplacer ceux que les siècles et les révolutions ont détruits!

Adieu, mon cher fils, je vous bénis avec toute l'affection de mon cœur. + C. J.
Eugène, évêque de Marseille.

1109. [Au p. Chaîne].[2]

1109. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Chaîne est dispensé de ses vœux. Bonté et douleur du Supérieur Général.

[Marseille, le] 13 juillet 1852.

Quelle lettre venez-vous de m'écrire, mon pauvre enfant! Qui pourrait se douter qu'elle est adressée à un père qui vous a accueilli dans votre première jeunesse et qui

---

[1] Les Oblats furent chargés de la direction du grand séminaire de Fréjus à l'été 1851.
[2] YENVEUX VIII, 297.

vous a donné tant de preuves d'affection, à l'évêque qui vous a enfanté à l'Église, au supérieur qui n'a à se reprocher que d'avoir trop ménagé votre faiblesse et qui ne se lassait pas d'attendre le jour où vous lui donneriez, en retour de ses bontés pour vous, quelques consolations.

Votre lettre, mon cher enfant, est un chef d'œuvre d'insensibilité, et souffrez que je vous le dise, d'ingratitude. Pas un mot de regret, pas un mot de reconnaissance. Vous me faites connaître votre apostasie avec un sang froid inimitable. Je suis «Monseigneur» tout court pour vous; vous êtes tout simplement mon «serviteur». C'est que vous avez brisé, de votre autorité, les liens qui vous unissaient à moi et à la Congrégation. Vous êtes sorti sans aucune autorisation de ma part, et c'est du lieu que vous avez choisi que vous m'écrivez pour me demander la dispense de vos vœux. Je pourrais vous répondre: puisque vous avez pris sur vous tant de liberté[1], que me demandez-vous? Cependant, pour régulariser, autant qu'il est en moi, la position dans laquelle vous vous êtes placé, et sans prétendre vous décharger de la responsabilité que je laisse peser sur vous, de l'avis de mon Conseil, et aux termes de la Règle, je vous dispense de vos vœux et de votre serment. Après une pareille sentence provoquée par vous et dont les conséquences devront être si redoutables au tribunal de Dieu, il ne me reste que la force de prier le Seigneur pour qu'il détourne de vous ses châtiments, qu'il vous, pardonne votre infidélité et qu'il vous accorde la grâce de la réparer. Je prie de tout mon cœur le Seigneur de détourner de vous, mon cher enfant, le châtiment d'une si grande infidélité. La fougue de la jeunesse vous étourdit en ce moment; des conseillers perfides vous aident à vous aveugler. Que savent la plupart des hommes des devoirs de l'âme religieuse et de la valeur des engagements contractés, je ne dis pas seulement devant Dieu, mais avec Dieu? Moi qui les connais, je voudrais pouvoir me persuader qu'il est impossible qu'un homme raisonnable, qu'un religieux, qu'un de mes enfants surtout pût se rendre coupable d'une si grande faute. De toutes les contrariétés, de toutes les peines incomparables de ma paternité, c'est la seule chose qui m'affecte, la seule qui soit comme un glaive qui me perce de part en part; et je ne considère dans cet affreux malheur que le mal qui en résulte pour l'individu que je chéris comme un fils, et le danger que j'envisage pour son salut, car la famille dont un mécontent se retire gagne toujours à en être délivrée.

Adieu, mon cher enfant, je ne me refuserai Jamais à vous rendre service, quand vous aurez besoin de moi. Je vous salue.

1110. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[2]

1110. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Admission aux vœux du p. Royer et duf. Falque. Dix-sept novices. Conseils pour bien diriger le f. de Béer. Patience et charité avec les novices. Renvoi d'un Italien.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 juillet 1852.

Un de mes Assistants s'est chargé, mon cher fils, de vous faire connaître la décision du Conseil par rapport à l'admission du p. Royer et du f. Falque. Elle a été affirmative, vous leur ferez donc faire leur profession le jour que vous avez indiqué.

---

[1] Le p. Chaîne avait quitté depuis 15 jours la maison de Nancy pour se retirer à la Trappe d'Aiguebelle où il ne fît que passer, cf. Conseil général, 11 juillet 1852.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

C'est tout ce que vous demandiez, mais je ne résiste pas a l'inspiration qui me porte à vous écrire de mon côté, c'est une consolation à laquelle il me coûterait trop de renoncer. Merci, mon cher enfant, de tout ce que vous me dites de votre noviciat. Je suis très édifié des détails que vous me donnez sur chaque novice, très satisfait de la marche générale du noviciat. Ne discontinuez pas de vous y adonner tout entier, que tout le reste ne soit qu'accessoire. Que vos novices soient à vous et ne soient que pour vous comme vous ne devez être que pour eux. Retenez bien qu'il n'y a point d'intermédiaire entre vous et moi, tant que j'aurai des yeux pour lire vos lettres et une main pour vous écrire. Qu'on les trouve sauvages tant qu'on voudra, séparez-les toujours le plus que vous pourrez du reste de la communauté. Vous en avez dix-sept, à quand la vingtaine? Songez que vous avez à alimenter quatre parties du monde. Comment voulez-vous après cela que je consente au voyage que voudrait faire notre cher frère de Béer? St Pierre aussi se serait bien trouvé sur le Thabor. Voyez si Notre Seigneur consentit à l'y laisser. Je serais presque tenté de le gronder. Ne sait-il pas tout ce que nous sommes chargés de faire sur la terre? Renonce-t-il à introduire la Congrégation dans sa patrie où le bien qu'elle voudrait lui faire serait récompensé par les bons sujets qu'elle nous fournirait. Ne me parlez pas d'intercesseurs dans le ciel, nous en avons assez pour le moment. Les 29 des nôtres qui sont en possession de la gloire et qui ne cessent d'intercéder pour nous suffisent pour nous obtenir les grâces dont nous avons besoin. Que notre bon frère de Béer se détourne donc de la pensée d'aspirer si tôt pour le repos éternel qu'il faut gagner par des travaux sur la terre. Je voudrais même qu'il s'appliquât moins à la contemplation, puisqu'il en résulte pour lui ce serrement de tête qui pourrait être nuisible à sa santé. Soyez attentif pour qu'il ne fasse rien qui puisse la compromettre. Je crains que vous ne vous laissiez un peu entraîner par les préoccupations de ce bon frère qu'il ne vous convient point d'adopter dans votre position vis-à-vis de lui. Quoiqu'il en soit, manifestez-lui le désir que j'ai de faire sa connaissance et ma reconnaissance pour ses bonnes prières que son cœur de fils lui inspire de faire pour moi. C'est pour ma sanctification que je compte sur sa charité comme sur la vôtre, mon cher fils, mais si j'ai une intention particulière à former, elle se trouve en opposition avec ses vœux les plus ardents, car, sans qu'il le sache et que vous le lui disiez, je forme l'intention qu'il prie pour sa propre conservation.

Je suis très content d'apprendre que le p. Rastoul est content; ayez beaucoup d'attention pour lui, insinuez-vous bien dans sa confiance, et tâchez de l'amener à maturité.

Ne vous découragez pas quand vous rencontrez q[ue]lques ronces à arracher. Il faut de la patience autant que de la charité dans un maître des novices. Il paraît que vous n'avez pas mis à contribution la première de ces vertus pour le sujet italien[1] que je vous avais envoyé. Comment décider si tôt qu'il ne ferait pas pour nous, tandis que nous avions jugé ici qu'il pourrait fort bien se former pour ce à quoi nous voulions l'employer. Il ne s'agissait pas de le façonner à la française. Ce n'est pas en France que je voulais l'utiliser. D'ailleurs avez-vous oublié que hors le cas d'urgence, je tiens à ce que vous ne renvoyiez pas les novices sans me consulter moi et non le supérieur local en m'exposant les raisons qui vous détermineraient à prendre ce parti violent. À plus forte raison quand c'est moi qui vous adresse les sujets. Que ne donnerais-je pas pour la conversion de la mère de la novice[2]. Vous avez bien fait de faire prier à cet effet et je joins de grand cœur mes prières aux vôtres. Si le bon Dieu ne nous accorde pas

---

[1] Cet Italien ne figure pas dans le Registre des prises d'habit.
[2] Sans doute une novice des Sœurs de Marie Immaculée de l'Osier.

cette grâce aussitôt que nous le désirerions, il ne faudra pas perdre courage et continuer de prier. Je dis cela parce que j'ai oui-dire qu'il y aurait beaucoup à faire pour la ramener de la région où elle s'était placée. Elle a écrit à ce que l'on m'a dit sur l'indifférence en matière de religion. Je n'ai pas besoin de vous recommander de faire verser la mesure des politesses soit à l'égard de cette Dame soit à l'égard de Mr son frère que je ne savais pas être si près de nous. J'aurais bien voulu qu'ils m'eussent mis l'un et l'autre dans le cas de leur prouver que nous savons être hospitaliers et aimables même pour ceux qui n'ont pas le bonheur d'être catholiques. Si vous avez occasion de les voir, faites leur connaître les dispositions dans lesquelles j'étais. Tâchez de décider le Monsieur à venir se reposer dans notre maison, et n'oubliez rien pour lui être agréables. Vous ne sauriez croire combien il pourrait être utile à la Congrégation dans le projet que nous avons de former un établissement en Ecosse. Vraisemblablement le Rd A. Dayman, ancien ministre protestant que j'ai ordonné prêtre, ira vous visiter. Faites-lui bien les honneurs de notre maison. Il se rend en Angleterre. Adieu.

1111. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1111. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Françon n'a pas les qualités nécessaires pour prêcher une retraite ecclésiastique.

[Marseille, le] 5 août 1852.

Je vous donnerai mon sentiment, puisque vous me le demandez, sur le succès que pourrait avoir une retraite ecclésiastique prêchée par le p. Françon. J'ai entendu ce Père ici, au séminaire, dans une retraite du commencement de l'année scolaire qu'il donna il y a quelques années à nos ecclésiastiques. On y remarqua du bon dans quelques instructions qui furent solides, mais à côté de ce qui était bon, il y avait parfois des trivialités, des incorrections de style, des singularités de fort mauvais goût, puis une lourdeur dans l'exposition qui était fatigante, une tenue peu convenable, un ton de voix sépulcrale. En somme, on voyait en lui un homme de vertu et d'une vertu austère, mais non cultivée pour le genre et tout l'ensemble. On avait un homme accoutumé à prêcher dans les villages, et qui ne sait pas respecter son auditoire, ni se mettre à la hauteur de sa mission quand il a à adresser la parole à des hommes cultivés qui ont reçu une éducation soignée. Voilà l'effet que cela produisit sur nous tous, à l'exception du père Marchai, si je m'en souviens bien, qui l'a trouvé excellent dans quelques instructions familières auxquelles lui seul assista parmi les directeurs du séminaire. Je ne crois donc pas que le bon p. Françon puisse donner une retraite à notre clergé. Si vous pensez que cette retraite puisse avoir lieu au petit séminaire, on pourrait peut-être, sans aller chercher bien loin, s'adresser au père Jean[2]; il aurait peu de temps pour s'y préparer, mais je le croirais capable de bien faire.

1112. [Au p, de L'Hermite, à Bordeaux].[3]

---

[1] YENVEUX I, 68-69.
[2] Le p. Jean du Sacré-Cœur (Louis-Marie Maulbon d'Arbaumont), directeur des Victimes du S.-C., à Marseille, et l'un des grands pénitents du XIXe siècle. Timon David en 1887 et le p. Norbert de Chauffailles, en 1910, ont écrit chacun une biographie du p. Jean que le Fondateur estimait.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

1112. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Envoi du p. Delpeuch. Conseils pour la vie de communauté et la prédication.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 août 1852.

En écrivant, mon cher père de L'Hermite, au père Delpeuch je lui disais tout à l'heure que me trouvant constamment dans l'habitude de vous aimer, il m'arrive d'hésiter pour me rendre compte si je vous ai exprimé ces sentiments que je nourris dans mon cœur. Si je vous parlais de vive voix, je vous expliquerais cela, je n'en ai pas le temps, seulement je veux vous dire que tout vieux que je suis ce n'est pas du radotage.

Je vous ai suivi, mon cher fils, dans tout votre voyage et j'ai bien pris part aux joies de famille que vous avez procurées par votre présence et par vos paroles. Vous ne vous êtes peut-être pas assez épargné, ayant besoin de repos, mais je connais l'entraînement d'une si touchante circonstance. Votre apparition à Limoges a rendu bien heureuse votre sainte aïeule dont je conserve un précieux souvenir. Que Dieu vous la conserve longtemps encore. La perte de ces excellentes mères laisse un vide dans la vie que rien ne peut remplacer. Plus elles sont âgées, plus on sent l'affection qu'on leur porte, plus on a de raisons pour désirer qu'elles vivent encore longtemps.

Vous voilà de retour à Bordeaux, je vous y ai envoyé un bon confrère qui aidera à former une petite communauté, vous pourrez ainsi suivre plus facilement la Règle qu'il est si important que vous observiez fidèlement pour votre propre sanctification et le salut des âmes que vous avez mission de convertir. Je vous recommande à tous aussi de ne pas négliger l'étude.

Préparez bien vos instructions. Ne vous contentez pas de les corriger d'après votre propre jugement, aidez-vous du sentiment de votre supérieur. Discutez si vous voulez, mais écoutez les observations que l'on pourra vous faire si on est dans le cas de vous en faire. Nourrissez-vous de bonnes lectures pour perfectionner votre goût et consolider votre jugement. Ne visez pas au brillant mais au solide, à ce qui est compris de tous dans votre auditoire, à ce qui instruit et rend les conversions durables. C'est un conseil qui ne vous est pas personnel, mais que je donne à tous pour le plus grand bien.

Adieu, mon cher fils, ces quelques lignes sont tout ce que je puis me permettre. Il n'en faut pas tant pour vous exprimer toute ma tendre affection.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1113. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1113. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

État de la mission du Natal où Mgr Allard vient d'arriver.

[Marseille, le] 18 août 1852.

[1] YENVEUX I, 83*.

Je ne t'en dis pas davantage pour répondre à un tas d'autres lettres qui arrivent des deux mondes. L'Évêque de Samarie a pris possession de son Vicariat. Il n'y a trouvé que très peu mais très peu de catholiques, en revanche il aura à exercer son zèle parmi 180000 Cafres qui ne sont pas méchants, mais qui n'ont aucune notion de la religion, avec des mœurs épouvantables sous le rapport de la polygamie. Il faudra à nos chers missionnaires une forte dose de grâces pour ramener à la vérité ces pauvres âmes abruties. La tâche n'est pas au-dessus du zèle et de la sainteté de notre Vicaire Apostolique qui ne m'en semble pas trop effrayé, pas plus que son saint jeune compagnon le f. Logegaray qui attend l'âge pour être prêtre. Le p. Sabon s'en épouvante un peu trop, il compte pourtant sur le secours de Dieu. Ce sera une magnifique mission. Nous en saurons plus tard des nouvelles. Mgr Allard me mande que la langue n'est pas trop difficile. Nos missionnaires l'apprennent. Ils attaqueront ensuite le fort armé et j'ai bonne confiance qu'ils le vaincront. Il faut prier et faire prier pour cela.

1114. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[1]

1114. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Expulsion du p. Lavigne. Conseils. Noviciat des Dominicains.

[Marseille, les] 26 et 27 août 1852.

Voyez ce qui arrive à ce pauvre L[a vigne]. L'orgueil l'avait séduit au point de s'estimer plus que sa mère [la Congrégation]. Il a donné dans tous les écarts de doctrine au point d'être repoussé et interdit de la prédication dans les diocèses de Viviers et de Valence. Il a fallu ensuite, après des années de longanimité, le congédier de la Congrégation[2]. Il a émis des doctrines ridiculement énoncées dans des sermons absurdes pendant le mois de mai. Je viens d'apprendre l'abominable conduite de cet indigne.

Il est bien rare, mon cher fils, de rencontrer une réunion comme celle que la divine Providence vous accorde de présider. Après en avoir remercié le bon Dieu, laissez-moi vous féliciter d'avoir contribué par vos efforts et votre application à maintenir ce bon esprit parmi vous novices.

Oh! oui, il est très essentiel entre autres choses de bien établir les novices dans l'estime de leur vocation et l'attachement à la Congrégation. Ceux qui pèchent dans ce sentiment en sont punis tôt ou tard.

Patientez avec le f. ...[3] s'il est vraiment vertueux. À moins qu'il ne soit fou, il n'est pas possible qu'il persiste à dire que Dieu l'a créé pour le damner. C'est une aberration qui est passagère.

Quelque édification qu'aient pu vous donner les novices dominicains, je persiste à vous recommander que chacun s'occupe de sa besogne. L'enthousiasme pour le moyen-âge qui est à la mode aujourd'hui pourrait faire tourner quelques têtes. Il n'y a pas jusqu'à la forme de l'habit qui n'exalte les imaginations.

---

[1] YENVEUX IV, 52; VII, 5*, 20*, 22*; VIII, 70, 281, et extraits de lettres, doss. Richard, arch. gén. O.M.I.

[2] Conseil général, séance du 19 août 1852.

[3] Probablement le f. Flurin, cf. Rapport du maître des novices, 20 août 1852, doss. N.-D. de l'Osier, arch. gén. O.M.I.

Je n'approuve pas la scène dont vous me parlez. Je déteste les bouffonneries, surtout dans des maisons comme les nôtres. Mais d'autres ont pu ne pas y voir du mal, quand ils savent que s. François de Sales autorisa dans les couvents de la Visitation des mascarades à certains jours.

1115. [Au p. Vincens, à Marseille].[1]

1115. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Personnel de la maison du Calvaire.

[Marseille, août-septembre 1852][2].

Il paraît qu'on ignore au Calvaire comment la communauté est constituée. Voici ce que j'ai réglé: le père Vincens, supérieur; le père Telmon, premier assesseur et admonit[eur] du supérieur], père spirituel. Ce Père est spécialement chargé sous la direction du supérieur] local de l'église du Calvaire; le père Gondran[d], deuxième assesseur, professeur; le père Vandenberghe, second père spirituel et directeur des frères convers; le père Chauviré, préfet de la sacristie du Calvaire avec dépendance du p. Telmon; le père Saby, économe; le père Zirio, chargé des Italiens; le père Nicolas, directeur au grand séminaire est aussi professeur au Calvaire.

1116. [À Mgr Guibert, évêque de Viviers].[3]

1116. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Salutations.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 2 septembre 1852.

Je suis pris au dépourvu, mon cher ami, voilà M. Aimeras qui vient prendre mes commissions et je n'ai rien prépare. Il part à midi, et je suis obligé de m'occuper tout de suite d'un lord Anglais qui ne passe que quelques heures à Marseille. Je vais monter en voiture pour le chercher. Je ne veux pourtant pas laisser passer quelqu'un qui se rend auprès de toi sans lui remettre un petit mot de souvenir et d'amitié. Je me proposais de t'écrire plus au long dans quelques jours. J'ai reçu la lettre par laquelle tu m'annonçais l'arrivée de M. Bourrassa. Il est arrivé ces jours derniers, je ne l'ai pas

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Vincens.

[2] Lettre sans date. Quelqu'un a écrit au crayon: 16 janvier 1852. Aucun détail ne nous permet de confirmer cette date. Le p. Bellon, supérieur du Calvaire (cf. lettre n. 1068) fut envoyé visiteur en Angleterre à la fin juillet (cf. Écrits Oblats, t. 3, p. 93, note n. 3). Le p. Vincens le remplaça comme supérieur de la communauté pendant l'année scolaire 1852-1853. Ce billet doit plutôt être placé aux mois d'août-septembre.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert. Lettre sans destinataire. Elle pourrait être soit au p. Courtès, soit à Mgr Guibert. Le Fondateur tutoie les deux, et dans les deux diocèses il y eut un synode diocésain en 1852. Deux détails semblent cependant permettre de dire qu'elle est adressée à Mgr Guibert plutôt qu'au p. Courtès. Le Fondateur s'excuse de ne pas avoir écrit depuis longtemps alors qu'il a écrit au p. Courtès le 16 août. Un prêtre d'Aix (M. Bourrassa?) n'aurait pas eu facilement besoin de demander l'hospitalité aux Oblats de Marseille.

encore vu, mais déjà on lui a fait politesse au Calvaire où, je crois, on lui a proposé d'habiter. Je ferai de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour lui être utile.

Adieu, on m'avertit que la voiture est prête, je t'embrasse à la hâte en te priant de ne pas rester si longtemps de m'écrire tout en m'excusant de ne pas le faire plus souvent moi-même.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Il faut que les résolutions de votre Concile doivent demeurer bien secrètes, tu ne m'en as pas dit un mot; n'y a-t-il été question de rien qui pût m'intéresser?

1117. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[1]

1117. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance à la bonne Mère qui a exaucé les prières du p. Richard et envoyé plusieurs novices. Admission aux vœux des frères Bompart et Moirond.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 4 septembre 1852.

Deux mots seulement, mon cher fils, pour vous dire tout de suite que vous ne devez considérer dans le philosophe dont vous me parlez que son mérite personnel sans vous mettre en peine des malheurs qui ont pu forcer son père à faire de mauvaises affaires dans le commerce.

Je prends bien part à votre joie pour les nombreuses recrues que la bonne Mère vous a envoyées à la fin de vos supplications vers elle. Insistez pour qu'elle brise encore les obstacles qui s'opposent à la venue des deux que vous regrettez. Il paraît que vous avez trouvé la fibre qui résonne[2] dans son cœur maternel. Ne vous lassez pas de l'invoquer cette bonne Mère et pour la vocation et pour la persévérance de tous ceux qu'elle nous accorde ou nous obtient de son divin Fils. Et à propos de persévérance, le p. Tempier m'a dit des choses bien inquiétantes au sujet de ce novice que vous avez tant exalté. Son hésitation et son inconstance dans une vocation si bien marquée au coin de la volonté de Dieu, me fait beaucoup décompter de l'opinion que vous m'en aviez donnée[3]. Que veut-il aller chercher à la Chine qui vaille ce que le bon Dieu lui présente et qu'il tient. Dieu n'est pas changeant comme les hommes.

Ne vous a-t-on pas averti que le f. Bompart était admis pour l'Oblation. Si le f. Moiroud est bien disposé, admettez-le en même temps.

L'oncle du f. Bompart m'a écrit pour que je permette à son neveu d'aller passer quinze jours dans sa famille après son oblation. Je n'ai pas répondu à cette lettre, parce que je ne puis écrire à tout le monde, mais franchement je me soucie fort peu qu'au sortir de l'oblation nos sujets aillent se dissiper dans leurs familles. Nous ne nous en sommes pas bien trouvés. Ainsi, je renvoie cette visite à l'époque où le nouvel oblat sera prêtre.

Adieu, mon cher fils, je suis si pressé qu'il ne me reste plus le temps que de vous bénir ainsi que tous nos chers novices anciens et nouveaux.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Richard.
[2] Ms.: raisonne.
[3] Allusion au f. de Béer.

1118. [Au p. Guinet, à N.-D. de l'Osier].[1]

1118. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Amitié. On laisse le p. Guinet au noviciat parce qu'on le sait capable de donner le bon exemple. Le Fondateur n'ira pas à l'Osier en 1852.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 7 septembre 1852.

J'aurais, mon cher fils, repondu plus tôt à la lettre que vous vous êtes enfin décidé de m'écrire, si elle ne s'était égarée pendant plusieurs [jours] sous le tas de papiers qui obstruent mon bureau. Je viens de la retrouver précisément parmi les lettres auxquelles il faut que je réponde. Je la relis avec un nouveau plaisir et je vais commencer par elle. Comment pourrai-je vous faire des reproches sur votre silence quand vous le motivez sur des raisons si édifiantes. N'importe néanmoins, quelque content que vous fussiez vous auriez dû penser, qu'éloigné de vous depuis la mémorable époque de votre sacerdoce, et sachant ce que j'étais pour vous, vous m'auriez comblé de joie précisément en me faisant connaître le bonheur que vous goûtiez dans l'accomplissement de vos devoirs. La paix dont vous jouissez, mon cher enfant, est une récompense de votre fidélité, et de votre bon esprit. Cela même est un don de Dieu que nous ne saurions jamais assez reconnaître. Si je vous ai laissé si longtemps à l'Osier, c'est qu'il importait de conserver dans cette maison de noviciat, un religieux comme vous. J'avais besoin de neutraliser le mauvais effet que devait produire dans des novices la vue de certains sujets peu exacts observateurs de la Règle et ne vivant pour ainsi dire que de dispenses. J'ai lieu de penser que cette disposition ne déplaisait pas au père maître des novices. Ce n'est pas à dire que pour cette raison vous devez toujours rester à l'Osier. Non, quelque bien que vous fassiez aussi dans les missions, j'ouvrirai dans son temps un autre champ à votre zèle. Déjà je m'en suis occupé dans mon Conseil. Patientez donc, mon cher fils, quand le moment sera venu, je vous en préviendrai. Ne parlez pourtant point de cela à qui que ce soit.

Ne m'accusez pas, mon cher fils, d'avoir oublié combien il fait bon à l'Osier. Je le sais si bien que c'est un vrai sacrifice que je m'impose en différant de m'y rendre. J'avais renvoyé cette visite au mois où nous venons d'entrer. Mais voilà que la prochaine arrivée du Président m'empêche de quitter le poste[2]. Il faut s'entendre pour beaucoup de choses, prendre des arrangements, etc. Je ne pouvais vraiment pas quitter dans ce moment. Après viendra l'ordination et puis les pluies et le froid, et par-dessus tout l'ouverture de vos campagnes apostoliques. Je ne voudrais pas dire que mon âge doit être mis un peu aussi dans la balance et dans les calculs, parce que tout le monde s'accorde à ne pas vouloir reconnaître que je suis vieux. Cependant il est facile de compter de 1782 à 1852; le compte est rond et, qu'on me permette de le dire, très lourd. J'avoue pourtant que je ne vieillis pas par le cœur et qu'il est toujours si aimant pour vous, mes chers enfants, que le bon Dieu m'a donnés pour être ma joie et ma consolation. Impossible de vous faire une idée jusqu'à quel point ce cœur vous aime. Je voudrais pouvoir vous l'exprimer comme je le sens. Dieu le sait lui qui me l'a donné. Remontons donc jusqu'à lui pour confondre en lui tous nos sentiments.

Adieu, mon très cher fils, je vous bénis dans toute l'effusion de mon âme.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.

[2] Louis-Napoléon arriva à Marseille le 25 septembre et fut reçu à la cathédrale le dimanche 26.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1119. [Au p. Berne, au grand séminaire de Fréjus].[1]

1119. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Lecture spirituelle et étude de l'Écriture sainte.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 septembre 1852.

Encore un tout petit mot, mon cher fils, par l'occasion du père Lagier pour répondre à la question que vous me faites dans votre aimable lettre du 31 août. Vous me demandez si vous ne pourriez pas vous contenter à raison de vos occupations d'une vingtaine de minutes de lecture spirituelle et de quelques chapitres de la sainte Écriture qu'il vous faut d'ailleurs explorer souvent pour le besoin de vos études. Je réponds d'abord pour la lecture spirituelle par une observation qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la lecture spirituelle est un aliment nécessaire à la piété de l'homme d'étude qui est ramené par là à la pratique des vertus qu'on est trop facilement exposé à négliger quand on est absorbé dans les recherches de la science. Cela posé et la résolution étant bien prise de ne jamais négliger ce devoir, je consens volontiers à ce que vous réduisiez à vingt minutes, au lieu de demi-heure le temps que vous y employiez. J'en dis autant pour la lecture de la sainte Écriture, puisque le genre de vos études vous oblige d'exploiter souvent cette mine si féconde. Vous n'avez vraisemblablement jamais compté les chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament. D'autres l'ont fait pour vous. Vous saurez donc qu'il y a 1 074 chapitres dans l'Ancien Testament et 260 dans le Nouveau. Total 1 334 chapitres. Ainsi en lisant chaque jour trois chapitres de l'Ancien Testament ce qui ferait 1 095 et deux du Nouveau, ce qui ferait 730, on aurait lu chaque année une fois tout l'Ancien Testament et trois fois le Nouveau.

Je n'ai pas laissé tomber l'observation que vous m'avez faite sur certaines négligences très préjudiciables au bien commun. Je vous remercie de me l'avoir communiquée; bien loin d'avoir à vous en excuser, vous devez vous reprocher de ne l'avoir pas fait plus tôt. Il y a des choses, des abus que j'ignore et auxquels il ne m'est pas possible de remédier ne les connaissant pas. Ce n'est pas accomplir son devoir que de me les laisser ignorer.

Adieu, cher fils, je vous bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1120. [Au p. Merlin, à Nancy].[2]

1120. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les Oblats doivent prêcher des missions et des retraites dans «les pays les plus abandonnés.»

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 septembre 1852.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Berne.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Merlin.

Comment, mon cher père Merlin, ne vous a-t-on pas écrit qu'il ne fallait pas tant vous préoccuper de M. le curé d'Étain, qu'il n'y avait nul besoin d'aller prêcher chez lui après tous les secours que lui avaient fournis Jésuites, Dominicains et Rédemptoristes. D'ailleurs, mon cher Père, ce n'est que par exception et par dispense que nous prêchons des carêmes. Ce sont des missions et des retraites qu'il nous faut, et puis, pourquoi aller nous mesurer avec tous ces Ordres qui ont fourni des sujets à un pays. Allons de préférence dans les pays les plus abandonnés. Ainsi, non seulement je ne tiens pas à vous fournir le moyen de satisfaire au désir de M. le Curé d'Étain, mais je tiendrais beaucoup à ce que vous lui disiez que l'on ne peut pas aller prêcher le carême chez lui. Tous les Curés en sont là. Tout ce qu'ils désirent, c'est de remplir leur carême, et moi je pense tout le contraire. Je ne veux pas vous dire par là que je ne vous enverrai personne. Bien loin de là. Je vous ai choisi un des plus charmants et des meilleurs sujets de la Congrégation. Je vais lui écrire de se rendre à Nancy[1]. Mais au nom de Dieu qu'on se défasse de ces pensées trop humaines qui se présentent sous des dehors de convenance ou autres. Ne vous mettez pas tant en peine de notre réputation sous le rapport des talents, beaucoup oui sous celui de la vertu, de la régularité, de la bonne discipline, de l'édification. Dites-le de ma part très expressément au p. Soullier. Voyez où mène cette prétention. Dieu n'en veut pas. Il ne la bénit pas. Nous n'y avons pas visé dans notre temps et le Seigneur a opéré des merveilles par notre ministère. Faites ce que vous pouvez dans la mesure que Dieu nous a donnée et ne songez pas au reste. Si d'autres montrent plus de talent, qu'ils en jouissent si bon leur semble. Nous, continuons de marcher à ras de terre. Nos Règles sont là pour nous rassurer. Encore une fois, hors de là c'est illusion de la vanité et la vanité conduit à l'orgueil et l'orgueil chasse de la Congrégation pour pousser les âmes au diable, et l'orgueil chasse de tout Ordre religieux, je sais plusieurs Jésuites, sortis de leur ordre par cette porte d'... enfer[2].

1121. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[3]

1121. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les novices doivent rarement rencontrer les Pères de la maison. Conseils relatifs aux frères de Béer, Bazin et Duclos.

[Marseille, le] 21 septembre 1852.

Dans quelle Société croit-il[4] rencontrer un égal mérite dans tous les sujets qui la composent? Les exemples du contraire dans toutes celles que je connais, et elles sont nombreuses, lui prouveraient le contraire. Pourquoi, si l'on a un bon esprit, ne pas s'arrêter à l'édification que donnent les bons? Ne sait-on pas que depuis les Apôtres jusqu'à nous on souffre les infirmes et les faibles? Je ferais un bien gros volume des apostats dans tous les Ordres, comme malheureusement, soit dit entre nous, j'en ferais un tout aussi gros des mauvais prêtres dans tous les diocèses. Vous savez qu'il est écrit

---

[1] Le p. Revol, cf. lettre n. 1134.
[2] La deuxième feuille de cette lettre est disparue.
[3] YENVEUX VII, 24-, 27*; VIII, 44, 73.
[4] Le frère belge de Béer passait par une crise de vocation: «II y a seulement trois jours qu'il m'a donné la clef de l'énigme. C'est tout simplement que malgré sa grande sainteté le f. de Béer passe par l'épreuve commune des novices de cette maison. Il croyait trouver l'édification dans les anciens, il n'en reçoit que malédification». P. Richard au Fondateur, 15 septembre 1852, doss.: N.-D. de l'Osier, Arch. gén.

qu'il faudrait sortir de ce monde si l'on ne voulait point voir de scandales. Maigre cela, il faut travailler avec soin, avec assiduité et persévérance à combattre le mal et à le vaincre.

Rien ne m'étonne comme les observations que plusieurs des novices ont été dans le cas de faire sur les divers sujets de la communauté, et plus encore ce que vous me dites des plaisanteries et des propos du père A[udruger][1]. Mais quoi! est-ce que les novices ont des rapports si intimes avec les gens de la maison? Les novices dans ma pensée comme dans mes prescriptions doivent être aussi étrangers aux Pères de la communauté que s'ils habitaient une autre maison. Ils ne doivent se rencontrer qu'à l'église et au réfectoire. Jamais, au grand jamais dans les récréations ni dans les promenades. On ne saurait établir un mur de séparation assez épais et assez haut. Dans l'impossibilité de trouver des salles séparées pour la récréation, j'avais fixé la place de chacun dans le cloître. Il n'était permis à personne de franchir son enceinte. Il faut bien qu'on ait oublié ce que j'avais réglé pour que le p. A[udruger] ait été à même de se permettre les inconvenances dont vous me parlez.

Il paraît que le f. B[azin][2] ne s'est pas assez dit qu'il fallait changer de système en entrant dans l'état religieux. J'ai appris qu'il passait pour être très dissipé dans la Congrégation de la jeunesse, soit à l'église, soit ailleurs. Faites-lui comprendre que ce n'est pas une plaisanterie que d'entrer dans un noviciat, qu'il faut être résolu à changer ou quitter. On donne trois mois pour cette épreuve.

Suspendez la psalmodie d'une partie de l'office pour le f. Duclos tant qu'il sera souffrant. Veillez beaucoup sur la santé de vos novices, mais ne souffrez pas qu'on se dorlote quand on n'en a pas besoin.

1122. [Au p. Richard, à N.-D. de l'Osier].[3]

1122. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Maladie du p. Richard. Il sera nommé maître des novices en Angleterre; le p. Vandenberghe le remplacera à l'Osier. Dignité et importance de cette charge.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 octobre 1852.

J'aurais voulu, mon cher fils, profiter du départ du bon p. Vincens pour vous exprimer toute la peine que j'ai ressentie en apprenant que vous avez craché assez abondamment du sang. Pourquoi ne me l'aviez-vous pas dit? J'aurais suspendu sur-le-champ tous vos travaux. C'est par hasard que j'ai eu connaissance de cet événement. J'espère et je prie Dieu que ce malheur ne nous arrivera plus, mais je vous en conjure, mon cher fils, que je sois toujours le premier à savoir vos souffrances.

Les Pères de mon Conseil ont pensé qu'il conviendrait que vous fussiez chargé du noviciat qui se forme en Angleterre. J'éprouve bien quelque répugnance à me rendre à leur avis parce que je suis très content de la manière dont vous vous acquittez de votre charge. Cependant si, comme ils le pensent, le p. Vandenberghe peut vous remplacer sans détriment pour les novices que vous avez commencé de former, je conviens que ce serait le cas de diminuer votre ouvrage, et de profiter de l'avantage que vous avez de savoir assez d'Anglais pour vous mettre tout de suite en rapport avec

---

[1] Sans doute le p. Audruger qui fût envoyé à Nancy, cf. lettre n° 1127, M.-Baret, 29 novembre 1852.
[2] Le f. J. E. H. Bazin, marseillais, cf. p. Richard au Fondateur, 15 sept. 1852, ibid.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Richard.

les hommes de cette nation qui se présentent au noviciat d'Angleterre. Je tiendrais pourtant que le p. Vandenberghe s'exerçât sous vos yeux pour que vous puissiez lui communiquer l'expérience que vous avez déjà acquise depuis que vous êtes chargé de cette importante fonction. Il faudrait que la transition fût en quelque sorte inaperçue.

Je n'ai appris qu'hier l'arrivée à Marseille du f. de Béer. Il vient vraisemblablement pour se faire relever des vœux auxquels il s'était sans doute soustrait par ignorance. Vous voyez que je n'avais pas tort de me défier un peu de ses lumières tout surnaturelles qu'il les croyait. Je me trouve momentanément à la campagne ce qui m'a empêché de voir la bande que vous nous avez envoyée. Ils sont tombés au moment de la retraite du séminaire. Franchement j'aurais voulu qu'on les en dispensât, mais il y a apparence que le supérieur aura été embarrassé de leurs personnes pendant la retraite, c'est pourquoi il les a mis tout de suite au pas de la communauté.

En relisant votre lettre pour reconnaître si je n'oubliais rien, j'ai remarqué une expression que je ne puis approuver. Vous me dites que vous n'êtes plus si exigeant ni aussi sévère que la première année. C'est bien si vous avez reconnu avoir un peu excédé en ce genre, mais vous ajoutez que vous vous êtes un peu relâché par rapport à vos devoirs vis-à-vis des novices, il ne faut pas cela. Mais ce qui me semble tout à fait répréhensible, c'est de dire que vous n'en avez plus une si haute idée. Vous ne sauriez jamais, mon cher fils, avoir une trop haute idée des fonctions d'un religieux choisi pour former ceux que le bon Dieu choisit à la piété et à la pratique de toutes les vertus religieuses. D'un bon maître des novices dépend l'avenir d'une Congrégation, et je vous le répète, j'ai toujours été très satisfait de votre gestion. Je ne vous parle pas de tout ce que le p. Vincens réglera sur les lieux.

Adieu, mon très cher fils, ménagez beaucoup votre santé; qu'il ne vous arrive plus de faire des excès, des courses que je n'ai d'ailleurs jamais approuvées. Une fatigue excessive fait plus de mal que de bien aux jeunes gens. Prenez du lait pour adoucir votre poitrine. Parlez peu et à voix basse jusqu'à ce que la petite lésion soit cicatrisée. Je vous bénis et vous embrasse avec toute mon affection paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je dis tous les jours cette prière du cardinal Bona[1]. D'autres feraient bien de la dire comme moi: Reforma, Clementissime Pater, omnes Ecclesiasticos ordines, ut et ipsi luceant coram hominibus, sitque in eis virtutum decus, splendor sanctitatis. Reduc omnes Religiones ad fervorem et perfectionem in quâ fuerunt institutae: da superioribus zelum disciplinae, subditis obedientiam, ut professione sua omnes digni inveniantur. Da huic Congregationi, ad quam me vocare dignatus es, bona spiritualia et temporalia, nosque et illa administra et dirige, ut cultus tuus, et animarum salus hic semper vigeat, crescat, et perseveret.

1123. [Au p. Vincens, provincial, à N.-D. de l'Osier].[2]

1123. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Maladie du p. Richard.

[Marseille, le] 1er novembre 1852[3].

---

[1] Giovanni Bona (1609-1674), savant écrivain d'ascétisme et de mystique, d'histoire et de liturgie.
[2] YENVEUX VIII, 56.
[3] Yenveux écrit: 1850. D'après le contexte il s'agit certainement de 1852.

Quel malheur que cette affreuse maladie du p. Richard. Je vous aurais répondu sans hésiter qu'il restât à l'Osier parce que J'e n'ai jamais été persuadé que le p. Vandenberghe puisse suffire à ce poste difficile de maître des novices. Que faire maintenant? Ah, si l'on avait voulu comprendre l'opposition que j'ai toujours eue pour ces grandes promenades qui ne sont bonnes qu'à mettre tout le monde sur les dents.

1124. [Au p. Charles Baret, à Nancy].[1]

1124. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Rôle du p. Baret à Nancy.

[Marseille, le] 29 novembre 1852.

J'étais bien persuadé, connaissant votre bon esprit, que vous vous trouveriez bien à Nancy, et je compte beaucoup sur vous pour concourir au bien que nos Pères sont appelés à faire dans cette ville et dans toute la Lorraine. Je vous y ai placé parce que je vous connais bien et capable. Je vous le dis franchement, c'est l'équivalent de vous exprimer ce que j'attends de vous. Un grand scandale a été donné dans cette communauté par l'apostasie de Ch[aine] et le passage de celui qu'il a fallu en retirer a dû ne pas édifier. Je veux parler du p. P[iot][2] qui a eu le tort de ne pas se trouver bien. Il vous appartient, mon cher fils, de relever notre réputation compromise aux yeux des hommes clairvoyants et d'édifier les frères par une grande régularité, comme vous les charmerez par votre aimable caractère. Vous n'aurez là que le p. Audruger qui n'est pas encore tout à fait à la hauteur de la perfection de sa vocation. Il m'a écrit pour m'assurer de sa bonne volonté. Prenez une bonne attitude avec lui, et s'il lui arrive de retomber devant vous dans son incontinence de langue, ne craignez pas en votre qualité d'ancien de lui faire comprendre que ce n'est pas ce que vous avez appris de nous. Tous les autres sont des anges.

Adieu, mon cher fils, je vous embrasse tendrement et vous bénis de tout mon cœur.

1125. Au R.P. Aubert, prêtre miss[ionnai]re obl[at] de Marie, au Calvaire.[3]

1125. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Avant défaire imprimer son panégyrique sur le bx Claver, le p. Gondrand doit soumettre le texte à l'examen de trois Pères. Monseigneur a invité deux Anglais à déjeuner.

Marseille, le 2 décembre 1852.

Cher père Aubert, les affaires s'accumulent d'une manière si écrasante pour moi qu'il n'est pas surprenant que quelque chose m'échappe. Ne m'aviez-vous pas dit que le p. Gondran[d] désirait que je lui permisse de faire imprimer son panégyrique du bienheureux Claver. Après vous avoir fait quelques observations à ce sujet, il me

---

[1] YENVEUX II, 54; V, 249.
[2] Le p. Piot fut de maison à Nancy en 1850, le p. Dassy se plaignit sans cesse de lui, cf. L. Dassy-Mazenod, 2, 20, 26, 28 et 29 oct. 1850.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Aubert.

semble que je vous repondis que puisque ce Père tenait tant à cela que je ne m'y refusais pas. Je ne m'explique pas comment personne ne m'a plus parlé de cette affaire, et surtout comment le père Gondran[d] n'a pas paru chez moi pour me remercier si j'avais été assez heureux pour lui faire plaisir, et pour s'expliquer avec moi sur l'exécution de ce projet. J'avais, sinon à lire ce discours avant qu'on l'imprimât, du moins à le soumettre à l'exemple[1] de trois théologiens de notre Congrégation comme porte la règle. J'avais choisi à cet effet les pp. Vincens, Nicolas et vous. Le retard m'obligera de substituer un autre père au p. Vincens qui va partir. Rendez-moi raison de ce retard. Le p. Gondran[d] a-t-il renoncé au projet de faire imprimer son discours? a-t-il redouté l'examen auquel tout ouvrage fait par les Pères de notre Congrégation doit être soumis. Il me semble que le choix que j'avais fait aurait pu le rassurer s'il en a eu vent. Mais qui aurait pu le lui avoir dit, je n'en avais parlé à personne. L'essentiel pourtant est que cet examen soit fait si l'on veut que l'impression ait lieu.

Venez déjeuner demain à dix heures et demie chez moi avec Lord Feilding et un autre converti. Nous leur parlerons de manière à les intéresser à nos Pères d'Angleterre. Bonsoir.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1126. À Monsieur Vandenberghe, prêtre obl[at] de Mjarie], à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[2]

1126. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'un novice convers.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 6 décembre 1852.

Je voudrais, mon cher fils, avoir le temps de vous écrire un peu longuement, mais cela m'est impossible dans le moment. Je n'ai que le temps de vous recommander le postulant novice que je vous adresse. C'est un homme de bonne volonté, capable des plus grands sacrifices pour le bon Dieu pour lequel il abandonne tous les avantages qu'il pouvait rencontrer dans le monde. Je vous avertis qu'il n'est pas fait pour être employé à des travaux manuels trop grossiers, il ne faut pas penser à le charger ni de culture ni de jardinage, etc., il a un autre genre de talent qu'il s'agira d'utiliser dans la Congrég[atio]n, peut-être dans quelque maison où nous donnons l'éducation. Il est très fort pour l'écriture, il serait difficile de trouver un meilleur maître. Je vous donne cet avis pour que vous ne vous y trompiez pas. Il s'agit de le façonner à la vie religieuse, de développer en lui le germe des vertus que le bon Dieu a placées dans son cœur avec une gr[an]de bonne volonté, et un dévouement parfait. Faites-en un bon religieux, et ne demandez de lui que ce dont il est capable et à quoi il est propre. Je le répète, ce sera pour un travail sédentaire et artistique, s'il le faut.

Je crois avoir à répondre à votre dernière lettre, mais outre que je ne l'ai pas sous les yeux dans ce moment, le temps me manque absolument. Je finis, mais je vous recommande de nouveau mon postulant qu'il faut bien se garder de dégoûter par des épreuves au-dessus des forces humaines. On pourra peut-être hors du noviciat se

---

[1] Il s'agit sans doute d'un lapsus calami Il voulait dire: soumettre à l'examen.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

plaindre de ce que nous ne lui mettons pas la pioche à la main, mais encore un coup je ne vous l'envoie pas pour cela. Marie Joseph Taix, c'est le nom de mon postulant; il est professeur de dessin, de calligraphie, il est musicien, il fait mille autres choses qui nous le rendront très précieux dans certaines de nos maisons, ayez-en donc bien soin, c'est un excellent garçon.

Adieu, adieu, je vous bénis et tous vos novices, je bénis très particulièrement notre bon p. Richard en lui recommandant et lui ordonnant même de se ménager beaucoup. Il n'a autre chose à faire maintenant que de se ménager. Je vous adresserai dans quelques jours un de nos meilleurs prêtres.[1]

1127. [Au p. Vandenberghe, maître des novices à N.-D. de l'Osier].[2]

1127. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Divers conseils. Décès et apostasies.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 12 décembre 1852.

Quoique, mon cher p. Vandenberghe, je vous aie écrit deux lettres consécutives en vous adressant deux novices, je reviens encore à vous aujourd'hui pour repondre aux divers articles de vos lettres. Je le ferai succinctement.

Ne faites pour le couvent ni plus ni moins de ce que vous faisiez. Cela suffit pour les maintenir dans la régularité, et ne vous détourne pas trop de votre noviciat au service duquel vous devez tout sacrifier.

Lors même que vous ferez imparfaitement la classe d'anglais ce sera toujours beaucoup mieux que si vous laissiez chacun se tirer d'affaires comme il pourrait. Reprenez donc cette classe qui vous sera utile autant qu'aux autres.

J'approuve le mode que vous avez adopté pour la direction des novices. Mais je vous recommande spécialement les frères convers qui savent peu de leur saint état et de leurs obligations religieuses quand ils arrivent de l'Osier.

Il n'était pas à propos de changer l'usage introduit de faire prêcher les frères novices au réfectoire sans m'avoir prévenu; j'écrirai, s'il le faut, au p. supérieur local pour le prier de rétablir cet usage. Il n'y a point de critique à faire en plein réfectoire. Si on a des observations à faire, elles doivent avoir lieu après ou le lendemain en l'absence des frères convers.

Le père Richard a un peu trop écouté son zèle en introduisant un nouvel usage pour l'exercice de la discipline. Il doit être sonné le vendredi non seulement pour le noviciat, mais pour toute la commun[au]té; si le maître des novices juge à propos d'accorder quelques jours de plus aux fervents de son noviciat, il le peut avec prudence, mais c'est en particulier que cela doit avoir lieu et sans avis public.

À ce propos je vous dirai que s'il vous arrivait de rencontrer de trop fortes répugnances dans les nouveaux venus, vous pourriez pour ne pas les décourager les accoutumer peu à peu, petit à petit, c'est-à-dire, quand la répugnance est très forte et les pousserait peut-être à perdre leur vocation, ne leur imposer la discipline que pendant un ave maria, ou un pater et un ave maria. Vous leur feriez honte ensuite de ne pas faire comme les autres, etc.

---

[1] Théodore Roque, marseillais, entré au noviciat le 7 décembre 1852.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe; YENVEUX VII, 27*; VIII, 277; IX, 193.

Je vous autorise à donner le scapulaire, mais pas le rouge, il faudrait pour celui-ci une autorisation[1].

Je vous recommande de nouveau le père Roque. Faites attention qu'il n'a pas une forte santé. C'est un prêtre exemplaire, aimé et estimé de tout le monde. Il est excessivement timide, modeste, obéissant. Je ne suis fâché que d'une chose, qu'il commence son noviciat en hiver; je crains que le froid l'éprouve. Faites-y attention, comme aussi je vous recommande de faire beaucoup d'attention à la santé des autres novices. Je serais très contrarié qu'ils fussent ce qu'on appelle douillets; il ne faut pas cela pour des missionnaires, ils ne doivent pas trop s'écouter, mais dès qu'ils ont quelques petits dérangements dans la santé, il faut tout de suite y pourvoir.

Si le bon père Richard eut suivi cette méthode pour lui, nous n'en serions pas à m'inquiéter sur son crachement de sang. Répétez-lui bien de ménager surtout sa voix, il faut qu'il parle peu, qu'il parle bas et qu'il ne s'avise de chanter que dans un an. En attendant, qu'il prenne des crèmes de riz, du salep, etc. Le bon Dieu nous éprouve par la maladie; nous avons plusieurs de nos frères qu'il se dispose à nous enlever. Notre père Clausset est perdu; déjà le p. Silvy est allé au ciel; le f. Vacher prend le même chemin. Voilà le f. Winter qui vient de vomir le sang à plusieurs reprises et nous ne savons pas ce qu'il en résultera. Le f. Lagrue n'a pas bonne tournure, il s'en faut; il y en a encore un autre qui ne peut pas se remettre. Vous voyez qu'il y a de quoi me donner du souci. Gardez cela pour vous, il est inutile qu'on s'en préoccupe au noviciat. Encore ceux-ci vont infailliblement au ciel en quittant la terre, mais que dire de ces abominables apostasies de tant d'Irlandais. J'en compte six entre ceux du Canada et d'Angleterre. N'est-ce pas horrible![2] Avec ceux-là nous perdons corps et bien, ils nous emportent sans scrupule tous les frais de leur éducation; mais comment nous plaindrions-nous du tort qu'ils nous font quand nous considérons qu'ils jouent leurs âmes à ce détestable jeu. Il n'y en a pas un que j'excuse de péché mortel, il n'y en a pas un que je voulusse confesser, dans l'impossibilité ou je serais de leur donner l'absolution. Je sais que toutes les autres Congrégations ou Ordres religieux éprouvent les mêmes défections, la plaie n'en est pas moins profonde dans mon cœur en sentant notre malheur partagé par d'autres. Ce crime de l'apostasie, car j'appelle apostasie de forcer la main au supérieur pour la dispense fatale, me semblait impossible dans un temps. L'expérience ne me prouve que trop que l'aveuglement et la malice de l'homme peu [vent] aller jusqu'à cet excès. Prions donc pour la persévérance des Pères. Adieu, je vous bénis.

J'ai reçu la profession de nos quatre novices le jour de la fête de l'Immaculée Conception[3].

1128. Aux pp. Tempier, Vincens, Aubert et Fabre.[4]

1128. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Convocation du conseil

M[arsei]le, 26 décembre 1852.

---

[1] La seconde feuille de cette lettre est disparue. Le texte qui suit est extrait de Yenveux.

[2] Au sujet du départ de plusieurs Irlandais entre 1850 et 1856, cf. Écrits Oblats III, introduction, pp. XIV et XV.

[3] Les frères Fouquet, Duclos, Vassal et Ryan, cf. Conseils gén., 22 novembre 1852.

[4] Orig.: Québec, arch. de St-Sauveur.

Il faudrait que nous nous assemblassions demain dans la matinée, pour des affaires urgentes[1]. Je vous attends à 8 heures du matin.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1129. À Monsieur Malin, supérieur des Miss[ionnai]res Obl[ats] de Marie, à Nancy. Meurthe.[2]

1129. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi du p. Revol et du f. Compin. Vœux.

L.J.C.et M.I.

Marseille, le 29 décembre 1852.

Je n'ai absolument, mon cher Père, que le temps de tracer cette ligne pour vous adresser notre cher père Revol que j'envoie à Nancy pour faire partie de votre communauté. Il sera accompagné par le frère Compin que je vous cède aussi pour être chargé de votre cuisine, et de tout autre service dans votre maison.

Je vous souhaite à tous un restant de bonnes fêtes et une sainte année. t C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1853

1130. [Au p. Dassy, à Bordeaux].[3]

1130. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le sanctuaire de N.-D. de Talence sera enfin confié aux Oblats qui s'établiront également à N.-D. de Sion.

[Marseille, le] 5 janvier [1853].[4]

C'est moi, cher fils, qui me charge de répondre à ta lettre du 30 décembre. Jamais plus agréable surprise. J'avais renoncé à l'espérance de voir Talence confié à notre Congrégation. La dernière lettre de M. le Cardinal était faite pour m'enlever tout espoir puisqu'elle contenait ce mémoire de M. X[5], dont je t'ai parlé, qui semblait être l'expression d'une volonté toute contraire. Tout le mémoire d'ailleurs était conçu en des termes très opposés à nos soi-disantes prétentions, on dirait même hostiles aux Oblats, nouveaux venus dans le diocèse, qu'il n'était pas nécessaire de tant favoriser. Comment se fait-il qu'il en soit tout autrement? Le bon Dieu, qui bénit notre œuvre

---

[1] On ne conserve pas le compte rendu de cette réunion dans le registre des séances du conseil général.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M-Merlin.
[3] YENVEUX VII, 65.
[4] Yenveux ne précise pas l'année de cette lettre; elle est de 1853 puisque le Fondateur répond à la lettre du 30 décembre 1852 dans laquelle le p. Dassy annonçait que le card. Donnet confierait le sanctuaire de Talence aux Oblats.
[5] Le curé Carros, que le card. Donnet voulait déplacer, refusa longtemps de quitter la paroisse de Talence. Le mémoire dont il est ici question n'avait cependant pas été écrit par lui mais par M. Chapt, sulpicien, supérieur du grand séminaire de Bordeaux que le card. Donnet avait consulté. Cf. L. Dassy-Mazenod, 24 janvier 1853 et Maz. à L'Hermite, 20 mars 1854.

partout, le sait. Soyons reconnaissants et répondons à ses faveurs par un redoublement de zèle et de ferveur. J'approuve en tout la réponse que tu as été obligé de faire promptement à Son Éminence. En toute cette affaire, il importe de prendre la balle au bond. Je te recommande pourtant de te mesurer dans la dépense. Je viens de faire un dernier effort pour ne pas résister à ce qui m'a paru être le dessein de la Providence. Tu ne seras certainement pas fâché de l'apprendre; j'ai consenti enfin à établir les nôtres à Sion.

1131. [Au p. Tempier, supérieur du grand séminaire de Marseille].[1]

1131. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de rappeler d'Angleterre le p. Bellon pour le nommer directeur des séminaristes à Marseille.

[Marseille,] le 20 janvier 1853.

J'ai encore à considérer le bien de mon propre séminaire. Il ne faut pas se dissimuler que tout le monde remarque qu'on y néglige beaucoup trop de former les élèves à l'esprit ecclésiastique. Il y faut absolument ce qu'on appelle à Saint-Sulpice un directeur du séminaire et, soit dit entre nous, que le supérieur du séminaire n'ait pas à sa charge la direction et les intérêts de tant de communautés religieuses. La présence du p. Bellon dans mon séminaire obvierait à ces inconvénients.

1132. [Au p. Charles Baret, à Nancy].[2]

1132. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de prêcher l'avent à Paris sous la direction de l'abbé Gay. Décès. Saluts aux Pères de Nancy.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 jan[vie]r 1853.

Quel que soit, mon cher fils, le motif qui vous détermine à m'écrire, vous ne devez pas douter que je sois toujours très consolé de recevoir de vos lettres. Elles me font tant de plaisir que je serais parfois tenté de me plaindre de ce que vous m'en favorisez si rarement. J'ai réfléchi sur la demande que vous me faites d'aller prêcher à Paris une station d'avent. J'aurais répondu non sans hésiter, n'était la circonstance particulière de passer ce temps en compagnie du vénérable prêtre qui vous offre l'agrément de son intime société et le secours de ses charitables et amicales observations. Nous pourrions ainsi considérer cette station comme un essai de vos forces et un moyen de vous perfectionner dans l'art de bien dire. Sous cet aspect et à ces conditions je vois la chose avantageuse pour vous, quoiqu'un peu en dehors de votre vocation. Ce ne sont pas des âmes abandonnées que celles qu'on évangélise à Paris, et il faut bien s'attendre de ne pas voir se produire dans ces auditoires les merveilles que la grâce de Dieu opère dans vos missions. N'importe le motif est légitime et, pourvu qu'il ne tire pas à conséquence, j'autorise votre projet. Vous savez que le père Gondran[d] s'est excusé pour le carême qu'il devait prêcher une seconde

---

[1] YENVEUX II, 7.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

fois à Paris. Il s'est parfaitement conduit dans cette circonstance. Il se rend ici très utile auprès de nos jeunes Pères, et il se livre en ce moment à une étude approfondie de st Thomas dont il saisit parfaitement la doctrine. J'espère que son ouvrage fera du bien. Je me félicite de celui que vous faites par la grâce de Dieu, et j'espère qu'en rendant toujours gloire à celui de qui vient tout don parfait, vous continuerez de retirer les mêmes bénédictions de votre saint ministère. Maintenez toujours par votre exemple la régularité dans votre bonne communauté, ce n'est qu'ainsi que l'on est fort contre l'enfer que nous avons à combattre.

Le bon Dieu appelle toujours à lui quelques-uns des nôtres pour les récompenser de leur bonne volonté et les charger de nous représenter dans le ciel et d'intercéder pour nous. Voilà encore deux anges véritables qui nous ont été enlevés. Je présume qu'on en aura averti votre comm[unau]té pour que vous leur accordiez vos suffrages. C'étaient des saints religieux de grande espérance. Dominus dedit Dominus abstulit. Sit nomen Domini benedictum[1]. Je ne puis me consoler que par cette pensée. Ils s'appelaient Urbain Vacher[2] et Guillaume Winter. Je ne rappelle leur nom que pour le cas d'oubli.

Adieu, mon cher fils, je vous souhaite une bonne et sainte année, j'e vous embrasse en bon père et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je suis trop pressé pour écrire en ce moment à d'autres qu'à vous à Nancy, je vous charge donc de remercier le p. Audruger et le p. Jeanmaire de leurs bonnes lettres. Pour prouver au p. Conrard que j'excuse sa paresse, vous le saluerez bien affectueusement de ma part. Il fait un service que j'ai fait moi-même dans les premières années de mon ministère. Il ne fut pas infructueux; j'espère qu'il y fera aussi quelque bien. Ce sont bien là les pauvres âmes sinon abandonnées du moins besogneuses de secours spirituels plus encore que de corporels. Pourtant si j'avais eu un supérieur et un père, je ne l'aurais pas oublié, et sachant le plaisir que je lui aurais fait en lui faisant part de mes travaux, je n'aurais pas manqué de lui procurer cette consolation lors même que j'aurais prévu que ses incessantes occupations l'auraient détourné de me répondre aussitôt que je l'aurais désiré, lisez-lui cet article de ma lettre qui le concerne en lui transmettant ma bénédiction et l'assurance de mon affection.

Je salue aussi le bon père supérieur en le remerciant de ce qu'il a fait à Cirey et tout en regrettant qu'il n'y ait pas prolongé sa mission de huit jours. D faut toujours se laisser un peu de marge pour pouvoir proroger au besoin la mission.

1133. À Monsieur Merlin, supérieur des Miss[ionnai]res Oblats de Marie, rue Montet à Nancy. Meurthe.[3]

1133. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Revol a beaucoup de talents mais est scrupuleux. Ira-t-on à Sion? Donner plus de nouvelles dans ses lettres.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 27 j[anvie]r 1853.

---

[1] Job I, 21: Dominus dedit, Dominus abstulit [...] Sit nomen Domini benedictum.
[2] Ms.: Vachier.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Merlin.

Vous plaisantez, mon cher père Merlin, quand vous semblez me dire sérieusement que j'ai voulu vous éprouver en vous envoyant le R. P. Revol. Mais à quelle épreuve voulez-vous que je vous mette? Il n'y a rien que de très sérieux dans tous les actes de mon administration. Le p. Revol ne vous plaît pas parce qu'il est scrupuleux, il me semble à moi que tout scrupuleux qu'il peut être, vous devriez le préférer à d'autres qui n'ont pas ses qualités. Il vous fallait deux sujets. On vous en donne un de premier ordre, y a-t-il rien de plus juste que le second soit choisi parmi les bons religieux qui n'ont pas la même portée. Le p. Revol est incontestablement un bon religieux. Il s'accoutumera peu à peu à exercer le s[ain]t ministère et il se défera insensiblement de cette excessive délicatesse de conscience dont il sera le premier à reconnaître le ridicule. Le père Chauliac est certainement un de nos meilleurs mission[nai]res. Eh bien, il a été plus scrupuleux que le p. Revol et il l'est encore, ce qui ne l'empêche pas de faire prodigieusement de bien. Vous parviendrez par votre douceur et votre fermeté à redresser la conscience trop timorée du p. Revol et vous finirez par le guérir. Grondez-le un peu en attendant de ma part et dites-lui qu'il doit s'en rapporter sur tout sur votre décision, je lui en fais un devoir.

J'ai répondu au p. Baret dans le sens qu'il le désirait. J'ai la confiance qu'il n'en résultera aucun dommage pour lui. La compagnie du prêtre dont il me parle a décidé mon consentement.

Vous ne nous avez plus parlé de Sion, cela pourtant en vaut la peine. J'ai reçu une lettre du p. Conrard après que j'avais remarqué en écrivant à quelqu'un de ses confrères qu'il ne l'avait pas fait. Le reproche est donc comme non avenu. On sait d'ailleurs que je n'ai pas de rancune.

Il faut que je vous dise avant de finir que toutes les lettres que je reçois de Nancy coûtent dix sous au lieu de quatre. Il est inutile de donner ce profit à la poste. Cela vient de ce que vous pliez vos lettres dans de trop grandes enveloppes. Je veux encore vous dire que je déteste de trouver du blanc dans les lettres que je reçois des nôtres. Je fais grâce de l'étiquette, il faut commencer vos lettres au haut de la page et les bien remplir; prenez vos dimensions pour cela, dussiez vous revenir trois ou quatre fois à la charge.

On ne m'a pas donné non plus assez de détail[s] du ministère que vous exercez dans cette maison de misère.

Quelques mots aussi sur vos rapports avec les personnes du dehors, surtout avec Monseigneur l'Evêque, MM. les Vic[aires] Gén[éraux], le Supérieur du g[ran]d sémin[aire], MM. les Curés, les Religieux des divers Ordres.

Il me semble qu'on a beaucoup travaillé hors du diocèse. Comment êtes-vous allé jusqu'au diocèse de Nevers? Est-ce que l'on ne vous demande pas dans celui de Nancy?

Adieu, mon cher père Merlin, maintenez bien la régularité dans votre comm[unau]té, vous y avez de bons éléments. Je vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille S.G.

1134. A Monsieur Sumien, prêtre, miss[ionnai]re obl[at] de M[arie], place des Carmélites, à Aix. B. du Rh..[1]

1134. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de venir à Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Sumien.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 27 janvier 1853.

Il y a des jours, mon cher p. Sumien, où il m'est impossible de prendre la plume, c'est ce qui a fait oublier votre lettre, je voulais d'ailleurs combiner quelque chose à votre sujet, il me fallait pour cela attendre la fin de la mission de Lacadière, mais puisque vous êtes pressé, venez quand vous le voudrez traiter l'affaire qui vous intéresse avec votre frère. S'il avait pu attendre une semaine, j'aurais pu, vraisemblablement, vous dispenser de retourner à Aix, n'importe, allez au plus pressant; il me semble que votre frère aurait dû se décider à mettre son enfant au petit séminaire au commencement de l'année scolaire, II peut d'ailleurs être sans regret. Notre maison d'éducation de Marseille ne cède à nulle autre quelle qu'elle puisse être, voire des Jésuites. Adieu.

1135. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1135. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Retraites ecclésiastiques prêchées par le p. Vincens.

[Marseille,] le 6 février 1853.

Je me suis un peu étendu sur tout le bien qu'on peut dire de vous, parce que je vous avertis que je propose à un autre Evêque de vous faire prêcher une retraite ecclésiastique pour mettre en goût le clergé de son diocèse. Mais, pour vous tenir dans l'humilité, maigre mon éloge[2], je suis bien aise de vous dire que j'ai appris hier que des prêtres du diocèse d'Aix, à qui l'on avait demandé qui leur avait donné la retraite, répondirent en haussant les épaules par pitié que c'était vous, ne comprenant pas qu'on vous eût choisi pour un pareil ministère. Si on leur rapporte les réflexions que j'ai faites à ce sujet, ils auront lieu d'être satisfaits.

1136. À Monsieur Cyr Chauvet, directeur au grand séminaire, à Fréjus. Var.[3]

1136. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les Oblats doivent observer la loi de l'abstinence quadragésimale. Exemples des autres religieux. Esprit de mortification et de pénitence.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 février 1853.

Je ne devais pas, mon cher p. Chauvet, répondre encore à la dernière lettre que j'ai reçue de vous parce que j'en voyais une trentaine sur mon bureau qui réclamaient

---

[1] YENVEUX I, 67.
[2] Le p. Yenveux écrit que le p. Vincens avait prêché la retraite ecclésiastique d'Aix «avec le plus grand succès» et que le Fondateur lui exprimait dans cette lettre «toute la joie qu'il éprouvait pour les louanges décernées au prédicateur.»
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Chauvet.

leur droit d'ancienneté. Celle qu'on vient de me remettre me décide à intervertir l'ordre puisqu'il s'agit de donner une décision pour le carême que nous allons prendre demain.

Je suis fâché, mon cher Père, de ne pouvoir obtempérer à vos désirs. Je ne suis pas persuadé que nous ne puissions observer la sainte loi de l'abstinence quadragésimale dans notre Congrégation, tandis que toutes les Congrégations et les Ordres religieux au milieu desquels nous vivons l'observent fidèlement, nous ne sommes pas d'une autre nature que ces hommes et ces femmes qu'il faudrait rougir de ne pas imiter, tandis que ce serait à nous de leur donner l'exemple. Ainsi je ne puis permettre que les membres de notre Congrégation profitent de la dispense que les Évêques accordent à la faiblesse de leurs diocésains, à moins qu'ils ne soient malades. Je n'ai pu m'empêcher de sourire à la lecture des difficultés qui se rencontrent, dites-vous, à Fréjus pour faire maigre. Il y a apparence que ces difficultés existaient avant la Révolution quand il n'était jamais question d'accorder la dispense de l'abstinence en carême, et l'on se tirait d'affaire. Il en coûtera peut-être un peu plus cher à l'économe; c'est un petit malheur. Cela ne doit pas l'empêcher de prendre ses précautions pour que les marchands de Draguignan ne lui enlèvent tout le poisson qu'on pêche sur les côtes. Le séminaire serait encore une assez bonne pratique pour que l'on vous donne la préférence. Dût-on d'ailleurs un peu souffrir, on n'entrerait que mieux dans l'esprit de l'Église qui d'après l'inspiration de Notre Seigneur n'a établi le carême qu'à cette fin. C'est la lâcheté des chrétiens de ces derniers temps qui leur fait abandonner les saintes traditions de nos pères; nous ne devons pas tremper dans cette honteuse défection. Quarante jours sont vite passés.

Je vous paraîtrai peut-être un peu sévère, je ne suis qu'exact en exigeant que l'esprit de mortification et de pénitence soit en vigueur dans notre Congrégation, comme je le vois régner dans l'Ordre renouvelé des Dominicains, de st François et tant d'autres. Nous ne faisons que de naître, nous devrions être dans toute la ferveur de la jeunesse de notre Institut, et nous tomberions déjà dans la décrépitude de ces vieux Ordres qu'il faut réformer et que l'on réforme en effet par la grâce de Dieu! Qu'il n'en soit pas ainsi.

Adieu, mon cher p. Chauvet, je vous salue et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1137. [À Mgr Guibert, à Viviers].[1]

1137. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Activités de l'Évêque de Marseille au cours d'une journée.

[Marseille, le] 9 février 1853.

C'est moi, mon bien-aimé évêque, qui te dois des excuses pour un silence forcé qui me contrarie au point de me faire commettre journellement des fautes d'impatience dont ta seule charité pourrait m'absoudre. Je veux absolument te donner la mesure de mes occupations d'un jour auquel tant d'autres ressemblent. Je sors à sept heures pour me rendre à l'église souterraine de Saint-Victor où une grande assemblée m'attendait. Je dis la messe, donne longuement la communion, je monte chez le Curé pour déjeuner. Un conseiller municipal me fait sortir de table pour me communiquer une affaire. Après cette séance je vais chez les Petites Sœurs pour y confirmer une

[1] YENVEUX V, 51.

douzaine de vieillards impotents. L'heure me presse pour aller faire mes adorations de fondation dans quatre églises pour ce jour-là; une demi-heure dans chaque église. C'est bien deux heures.

Je rentre à l'évêché et j'y trouve les membres de notre conseil qui attendaient mon arrivée. Ce conseil se prolonge jusqu'à sept heures. Je passe au salon à manger parce qu'il me fallait dîner rapidement pour courir à l'église des Jésuites où je devais présider une nombreuse réunion d'hommes qui voulaient faire leur carnaval au pied des autels.

Là, chants de cantiques, sermon et bénédiction du saint sacrement. Dix heures sonnaient quand nous rentrions à la sacristie. Qu'en dis-tu? Ce n'est pas trop mal pour un évêque qui est dans ses 71 ans.

Le lendemain il fallut recommencer à peu près de même.

1138. [Au p. Martinet, au grand séminaire de Frejus].[1]

1138. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Fête du 17 février à Marseille. Nouvelles des missionnaires envoyés au Canada.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 19 février 1853.

Mon cher fils, c'est pour avoir voulu, à votre exemple, me procurer quelques moments de tête-à-tête avec vous que je me vois si loin de l'époque où j'aurais voulu répondre à cette première lettre si touchante, si belle, laissez-moi vous le dire, que vous m'adressâtes peu de temps après votre arrivée à Fréjus, et à cette autre toute aimable que j'ai reçue au commencement de cette année. J'aurais voulu à mon tour vous parler un peu à cœur ouvert, et vous répéter combien je vous aime, en vous expliquant même pourquoi, votre modestie eût-elle dû en souffrir. Mais vous connaissez ma position, elle s'aggrave tous les jours davantage; bientôt on ne me laissera plus le temps de respirer. Croiriez-vous qu'aujourd'hui même, que j'avais pris la résolution de m'entretenir avec vous, comptant pour être seul et à mon aise sur un puissant mistral qui défend les abords de l'évêché, six heures sonnent sans que j'aie obtenu une demi-heure de répit depuis l'ordination que j'ai faite ce matin dans ma chapelle. À présent même, à la suite des autres, quelqu'un est là pour me distraire; de guerre lasse, je lui ai mis un journal entre les mains, mais ne voilà-t-il pas qu'il m'en lit un passage qu'il croit intéressant et que je n'écoute pas, mais je me dépite tout en traçant ces lignes, parce que ce n'est pas ce que je me proposais de vous dire en prenant la plume. Vous ai-je assez exprimé la douce joie qu'éprouva mon cœur en vous reconnaissant dans vos lettres tout autre que j'aurais pu vous croire dans vos rapports avec moi. Vous avez su m'écrire ce que vous ne m'aviez jamais dit de vive voix. Je croyais, en vous aimant comme je vous l'ai toujours prouvé, que ce sentiment paternel que Dieu m'avait inspiré pour vous en vous confiant à ma tendresse était à peine aperçu et touchait faiblement les fibres de votre cœur, et voilà que vous vous montrez tout à coup un fils aimant et reconnaissant accompli sous tous les rapports.

20 février.

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.

Que vous dirai-je maintenant des sentiments que vous m'exprimez au sujet de votre vocation et de votre attachement à la Congrég[atio]n votre mère? J'en ai été touché jusqu'au fond de l'âme, et s'il était possible je vous en aimerais davantage.

Je sais que vous vous êtes montre tel que votre devoir l'exige, mais est-ce une petite consolation pour un père de voir son enfant honorer son caractère par la délicatesse de ses sentiments et l'élévation de ses pensées! Je sais aussi que vous vous acquittez fort bien de votre charge de professeur, et qu'il ne tient qu'à vos élèves d'en bien profiter. Rendez-en gloire à Dieu, et n'en soyez que plus fidèle observateur de vos Règles et l'exemple de vos confrères, tout jeune que vous êtes, car il faut bien nous dire que nous ne pouvons plaire à Dieu que par là. Je l'ai rappelé dans la belle réunion qui a eu lieu au grand séminaire le beau jour de l'anniversaire de notre existence canonique. Les deux communautés étaient réunies. C'était touchant jusqu'aux larmes. Les agapes ont bien eu leur charme aussi, nous étions 60 à table, tous profès de la famille. Ceux de la Garde étaient aussi descendus, au moins 25 prêtres se trouvaient à la table de cette brillante famille. Je vous prie de croire que soit le matin à l'autel, soit dans le courant de la journée, les absents étaient très présents à ma pensée. J'espère que de votre côté vous ne nous aurez pas oubliés dans ce jour mémorable qui nous réunit tous aux pieds de Notre Seigneur qui répand sur nous et sur notre Congrégation des grâces si abondantes.

Adieu, mon cher fils, je suis obligé de vous quitter, mais ce ne sera pas sans vous embrasser et vous bénir de toute mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. J'ai reçu des nouvelles de nos jeunes miss[ionnai]res de la Rivière-Rouge, Rémas et Végreville dont j'étais si fort en peine. Ils avaient à traverser une région fréquentée par des tribus sauvages qui ne font grâce à personne. Nous savons aussi le jeune p. Mauroit arrivé à Buffalo.

Je vous charge de saluer affectueusement nos pères du g[ran]d séminaire. Je ne suis plus en retard qu'avec le p. Chauviré, qui m'excusera en attendant que je m'acquitte de la dette que je reconnais.

1139. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1139. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de fondations: grand séminaire de Valence et sanctuaire de N.-D. de Cléry à Orléans.

[Marseille, le] 22 février 1853.

Sans doute la proposition de Mgr l'Évêque de Valence est bien tentante, mais outre la difficulté, l'impossibilité même de trouver huit sujets à lui consacrer, j'en rencontrerais encore dans le choix qu'il faudrait faire pour lui donner ces hommes distingués pour son séminaire qu'il exige. Il me semble qu'il est plus intéressant pour nous de nous établir au loin; nous sommes suffisamment connus dans nos contrées; les vocations de Valence arrivent à l'Osier et l'Osier fournit assez pour les missions de Valence. Il n'y a que l'intérêt pécuniaire qui milite en faveur de l'acceptation d'un nouveau séminaire, parce que le traitement des professeurs et directeurs est ce qui

[1] YENVEUX VII, 42.

présente le plus de profit pour la caisse toujours épuisée du Procureur Général. Orléans me sourit beaucoup. Il y a du bien à faire dans ce diocèse auquel il faut donner de la vie, et puis ce sanctuaire abandonné de la sainte Vierge! Ne pourrions-nous pas nous flatter d'être appelés pour le relever comme le bon Dieu nous a fait la grâce de l'obtenir au Laus, à l'Osier, à Lumières et à la Blachère?

1140. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[1]

1140. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils pour la formation des frères, des prêtres, des novices âgés, etc. Occupations du Fondateur.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 mars 1853.

Je ne puis plus, mon cher fils, me promettre que d'écrire quelques lignes à bâtons rompus. Tout ce qu'il me faut faire est accablant. Cependant il vous faut une réponse à certaines questions que vous me faites.

Le 11.

Si le f. Rogemont n'est que frère convers nul doute qu'il faille attendre qu'il ait tire au sort[2] pour l'admettre à la profession.

Si vous avez jugé que le jeune Espoullier avait une bonne vocation, vous avez bien fait de l'admettre après avoir pris les informations convenables.

Vous avez répondu sagement au p. Merlin au sujet des frères convers qu'il vous propose. Le tout est qu'ils soient bons car il nous en faut. Nous en aurions besoin d'un pour la mission de Natal; mais il le faudrait bien éprouvé pour qu'il ne fasse pas le second tome du f. Compin.

Quoiqu'il faille fortement tenir à ce que l'abstinence quadragésimale s'observe chez nous, il faut pourtant en dispenser ceux qui ont réellement besoin de faire gras. Je ne pense pas que la raison de n'avoir jamais observé cette loi soit suffisante. Il aurait au moins fallu essayer.

Les prêtres novices peuvent bien être un peu ménagés, mais ils doivent se soumettre comme les autres novices à toutes les règles du noviciat même aux petits travaux. Il est très nécessaire qu'ils s'éprouvent dans l'humilité, l'obéissance, l'abandon de la propre volonté, la mortification. Il faut en un mot qu'ils travaillent de toute leur force à prendre l'esprit religieux et celui qui est propre à notre Congrégation. Il faut qu'ils se mettent comme les autres dans le moule qui doit former nos sujets.

Ce que je dis pour eux, je le dis à plus forte raison pour ces hommes qui nous arrivent tout faits du monde, tel entre autres que celui qui vous a été envoyé d'ici, l'improvisateur en un mot dont le nom ne me revient pas actuellement. Oh! pour ceux-là point de ménagements. Il faut qu'ils se brisent, qu'ils se fondent, qu'ils deviennent vraiment des hommes nouveaux. Faites cesser cette démangeaison de parler, qu'il apprenne dans le silence tout ce qu'il ignore en fait de vertus religieuses et même chrétiennes. Soyez à son égard un très sévère censeur, suivez-le très attentivement en tout pour pouvoir fixer assez promptement votre jugement sur lui. Franchement j'ai

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

[2] «Tiré au sort». Le service militaire n'était fait que par un certain nombre déjeunes tirés au sort.

peu d'espoir qu'il réussisse à devenir ce que nous voulons que l'on soit. J'ai peine à croire à la sincérité de ses démonstrations; il me semble qu'il y a de l'affectation dans tout ce qu'il dit, en un mot je n'ai pas partagé l'espèce de séduction qu'il a exercée ici, si bien que n'était la crainte d'être injuste, je préférerais qu'il eût pris un autre parti que de venir chez nous où il n'a abordé qu'après avoir frappé à toutes les portes. Peut-être que si j'avais su plus tôt que non seulement il s'était présenté chez les Chartreux, mais qu'il s'était aussi adressé aux Capucins, je me serais refusé à lui laisser faire un autre essai chez nous. Vous voyez d'après cela combien il importe d'éprouver cette tardive vocation; si elle vient de Dieu elle résistera aux épreuves légitimes auxquelles elle sera mise.

Il est possible que j'aie oublié quelques autres questions que vous auriez pu me faire. Si elles exigent une réponse, veuillez me les renouveler.

Le 13.

Je viens de recevoir une lettre de Drague. Il insiste pour qu'on lui accorde précisément ce que je viens de vous dire de refuser. Dans sa position il devrait être si fervent, avoir une ardeur de mortification et de pénitence qu'il fallût le retenir et le modérer. Je n'ai pas le temps de répondre à sa lettre, mais si je parviens à pouvoir le faire ce sera pour lui parler dans ce sens. Je trouve que vous avez beaucoup fait de l'autoriser à demeurer avec les prêtres, ce ne peut être que pour éviter que ses manières ne nuisissent aux autres novices. Mais cette séparation des novices prêtres d'avec les autres me semble un peu singulière, j'ai quelque peine à l'approuver. Pourquoi l'a-t-on établie? Donnez-m'en la raison avant de prendre un parti quelconque.

J'ai différé d'écrire au R.P. Burfin le sachant en mission. Je profiterai du premier moment de libre, je suis plus que jamais surchargé. Aujourd'hui même occupé toute la matinée à des fonctions de mon ministère, je suis rentré pour dîner, et il me faut repartir pour aller à St-Théodore clore la belle octave de réparation du sacrilège commis il y a 24 ans[1]. Hier, j'ai fait une petite ordination de famille: j'ai fait diacre le f. Mouchette, et sous-diacres les frères Cooper et Gérard.

Adieu, mon cher fils. Saluez tous nos Pères et Frères, je les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1141. [Au p. Burfin, à N.-D. de l'Osier].[2]

1141. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Vincens est renommé supérieur de la communauté de N. -D. de l'Osier; le p. Surfin conserve la direction des missions.

[Marseille, le] 12 mars 1853.

Mon cher père Burfîn, puisque vous tenez à ne pas soutenir plus longtemps la lutte qui pourrait compromettre notre établissement de l'Osier, je vais rétablir le p. Vincens supérieur de notre communauté de l'Osier, et vous conserverez la direction des missions. En élevant le p. Vincens à la supériorité de l'Osier, je me prive d'un

---

[1] Vol du ciboire et dispersion des saintes espèces en 1829.
[2] YENVEUX IX, 58.

grand secours, mais n'importe, ce choix sauve toutes les convenances et j'espère que vous apprécierez le sentiment qui me l'a inspiré. J'ai pour vous une estime très réelle et une véritable affection. Je le dois à la régularité de votre conduite, à vos services et à votre attachement à la Congrégation. Vous auriez tort de penser que quelques petites observations que j'ai pu vous faire dans le temps, au sujet de certains procédés, aient atténué le moins du monde ce sentiment; il n'en est rien. J'ai toujours su distinguer le fond de la forme, et j'ai toujours rendu justice au mérite réel que je reconnais en vous et que je remercie le bon Dieu que vous employassiez pour sa gloire. Voilà, mon cher Père, ma profession de foi par rapport à vous. Je me fais un plaisir de vous l'exposer comme un témoignage de mon estime et de mon affection dans un moment peut-être un peu pénible pour vous. Agréez-le comme une consolation de l'injustice des hommes qui apprécient rarement le mérite. Je vous embrasse de tout mon cœur et vous bénis.

1142. [Au p. Luigi, à Vico].[1]

1142. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Occupations du Fondateur. Impossibilité d'accepter un établissement à Bonifacio. Pauvreté de la Congrégation. Montolivet. Le p. Deveronico sera rappelé à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 mars 1853.

C'est vouloir, mon cher fils, s'inquiéter bien mal à propos que déduire de mon silence que je suis fâché et que je ne vous écris pas parce que vous m'avez fait une demande inopportune. Vous avez donc oublié quel [le] est la vie qu'il me faut mener à Marseille? C'est merveille que je puisse tenir tête à une correspondance aussi étendue que l'exige la propagation de notre Congrégation, en m'en tenant à ce qu'il y a de plus important. Je suis évêque ici, et il me faut continuellement présider aux exercices multipliés que la dévotion excitée par ma sollicitude pastorale exige de mon ministère. Ainsi aujourd'hui j'assiste à deux sermons et je vais adorer le st Sacrement exposé dans une troisième église.

Le 22.

Eh bien! qu'en dites-vous? impossible de reprendre la plume pour continuer ma lettre avant aujourd'hui, et c'est au moment où deux personnes sont dans mon cabinet et je ne sais combien dans mon antichambre. Vous m'aviez demandé de venir à Marseille pour m'entretenir de divers intérêts. J'avais différé de vous répondre parce que rien ne pressait pour vous dire que je trouvais ce voyage peu nécessaire, rien ne s'opposant à ce que vous entrassiez par écrit dans tous les détails que vous voudriez. C'est en effet ce que je vous conseille de faire comme vous l'avez déjà fait en d'autres circonstances et dont j'ai fait mon profit.

24.

En rentrant de l'office je poursuis cette lettre commencée depuis plusieurs jours. Ce retard obligé m'a donné le temps de recevoir votre lettre datée de Bonifacio le 17 de ce mois. Je vous remercie de tous les détails que vous me donnez au sujet de

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Luigi.

l'établissement qui vous tient tant au cœur. Si nous avions un plus grand nombre de sujets disponibles et de l'argent nous pourrions nous arrêter à le considérer, mais nous n'avons ni les uns ni l'autre. Dans votre proposition il faut acheter des décombres assez chèrement et se mettre en devoir de bâtir. Ah! mon cher, vous ne savez pas ce que c'est que de toucher à la truelle. Dieu nous préserve de nous jeter dans un pareil gouffre. Si l'on nous veut quelque part, qu'on nous y forme un établissement. A force de faire la guerre à nos dépens, nous nous sommes épuisés au point de ne pas nous en relever. L'énorme somme de près de 200 000 frs que j'avais déposée dans la caisse de la Congrégation, y a été dévorée. On ne peut plus rien entreprendre au risque de faire une mauvaise figure. Si l'on vous parlait de la construction commencée pour donner une demeure propre et appartenant à la Congrégation[1] pour l'époque où il plaira à Dieu de m'enlever de ce monde, vous saurez d'abord que c'est dans cette prévision d'un événement inévitable, et aussi avec des combinaisons, qui font espérer que la charge sera considérablement allégée. Dans votre projet vous disposez aussi des sujets de façon à ne laisser plus personne à Vico. Quant au p. Dorey on ne pourrait pas songer à lui pour cette œuvre, il est appelé à d'autres charges. Et puis, mon cher, pourquoi agglomérer dans le même pays tant d'établissements. Il importe au bien de la Congrégation de s'étendre dans des contrées plus éloignées où elle n'est pas encore connue. On me propose en ce moment un grand séminaire, et très loin d'ici un établissement de missionnaires. Nous ne pouvons pas abandonner le service des nombreux Italiens qui habitent Marseille. D'ailleurs je suis loin de penser que même dans la supposition de la propriété du champ dont vous parlez on pût espérer d'y trouver la nourriture des ouvriers qu'il faudrait employer. Voilà ce que je puis vous dire. Cependant, pour vous satisfaire, je proposerai le cas à mon Conseil dès que je pourrai l'assembler, et j'aurai soin de vous faire savoir l'opinion qu'il aura émise sur cette question.

Je réponds par le même courrier quelques lignes au père Deveronico qui m'a envoyé un mémoire très détaillé que j'ai lu avec la plus grande attention. J'en ferai mon profit, mais d'après ce qu'il contient, il n'est pas possible que je laisse plus longtemps ce cher Père en Corse. J'avais déjà pensé de le rappeler auprès de moi. Son mémoire accélère ma résolution, et je la lui ai fait connaître.

Adieu, mon cher p. Luigi, je vous souhaite bonnes fêtes, et vous bénis de toute mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille

1143. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[2]

1143. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Renvoyer le novice Drague. Entrée d'un novice qui ne peut rester chez les Capucins.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 mars 1853.

Je vous ai écrit l'autre jour, mon cher père Vandenberghe, mais je vous écris de nouveau pour vous dire que d'après les informations un peu tardives qui me sont parvenues, il nous est impossible d'admettre M. Drague dans la Congrégation. On

---

[1] Ms.: «et nous appartenant à la Congrégation.» Il s'agit de la construction de Montolivet, terminée en 1854.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

m'avait laissé ignorer qu'en sortant des Chartreux il s'était présenté chez les Capucins, où non seulement on n'a pas voulu l'admettre malgré ses pressantes instances, mais où l'on a jugé qu'il n'était pas fait pour l'état religieux. Une lettre écrite aux Capucins, qui avaient demandé des informations sur son compte, portait que l'Ordre qui le recevrait aurait à s'en repentir amèrement. Les détails que j'ai recueillis de sa manière d'agir pendant qu'il est demeuré chez les Capucins me prouvent que ces Pères ont eu raison de s'en débarrasser. Ce qu'on appelle la famille chez eux, et le provincial, ont tous jugé de même; le tort du maître des novices qui a, ce que j'ai su depuis, été consulté par le p. Aubert, son tort a été de ne pas dire ce qu'il en savait; quand on lui en a fait des reproches, il a dit que c'était dans la persuasion qu'on le jugerait comme eux chez les Oblats.

Tant il y a que j'agirais contre ma conscience si j'hésitais à prononcer que M. Drague ne fait pas pour nous. C'est un très aimable homme, plein de connaissances et de poésie, mais il faut tout de suite le prier de se retirer. De même que si notre noviciat ne lui avait pas plu, il aurait été le maître d'en sortir, ainsi sans lui faire tort nous pouvons exiger qu'il en sorte. C'est déjà trop de l'avoir mis en rapport avec nos novices, il faut que cela cesse sans le moindre retard. Il est là ce qu'il a été chez les Capucins un grand parleur. Faites vite rentrer vos novices dans le recueillement qui doit toujours régner dans un noviciat. Tenez-vous-en à ce que je vous dis sans m'écrire davantage à ce sujet. Si le père supérieur est rentré, communiquez-lui ma lettre pour que mes prescriptions soient exécutées par son autorité, s'il est absent agissez vous-même sans plus différer.

Vous aurez à accueillir un autre sujet qui nous vient aussi des Capucins[1]. Il n'a pas pu supporter l'austérité de cet ordre. Il paraît plein de bonne volonté et de talent. Il a professé la philosophie dans l'Université, il a fait sa théologie, mais il y a longtemps. Il aura donc besoin de s'y remettre. Il appartient à une famille très honorable, son père était conseiller à la cour royale d'Amiens, ses frères ont occupé aussi des charges de confiance. Il est disposé à faire son noviciat très comme il faut. Vous pourrez, je crois, le dispenser de faire une confession générale. Il vous donnera d'ailleurs une connaissance nécessaire de son intérieur pour sa direction. Il est très franc et très ouvert; on pourra s'il persévère l'employer dans l'enseignement. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1144. [Au p. de L'Hennite, à Bordeaux].[2]

1144. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir au plus tôt à Marseille afin de prêcher un mois de Marie avec le p. Nicolas.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 15 avril 1853.

Mon très cher fils p. de L'Hennite, je me vois forcé d'avoir recours à vous pour satisfaire à un engagement dont vous seul dans ce moment pouvez acquitter la Congrégation. Il faut partir tout de suite avec tous vos écrits pour vous rendre à Marseille. Vous aurez à combiner avec le R. P. Nicolas le mois de Marie qui

---

[1] Probablement Adolphe Revel, né le 14 janvier 1811 et entré au noviciat le 1er avril 1853. Cf. lettre n. 1145.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

commence cette année ici q[ue]lques jours avant le commencement de mai. Ne vous effrayez pas de la charge imprévue qui vous est imposée, il ne s'agit que d'instructions de 20 ou 25 minutes. Le p. Nicolas suppléera avec tout son zèle à ce que vous ne pourrez pas faire. Vous savez qu'il n'est pas homme à vous compromettre. Vous remettrez au R. P. Dassy la lettre ci-incluse par laquelle je le préviens de l'obédience que je vous donne avec défense d'y mettre je ne dis pas le moindre obstacle mais le moindre retard. Je vous le répète à vous-même, le cas est d'une telle urgence que j'exige que vous cessiez tout autre travail quoiqu'il soit et que vous obtempériez sur-le-champ à l'ordre que je vous intime. Je ne prends toutes ces précautions que pour obvier à tout retard et couper court à toute observation. Partez ma lettre reçue. Voilà l'ordre.

Adieu, mon cher fils, je vous presserai bien tendrement contre mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille S.G.

1145. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1145. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Aubry fera un mois de noviciat. Sacre de Mgr Ginoulhiac.

[Aix,] le 30 avril 1853.

Il m'a fallu, mon cher père Vincens, venir à Aix pour qu'il me fût possible de vous écrire. Depuis quelques jours je me suis trouvé à Marseille plus accablé d'affaires et de cérémonies que jamais, si bien que j'ai dû laisser partir le p. Aubry sans lui remettre une lettre pour vous. J'aurais pourtant voulu vous dire que ce bon Père a besoin d'être examiné de près. Son désir, à ce qu'il m'a dit, s'est rencontré avec la résolution que j'avais prise de l'envoyer auprès de vous à l'Osier pour faire au moins un mois de strict noviciat, pour vous donner le moyen de le bien juger et à lui-même le temps de réfléchir avant de prendre chez nous des obligations perpétuelles. J'aurais été fort surpris qu'après tant de temps qu'il a passé parmi nous, il fût encore incertain sur la résolution qu'il avait à prendre, après surtout qu'il avait sollicité que j'obtinsse de Rome la dispense de 4 mois de noviciat pour faire ses vœux. Vous savez tous les reproches que nous aurions à lui faire; nous en avons causé ensemble. Ce bon Père se tromperait fort s'il croyait nous accorder une faveur en s'agrégeant à notre Congrégation.

Elle a vécu et prospéré avant qu'il songeât à y entrer. Elle parcourra sa sainte carrière avec ou sans lui. Trop confiant dans son jugement, il s'est permis de juger toutes choses, et jusqu'à présent il ne s'est pas montré fort attaché à la famille, donnant pour prétexte ce que le tiers ou le quart ont pu lui dire pour le dissuader de se donner à nous. Son tort est d'avoir écouté ces impertinents conseillers et de leur avoir trop facilement accordé qu'il y a des misères partout. Prenez garde qu'il ne fasse trop le sage parmi les novices. On se passe de ses appréciations et surtout nous n'avons que faire de sa compatissante condescendance.

S'il n'estime pas la Congrégation tant pis pour lui, le mal est dans son œil pour ne pas voir ce qu'elle vaut; qu'il n'y entre pas, elle ne vaudrait pas beaucoup plus avec le concours de son talent quel qu'il soit et même de sa vertu, trop prévenu en sa faveur en s'estimant plus que les autres. Ce n'est pas que je le dédaigne en disant tout ceci,

---

[1] YENVEUX VIII, 19, 222; REY II, 476.

mais c'est pour fixer votre attention sur lui et, si vous avez quelque pouvoir sur lui, pour rectifier quelques-unes de ses idées et le mettre dans la bonne voie. Je consens bien, il faut encore que je vous dise ceci, à ce que vous ayez quelque égard à son âge pour lui adoucir quelques pratiques du noviciat, mais je tiens à ce qu'il ait les rapports prescrits avec le maître des novices tout en se dirigeant par vos conseils. Vous sentez quel mauvais effet produirait une exemption qui le distinguerait des autres.

Aidez aussi avec soin le maître des novices dans le jugement qu'il faut porter sur le gros frère Revel. Il faut plus exiger de ceux qui viennent comme lui de fort loin que des autres qui arrivent par la voie commune. Le talent est une bonne chose, mais il faut le faire passer après les vertus qui sont indispensables à un M[issionnai]re Oblat de Marie.

Je me dispose à concourir pour vous donner promptement un excellent évêque[1] auquel vous ne tarderez pas d'aller rendre vos hommages. Je nourris toujours l'espoir de vous faire une visite cet été.

1146. [À Mgr Guibert, à Viviers].[2]

1146. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Faut-il fixer le p. Luigi à Ajaccio et accepter d'autres établissements en Corse?

[Marseille, le] 5 mai 1853.

Il s'agirait de fixer le père Luigi à Ajaccio pour qu'il s'y chargeât des œuvres extérieures dont personne ne se charge dans cette ville. Le père Luigi est très bien vu de l'Évêque qui se confesse à lui quand il est à Vico. On pourrait, aux mêmes conditions, s'établir un peu plus tard à Corte et dès à présent à Bastia, si on le voulait. Reste à savoir s'il nous convient de faire tant de frais en sujets pour faire face partout dans un pays sur l'Évêque duquel on ne peut pas compter. Il est vrai que l'on se renforcerait par là et que l'on rendrait l'attaque du séminaire plus difficile.

1147. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[3]

1147. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Aubry désire faire les vœux. Envoi au noviciat de l'abbé E. Adrien Darbord.

[Marseille, le] 14 mai 1853.

Le p. Aubry m'a écrit. Il est aux anges. L'Osier est pour lui un paradis. Il demande d'être admis à la profession le jour de la Fête-Dieu. J'attends que vous me donniez votre avis à ce sujet et que le maître des novices le présente. Vous savez ce que je vous en ai dit: il faut qu'il sache que nous le recevrons avec plaisir s'il est tel qu'on doit être chez nous, mais que la Congrégation n'a pas besoin de lui. Qu'il doit considérer son appel à la Congrégation comme une grâce que Dieu lui a faite et dont il doit être reconnaissant.

---

[1] Mgr Ginoulhiac, vicaire général d'Aix, nommé à l'évêché de Grenoble et sacré à Aix le 1er mai.
[2] YENVEUX VII, 60. Mgr Guibert avait rencontré Mgr de Mazenod à Aix, le 1er mai, à l'occasion du sacre de Mgr Ginoulhiac (REY II, 476).
[3] YENVEUX VIII, 64.

Il faut insister pour qu'il se pénètre bien de l'esprit de pauvreté et de sainte indifférence. La vie commune est chez nous en stricte vigueur, il ne faut pas que l'on veuille avoir une soutane plus fine que ne l'ont les autres, etc. Point d'autre argent à sa disposition que celui que le supérieur vous remet en fixant l'usage qu'on en doit faire. C'est surtout aux hommes âgés et à ceux qui viennent du monde qu'il faut inculquer davantage ces choses. Il en est un qui va vous arriver qu'il faudra entretenir en ce sens. C'est un homme vénérable à longue barbe blanche quoiqu'il n'ait que 48 ans. Il quitte sa cure de Philippeville pour entrer chez nous. Les papiers que lui donne Mgr l'Évêque de Poitiers, son Ordinaire, sont on ne peut plus flatteurs pour lui et il jouissait d'une très bonne réputation en Algérie. Notre père Martin l'a connu. Vous le verrez de près et vous le soignerez. Je fais la même recommandation au père Vandenberghe.

1148. [À Mgr Guibert, à Viviers].[1]

1148. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Désir de revoir Mgr Guibert. Confirmations à Marseille.

Marseille, le 18 mai 1853.

Cher ami, il n'a fallu rien moins que les visites pastorales fixées d'avance aux jours de la semaine qu'il m'eût fallu passer à Viviers pour résister à la tentation de m'y transporter en toute hâte[2], mais on m'attend à Cassis, à La Ciotat et à Aubagne. J'ai dû faire taire l'inclination qui me portait vers toi, et je m'empresse de t'en faire l'aveu pour que tu ne prennes aucune disposition. Je prévoyais bien que tu finirais par être fatigué de tes courses si multipliées; il sera prudent de proportionner le travail à tes forces. Je ne renonce pourtant pas de mon côté à l'espoir de t'embrasser chez toi. Je ferai mon possible pour combiner un petit voyage à l'Osier et dès lors Viviers ne saurait être oublié.

Rien ne m'étonne en fait de vanterie de la part de ce pauvre homme dont je t'avais parlé, c'est un mensonge de plus qu'il s'est permis, mais qu'il m'ait desservi à Paris, il m'est impossible de le mettre en doute puisqu'il en avoue une partie.

Je suis dans mon grand travail des confirmations de la ville. J'ai administré le sacrement à plus de 1 200 enfants hier à St-Joseph; demain j'en confirmerai autant à la cathédrale, et ce jour d'intervalle est si peu libre que je suis obligé de terminer ici ma lettre pour satisfaire à l'impatience de ceux qui attendent.

Adieu donc, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Si tu reçois les A finales, tu auras été médiocrement content du prétendu extrait en q[ue]lques lignes, de ta belle lettre. Je vais cesser de souscrire à ces Annales.[3]

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Guibert.

[2] Mgr Guibert avait écrit le 14. Il annonçait qu'à son retour d'Aix il avait dû garder le lit pendant plusieurs jours (REY II, 476).

[3] Mgr Guibert, à la date du 2 février 1853, avait publié une lettre circulaire à son clergé au sujet du journal Y Univers. Il se plaignait de L. Veuillot et de ses collaborateurs qui «diminuent le prestige de l'autorité épiscopale en prétendant se soustraire à la direction des évoques par un recours perpétuel aux

1149. À Monsieur Baret, prêtre miss[ionnai]re, rue Montet, à Nancy. Meurthe.[1]

1149. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prédication du p. Baret à Paris sous la direction de M. Gay. Paroisse St-André. Regret de constater que le clergé de Nancy n'apprécie pas les Oblats.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 28 mai 1853.

Votre lettre, mon cher fils, m'a fait éprouver le plaisir que me procure toujours le moindre témoignage de votre amour filial. J'avoue que ma satisfaction eût été plus grande si je n'avais dû qu'à un aimable retour de votre cœur vers moi le bonheur de recevoir de vos nouvelles, mais j'ai hâte de faire taire ce sentiment trop naturel, et je réponds sur-le-champ à votre demande. Il ne faut pas dissimuler qu'une des raisons déterminantes qui m'avait porté à consentir que vous prêchassiez l'avent à Paris était la présence et la compagnie de cet ecclésiastique que vous m'aviez représenté comme si digne de votre confiance et de la mienne, dont l'expérience devait aider votre jeunesse et diriger même votre station. Privé de ce secours, je vous vois seul dans cette immense ville, exposé à la critique des gens du métier, passez-moi ce terme, et à tous les inconvénients qui se rencontrent à Paris. Sans le patronage de M. Gay je crains que votre ministère ne soit compromis. Il est si difficile de réussir à Paris. Ce qui me surprend c'est que M. Gay attende quelque bon résultat de vos prédications, qu'il parle de conversions, de confessions, etc. Si je pouvais me flatter qu'il devinât juste, j'aurais plus de courage, mais est-ce que cela arrive à l'occasion des stations quadragésimales? Ce serait un phénomène à mes yeux.

Vous ne me dites pas quelle est la paroisse où vous seriez invité à prêcher, quel homme est le Curé? Je dois présumer que c'est un excellent ecclésiastique. Alors il ne s'étonnera pas que je le supplie de vous recevoir chez lui. Un missionnaire comme vous sans façon et sans prétention ne lui serait pas à charge, et ne saurait le gêner. Somme toute ce n'est qu'à cette condition que je puis vous céder puisque vous ne pouvez pas faire la campagne avec M. Gay. Vous comprenez que mon raisonnement porte sur l'avent comme sur le carême. Je préfère le carême sans le moindre doute; je n'avais consenti à l'avent qu'à cause de l'utilité que vous auriez retiré de la compagnie et des bons conseils de M. Gay. Il ne valait pas la peine de se déranger pour une dominicale de quatre semaines.

En relisant la lettre de M. Gay, je trouve le nom de St-André et de M. Caron. J'ai habité longtemps Paris, jamais je n'avais entendu parler de la paroisse St-André; j'ai ouvert l'almanach, je ne la trouve pas davantage. Qu'est-ce donc que cette église? expliquez-moi cela.

---

décisions du Souverain Pontife. A la manière dont ils la pratiquent, l'obéissance chrétienne devient très commode. Il est facile d'écrire de belles protestations de soumission à une autorité placée à quatre cents lieues, de proclamer chaque jour que l'on soumet à l'Église romaine tous ses écrits, toutes ses paroles et ses pensées les plus intimes, si, à la faveur de ces formules, on se dispense de la soumission et des égards envers l'autorité immédiate que l'on a près de soi. La vraie soumission est plus simple; elle ne se proclame pas ainsi elle-même avec cet éclat de voix, elle aime et respecte la hiérarchie des supérieurs à tous les degrés.» Cf. PAGUELLE DE FOLLENAY, Mgr Guibert, t. II, pp. 137-138. On ne connaît pas de publications marseillaises du nom d'Annulés. Portaient alors ce nom les Annales de la propagation de la foi et les Annales de philosophie chrétienne, revue fondée en 1830 par Augustin Bonnetty.

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

Je plains le clergé de Nancy de ne savoir pas mieux apprécier le mérite des hommes. Est-il besoin d'être de grands orateurs pour se rendre utiles à l'Eglise et convertir les âmes? On a dans tous les diocèses la prétention d'être difficiles. C'est un petit mérite à mes yeux. Quand on a le bonheur de posséder une communauté régulière de bons religieux qui ne recherchent pas les applaudissements des hommes, qui ne visent qu'à procurer la gloire de Dieu par des prédications simples et solides, qui instruisent et convertissent les âmes, c'est tout ce qu'on peut désirer de mieux. Tant pis pour ceux qui demandent autre chose. Je vois pourtant avec plaisir que vous soyez appelé à prêcher à la cathédrale.

Adieu, mon cher fils, j'ai repris ma lettre à plusieurs reprises; il faut que je la termine tout de bon, c'est en vous embrassant et bénissant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1150. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1150. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Occupations du Fondateur. Jugement sur les novices Démet et Chardin.

[Marseille, le] 30 mai 1853.

Que de choses à dire, mon cher père Vincens, et à tant de monde en même temps! Encore, s'il ne s'agissait que de choses agréables, je ne regretterais pas de m'être couché hier à minuit et demi pour me lever ce matin à quatre heures et demie. Ce n'est pas trop pour mon âge; mais comment suffire au travail extérieur, à la correspondance et aux exigences de tous ceux qui forcent ma porte à toute heure du jour.

Rien de plus surprenant que le départ prompt et inattendu du prêtre d'Angers[2]. Il a attendu longtemps pour dire le contraire de ce qu'il avait dit jusqu'ici alors. Nous ne retenons personne par force, mais on a lieu d'être surpris d'une pareille circonstance. On n'aurait pas à craindre ce mécompte avec ce bon père Chardin. Ne pourrait-on pas sauver le mauvais effet que vous redoutez en écrivant au supérieur du séminaire de Saint-Dié que le p. Chardin est sur le point de faire sa profession, qu'on n'a pas eu un seul reproche à lui faire pendant son noviciat, qu'on le connaît plein de vertus, régulier, obéissant, etc., mais qu'on hésite pourtant à l'admettre à raison de son peu de capacité et du mauvais effet que l'on craint que son admission ne fasse dans le diocèse de Saint-Dié. Cela prouverait qu'on a bien jugé ce sujet, et qu'on ne le reçoit à bonnes enseignes -que pour les vertus qu'il possède, sans se faire illusion sur les qualités qui lui manquent. On obvierait par là au mauvais effet que l'on craint. Mais il faut pour cela qu'on le juge propre à faire quelque chose dans la Congrégation, ne fût-ce que pour confesser dans une de nos maisons et y être le pilier de la Règle.

1151. [À Mgr Guibert, à Viviers].[3]

1151. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX VIII, 89; RAMBERT II, 683.

[2] Sans doute l'abbé Louis Pierre Deruet, né à St-Just, diocèse d'Angers, entré au noviciat le 12 novembre 1852.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

Prochaine visite à Viviers.

Marseille, le 3 juin 1853.

Je viens d'apprendre, mon cher ami, que tu es un peu incommodé, cela me détermine à passer par Viviers en montant à l'Osier au lieu de m'y arrêter en revenant. Pour te donner le temps de m'envoyer ta voiture où tu voudras, je ne partirai que mardi matin. Je descendrai chez Mme Pierron et n'irai nulle autre part, cela veut dire que je ne me propose pas de voir M. l'Archevêque[1]. Je pense que je pourrai encore recevoir ta réponse avant de partir de Marseille. Lors même que je ne la recevrais pas, je partirais tout de même; peut-être pourrai-je alors recevoir q[ue]lque chose de toi chez Mme Pierron. Quoiqu'il arrive, je m'arrêterai à Donzère et dusse-je aller à pied j'irai de là à Viviers. Une seule crainte me retient, c'est la pensée que le propos du prêtre qui t'a dit un peu malade soit exagéré et que tu sois parti pour quelque visite pastorale. Je serais trop contrarié si je ne te trouvais pas chez toi tout en me félicitant que tu fusses assez bien pour courir les champs. Cette considération me décide à te dire que si je ne reçois pas une réponse de toi avant de quitter Marseille, je passerai outre et me rendrai à l'Osier pour ne te voir qu'à mon retour qui sera assez prompt puisqu'il me faut être rendu ici pour l'ordination que je ferai le 26.[2]

Adieu, très cher, c'est en rentrant de l'office que je t'écris à la hâte, je voulais le faire hier, j'en fus empêché comme il arrive trop souvent. Je t'embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1152. [À Mgr Guibert, à Viviers].[3]

1152. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain départ du Fondateur, sans savoir comment il fera le trajet d'Avignon à Viviers.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 juin 1853.

Décidément, mon cher ami, je pars mardi matin sans savoir comment je me rendrai à Viviers[4] où je veux aller maintenant que j'apprends par ta lettre que je viens de recevoir de toi que tu te trouves assez fatigué de ta grippe. Je descendrai chez Mme Pierron et là je prendrai conseil. Je me sens peu de disposition de remonter le Rhône, d'abord parce que je crois que c'est fort long, et puis pas trop sûr depuis qu'il est arrivé tant d'accidents sur ce fleuve. D'ailleurs je crois me rappeler que les bateaux ne s'arrêtent pas à Viviers, et ce ne serait pas le cas de descendre au Bourg St-Andéol. Je me livre donc à la Providence, j'aurai le temps d'y penser à Avignon où j'arriverai d'assez bonne heure en partant d'ici par le train de 7 heures. Je n'aurai pas beaucoup de jours à m'accorder à Viviers. Il faut que je monte à l'Osier, d'où vraisemblablement je devrai aller faire une visite à l'Evêque de Grenoble, et de là revenir à l'Osier pour être

---

[1] L'archevêque d'Avignon, Mgr Debelay.

[2] Mgr de Mazenod s'arrêta à Viviers, le 7 juin, en allant à l'Osier où il arriva pendant la nuit du 13 au 14. Le 9 juin il visita N.-D. de Bon Secoure, cf. lettre n. 1154 et REY II, 477.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

[4] L'abbé Bonnaud attendait Mgr de Mazenod à la gare d'Avignon et le conduisit le jour même, mardi 7 juin, à Viviers. Cf. Lettre n. 1153.

rendu encore à M[arsei]lle le 24. C'est une véritable course que je me permets pour laquelle j'ai été obligé de renvoyer des visites pastorales déjà annoncées, mais j'ai compris que si je ne faisais pas ainsi, il ne me serait plus possible de bouger.

Adieu donc, cher ami, je suis heureux de penser que sous peu de jours j'aurai le plaisir de t'embrasser.

Je t'ai écrit avant-hier, je crois, mais comment se flatter de recevoir ta réponse d'ici à demain soir. N'importe, je suis plus à l'aise sachant que je te trouverai à Viviers. J'aurais bien pu renvoyer notre entrevue à mon retour, mais cette époque étant plus éloignée de ta grippe, je craignais que tu ne fusses déjà en course. Le sort en est jeté. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1153. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1153. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Récit du voyage de Marseille à Viviers. Nouvelles.

L.J.C. et M.I.

Viviers, le 8 juin 1853.

J'ai fait, mon cher Tempier, heureusement et promptement mon voyage de Marseille à Viviers. Dans 3 heures je me suis rendu à Avignon où j'ai trouvé M. Bonnaud qui m'attendait au débarcadère avec la voiture de Mme Pierron. Nous avons dîné à l'hôtel et nous sommes montés en voiture à 1 heure Vi avec des chevaux de louage. Nous avons trouvé à Orange les chevaux de l'Evêque de Viviers qui nous ont menés au château aussi vite que la poste. À huit heures ½ nous étions rendus auprès de l'Evêque quoique nous nous fussions arrêtés près de ¾ d'heure à La Palud pour faire manger l'avoine aux chevaux. J'ai trouvé ici les pp. Martin et Hermitte. Vous comprenez combien ils ont insisté pour que je visitasse la Blachère. Ainsi convenu, demain nous nous y rendrons en compagnie de l'Evêque de Viviers, nous y passerons la matinée du vendredi. De là, l'Evêque voulant me montrer les constructions de son petit séminaire, nous irons à Aubenas. Nous reviendrons coucher ici le samedi, j'y passerai le dimanche et le lundi je me rendrai à Valence pour y prendre la voiture qui me conduira à l'Osier. Vous pouvez donc calculer pour m'écrire et me faire passer mes lettres à Viviers jusqu'à dimanche soir inclusivement.

J'ai écrit au cardinal Donnet, je lui indique de me répondre à M[arsei]lle.

Il me faut quitter pour ne pas manquer le courrier. Le bonjour à tous. Ne négligez pas les placements; nous n'avons que trop tardé. Adieu.

C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1154. À Monsieur Vincens, supérieur des Miss[ionnai]res, à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[2]

1154. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Programme du séjour à Viviers et date de l'arrivée à l'Osier.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Tempier.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Vincens.

L.J.C. et M.I.

Viviers, le 8 juin 1853.

J'étais parti hier de Marseille, mon cher père Vincens, dans l'intention de passer 24 heures avec Mgr de Viviers que j'avais su très fatigué de la grippe. D'ici, je devais me rendre directement à l'Osier où je comptais arriver samedi. Mais j'ai trouvé ici les pp. Martin et Hermitte qui m'ont prouvé que je ne pouvais pas me dispenser de les visiter à la Blachère où je n'avais pas paru depuis six ans. Il a donc été décidé que je m'y rendrais demain avec M. l'Evêque de Viviers et que nous y passerons la matinée de vendredi après y avoir couché demain jeudi. L'Évêque de Viviers veut de son côté me montrer les constructions de son petit séminaire d'Aubenas et nous passerons par là en revenant à Viviers samedi soir. J'y passerai le dimanche, lundi j'en partirai pour Valence où je prendrai la voiture pour l'Osier. Si je puis prendre place pour le soir même j'arriverai à Vinay dans la nuit. J'aimerais mieux cela que de coucher à Valence pour attendre la voiture du lendemain. Je ne puis pas vous en dire davantage d'ici. Si vous avez une autre direction à me donner, je serai encore à temps de la recevoir à Viviers le dimanche. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1155. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1155. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Donner l'hospitalité aux cardinaux Morlot et Donnet.

[Viviers,] le 12 juin 1853.

Je présume que le cardinal Morlot passera à Marseille avec son collègue le cardinal Donnet, j'aurais voulu que vous eussiez pu les amener tous deux à l'évêché; il ne faudrait pas que le premier put croire qu'on lui sait mauvais gré de la préférence qu'il a obtenu sur moi[2]. Je lui dis de bon cœur tous mes souhaits. Je suis le premier à reconnaître que ce Prélat a des qualités personnelles qui l'emportent sur moi. Je ne lui envie donc point l'honneur dont il jouit. Après tout il est assez égal que l'on soit enterré en soutane rouge ou violette, le tout est d'arriver au ciel.

1156. [Au p. Lagier, supérieur du séminaire de Fréjus].[3]

1156. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Vacances des directeurs de séminaire.

[Marseille,] le 18 juin 1853.

Relativement aux vacances, je dois établir quelques principes:

1 - Nous ne sommes pas Sulpiciens; les Sulpiciens ne sont pas religieux. Ainsi qu'on ne veuille pas plus se modeler sur eux en fait de vacances que sur les prêtres

---

[1] REY II, 477.

[2] Les autorités civiles de Marseille avaient proposé Mgr de Mazenod pour le cardinalat C'est Mgr Morlot, archevêque de Tours, qui fut nommé en 1853.

[3] YENVEUX II, 19.

séculiers qui dirigent quelques séminaires. 2 - Ce ne peut être qu'exceptionnellement et une fois en passant que l'on permette de paraître dans sa famille, et encore faut-il qu'il y ait un motif réel et vraiment admissible. Pourquoi les Pères qui dirigent les séminaires feraient-ils ce que les autres ne font pas? 3 - II serait à désirer que les séminaires que nos Pères dirigent eussent une campagne où la communauté se transporterait pendant les vacances pour y vivre selon la Règle. À défaut de campagne, ils doivent vivre en communauté dans leur séminaire, comme l'on vit dans les autres maisons. 4 - S'il est jugé nécessaire de sortir momentanément du séminaire, ce ne peut être que pour aller dans une autre de nos communautés, et non point pour pérégriner. Omnibus dico, je vous prie donc de communiquer ma lettre à tous les Pères de votre communauté. Cette explication doit servir de Règle dans tous nos séminaires, elle est notifiée partout.

1157. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1157. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Maladie du marquis de Boisgelin.

L.J.C. et M.I.

Aix, le 20 juin 1853.

Il faut, mon cher Tempier, que tant vous que mes autres grands vicaires et le secrét[ai]re général ayez de grandes et indispensables affaires à Marseille pour que la journée d'hier dimanche soit passée sans que j'aie vu paraître aucun de vous. Franchement c'est un reproche que je vous adresse collectivement, et il est bien mérité. Je n'ai pas besoin d'en déduire les raisons.

Je n'ai reçu qu'à l'Osier la triste nouvelle de l'affreux accident de mon beau-frère[2]. Je suis parti comme je le devais et quoique un peu fatigué de la mauvaise nuit passée dans l'étroite voiture de Valence à Vinay, je n'ai pas hésité à reprendre le même chemin et de passer une seconde nuit sur la grande route pour venir prendre le bateau de 6Vi à Valence qui m'a conduit à Avignon d'où je suis venu par le chemin de fer jusqu'à Rognac et de Rognac à Aix. Je tremblais en mettant le pied sur le seuil de la porte, tout me faisait craindre de rencontrer la désolation de la mort. J'ai pourtant encore trouvé le malade, mais dans quel état, grand Dieu! Il conserve toute sa connaissance, mais lorsqu'on le sort de son assoupissement, il ne peut faire le moindre mouvement ni articuler une seule parole, c'est à peine s'il peut un peu ouvrir la bouche pour recevoir quelques cuillerées de bouillon ou de tisane et encore on ne peut toujours obtenir qu'il obéisse à votre voix, qu'il ouvre même les yeux. Toute l'avant-dernière nuit a été passée dans cet état, aujourd'hui il a pu ouvrir les yeux, et la fièvre qui était survenue a un peu cédé. Il entend toujours tout ce qu'on lui dit, et vous sentez que j'en profite pour l'entretenir dans de bons sentiments. Je lui ai donné deux fois l'absolution après l'en avoir prévenu et disposé pour cela. Les médecins n'ont jusqu'à présent eu aucun espoir de le conserver; cependant aujourd'hui sans trop se flatter davantage, ils semblaient laisser entrevoir la possibilité que la mort ne fût pas si

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Tempier.

[2] Le Fondateur arriva à l'Osier le 14 juin. Après sa messe il prit connaissance du courrier reçu à Vinay. Une lettre de son neveu Eugène de Boisgelin lui annonçait que Armand de Boisgelin, son beau-frère, venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. Mgr de Mazenod ne passa que la journée avec la communauté et, le soir même, il reprit la route. Le marquis de Boisgelin mourut le 29 juin.

prochaine. Je resterai ici jusqu'à vendredi soir. Je ne descendrai pas à l'évêché, mais au grand séminaire où vous me préparerez ma chambre; j'y passerai le samedi en retraite pour me préparer à l'ordination de dimanche; je retournerai...[1]

1158. À Monsieur Vincens, supérieur à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[2]

1158. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nouvelles sur le voyage de l'Osier à Aix et sur l'état du marquis de Boisgelin. Jugement et conseils sur le noviciat.

L.J.C. et M.I.

Aix, le 20 juin 1853.

Cher père Vincens, je dois à l'intérêt que vous prenez à tout ce qui me regarde de vous rendre compte de mon voyage et de l'état des choses que j'ai trouvé ici. D'abord le voyage a été prompt et sans accident. Mon compagnon a continué sa route par M[arsei]lle, tandis que je me suis dirigé sur Aix. C'est un homme qui ne rendra pas compte des paroles inutiles. Il ne m'a pas adressé la parole une seule fois dans tout le cours du voyage et lorsqu'il m'arrivait de lui dire quelques mots, il m'a toujours répondu par un monosyllabe ou par un sourire gracieux.

Je suis parti d'Avignon par le train de 3 heures, à Rognac je me suis dirigé sur Aix, ce trajet est interminable. À neuf heures et demie je sonnais à la porte de l'hôtel de mon neveu avec une grande anxiété. Mon pauvre beau-frère n'était pas mort, mais dans quel état l'ai-je trouvé! Il conserve toute sa connaissance, mais il est impossible d'articuler une parole ni de faire le moindre mouvement, il est d'ailleurs dans un état d'assoupissement habituel dont il sort facilement aujourd'hui, mais l'avant-dernière nuit il en était réduit à un tel point que je le disposais à recevoir l'absolution et que je lui fis les prières des agonisants auxquelles son fils toujours admirable répondait pieusement. Vous seriez ravi de voir ce jeune homme soignant son père, pensant à tout, prévoyant tout, conservant une présence d'esprit que l'affection ne trouble pas. Le docteur d'Astros m'en témoignait son admiration. Il soigne son père, il pense à sa mère qui se prodigue aussi, il pense à sa femme enceinte de sept mois, et ma présence le soulage et le rassure. J'irai pourtant faire l'ordination à M[arsei]lle. M. l'Archevêque m'a proposé d'aller la faire pour moi, je n'ai pas accepté son offre obligeante.

J'entrerai plus tard dans quelques détails sur votre maison. Le départ de ces novices prêtres[3] avait fait une fâcheuse impression sur les jeunes. J'ai rassuré tous ceux que j'ai pu voir, ils communiqueront aux autres leurs bons sentiments, mais il ne faut pas craindre de laisser connaître l'infirmité de M. Rastoul, et maintenant vous aurez à expliquer aussi l'affaire du p. Aubry. Vous ne tarderez pas de recevoir un vicaire du Mans et un séminariste de Reims[4]. Recommandez bien à l'excellent p. Vandenberghe de témoigner de l'intérêt à ses novices. Les jeunes gens ont besoin de cet encouragement;

---

[1] La seconde feuille de cette lettre est disparue.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.
[3] Départ des abbés Démet et Lusso.
[4] Le vicaire du Mans: l'abbé Julien Baudre, qui commença le noviciat le 12 septembre. Le séminariste de Reims était sans doute J. R. Jules Bouquillon, né à Sorbon (Ardennes) et entré au noviciat le 26 août.

avec les prêtres il ne doit pas se faire petit. Tenez à ce que le p. Roque entre le plus tôt possible en fonction au noviciat, il faut pourtant que ce soit sans décourager le frère qu'il remplacera. On parle trop pendant que je vous écris, je ne puis plus continuer. C'est le p. Courtès et le p. Aubert. Le premier se propose d'aller vous faire une visite. Je vous préviens que j'ai autorisé le p. Berne et le p. Chauviré à passer quelque temps dans votre communauté. Il va sans dire qu'ils ne doivent pas y être comme des étrangers, mais tout à fait à la discipline commune, observant la Règle exactement comme les autres membres de la communauté.

Adieu, très cher père Vincens, j'espère que vous n'aurez pas été trop fatigué de notre voyage nocturne. Je salue et bénis toute la famille de l'Osier.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je rouvre ma lettre pour vous rappeler qu'il est bien œnvenu que le p. Chardin doit faire son oblation.

1159. [Aux pères de N.-D. de Talence, à Bordeaux].[1]

1159. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproche à la communauté qui a écrit une lettre contre le p. Dassy, supérieur. Ministère de la confession.

[Aix,] le 22 juin 1853.

Ce qui vient de se passer n'est pas un triomphe que vous ayez remporté sur votre supérieur que j'ai cru devoir rappeler[2]. C'est un malheur déplorable qui pourrait avoir les plus tristes conséquences pour vous et pour la Congrégation. Le désordre d'une communauté divisée, livrée à une sorte de guerre intestine, a été mis à découvert. Nos ennemis triomphent, la Congrégation est condamnée. Voilà ce qui résulte de la catastrophe amenée par vos dissensions, car tous les torts ne sont pas au supérieur. Comment d'ailleurs le public a-t-il été informé de nos misères? Est-ce que de véritablement bons religieux, au lieu de s'entendre et de faire une espèce de complot, n'auraient pas pu conjurer le mal au lieu de l'aigrir? N'y avait-il pas parmi vous un moteur et des complaisances? Il ne faut jamais m'écrire de ces lettres portant des plaintes collectives. Chacun a le droit de parler pour soi, tout en exposant les observations générales qui concernent les intérêts communs, mais non collectivement. Que chacun écrive selon son inspiration et son besoin, mais sans s'être entendu avec les autres. J'espère que la présence du père Vincens et son attitude en imposeront à la malignité, et que votre obéissance et le concours que vous lui prêterez en toutes choses lui faciliteront l'œuvre de réparation qu'il est appelé à faire.

... Il est des Pères qui ont à se défendre de je ne sais quelle routine qui nuit essentiellement au succès du ministère. Je ne citerai que la manière de confesser les enfants, sans les aider le moins du monde, de façon à en passer, pour ainsi dire, des

---

[1] YENVEUX I, 203; III, 108.

[2] Depuis quelques mois les Oblats étaient chargés de la paroisse et du sanctuaire de N.-D. de Talence. Le p. Dassy, que ses confrères avaient déjà jugé trop sévère à N.-D. de Bon Secours et à Nancy, ne tarda pas à être contesté par les p. Séjalon et Delpeuch qui entraînèrent semble-t-il les pères de L'Hermite et Depetro. Le 11 juin le p. Dassy annonça qu'il quittait la communauté, le 12 il partit pour Marseille sans attendre une réponse du Supérieur Général, cf. L. Dassy-Mazenod, 18 avril, 11 mai, 6, 11 et 12 juin 1853. Le Fondateur envoya sur place le p. Vincens qui s'était déjà prononcé sur la nécessité de changer le supérieur, cf. L. Vincens-Mazenod, 28 mai 1853.

douzaines à la minutes; il faut au contraire beaucoup soigner les enfants, et profiter du moment où on les tient pour les moraliser et leur donner les conseils dont ils ont tant besoin.

1160. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[1]

1160. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils au p. Mouchette nommé modérateur des scolastiques. Régularité. Prières propres à la Congrégation. Nécrologe.

L.J.C. et M.I.

Du grand séminaire, Marseille, le 9 juillet 1853.

Vous savez, mon cher fils, comment il m'a fallu partir précipitamment au milieu de la nuit[2] pour me rendre auprès de mon beau-frère moribond que tout me faisait un devoir d'assister. J'ai fait taire en effet toute la sensibilité naturelle pour m'acquitter auprès de lui de la mission que j'avais à remplir, et j'ai la confiance de l'avoir puissamment aidé à augmenter ses mérites et je vous assure qu'ils ont été grands.

Je devais m'entretenir avec vous précisément le jour où il m'a fallu partir. Je vous aurais expliqué moi-même pourquoi je vous avais élevé au sacerdoce avant le temps fixé pour les autres. C'était précisément pour que ceux que vous deviez diriger fussent accoutumés à révérer en vous la dignité dont vous étiez revêtu, et que vous n'eussiez pas été appelé à les confesser à peine sorti de leurs rangs. Je voulais d'ailleurs que vous vous fussiez vous-même en quelque sorte familiarisé avec votre sublime dignité et que vous eussiez recueilli d'abondantes grâces de l'exercice de votre sacré ministère. Tout cela a eu lieu; il ne me restait plus qu'à vous donner quelques avis auxquels les conseils et l'expérience du bon père Marchai auront suffisamment suppléé.

Oui sans doute il faut user d'un juste tempérament dans vos rapports avec les frères qui vous sont confiés. Beaucoup de douceur dans les manières, mais une grande rigueur dans la régularité, dans la pratique des Règles dont il faut que l'on prenne la sainte habitude pour s'en faire pour ainsi dire une sorte de nature qui se maintienne tout le cours de la vie. Ainsi jamais d'infraction volontaire à la Règle. Il ne faut pas que nous restions en arrière de tous ces corps religieux qui se rétablissent en France dans toute la ferveur de leur esprit primitif.

Il faut être sobre pour les mortifications corporelles afin que la santé ne soit jamais compromise, mais cela ne veut pas dire qu'il faille en redouter l'usage modéré. L'esprit de mortification ne s'allie jamais avec la tiédeur, au contraire l'éloignement pour la mortification est à peu près une preuve certaine de la tiédeur.

Vous insisterez sur la s[ain]te indifférence pour tout ce que l'obéissance peut demander. C'est le pivot de la vie religieuse. Le détachement des parents est une vertu très méritoire qu'il faut absolument posséder si l'on veut devenir propre à quelque chose, à plus forte raison celui du pays. Toute la terre est au Seigneur, et nous sommes appelés pour en faire indistinctement le service selon le besoin, le choix et la volonté des supérieurs.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Mouchette.

[2] Le p. Mouchette fut ordonné prêtre par Mgr de Mazenod le dimanche 26 juin. Dans la nuit le Fondateur fut rappelé d'urgence à Aix pour assister le marquis de Boisgelin moribond.

Il suffira dans les commencements que vous fassiez une instruction par semaine, vous ne la ferez durer qu'autant que cela vous conviendra. Vous pourrez suppléer à la seconde instruction par la récitation des Règles, des prières, etc. Il faudrait que chacun sût par cœur les prières qu'on récite dans la Congrégation, et spécialement celles qui se récitent après l'examen parce que je tiens beaucoup à ce qu'on ne manque jamais de les faire quelque part où l'on puisse se trouver, en voyage ou autrement. Cette prière, les litanies comprises, sont particulières à notre Société, elles sont distinctives et comme un point d'union entre tous les membres de la famille. S'il plaît à Dieu, je finirai par obtenir qu'on rédige les autres litanies que nous disons après le chapelet comme je l'entends, c'est-à-dire invoquer pendant tout le mois les saints dont on célèbre la fête dans le mois. Pour cela il faudrait qu'on eût recueilli avec plus d'exactitude le nom des patrons de toutes les paroisses qui ont été évangélisées par les nôtres. Ce n'est pas la seule chose que j'attends depuis longtemps et que les occupations forcées de nos Pères ne leur ont pas permis d'exécuter. Le nécrologe qui nous rappellerait chaque année les vertus, le dévouement et la sainte mort de ceux qui nous ont devancés et qui ont trouvé leur salut dans le sein de la Congrég[atio]n n'a cessé d'être réclamé par moi, mais inutilement jusqu'ici. Cela se fera plus tard, je l'espère du moins.

Soignez la santé de tous, mais sans délicatesse recherchée ni préoccupation de la part de ceux qui en sont l'objet. Somme toute une éducation mâle, religieuse, mais paternelle. Voilà la méthode que j'ai suivie dans les commencements lorsque j'étais chargé moi-même de former nos sujets.

Mettez toute votre confiance en Dieu, et en notre bonne Mère, invoquez-la souvent dans le sanctuaire à l'ombre duquel vous vous trouvez; ne m'oubliez pas dans les prières que vous y ferez pour la prospérité et la sanctification de la famille entière.

En finissant je vous bénis, ainsi que tous nos chers oblats, de toute la plénitude de mon cœur.

+ C. J, Eugène, évêque de Marseille,
s.g.

P.S. Vous aurez à m'écrire au moins une fois par mois pour me rendre compte nommément de chacun.

Ne permettez jamais de ces longues promenades qui accablent loin de soulager.

1161. [Au p. Marchai, à N.-D. de Lumières].[1]

1161. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Se reposer en aidant de ses conseils le p. Mouchette.

L.J.C. et M.I.

Du grand séminaire, Marseille, le 10 juillet 1853.

Je fus bien contrarié, mon cher père Marchai, de me voir obligé de partir avant de m'être entretenu avec vous comme j'en avais le projet; mais vous savez quel impérieux devoir m'obligea de partir au milieu de la nuit sans faire de bruit pour ne réveiller personne. Le Seigneur m'appelait auprès de mon beau-frère moribond pour lui fournir le moyen d'augmenter ses mérites et de l'élever d'autant dans la gloire. La

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Marchal.

nature a prodigieusement souffert dans ce pénible ministère, mais la vue du bien que moi seul pouvais faire à cette âme m'aidait à supporter toutes les angoisses du cœur, et cette fois encore Dieu m'a fait la grâce d'être prêtre et évêque avant et par-dessus tout. Je recommande l'âme de ce martyr si résigné à vos prières et à celles de tous les nôtres.

Eh bien! mon cher fils, vous voilà déchargé de ce fardeau que vous avez porté avec courage tant qu'il a plu à Dieu de le laisser peser sur vous. Vous vous êtes acquitté dignement et saintement de cet emploi difficile et si important. Maintenant il faudra vous préparer à d'autres labeurs. Ce sera toujours pour le service du même bon Maître, et à la décharge de la famille qui doit tous ses services à l'Église. En attendant votre destination ultérieure, reposez-vous un peu à l'ombre du sanctuaire de notre bonne Mère, et aidez de vos conseils et de votre expérience le cher père Mouchette qui a été appelé à vous succéder dans la direction de nos Oblats. Quoique je vous écrive du séminaire où je suis venu me réfugier pour payer un peu de mes arrérages, je ne puis pas voir le p. Tempier, occupé en ce moment à installer le nouveau Curé de St-Laurent, je ne sais donc pas ce qu'il a pu vous dire au moment de votre départ pour Lumières. Mon intention était, comme je viens de vous le dire, que vous vous reposassiez, je voulais aussi que vous initiassiez le p. Mouchette dans le nouveau ministère qu'il avait à remplir. Vous vous expliquez maintenant pourquoi je voulus l'ordonner prêtre avant l'ordination générale trop prochaine de l'époque où il devait prendre la direction de ses confrères. On l'a vu prêtre pendant quelque temps et lui-même s'est un peu accoutumé à sa haute dignité. Ce cher Père est si bon religieux que nos jeunes gens qui ont un si bon esprit ne seront pas plus effarouchés de l'avoir pour directeur que vos contemporains ne le furent pour vous quand vous succédâtes à notre saint père Mounier. Je tiendrais donc que vous vous effaçassiez sous le rapport de la direction qu'il faut laisser au nouveau modérateur toute entière, sauf à l'aider de vos conseils en particulier dans les entretiens que je suis bien aise que vous ayez avec lui. Je présume que le p. Tempier vous aura parlé dans ce sens et que c'est là ce que vous pratiquez déjà, j'ai pourtant jugé à propos de le dire puisque je vous écris. Je recommande qu'on soigne les frères convers. Ces hommes grossiers ont besoin d'être cultivés plus que d'autres. Quand je pense au souci que nous donnent les deux de l'Oregon que nous regardions comme des modèles![1] Ces drôles-là veulent absolument se considérer comme propriétaires des terres que le p. Ricard leur a fait adjuger comme à lui pour être le domaine de la Congrégation. Il est tout à craindre qu'ils n'apostasient pour ne pas démordre de leurs prétentions.

Adieu, mon bien cher père Marchai, vous savez combien vous m'êtes cher de loin comme de près, je me recommande à vos prières, je vous embrasse et vous bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1162. [À Mgr Guibert, à Viviers].[2]

1162. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prier les frères Maristes d'envoyer un frère à la paroisse de Roquefort.

Marseille, le 18 juillet 1853.

---

[1] Les frères Surel et Janin.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

Il te souvient, mon cher ami, qu'en passant au noviciat des frères Maristes, je sollicitai pour qu'on m'accordât un seul frère pour la petite paroisse de Roquefort. Je fis valoir pour obtenir l'exception à la règle qui prescrit qu'un frère n'aille jamais seul, que Roquefort se trouvait entre deux paroisses où se trouvent déjà des frères Maristes avec lesquels l'unique que je demande pourrait se mettre en rapport habituel. J'ajoutai que le Curé qui prendrait le frère chez lui comme commensal est un excellent prêtre, et que le frère n'aurait qu'à gagner avec lui. Maintenant voilà que l'instituteur qu'il s'agissait de neutraliser vient de mourir. La place est vacante, mais nous avons tout à craindre qu'un autre laïque vienne l'occuper. C'est pourquoi il serait urgent que les bons supérieurs des frères Maristes se décidassent à nous accorder ce que nous leur demandons. Il est des exemples de cette dispense, et je pense que cette demande leur parvenant par toi, à qui ils ont tant d'obligations, ils se décideront sans trop de répugnance, je te prie donc de vouloir bien t'occuper de cette affaire.

Je suis détourné par une audience effrayante, j'en suis déjà à 65 f. d'aumône à des personnes très bien mises mais qui n'avaient pas de quoi dîner.

Adieu, mon cher et bon Évêque, tu as fait la conquête de M. Vaudoyer[1] qui raconte avec plaisir la réception qu'il a reçue de toi. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1163. À Monsieur Cyr Chauvet, directeur au grand séminaire, à Fréjus. Var.[2]

1163. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à ne pas aller visiter son frère et sa sœur. Enseignement de saint Alphonse sur le détachement de la famille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 juillet 1853.

Je crois, mon cher père Chauvet, que vous comprenez l'italien. Voici ce que je lis dans la Vie de st Liguori qui, comme vous savez, est le saint qui doit nous servir de modèle et nous instruire: «non permetteva che taluno, anche trovandosi indisposto, portato si fosse in casa dei parenti per ripigliarsi di salute.

« Se si va sano di spirito, ci diceva, ed infermo di corpo, si ritorna non sano di corpo, ed infermo nello spirito. Sappiano tutti, e specialmente i giovani, esser difetto notabilissimo, cercare in caso d'infermità, l'andare all'aria nativa. A chi vive in comunità osservante, l'esperienza universale insegna che l'aria della patria e della casa propria è aria impestata per lo spirito, e per la vocazione. Sappia pertanto ognuno che dovendosi mutar aria, per ordine de' medici, i superiori stimandolo, lo manderanno a qualche altra aria delle diverse case che noi abbiamo, ed ognuno si tolga il pensiero di andare in altra istanza fuori delle nostre case, perché l'esperienza ha fatto vedere quanti disordini e tentazioni può indurre l'indulgenza sopra questo punto. »

Se in caso di propria infermità non permetteva s. Alfonso il portarsi in casa de' parenti, molto più *avea in orrore* che andato vi si fosse per puro complimento. Egli aveva per quasi perduto un soggetto, fervoroso che fosse, ancorché vi avesse dimorato solo per un ora. «Ricordo a tutti, diceva in una lettera, non esser permesso a veruno

---

[1] Architecte alors souvent en contact avec Mgr de Mazenod pour préparer les plans de la cathédrale de Marseille.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Chauvet.

l'andare nelle case de' secolari, e tanto meno de' parenti, senza giusta causa, ed espressa licenza, come dice la Regola; ed io voglio, che questa Regola si osservi con maggior rigore delle altre. Solo in caso d'infermità mortale di padre o madre permette la Regola andare in casa propria, ma più di un soggetto in caso tale ha mandato a dire al padre, o madre moribonda che la sua visita o assistenza non era necessaria, né giovevole, se non per accrescere la passione, e che non avrebbe mancato raccomandarlo a Dio. Così si sono astenuti di andar in casa, e di tali soggetti io ne sono restato molto edificato. È certo che allora hanno dato molto gusto a Dio, sì per la mortificazione di se stessi, che per lo buon esempio degli altri»[1].

J'ai vu affichée chez les Pères Ligoriens de Bruxelles une lettre plus explicite encore pour détourner et défendre aux siens d'aller visiter leurs familles.

Je livre ces lignes précieuses à votre réflexion. Vous jugerez s'il y a vraiment nécessité pour vous de faire un long voyage pour vous procurer la consolation de voir un frère et une sœur que l'on peut consoler par lettres. Pénétré des sentiments de st Liguori, je regarderais comme une imperfection en vous d'insister pour faire ce voyage et comme une faiblesse en moi de vous l'accorder sans observations. J'ai bien des reproches à faire au maître des novices de votre temps. Il n'a pas assez insisté pour inculquer les principes de la vie religieuse: cette abnégation, ce détachement des parents tant recommandés par tous les pères de la vie spirituelle, cet esprit de mortification qui nous détourne de rechercher ce qui plaît à la nature. Cependant il n'y a pas de bons religieux sans cela.

J'espère que ce que st Liguori et moi venons de vous dire vous fera renoncer au projet de voyage dont vous me parlez dans votre lettre. Si malgré cela vous persistez dans votre demande, vous m'en écrirez. Seulement je dois vous prévenir que la Congrégation ne fournit rien pour ces sortes de voyage, et qu'il faudrait ou que votre famille se chargeât de la dépense, ou que vous vous fissiez autoriser à prendre sur vos propres fonds le montant des frais qu'occasionnerait le voyage. Mais soyez plus généreux et sachez le sacrifier.

Je vous salue affectueusement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s.g.

---

[1] Traduction du texte italien: II ne permettait pas que, même indisposé, quelqu'un soit allé chez ses parents pour recouvrer la santé. «Si on part sain d'esprit, disait-il, et malade physiquement, on revient non sain de corps et spirituellement malade. La recherche de l'air du pays natal, en cas de maladie, est un grave défaut; que tous le sachent, spécialement les jeunes. L'expérience universelle enseigne que pour celui qui vit dans une communauté régulière, l'air de son village natal et de sa maison paternelle est un air empesté pour l'esprit et pour la vocation. Que chacun sache donc, s'il doit changer d'air par ordre des médecins, que les supérieurs, jugeant ce changement nécessaire, l'enverront dans quelques-unes de nos maisons. Qu'on ne songe pas à aller ailleurs que dans nos maisons, parce que l'expérience a démontré à combien de désordres et de tentations entraîne l'indulgence sur ce point.»
Si saint Alphonse ne permettait pas qu'on aille chez ses parents dans le cas de maladie, il avait encore davantage en horreur qu'on y aille par pure amitié. Il avait failli perdre un sujet pourtant fervent qui n'était resté chez lui qu'une heure. «Je rappelle à tous, disait-il dans une lettre, qu'il n'est pas permis d'aller dans les maisons des gens du monde, et encore moins des parents, sans un juste motif et une permission expresse, selon la Règle; et je veux que cet article de la Règle soit observé avec plus de rigueur que les autres. La Règle ne permet d'aller chez soi qu'en cas de maladie grave du père et de la mère, mais dans un tel cas plus d'un sujet a fait dire à sa mère ou à son père moribonds que sa visite ou son aide n'était pas nécessaire ni utile si ce n'est que pour faire croître la passion, qu'il ne manquerait pas de les recommander à Dieu. Ces sujets se sont ainsi abstenus d'aller chez eux et j'en ai été très édifié. Il est certain qu'ils ont fait beaucoup plaisir à Dieu soit pour la mortification d'eux-mêmes, soit pour le bon exemple donné aux autres.»

Mille amitiés au cher p. Martinet. J'ai eu tant d'affaires et de si cruelles secousses que j'ai négligé de lui écrire pour l'autoriser, en ce qui me concerne, pour confesser.

1164. [Au p. Casimir Aubert, au Calvaire à Marseille].[1]

1164. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Supérieur Général a absolument besoin d'un secrétaire. Visite de Mgr Darcimoles. Problèmes du p. Merlin à Bordeaux. On a trop fait de fondations, etc.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 26 juillet 1853.

C'est en vain que je t'ai attendu dimanche et lundi. Il y a donc des affaires plus pressantes que celles qu'il faut traiter avec moi. Cela n'est pas admissible. Tout en écrivant comme je le fais, je viens de reconnaître en mettant mes papiers en ordre que j'avais là 45 lettres auxquelles il faudrait répondre. Comment ne sent-on pas la nécessité de me donner un secrétaire qui expédie en mon nom les affaires courantes?

J'ai inutilement cherché les notes que tu m'avais données. Justement je voulais m'en occuper dans la matinée, prévoyant le dérangement que va m'occasionner la visite de M. l'Archevêque d'Aix. Si tu les as reprises sans me le dire tu as eu tort. Tu avais aussi à me communiquer la lettre du p. Bellon qui me renvoyait à toi pour en prendre connaissance. Quand sera-ce à présent que je dois faire les honneurs de la cité au Prélat qui m'honore de sa visite?

Qu'est-ce que ce jeune grille boudin qui est venu me demander en ton nom la permission de faire une retraite? Ne nous laissons pas attraper pour la cinquantième fois. Tu n'as pas la main heureuse. Méfie-toi de ta bonté. Fais usage de ton jugement plus que de ton cœur. Tu as été trompé trop souvent pour n'être pas sur tes gardes. Je n'ai vu le jeune homme dont je te parle qu'en montant en voiture et bien pressé encore. Tout ce que j'ai pu juger de son extérieur, c'est qu'il paraissait avoir peu de santé.

Ton compatriote M. Fortoul, que j'ai vu hier au pénitencier, quitte l'université pour entrer chez les Maristes. Nous aurions nous aussi besoin de quelques hommes formés. Je comprends qu'il ne fallait pas laisser échapper ce que tous nos Pères ont jugé une belle occasion, mais dans notre disette d'hommes faits, la formation du personnel nous mettra dans un grand embarras, surtout ayant besoin de deux supérieurs de comm[unau]té[2], sans compter le chef des missions du diocèse qui nous appelle. Comment se flatter que le p. Burfin ne soit pas récalcitrant.

Le p. Vincens a-t-il riposté à ta boutade? J'ai écrit à Gignoux. Que deviennent les pères Dassy, Laverlochère et Gondran[d]? Sais-tu comment on marche à N.-D. de la Garde? Je n'entends pas plus parler d'eux que de l'an quarante, et la lettre de cette personne de Nancy ne laisse pas que de me donner du souci. Sais-tu à qui elle s'est confessée au Calvaire? Est-ce au p. Genthon ou à tout autre. Informe-t'en adroitement. J'avais fait une première lettre terrassante pour elle. Toute réflexion faite, j'en ai

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Aubert.

[2] Supérieurs de N.-D. de Cléry (nouvelle maison), et de Nancy pour remplacer le p. Merlin nommé supérieur à Bordeaux. Il fallait aussi un supérieur pour le grand séminaire de Romans; le p. Bellon avait déjà été pressenti à cet effet. Le p. Burfin accepta de diriger les missions dans le diocèse de Valence.

suspendu l'envoi jusqu'à sa réponse, mais gare si elle tergiverse. Je suis fatigué de tous ces tripots.

Le p. Merlin m'a écrit encore. Sa lettre mérite d'être pesée. Elle est pleine de sens, et me met au courant de bien des choses. Il lui faut un chef de mission qui en impose plus que nos jeunes gens. Sera-t-il facile de le trouver? Évidemment nous nous sommes trop étendus pour ne pas refuser ce que la Providence semblait nous envoyer. Si tous les nôtres étaient ce qu'ils doivent être nous marcherions, mais lorsqu'il faut lutter contre les imperfections, les caprices, le défaut de vertus, il y a de quoi y perdre la tête, ou du moins s'affliger beaucoup. Je t'écris comme si nous étions à cent lieues, c'est que je ne prévois pas quand nous pourrons nous voir tête à tête. Monseigneur d'Aix va arriver à cinq heures. Demain je suis obligé pour lui faire les honneurs de chez moi de réunir le Préfet et sa famille, ainsi que le Maire, etc. Après demain, il me faudra sans doute accompagner le Prélat où il sera bien aise d'aller. Nous sommes invités à son occasion chez le Préfet. L'Archevêq[ue] s'arrêtera-t-il quelques jours à la campagne? je l'ignore. Si vendredi il n'allait pas en ville, tu pourrais venir à l'heure du déjeuner ou du dîner. Je le saurai mieux demain.

Adieu, je remets ma lettre au p. Deveronico qui ne peut se dispenser d'aller à San Remo, sa mère se trouvant très mal.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1165. À Monsieur Tempier, vie. gén., sup[érieur] du g[rand] séminaire à Marseille.[1]

1165. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nécessité d'un secrétaire pour les affaires de la Congrégation. Obédiences à donner, etc.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 26 juillet 1853.

En mettant de l'ordre dans mes papiers, je viens de reconnaître qu'à la rigueur il y aurait 45 lettres auxquelles il faudrait répondre, je me sens incapable de faire ce tour de force avec toutes les autres occupations qui pèsent sur moi. Que l'on combine donc les choses de façon à ce que j'aie un secrétaire pour les affaires de la Congrégation. C'est ce qui me fera toujours tenir à préférer retenir à Marseille le p. Bellon. Je ne le céderai pour Valence que forcé par la nécessité. J'attends aussi avec impatience la réponse du p. Magnan qui doit me fixer sur la possibilité de le remplacer au g[ran]d séminaire d'Ajaccio par le p. Dorey. Je sens tous les inconvénients et les embarras pour trouver un supérieur pour Nancy et un autre pour Orléans, mais rien ne peut égaler l'espèce de désordre qu'il y a d'éparpiller tous les Assistants du Supérieur Général. Cela saute aux yeux. Je veux croire que le Supérieur] Général peut à la rigueur se passer du conseil de ses Assistants, pour l'expédition des affaires, c'est autre chose.

Je viens de recevoir une lettre de M. l'Arch[evêque] d'Aix, il se rend à mon itinéraire. Il va venir à la campagne. Il dînera chez moi. Avant ou après le dîner il veut faire une visite à M. le Préfet et à Mme de Crèvecœur. Cela n'amusera pas Pierre qui croira ses chevaux morts pour devoir faire cette seconde course. Il est vrai que ces

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

bêtes ne savent ou ne veulent pas trotter. Tâchez de venir demain avec nos autres Messieurs d'assez bonne heure.

Voilà le p. Deveronico. Il vous portera ma lettre. Ce pauvre Père est appelé à San Remo par sa mère qui se meurt. Adieu.

Je voudrais bien que quelqu'un écrivît au p. Rolleri que je ne juge pas à propos qu'il quitte sa com[muna]uté au moment où Mgr l'Évêque, et M. le Préfet et Mme la Préfette vont habiter le couvent. Vous savez que le courrier part le vendredi matin. Tout bien considéré, j'écris moi-même au p. Rolleri. Il serait homme à partir sans ma permission ou présumant d'une permission que je n'ai certainement pas l'intention de lui donner. À force d'écrire et de courir la poste sur mon papier, on finira par ne pas pouvoir me lire. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1166. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1166. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Maladie du père du p. Courtès. Le f. Joubert demande à sortir de la Congrégation. L'Archevêque d'Aix est venu à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, [août 1853][2].

J'aurais laissé, mon cher Courtès, au p. Vincens le soin de répondre à ta dernière lettre si je n'avais pas à te témoigner la part que je prends à l'inquiétude que te donne la santé de ton bon père. J'espère que la force de son tempérament lui fera surmonter cette crise et que tu auras la consolation de conserver encore ce cher vieillard. Hélas! si on eût soigné le catharre de ma mère comme on a fait pour ton père, je n'aurais pas eu la douleur de la voir succomber avec encore assez de force pour prolonger sa carrière plusieurs années encore.

Le père Gondran[d] n'est pas encore de retour. Il a passé par Limoges en revenant de Paris et il s'y repose quelques jours. Il ne faut donc pas compter sur lui pour ton octave. Je ne sais si le p. Vincens pourrait te donner q[ue]lqu'un à défaut de Gondran[d].

Le frère Joubert m'a écrit pour me dire qu'il reconnaissait qu'il s'était trompé dans ce qu'il avait cru être sa vocation. Il me demande dispense de ses vœux. Il peut compter là-dessus. Dès que j'aurai pu réunir mon Conseil, je le lui signifierai en règle.

Mgr l'Archevêque d'Aix est venu passer quelques heures avec moi. Je lui ai fait convenablement les honneurs de ma ville en l'accompagnant dans ma voiture à la Préfecture, chez le Général et chez M. l'Inspecteur général de la police.

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

[2] Cette lettre n'est pas datée. Elle pourrait être de 1852, alors que le p. Vincens se trouvait à Marseille, ou du mois d'août 1853 après la visite de Mgr Darcimoles à Marseille, cf. lettres n. 1164, 1165 et 1167. L'adresse, raturée, est la suivante: «À Monsieur Bellon, prêtre o.m.i., à Notre-Dame des Lumières, par Avignon. Vaucluse.» Or le p. Bellon revint d'Angleterre et alla se reposer à Lumières au début du mois de septembre 1853. Cette lettre au p. Courtès pourrait donc être plutôt vers la fin du mois d'août.

1167. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'OsKsr].[1]

1167. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Travail et santé du Fondateur qui finit ses 71 ans. Mécontentement contre un Missionnaire qui demande à revenir en France.

[Marseille,] le 1er août 1853.

...Ajoutez à mon travail la présence de cet Évêque de Valence, celle de l'Archevêque d'Aix qui lui a succédé et est venu pour passer plusieurs jours avec moi, un reste de visite pastorale, des confirmations en ville dans plusieurs communautés et toutes les cérémonies dont on ne me fait pas grâce même dans le fort de l'été, comme l'autre dimanche aux Carmes où je donnais la communion pendant deux grosses heures, lassant mes assistants qui se relevaient pour tenir la patène tandis que j'allais toujours quoique je m'acheminasse vers le commencement de ma 72e année pour finir gaiement et saintement mes 71 ans. Ayez après le courage de vous plaindre de ma paresse. Jeunes gens de bonne volonté, vous ne parviendrez pas à me donner des scrupules, tout affligé que je puisse être de ne pouvoir pas en faire davantage. Quand on se lève à 5 heures du matin et que l'on se couche à près de minuit, qu'on ne se permet pas une promenade d'une demi-heure, qu'on est du matin au soir au service de tout le monde et qu'on passe à son bureau, la plume à la main, tout le temps que l'exigence ou l'indiscrétion laisse libre, on ne peut pas se reprocher de ne pas faire son devoir. Le surplus qui pourrait être désiré est impossible.

... J'allais prendre la plume pour lui[2] dire qu'il fallait qu'il n'eût point d'âme pour oser montrer tant de lâcheté en regard de l'héroïsme de ces pauvres abandonnés qui l'appréciaient si hautement. J'ai suspendu ma plume qui eût été trop acérée dans l'indignation que j'éprouvais. Oh! qu'il y a de sottes gens dans le monde! Que ne puis-je leur communiquer la millième partie de ce que je sens jusqu'au fond de mon âme! Oh! les sottes gens! les sottes gens! Heureusement que je n'ai qu'à me retourner vers vous pour calmer ma colère car, grâce à Dieu, vous n'êtes pas de ces gens-là, mais bien leur antipode, c'est ce qui fait que je vous aime de tout mon cœur et que je vous le répète si volontiers. Adieu. J'aurais bien des choses encore à vous dire, mais il faut que je me transporte en Amérique et au Cap de Bonne Espérance.

1168. [Au p. Marchai, à N.-D. de Lumières].[3]

1168. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le modérateur des scolastiques doit correspondre directement avec le Supérieur Général et inspirer des sentiments de reconnaissance simples et naturels.

[Marseille, le] 9 août 1853.

---

[1] YENVEUX V, 53; REY II, 488; RAMBERT, II, 683.

[2] Le p. Rey fait précéder cet extrait de l'explication suivante: «Un religieux envoyé dans une mission lointaine y était très apprécié par les catholiques de l'endroit [...]; il demandait à être rappelé dans la mère-patrie.» Le p. Sabon, au Natal depuis 1851, demandait son rappel en France, cf. L. Sabon-Mazenod, 30 mai 1853.

[3] YENVEUX VII, 227; VIII, 153; REY II, 489.

Je ne dois pas finir cette lettre sans vous faire remarquer que l'on a dépassé les bornes de la reconnaissance dans la démonstration qu'on a inspirée aux Oblats. On doit savoir que, dans les familles religieuses, il n'y a qu'un père comme il n'y a qu'un chef. Déjà nos anciens, qui se trouvaient réunis en conseil, lors d'une première lettre, montraient leur surprise qu'on adressât à tout autre qu'au Supérieur Général et un compte rendu et des expressions que personne autre que lui ne doit accepter. Et voilà qu'un peu plus tard arrive une lettre collective que le Supérieur Général, sans faire attention à l'adresse, avait prise pour lui et qu'il trouvait excessive, affectée, une vraie pièce de rhétorique d'un écolier, ce qui ne va pas aux sentiments simples et naturels d'une affection filiale, lorsqu'il s'aperçût qu'elle était pour un autre. Après cette lecture, je me dispensai de lire cette autre pièce que je reconnus être pour moi. Vous sentez, mon cher fils, qu'en faisant cette observation, je n'ai d'autre intention que de rectifier ce qu'il y a de défectueux dans un procédé qui a été inspiré par un bon sentiment que je loue, mais que je ne dois pas approuver. Je vous en écris à vous parce qu'il vous appartenait de diriger le nouveau modérateur selon l'esprit d'ordre et de convenance qu'il ne pouvait pas connaître.

J'ajouterai à cette occasion qu'on ne doit prendre la qualité de fils dans la Congrégation qu'à l'égard du Supérieur Général. Tous les autres Pères, quelque respectables qu'ils soient, ne sont que des Frères pour les autres Pères, et quoiqu'on leur écrivant, comme en leur parlant, on doive leur donner le titre de Père, on ne doit pas prendre vis-à-vis d'eux la qualité de fils. Insinuez tout doucement ces principes au bon père Mouchette comme venant de vous, pour qu'il ne soit plus exposé à confondre les degrés de juridiction dans la Congrégation et à laisser prendre à ceux qu'il doit diriger des habitudes contraires aux convenances et à ce qui doit être observé pour le bon ordre.

Vous ferez encore observer au modérateur des oblats qu'il doit, ainsi que le fait le maître des novices, correspondre directement, sans intermédiaire, avec le Supérieur Général à qui est réservée la haute direction de cette portion si intéressante de la grande famille. Il est même très strictement défendu de confier à d'autres qu'à lui le jugement que ces deux Pères sont autorisés à porter sur chaque sujet soumis à sa direction[1]. Vous comprenez qu'une pareille confidence faite à tout autre serait contraire à la charité, et à ce sujet je vous dirai avant de finir qu'on a trouvé ici que le p. Aubert s'est beaucoup trop permis de donner son jugement sur les novices qu'il vient de quitter. Dites au p. Mouchette de lui en faire des reproches, en recommandant toujours à tous de ne jamais se permettre de juger les autres.

1169. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières][2].

1169. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de savoir que les scolastiques ont accepté avec soumission le changement de modérateur. Se reposer pendant les vacances. Éviter les grandes promenades.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 août 1853.

---

[1] Dans la partie de la lettre, non reproduite par Yenveux, le Fondateur avait dû parler de ces deux Pères, sans doute les supérieurs du séminaire de Marseille et de N.-D. de Lumières.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

Je ne vous écrirai que deux mots, mon cher p. Mouchette, la lettre que je viens d'adresser au R.P. Marchai contenant plusieurs choses qui vous concernent. Il n'est pas étonnant que vous n'eussiez pas encore pris les rênes à la réception de ma p[remiè]re lettre. Vous étiez parti sans que je vous eusse donné mes instructions que j'avais réservées précisément pour le jour où je fus appelé précipitamment à Aix. Vous avez dû reconnaître depuis que le bon Dieu vient au secours de ceux qui mettent en lui leur confiance, d'ailleurs qui peut dire la force, la lumière, la puissance que donne l'obéissance. Dieu agit lui-même par cette voie, nous devenons les instruments de son action dans l'exercice des fonctions qu'il nous impose. Ne perdez donc jamais confiance. Je n'attendais rien moins que ce qui est arrivé à votre étonnement du bon esprit de nos chers oblats, ce qui n'empêche pas que je m'en sois sincèrement réjoui avec vous et le bon père Marchai. Ils ont vu Dieu dans celui qui a été préposé, par l'autorité légitime, à leur garde et à leur direction. N'importe je n'ai pas moins été touché de leur admirable conduite, sans précisément leur en faire compliment, parce que ce serait laisser supposer qu'on pouvait craindre qu'ils manquassent à leur devoir en cela; dites leur bien que je suis extrêmement satisfait de leur bonne conduite et du bon esprit qui se maintient en eux. Vous direz un petit mot affectueux en particulier aux nouveaux oblats qui vous sont venus de l'Osier. Ils verront par là que je n'ai pas oublié les rapports que j'ai eus avec eux, même en courant, à mon passage à l'Osier.

Profitez bien, tant[1] vous que nos chers oblats, de votre séjour à la campagne pour vous refaire et vous reposer. Il faut sans doute travailler, mais peu. Le grand point est de ne pas se fatiguer tandis qu'on doit prendre du repos. Rappelez-vous que je déteste ce que l'on appelle les grandes promenades qui sont toujours accablantes et ne font aucun bien; n'en permettez point. Si on tient à aller une fois à la fontaine de Vaucluse, je ne veux pas absolument qu'on y aille à pied. N'y envoyez la com[munau]té qu'en partie de manière à ce qu'on soit traîné dans un chariot ou toute autre voiture; mais jamais à pied quelque courage que l'on se sente.

N'oubliez pas non plus que vous êtes devenus les gardiens du précieux sanctuaire et qu'en cette qualité, vous êtes chargés de prier pour toute la Congrégation et pour moi en particulier. Adieu. Je vous bénis tous et vous embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1170. [Au p. Charles Baret, à Nancy].[2]

1170. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Dorey est nommé supérieur à Nancy. Inutilité d'aller prêcher à Paris.

[Marseille, le] 16 août 1853.

Est-il concevable, mon cher p. Baret, qu'il ne soit venu dans la pensée de personne de m'écrire pendant tout le temps que la communauté a été privée du supérieur. J'aurais cru, au contraire, que c'était le cas de m'écrire plus souvent, ne fût-ce que pour me demander quelques conseils de circonstance. Eh bien! c'est moi qui romprai le silence pour vous apprendre que je viens de pourvoir au besoin de votre maison. Il m'a fallu pour cela faire bien des combinaisons; celle à laquelle je me suis arrêté a fait tomber mon choix sur le R. Père Dorey. Ce Père réunit toutes sortes

[1] Ms.: «Tant que vous...»
[2] YENVEUX II, 84; VII, 218, 230; IX, 81.

d'excellentes qualités et il laisse de bien vifs regrets dans la communauté d'où je le tire[1]; c'est une sorte de désolation pour tels de ses confrères qui ont poussé l'indiscrétion jusqu'à se plaindre à moi du chagrin que je leur donnais et du mal que je leur faisais. J'excuse cette sensibilité qui me prouvait d'ailleurs le mérite du sujet et la bonté de mon choix. J'espère qu'il trouvera la maison de Nancy si régulière qu'il n'aura qu'à s'édifier de la bonne tenue de chacun. Je ne sache pas en effet avoir des reproches à faire à personne, si ce n'est au f. Compin que je recommanderais à sa charité. Il m'est revenu que ce frère n'est pas tel qu'il m'avait promis d'être, quand je lui pardonnai l'extravagance de son équipée. Il est possible qu'il ait été un peu négligé pour les instructions qui doivent être faites aux frères convers, indépendamment de l'exercice de la coulpe, qui amène toujours des observations utiles.

Vous ne m'avez plus parlé du projet de prédication à Paris. J'aurais voulu être fixé à ce sujet. Ce projet, mis en avant par ce prédicateur[2] qui devait être votre compagnon, ne me souriait guère; il me plut encore moins quand il fût décidé que vous ne vous trouveriez plus ensemble à Paris. À bien considérer la chose, je ne vois pas de quelle utilité peut être une mission de ce genre. Entreprise sous les yeux d'un maître, j'y entrevoyais quelqu'avantage pour vous, sous le rapport de l'art oratoire; tout seul, je n'y vois que des inconvénients. Évangélisons les pauvres, cela vaut mieux et c'est d'ailleurs plus conforme à notre vocation, à la Congrégation instituée pour ce ministère.

Adieu, mon cher fils, je vous embrasse et vous bénis tout aussi cordialement que si vous étiez aimable pour moi.

1171. À Monsieur Tempier, vie. gén., à Marseille.[3]

1171. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'une lettre de Mgr Taché. Réflexions sur cet évêque. Venir à l'évêché le 21.

Marseille, le 20 août 1853.

Cher Tempier, je vous fais passer la lettre que j'ai reçue de la Rivière-Rouge. Je tiens à ce que vous la lisiez avec attention avant que nous nous revoyions à Marseille. Nous l'avons lue avec admiration Fabre et moi. Vous verrez qu'elle est autant pour vous que pour moi. Il faut que ce cher Prélat mît tous les jours par écrit ce qui se traitait dans la journée, comment se rappellerait-il autrement des expressions, des dates, etc. Vous noterez en lisant sa lettre s'il y a quelque chose de plus exact dans ce qui vous concerne. Quel homme!

Vous savez que demain je vais dire la messe aux G[ran]des Maries[4] où je donnerai l'habit à M[ademoise]lle Heins. J'y vais d'ici. Je ne serai donc à l'évêché que vers midi; tâchez de venir m'y voir, ou combinez avec le p. Aubert le moment de vous y trouver ensemble pour que nous terminions quelques affaires. Vous savez que je n'ai pas dû écrire à Lumières, le p. Marchai devant s'entendre avec vous pour ne pas multiplier les lettres.

Adieu, au revoir.

---

[1] Il était professeur a grand séminaire d'Ajaccio.
[2] M. Charles-Louis Gay (1815-1892), théologien, prédicateur et écrivain.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[4] Monastère des Visitandines.

1172. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1172. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réflexions sur quelques Pères qui critiquent l'administration générale.

[Marseille, le] 4 septembre 1853.

Mais [ce] sur quoi je m'élève avec force, c'est contre le ridicule mécontentement de certains esprits mal tournés que vous redoutez pour l'époque de ma mort[2]. Ils me font pitié avec leur prétention de juger les convenances et les besoins. C'est bien à eux à nous apprendre comment on doit gouverner une Congrégation, eux qui ne savent pas se conduire eux-mêmes. Tout sera-t-il perdu parce que je ne me serai pas pressé de répondre à leurs insignifiantes lettres dont la plupart renferment de graves inconvenances qu'il faudrait relever si on répondait tout de suite. Croient-ils que je sois obligé de faire droit à leurs indiscrètes demandes quand ils ont la témérité de me suggérer bonnement les sujets qu'ils prétendent avoir, et l'insolence de me désigner ceux qu'ils ne veulent pas? Vous reconnaissez peut-être là, entre autres, le bon religieux qui a pensé quelquefois à *se jeter chez les Maristes!* S'il m'avait tenu ce propos indigne, je ne me serais pas mis en peine de le détourner de cette bonne pensée qui nous aurait délivré d'un faux frère. La Congrégation, soyez-en bien persuadé mon bon père Vincens, n'a rien à gagner avec des hommes de cette espèce. Quant à moi qui ne pourrais sans plaisanter faire les honneurs de mon expérience, ni méconnaître non plus la grâce d'état que Dieu accorde à ceux qu'il a placés dans ma position, je soutiens qu'il n'y a pas à gémir sur la manière dont la Congrégation est gouvernée, mais beaucoup à se repentir d'y avoir admis des sujets qui sont par leurs imperfections irréformables, de véritables chevilles qui embarrassent à tout bout de champ les rouages de mon administration. Qu'ils m'adressent leurs plaintes, je me fais fort de les confondre tous. Je me réserverais ensuite de leur dire leurs vérités. Il faut que l'on s'accoutume à respecter l'autorité au point de croire qu'elle agit bien lors même que l'on ne s'explique pas sa conduite. Sur ce point je ne faillirai jamais et je suis très résolu de tenir chacun à sa place.

Ce que vous me dites des dispositions du père B[urfin] m'étonne. Je n'aurais jamais cru qu'il pût supporter la pensée d'être en second là où il a été supérieur, lui qui s'est plaint avec si peu de mesure et de raison de ce que je l'ai pris au mot quand il m'a proposé de le décharger de la supériorité de l'Osier; il appelle cela lui avoir donné un soufflet à la présence de tout son diocèse. Le père C[hardin] qui n'a pas les premières notions de l'esprit religieux, comment ne redoutera-t-il pas d'être éclipsé par son confrère? Ce sont des pensées monstrueuses dans un religieux; mais quels religieux sont-ce là?

---

[1] YENVEUX VII, 24, 237.

[2] Parmi ces «esprits mal tournés» qui se plaignent de son administration, le Fondateur désigne ici le p. Burfin et le p. Chardin (L. Vandenberghe à Aubert, 7 avril 1853); il pensait aussi, sans doute, au p. Bermond qui critiquait souvent ses supérieurs, en particulier Mgr Taché et Mgr de Mazenod. Ce Père trouvait, entre autres choses, qu'on faisait trop de fondations. Il écrivit par exemple au p. Faraud, le 4 novembre 1852: «La Congrégation est un arbre qui couvre déjà une grande partie de la terre, mais son ombre n'est pas épaisse,» ou encore au même Père, le 31 mai 1854: «Je ne sais rien de nouveau sur l'état de la Congrégation si ce n'est que de temps en temps on fait des fondations et quelques-uns apostasient, deux choses peut-être également regrettables. »

1173. A Monsieur Martinet, directeur au grand séminaire, à Fréjus. Var.[1]

1173. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Martinet est nommé professeur de philosophie au grand séminaire de Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 septembre 1853.

Je n'ai point oublié, mon cher fils, que je vous dois une réponse. Cette fois j'étais bien tenté de vous la faire de vive voix, mais non! il convient que ce soit moi qui vous donne votre nouvelle mission. Je vous appelle auprès de moi pour professer la philosophie dans mon séminaire à mes diocésains et aussi au grand nombre d'oblats qui auront à suivre cette classe cette année. Prenez donc d'avance votre grand sérieux pour monter dignement dans cette chaire autour de laquelle se rangeront quinze ou vingt disciples qui s'attendent à voir couler la science à pleins bords de vos lèvres déjà exercées.

Je me félicite d'avoir dû faire cette combinaison qui me procurera la consolation de vous presser contre mon cœur et de vous bénir face à face.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1174. À Monsieur Bellon, prêtre obl[at] de M.I., à Notre-Dame de Lumières, par Avignon. Vaucluse.[2]

1174. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de savoir que le p. Bellon est de retour d'Angleterre. Entretenir les scolastiques sur ce pays et venir au plus tôt à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 14 septembre 1853.

Soyez le bien venu, mon bien cher fils, mais vous me condamnez au tourment de Tantale. Vous sentir à quelques heures de moi et ne pas pouvoir vous embrasser. Il faut toute ma raison pour le supporter. Je sens que vous avez besoin de repos, et que vous ne sauriez être mieux qu'à Lumières pour vous le procurer. Aussi je me soumets à cette combinaison quelque pénible qu'elle ait été à mon cœur. Reposez-vous donc quelques jours aux pieds de Marie notre bonne Mère, et consolez notre bonne jeunesse de votre aimable société. Ils seront bien édifiés de tout ce que vous leur raconterez des triomphes de la grâce dans nos missions d'Angleterre et surtout à Leeds où il semble que nous sommes appelés à faire beaucoup de bien. Vous me réserverez quelques détails pour ma propre consolation.

Je pense qu'il ne faut pas trop prolonger votre séjour à Lumières. Nous avons beaucoup de choses à nous dire, et je vais entrer le 25 en retraite avec le clergé de mon diocèse.

Le p. Tempier entre chez moi. Il est intraitable. Il ne veut pas entendre parler des jours que je vous accorde. Il prétend que vous vous reposerez aussi bien ici qu'à Lumières, et qu'il faut absolument que vous arriviez au plus tôt pour vous trouver à Marseille au passage du p. Vincens qui n'y restera que 24 heures. Nous avons en effet

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

à traiter de trop grands intérêts pour ne pas nous entendre dans une conférence commune. Je suis obligé de me rendre aux observations de ce cerbère de Tempier; venez donc tout de suite. Nous vous laisserons dormir tout à votre aise. Tempier passe condamnation pour douze, quinze et même 18 heures s'il les faut pour vous refaire des mauvaises nuits du voyage.

Adieu, cher et aimé fils, au prompt revoir, je vous tends les bras pour vous embrasser; il me semble que déjà je vous presse contre mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille. S. G.

1175. Au R.P. Baret, prêtre, miss[ionnai]re Oblat de Marie Immaculée, à Nancy.[1]

1175. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir au plus tôt à Marseille «pour remplir un ministère important.»

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 27 septembre 1853.

J'avais différé, mon cher père Baret, de vous écrire parce que je voulais vous parler un peu longuement et qu'on ne m'en a pas laissé le temps. Voilà que le p. Humbert vient prendre congé de moi pour se rendre à son poste à Nancy, mais, autre embarras, je me trouve en pleine retraite pastorale au séminaire, et vous savez si je puis disposer d'un quart d'heure dans cette position, entouré de 180 prêtres et avec des exercices si multipliés. Je renvoie donc au moment où j'aurai la consolation de vous embrasser pour m'entretenir cœur à cœur avec vous. C'est vous dire que j'ai disposé de vous pour remplir à Marseille un ministère important tout de confiance. Prenez donc vos mesures, mon cher fils, pour être rendu ici dans le courant de la semaine prochaine, arrivez vite, je suis impatient de vous presser contre mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1176. Au R.P. Dorey, supérieur des Miss[ionnai]res Oblats de M. L, à Nancy, Meurthe.[2]

1176. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproches au p. Dorey qui n'écrit pas. Le p. Humbert remplace le p. Charles Baret à Nancy. Bien diriger ce jeune Père.

L.J.C. et M.I.

Du séminaire, Marseille, le 27 septembre 1853.

C'est joli, mon cher père Dorey, de ne m'avoir pas écrit une seule ligne depuis que je vous ai placé à Nancy. Je ne sais si l'on vit et comment l'on vit dans ce pays. Le p. Marchai n'a pas été plus aimable que vous. C'est un mal épidémique. J'ai pourtant à vous entretenir sinon de vos affaires, du moins du placement ou déplacement de nos sujets.

D'abord, j'envoie une obédience au p. Baret pour qu'il se rende à Marseille sans le moindre retard dans le courant de la semaine prochaine. J'ai un besoin pressant de

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Baret Charles. Ms.: Barret.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dorey.

lui, et lui seul peut remplir les fonctions que je lui destine. Je vous envoie le p. Humbert pour faire partie de votre communauté. Ce sujet est tel que son aspect vous le présentera, bon, mais très léger. Il a besoin d'être dirigé. Il est sensible à la bonté qu'on lui témoigne. Ainsi vous en tirerez bon parti avec la douceur et la fermeté qui vous distinguent. Je lui ai fait des recommandations qu'il a bien prises et il m'a dit de lui-même qu'il était tout disposé à se bien conduire sous votre direction paternelle.

Je ne puis pas vous en dire davantage. Nous sommes en retraite au séminaire et vous savez si un évêque qui en suit les exercices et doit avoir affaire à 180 prêtres peut avoir du temps disponible. Je vous bénis. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1177. [Au p. Gondrand à S.-Siméon de Bressieux].[1]

1177. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Refus d'accorder la dispense des vœux.

[Marseille, le] 28 septembre 1853.

Vous avez raison, mon cher Père, de supposer que votre lettre m'affligerait profondément, vous ne pouviez me faire plus de mal. Je ne puis en conscience vous accorder, que dis-je, vous accabler de la dispense que vous me demandez. Il faut bien que vous ayez oublié les devoirs de votre vocation pour être persuadé que des liens perpétuels contractés par vous en face des saints autels, et un serment proféré en quelque sorte entre les mains de Jésus-Christ même, peuvent être dissous par les raisons que vous alléguez. Je comprendrais que, trop préoccupé peut-être des malheurs de votre famille, vous me demandassiez l'autorisation de vous placer temporairement dans une position à pouvoir aider votre famille; j'aurais pu réfléchir sur cette proposition, mais vous délier, jamais; non jamais, par la grâce de Dieu, je ne serai prévaricateur à ce point. Dieu me préserve d'être jamais l'aveugle qui entraînerait dans sa chute, dans sa perte éternelle, celui qu'il devait conduire dans une meilleure voie.

Ce qui me déchire le cœur, mon cher p. G[ondrand][2], c'est la pensée qu'il faut que vous ayez abusé de bien des grâces et fait du chemin hors de la voie de votre sainte vocation pour en être venu à me proposer une pareille profanation de ce qu'il y a de plus sacré dans l'Église, après les sacrements. Je garde pour moi cette amère douleur; non, je n'en parlerai pas à mon Conseil; pas plus que moi il ne pourrait juger que vous eussiez pu avoir la pensée de me faire la malheureuse proposition que vous m'avez faite; mais voyant vos tristes dispositions, il pourrait considérer les choses sous un autre point de vue, et prendre une initiative que je veux à tout prix éviter.

J'ai hâte de finir un entretien qui me navre, et je me résume en vous proposant de régulariser votre position, en vous autorisant, s'il le faut, à travailler hors de nos communautés, pour le compte de votre famille. Dans ce cas, nous aurions à convenir des rapports qui devraient se maintenir entre vous et moi pendant le laps de temps qui vous serait accordé. Je prie Dieu qu'il vous éclaire, et je vous bénis encore cette fois,

---

[1] YENVEUX VIII, 298.

[2] Yenveux écrit: p. G. Il s'agit du p. Gondrand, cf. L. Gondrand-Mazenod, 17 septembre, 24 octobre et 16 novembre 1853. Le p. Gondrand se disait malade, incapable d'être missionnaire, mécontent du p. provincial, le p. Vincens, etc.

en attendant une nouvelle lettre de vous plus conforme à vos devoirs et aux vœux de mon cœur, de ce cœur qui vous est toujours ouvert.

Je vous ferai observer que, lorsqu'on est religieux, on n'est tenu que de pourvoir aux plus pressants besoins de ses père et mère en partie.

1178. Pour le R.P. Marchai, prêtre, miss[ionnai]re Oblat de M. L, à Nancy.[1]

1178. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproches au p. Marchai qui n'écrit pas assez souvent. Affection.

L.J.C. et M.I.

Du séminaire], 28 septembre 1853.

Je ne vous trace ces lignes, mon cher père Marchai, que pour vous faire les reproches que vous méritez. Je suis trop jaloux de l'affection de ceux que Dieu m'a donnés pour être insensible à l'oubli ou à toute préférence qui seront toujours également injustes. Le fait est que vous ne m'avez pas écrit depuis votre départ, et que c'est par hasard et par voie indirecte que j'ai su de vos nouvelles. Me feriez-vous le tort de me croire indifférent à ce qui vous concerne ou que qui [que] ce soit pût vous aimer plus que je vous aime? Ce serait méconnaître la mission que Dieu m'a donnée et les dons qu'il m'a accordés pour la remplir.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1179. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[2]

1179. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance pour le compte rendu sur les scolastiques et pour leur bonne conduite. Ne pas tolérer les manquements à la charité dans les conversations; inspirer le détachement des parents. Que le p. Mouchette prenne soin de sa santé. Décès du p. Dalton.

[Marseille, le] 7 octobre 1853.

Quoique, mon bien cher fils, nous soyons sur le point de nous revoir, je veux pourtant vous accuser réception de votre lettre du 5 et du compte rendu qu'elle contient. Il ne peut être plus satisfaisant, et je bénis de tout mon cœur le Seigneur, et notre sainte Mère, de toutes les bénédictions qu'il ne cesse de répandre sur tous ses enfants. J'ai lu attentivement votre compte rendu, il m'a fort édifié et consolé. Je vous bénis vous et tous vos enfants de tout mon cœur.

Soyez inexorable pour le défaut de charité dans les conversations; celui qui s'est rendu coupable d'élever sa critique jusqu'aux actes des supérieurs mérite une forte réprimande; vous pouvez la leur faire de ma part. J'abhorre cette liberté que l'on se

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Marchal.

[2] YENVEUX V, 166, 249; VI, 103, 149; VIII, 157. Le texte de Yenveux V, 166 porte la date du 7 octobre 1852. D'après le contexte, il s'agit de 1853.

donne de parler sur le tiers et sur le quart, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des supérieurs.

Attachez-vous bien à expliquer les points de la Règle qui ont trait à l'affection pour les parents. Qu'on ne se berce pas et qu'on n'entretienne pas ces pauvres parents dans la pensée qu'on ira les voir. Serions-nous moins généreux que les filles qui entrent en religion? Il ne vient pas même à l'esprit d'une religieuse de sortir de son couvent pour aller visiter ou consoler ses parents, même lorsqu'ils sont sur le point de mourir; pourquoi consentirions-nous à être moins réguliers que de simples filles? Quand on se sera établi d'avance dans le sentiment de renoncement qui doit animer tout bon religieux, on ne se tourmentera pas soi-même ou l'on ne fatiguera pas les supérieurs par des demandes indiscrètes. Cela devient abusif; aussi, je vous loue d'avoir refusé au f. Grandin d'aller voir son frère à son passage à Avignon. Il n'était pas défendu à ce frère de se détourner de sa route pour venir le voir à Lumières, si tel était son bon plaisir.

Vous me donnez de l'inquiétude par rapport à votre santé, mon bien cher fils, voilà que contre mon attente vous n'avez pas profité de votre séjour à Lumières pour prendre un peu d'embonpoint; et la course à Vaucluse vous a fatigué vraisemblablement, parce que vous avez voulu faire les honneurs de la voiture et n'en pas profiter pour vous. Attendez-vous à être examiné de près à votre arrivée ici; mais, je vous en conjure, parmi les grâces que vous demanderez à notre bonne Mère avant de quitter le sanctuaire, n'oubliez pas de demander la santé sans laquelle vous ne pourriez pas remplir la tâche qui vous est imposée; faites cette prière par obéissance, je m'y unis ici de tout mon cœur. Je m'étends trop sur des sujets que nous pourrons traiter de vive voix quand j'aurai le bonheur de vous avoir auprès de moi.

J'ai la douleur de vous faire savoir que nous avons perdu, le 25 du mois de septembre, notre bien cher p. Dalton. Il faut qu'on lui accorde sur-le-champ les suffrages qui lui sont dus.

1180. Pour le cher père Guinet, [à N.-D. de l'Osier], prêtre, miss[ionnai]re Obl[at] de Marie.[1]

1180. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Importance du bon exemple au noviciat

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 octobre 1853.

Je n'aurais pas, mon cher fils, de plus agréable occupation que de m'entretenir avec mes enfants, surtout avec ceux qui comme vous méritent à tous égards toute mon affection et une tendresse paternelle. Mais on a dû vous dire quelle est la vie qu'il me faut mener à Marseille. Les journées s'écoulent sans que j'aie pu disposer d'un quart d'heure à ma volonté. Il est rare que je puisse achever une lettre commencée, heureux quand de la date à la signature il ne se passe une semaine. Il en faut toujours faire de plus pressées, donner tête à tout le monde et se trouver partout où la piété de mes diocésains m'appelle. Il me tardait pourtant de vous dire combien votre petite lettre m'avait fait plaisir, et vous n'aviez certes pas besoin de m'inviter à ne pas la laisser sans réponse. Je laisse tout en ce moment pour ne pas différer davantage de vous

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.

exprimer de nouveau l'amour paternel que vous me connaissez pour vous. Vous le savez, je crois vous l'avoir témoigné dans toutes les occasions, mais vous êtes bien aise que je vous le répète et moi je suis heureux de vous en donner une nouvelle assurance. Comment en serait-il autrement! J'ai toujours eu la consolation de vous voir marcher dans les voies de votre sainte vocation; vous avez constamment donné le bon exemple à tous ces jeunes gens que le Seigneur a daigné appeler dans votre saint état, vous aurez contribué par là à les maintenir dans la ferveur de leur noviciat. C'est une sorte de mission dont vous vous êtes parfaitement acquitté peut-être sans vous en douter. Que le bon Dieu vous en bénisse ainsi que je le fais en son saint nom en vous embrassant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1181. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1181. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Refus d'accorder la dispense des vœux au p. Gondrand. Silence pendant le déjeuner. P. Conrard.

[Marseille, le] 22 octobre 1853.

Au sujet du père G[ondrand], je ne sais ce que vous voulez me dire par son agonie. J'ai répondu à sa lettre selon ma conscience. Je trouvais les raisons qu'il alléguait pour oser me demander la dispense de ses vœux tout à fait insuffisantes. Je ne puis pas, moi, me faire un jeu de ce qu'il a de plus sacré dans la religion, des vœux et des serments. D me parlait du devoir de relever sa famille. Je n'ai pas oublié qu'elle était déjà bien bas quand nous le reçûmes enfant pour le nourrir, le vêtir, le soigner et l'instruire pendant des années et des années. Bref, je lui ai répondu que je ne pouvais pas le dispenser, mais ce que je pouvais faire, puisqu'il s'agissait de relever sa famille à laquelle il ne devait pourtant pas ce sacrifice, c'était de lui accorder de travailler à son profit pendant un certain temps. Il faut que cet arrangement ne lui ait pas convenu puisqu'il ne m'a plus écrit.

Mon cher ami, tous ces messieurs sont de fort vilaines gens. Du reste, s'il ne m'est pas possible de dispenser ce drôle-là, sur les motifs qu'il allègue, la Congrégation serait plus que fondée à le rejeter de son sein si on faisait tant que de peser ses œuvres, et alors comme alors.

Je n'ai jamais donné l'autorisation de parler pendant le déjeuner par une très bonne raison, c'est qu'on ne me l'a jamais demandé nulle part, mais j'approuve très fort que vous ayez maintenu la Règle du silence, non seulement parce que le petit réfectoire est compris dans la Règle générale qui prescrit le silence dans les lieux désignés au chap. 2 *De silentio*[2] mais encore à cause du grave inconvénient que vous avez fort bien remarqué.

Je consens à ce que le p. Conrard fasse des dispositions favorables pour la Congrégation, mais je ne puis approuver qu'on en fasse l'application à Sion. Il appartient aux fidèles qui fréquentent le sanctuaire d'y pourvoir.

---

[1] YENVEUX III, 32; VI, 44; VIII, 299.
[2] Chapitre deuxième, deuxième partie.

1182. [Au p. Audruger,] à Nancy.[1]

1182. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance pour une lettre reçue et affection. Vivre en bon religieux et mettre ses talents au service de la Congrégation.

Marseille, le 24 octobre 1853.

Je vous sais très bon gré, mon cher fils, d'avoir eu la bonne pensée de m'écrire. Vous m'avez procure un sensible plaisir, croyez-le bien. Si vous me connaissiez, vous sauriez ce qu'est mon cœur pour tous ceux que Dieu m'a donnés; je l'en remercie tous les jours, quoiqu'il m'arrive trop souvent de ne sentir que plus vivement le chagrin que me cause l'ingratitude de ceux dont il me faut déplorer l'inconduite ou l'erreur. Mais, mon cher ami, où avez-vous pris que j'aie eu à me plaindre de vous et que vous m'ayez causé la moindre amertume? Il est possible que j'aie désiré vous voir plus fervent, plus parfait religieux[2], mais je ne sache pas que vous m'ayez rien fait pomme donner du chagrin. Ayez donc plus de confiance en vous, oui en vous, car ce n'est pas Dieu qui vous manquera. Son secours vous est assuré, quand vous marcherez surtout avec simplicité en sa présence. Appliquez-vous à vous diriger toujours dans des vues surnaturelles. Rapprochez-vous de votre supérieur quel qu'il soit, pour cela seul qu'il est légitimement chargé de votre âme; quand on a le bonheur d'en avoir un aussi vertueux que le votre, il n'y a vraiment pas grand effort à faire pour marcher avec lui[3]. Il n'exigera jamais un travail au-dessus de vos forces; que l'on sache seulement se modérer. On n'est pas obligé de faire tout le bien qui se présente à faire. Vous vous plaignez de la détresse de la maison? Je voudrais bien être en mesure d'en former beaucoup de ce genre! Croyez-vous que, dans les autres Congrégations religieuses, tous les sujets soient de grand orateurs? J'ai sous les yeux la preuve du contraire. Contentons-nous de ce que le bon Dieu nous donne et sachons mettre à profit chacun dans sa sphère. Ne vous mettez pas en peine sur votre avenir; on s'utilise toujours dans sa famille; attachez-vous à elle comme à une mère, l'amour du père vous est assuré.

Adieu, mon cher fils. Écrivez-moi de temps en temps. Chassez loin de vous toute pensée de tristesse, ce serait à tort que vous vous affligeriez. Prenez, dans cette retraite, quelques bonnes et fortes résolutions qui fassent de vous un bon religieux, vivant d'une vie surnaturelle. Vous verrez alors si tout ne vous semblera pas facile. Persuadez-vous bien que je ne demanderais pas mieux que de pouvoir m'appuyer sur vous comme sur un des soutiens de notre petite Congrégation. Que faut-il pour cela? Que vous regardiez votre vocation comme la sauvegarde de votre âme, que vous ne cessiez de remercier la bonté de Dieu de vous y avoir appelé, que vous vous attachiez, comme je vous le disais tout à l'heure, à la famille qui vous a adopté comme à une mère bien-aimée, que, précisément parce que le Seigneur vous a accordé beaucoup de talent, vous vous exerciez davantage dans les vertus religieuses qui vous mettront à l'abri de l'orgueil et de la complaisance en vous-même, qui sont la pierre d'achoppement et la perte de ceux qui n'y prennent pas garde.

Je croyais finir à l'autre page, et voilà que mon cœur a poussé ma plume jusqu'à la fin de celle-ci, de façon qu'il ne me reste plus que la place de vous embrasser et de vous bénir.

---

[1] Notices nécrologiques V, 463; YENVEUX V, 173; IX, 39.
[2] On s'était plaint du p. Audruger à N.-D. de l'Osier à cause de son «incontinence de langue», cf. lettre n. 1124 (M.-Baret, 29 novembre 1852).
[3] Le p. Dorey.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1183. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1183. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoyer aux journaux la lettre circulaire de Mgr Chatrousse sur les Oblats dans le diocèse de Valence.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 25 octobre 1853.

Je n'ai que le temps, cher ami, de vous écrire deux mots pour vous recommander d'envoyer tout de suite, si vous ne l'avez pas déjà fait, la circulaire de Mgr de Valence[2] à *l'Univers* et surtout à *l'Ami de la Religion.* J'ai eu occasion d'écrire à ce dernier et je l'ai prié d'insérer dans ses feuilles la lettre circulaire. J'ai écrit à Mgr de Valence pour le remercier de ce qu'il a dit de flatteur pour nous. La publication de cette lettre fera connaître partout notre Congrégation et pourra produire un bon effet.

Ne soyez pas avare de lettres. Pour aujourd'hui c'est tout ce que je puis faire. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je salue et bénis tous nos Pères des deux maisons.[3]

1184. [A Mgr Guibert, à Viviers].[4]

1184. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du p. Baudrand au Texas.

[Marseille, le] 29 octobre 1853.

Ce retard me met à même de t'apprendre la mauvaise nouvelle qui m'est parvenue hier, c'est la mort du p. Baudrand[5] qui nous a été enlevé par la fièvre jaune à Galveston dans le Texas.

Je l'avais envoyé dans cette mission pour se mettre à la tête de la comm[unau]té à laquelle était confié par l'Évêque, Mgr Odin, son séminaire. Il n'était arrivé que depuis quelques mois et déjà l'édifice était élevé jusqu'au second étage. Tout promettait un succès assuré et, en attendant, les autres missionnaires préluderaient par un travail des plus fructueux en évangélisant le pauvre peuple épars dans les campagnes et bien égaré. Voilà que le Seigneur frappe le chef, homme formé et d'expérience, que j'avais enlevé au Canada malgré toutes les répugnances du Provincial et de ses collaborateurs. Il le fallait parce que les autres missionnaires étaient trop jeunes, quoique très saints, pour l'œuvre qui était confiée à la

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.
[2] Circulaire du 15 octobre 1853.
[3] On avait accepté en même temps le grand séminaire de Romans (p. Bellon, supérieur) et une maison de missionnaires (p. Burfin, directeur).
[4] YENVEUX IX, 41.
[5] Le p. Baudrand est décédé le 1« octobre à Galveston.

Congrégation. Il a plu à Dieu de nous rejeter en pleine mer. Nous avons perdu le seul sujet dont je pusse disposer pour diriger la difficile entreprise, et nos pauvres jeunes missionnaires restent sans chef et exposés au même danger, car la maladie sévit toujours cruellement et de cinq prêtres séculiers quatre sont morts, notre père Baudrand a été le cinquième.

Il ne reste donc plus que le seul prêtre et nos deux Pères pour secourir toute cette malheureuse population, et dans quelle peine ne suis-je pas! Un d'eux a déjà été atteint deux fois de cette cruelle maladie. Dieu le garde ainsi que son confrère! Les autres missionnaires sont à Brownsville ou la fièvre jaune ne règne pas.

1185. [Au p. Viala, à N.-D. de Lumières].[1]

1185. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi du f. Manthe. Veiller à la régularité.

[Marseille,] le 2 novembre 1853.

Je ne veux pas laisser partir le bon frère Manthe[2], mon cher père Viala, sans vous souhaiter un petit bonjour. Ce frère a fait hier sa profession. J'espère qu'il ne trouvera que de bons exemples dans la communauté dont il va faire partie. Il faut pour cela que tous les Pères ne forment qu'un cœur et qu'une âme et que la charité règne dans tous les cœurs. Il faut encore que la Règle s'observe ponctuellement, ce qui spécialement est de votre compétence. J'aurais voulu qu'on relût pendant la retraite ma dernière lettre circulaire[3] pour que chacun se conformât aux avis que j'y donne, car je n'entends pas que ce soit une lettre morte. Ainsi ne négligez pas les conférences, soit les spirituelles, soit celles de l'étude. Je voulais vous en dire plus long, mais on entre chez moi et le frère est là pour prendre ma lettre. Je ne puis plus que vous saluer affectueusement et vous bénir tous.

1186. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[4]

1186. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prudence dans l'acceptation des prêtres qui se sont mal conduits dans le passé.

[Marseille, le] 5 novembre 1853.

...Il s'agit pourtant d'une chose qui mériterait de grandes réflexions et un peu de temps pour se décider. Nous ne nous sommes déjà que trop bien trouvés d'avoir fait prévaloir la charité à la prudence dans un cas semblable à celui qui se présente. Vous savez quelles inquiétudes nous a données celui pour lequel vous aviez intercédé et que vous aviez plus tard redouté d'avoir auprès de vous, au point de vous fâcher à tort qu'on vous l'eût envoyé. Maintenant je me sens peu disposé à courir les chances de la conduite de ce nouveau venu. Qui sait jusqu'à quel point cette âme a été dégradée, et

---

[1] YENVEUX VII, 164.
[2] Henri Manthe.
[3] Lettre circulaire du 2 août à l'occasion de la publication des Règles, modifiées au chapitre de 1850. Nous la publierons à la fin du douzième volume des *Écrits Oblats.*
[4] YENVEUX VIII, 32.

les impressions qu'a laissé chez elle un aussi horrible dévergondage. Je veux bien passer par-dessus les graves inconvénients de la manifestation probable de son inconduite, mais pour nous rassurer sur l'avenir, quelle conversion devrait s'être opérée! quelle volonté de réparer le scandale par une vie sainte ne faudrait-il pas avoir! quel désir de satisfaire par la pénitence à Dieu et à l'Eglise ne devrait-il pas montrer! Les dangers du ministère qu'il redoute ne se rencontreront-ils pas dans le ministère qui est exercé par les nôtres? Je ne puis pas juger d'ici de ses dispositions, je vous en laisse donc toute la responsabilité en vous donnant la faculté de prononcer pour ou contre. Je ne comprends pas pourquoi vous ne lui avez pas permis de dire la messe puisqu'il la disait [...] et qu'il n'était pas interdit par son Évêque.

1187. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1187. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection.

[Marseille,] le 9 novembre 1853.

Ce que vous avez la bonté de me dire en terminant votre lettre a été pour mon cœur un baume qu'il a savouré avec une indicible consolation[2]. Soyez-en béni, mon cher fils, vous savez si je corresponds aux sentiments que vous m'exprimez, je ne vis que par le cœur.

1188. [Au p. Gondrand, à S.-Siméon de Bressieux].[3]

1188. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Gondrand peut vivre hors des communautés oblates et aider sa famille.

[Marseille, le] 24 novembre 1853.

Je suis depuis quelque temps si, affligé, si affecté, mon cœur est tellement sous le pressoir, qu'il faut que je me fasse violence pour aborder certaines questions qui ne font qu'aggraver mon mal[4].

Je vous ferai observer qu'un religieux n'est obligé que de pourvoir aux plus pressants besoins de son père et de sa mère. Regardez-vous comme autorisé par la

---

[1] REY II, 468.

[2] Le p. Vincens avait écrit au p. Casimir Aubert, le 3 novembre 1853; il parlait entre autres de ses interventions au conseil général et de la position du provincial vis-à-vis du Père Général: «Je tiens du fond de mes entrailles à la Congrégation; je lui sacrifierai mon dernier souffle de vie, mais je ne crois pas qu'on tienne à la Congrégation dès qu'on n'est pas dévoué de cœur et d'âme à son Fondateur. Je suis bien aise de vous dire ces paroles parce que la franchise avec laquelle j'ai exprimé quelquefois en conseil ce qui ne m'allait pas, et les ménagements que je garde à l'égard des sujets faibles pour ne pas éteindre la mèche qui fume encore, auraient pu faire croire à d'autres pensées ou à d'autres sentiments. J'aime du fond du cœur, j'aime comme un père notre Supérieur Général, je crois à sa parole et à ses décisions plus qu'aux décisions de personne. Le consulter n'est donc pas simplement pour moi un devoir, c'est un besoin.»

[3] YENVEUX V, 159; VIII, 320.

[4] Décès des pères Dalton et Baudrand; renvoi de la Congrégation des pères Lempfrit et Pâlie, etc. Cf. lettre n. 1189 et conseil général du 20 septembre 1853.

présente lettre, comme dûment autorisé à solliciter et à accepter, hors des communautés de la Congrégation, tout emploi ecclésiastique, d'en administrer les revenus, soit pour vos besoins personnels, soit pour le soulagement de votre famille, vous rappelant néanmoins toujours de vivre modestement selon l'esprit de pauvreté. Comme les liens sacrés et perpétuels qui vous unissent à la Congrégation ne sont pas rompus par cette extension, vous conserverez avec moi des rapports de direction qui maintiendront l'esprit de cette douce obéissance que je ne crois pas avoir jamais fait beaucoup peser sur vous. Il me semble qu'une lettre tous les trois mois ne serait pas une dépendance trop lourde et suffirait à la rigueur pour l'acquit de nos consciences. Vous tâcherez dans votre conduite habituelle de vous rapprocher le plus que vous pourrez de votre règle, vous continuerez de réciter le saint Office propre de la Congrégation et, dans vos exercices journaliers, vous n'oublierez pas de dire tous les jours les litanies que l'on récite dans nos communautés, après l'examen particulier.

Je pense, mon cher enfant, d'être suffisamment entré dans vos vues; vous avez trouvé en moi un bon père et un supérieur facile, c'est du reste une chose que je puis vous accorder, car elle se pratique, rarement à la vérité, dans d'autres Ordres et Congrégations. Soyez donc béni dans cette nouvelle phase de votre vie et ne négligez rien pour vous y sanctifier. Vous ne ferez durer cette dispense qu'autant que cela sera nécessaire pour soulager les besoins urgents de vos parents. Quand vous rentrerez sous le toit de la famille, vous y serez accueilli avec la cordialité et l'amitié fraternelle qui vous sont dues. Adieu, mon cher fils, je vous presse contre mon cœur avec d'autant plus d'affection que je vous sens plus affligé.

1189. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1189. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès des pères Dalton et Baudrand. Pères Gondrand et Roque. Les prêtres âgés s'adaptent difficilement à la vie des Oblats.

[Marseille, le] 25 novembre 1853.

J'attendais avec impatience, cher père Vincens, une petite lettre de vous. Je suis si affligé, mon âme est si triste, que je me sens comme un besoin de m'entourer de tous ceux que j'aime. La mort si prématurée de ce charmant père Dalton, la mort si prompte et si inattendue du père Baudrand, la faute que nous fait la perte de cet homme fait, sur lequel reposait notre avenir à Galveston...

Le p. Gondrand se croit autorisé à me demander dispense de ses vœux, parce qu'il se croit obligé de relever non point son père ou sa mère, ce qui serait admissible, mais son frère... J'ai écrit aussi une seconde lettre au p. Gondrand que je n'ai pas le temps de vous transcrire quoique je fusse bien aise que vous la connaissiez, par laquelle je l'autorise à demeurer hors de nos communautés et de solliciter et d'obtenir une place quelconque dans l'Église dont il pourrait employer le revenu pour son honnête et modeste subsistance et pour le soulagement de sa famille. Je lui impose certaines conditions, comme de m'écrire tous les trois mois pour qu'il [se souvienne] que les liens qui l'attachent à la Congrégation ne sont pas rompus, de continuer de dire l'Office propre à la Congrégation, de suivre autant qu'il lui sera possible dans sa vie privée le règlement de la Congrégation, surtout de réciter tous les jours les litanies qui

[1] YENVEUX VIII, 88, 321; IX, 42, 193.

doivent être dites par tous les nôtres chaque jour, celles qu'on récite dans nos maisons après l'examen particulier.

Je pense de vous laisser quelques mois encore le bon p. Roque pour continuer de donner le bon exemple et d'encourager les prêtres qui se présenteront au noviciat. Quant à ceux que le bon Dieu nous a enlevés, je n'ai eu qu'à prier pour eux et à demander au Seigneur la grâce de la résignation et la parfaite conformité à sa sainte volonté.

Je suis bien de votre avis au sujet des pièces usées dans le monde. Nous en avons bien l'expérience. Qu'était donc venu faire chez nous ce vieux curé de Philippeville pour y prendre l'attitude ridicule que vous avez été trop bon de souffrir si longtemps. Dès qu'il ne pouvait pas se mettre dans le moule il n'avait qu'à partir. Et ce Lusso qui ne m'a pas plus écrit que l'autre.

1190. [Au p. BeIIon, au grand séminaire de Romans].[1]

1190. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Roque ira à Romans. Décès des pères Dalton et Baudrand.

[Marseille, le] 3 décembre 1853.

Nos Pères du séminaire pensaient que l'excellent Père que vous demandiez ne réussirait pas dans l'emploi que vous lui destiniez, tout en reconnaissant les vertus dont sa belle âme est ornée. Ils craignaient que ce choix ne produisit un mauvais effet sur ceux qui le connaissent ici. Vous croyez mieux connaître qu'eux sa capacité, et vous persistez à désirer de l'associer à votre œuvre, cher ami, il n'y a pas plus de difficulté, je vous l'accorde de grand cœur. Supposé même qu'il ait un peu moins de talent qu'un autre, il est certainement si vertueux, si bon, que vous trouverez une ample compensation à ce qui pourrait lui manquer. J'écrirai demain à l'Osier pour donner l'obédience demandée au bon p. Roque qui doit faire ses vœux le jour de l'Immaculée.

.. .Le p. [Keating][2] de Ceylan est retourné à ses extravagances et à ses rêves d'une perfection imaginaire, qu'il veut chercher ailleurs que dans la pratique des vertus qui lui sont prescrites par la Règle... En est-ce assez[3], mon cher ami, pour sécher ma plante? Aussi je n'en puis plus et c'est dans ces moments si accablants que je me trouve presque seul. Oh! quelle faute vous me faites mon cher fils!

L'Évêque de Valence m'a écrit pour me demander s'il pouvait vous donner le camail. Je lui ai répondu affirmativement, conformément à ce qui se pratique dans les autres séminaires. Cela ne tire pas à conséquence pour la suite. On sait qu'en quittant le séminaire, on dépose ces insignes dont on ne fait pas usage chez nous.

---

[1] YENVEUX II, 9; III, 223; IX, 193; REY II, 490. Deux de ces brefs extraits (YENVEUX II, 9 - camail - et III, 223 - Père de Ceylan -) portent la date du 30 décembre, alors que l'extrait de Rey sur les décès est daté de décembre. Nous les reproduisons avec l'extrait du 3 décembre dont la date est sûre d'après le contexte.

[2] Ce père de Ceylan, non nommé dans YENVEUX III, 223, est certainement le p. Keating, cf. L. M-Semeria, 26 janvier 1854, dans *Écrits Oblats*, t. 4, p. 118.

[3] Avant de transcrire ces quelques lignes, REY (II, 490) dit que le Fondateur parlait des pères Dalton et Baudrand.

1854

1191. [Au p. Bellon, au grand séminaire de Romans].[1]

1191. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Remerciements pour les vœux du p. Bellon. Visites du jour de l'an faites à Marseille par Mgr de Mazenod qui n'oublie cependant pas ses enfants.

[Marseille, le] 11 janvier 1854.

Merci, mon cher fils, des paroles consolantes que vous m'adressez. À défaut de votre douce présence, elles m'ont fait du bien et soulagé le cœur. Oui, je le sens, le bon Dieu nous ménage trop de consolations pour que nous nous appesantissions sur les chagrins inséparables de la vie surtout quand on a affaire à tant de personnes diverses, à tant de monde, en tous pays de la terre. Il faut se soumettre à ce que le Seigneur permet, quelque perçants que soient au cœur certains événements qu'on ne peut s'empêcher de déplorer.

Me voilà jeté dans les visites du jour de l'an qu'il me faut rendre à 200 personnes sur 2 000 peut-être qui sont venues me voir le jour de l'an. C'est un des tourments de ma position, mais il ne m'est pas permis de m'en exempter. Je dois, dès lors, réserver mes intervalles pour les affaires, comptant assez sur l'amitié de mes enfants pour qu'ils excusent un silence que je ne garde certainement pas devant Dieu, car ils me sont nommément présents chaque jour, au moins deux fois en présence de Notre Seigneur.

1192. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[2]

1192. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Bonne santé du Fondateur malgré de nombreuses occupations.

[Marseille,] le 11 janvier 1854.

C'est prodigieux ce qu'il me faut écrire de toute part au milieu de tout ce qu'exige de moi notre population si religieuse, etc. Je dois aux prières de la famille cette vigueur qui surprend tout le monde. C'est un don que Dieu ne m'accorde que pour que j'en use pour le service de l'Église. Nous irons donc tant que cela durera.

1193. [Au p. Dorey, à Nancy].[3]

1193. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection pour tous les Oblats.

[Marseille, le] 23 Janvier 1854.

---

[1] REY II, 490-491.
[2] REY II, 497.
[3] YENVEUX V, 186.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que les modifications introduites dans la Règle, sous le rapport de l'administration, doivent changer en rien les relations des membres de la Congrégation, quelque part qu'ils soient, avec le Supérieur Général; il est toujours le vrai et seul père de toute la famille et son cœur n'en aime que plus ses enfants à mesure que leur nombre augmente.

1194. [Au p. Bellon, au grand séminaire de Romans].[1]

1194. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproches au p. Bellon qui n'écrit pas. Repos du p. Rambert à Marseille. Fondation de N.-D. de Cléry par les pères Brun, Marchai et Dassy. Décès à Ceylan du p. Ciamin.

L.J.C. et M.I.

[Marseille, le] 28 janv[ier] 1854.

Cela commence, mon cher p. Bellon, à passer la permission. Croyez-vous donc que je puisse si facilement prendre mon parti, et vous considérer comme si vous étiez aux antipodes. C'est bien assez que vous soyez à Romans, et que je sois habituellement privé de votre bonne et douée présence. Écrivez-moi donc de temps en temps. Il me semble qu'il y a un siècle que je n'ai pas reçu de vos nouvelles.

Interruption d'un jour, ce qui te prouve, mon cher, ma bonne volonté trop souvent mise en défaut, tu le sais, je n'ai pas besoin de te dire comment.

Je te donnerai des nouvelles du p. Rambert. Il me semble qu'il se porte bien, et je suis tenté de croire que vous vous êtes un peu trop laissés préoccuper de la pensée que le climat où il avait été malade nuisait à son rétablissement. Dès le jour de son arrivée imprévue, je lui dis qu'il retournerait à son poste quand il aurait repris ses forces. Ce serait peut-être l'exposer à quelque inquiétude de le renvoyer avant la fin de l'hiver, mais quand je pense au surcroît de travail qui pèse sur vous tous, je voudrais ne pas attendre jusqu'à Pâques pour lui faire reprendre le chemin de Romans. Qu'en penses-tu?

Quel travail il m'a fallu faire pour combiner l'établissement d'Orléans, promis depuis si longtemps et pour lequel Mgr Dupanloup s'était si amicalement exécuté. Il lui avait fallu obtenir trois démissions, et il les avait lorsqu'il me pressait par six lettres consécutives de ne pas retarder l'exécution d'un projet non seulement arrêté mais en voie d'exécution. Je ne sais si je t'ai dit que je m'étais décidé à lui envoyer le p. Brun pour le titre curial, il fallait présenter un homme fait et d'expérience, mais il fallait au p. Brun un compagnon dévoué, et qui pût le soutenir et l'encourager au besoin. Il demandait en grâce qu'on ne lui associât pas un de nos jeunes Pères. J'ai dû faire encore un sacrifice, et lui donner le bon p. Marchai, si bon religieux et si plein de zèle. Tempier aurait voulu le réserver pour Galveston pour y remplacer le p. Baudrand, mais j'ai voulu aller au plus pressant, et le p. Marchai a reçu son obédience pour Orléans. J'ai envoyé le p. Dassy pour traiter avec l'Évêque, et pour leur donner l'espoir de lui voir faire q[ue]lque mission. Quand les choses seront bien en train, ce dernier Père reviendra à M[arsei]lle et je verrai de joindre un troisième Père, pris parmi les jeunes, aux pp. Brun et Marchai.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

J'avais écrit au p. Cumin[1] une lettre humble et toute doucereuse pour parer le coup de sa colère, j'y ai réussi en partie, mais il me demandait l'impossible en échange. Il faudra bien qu'il se contente du jeune Père que je lui enverrai. Je ne puis pas les jeter à la mer parce qu'ils sont jeunes.

Voilà, cher ami, q[ue]lques-unes de nos affaires qu'il me serait si agréable de traiter avec toi, mais il faut vouloir ce que le bon Dieu veut. D veut aussi, ce bon Maître, que je t'aime; c'est pourquoi je me plais à te le répéter en t'embrassant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je t'apprends avant la circulaire que j'ai reçu la nouvelle de la s[ain]te mort de notre p. Ciamin. Vous lirez avec édification ce que le bon p. Semeria m'en écrit. Ne tardez pas davantage de lui accorder les Suffrages prescrits. C'est une messe de chacun de vous et le reste.

1195. À Monsieur Tortel, directeur au grand séminaire, à Fréjus. Var.[2]

1195. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance et salutations. Occupations, joies et souffrances de l'Évêque de Marseille.

L.J.C. et M.I.

[Marseille, le] 31 janvier 1854.

Depuis quelque temps, mon très cher fils, je suis tellement occupé de choses extérieures que je passe des jours entiers sans pouvoir m'asseoir à mon bureau. Je me suis dit cent fois que j'avais à vous écrire, et cent fois j'en ai été détourné. Je suis aujourd'hui sur le point de sortir pour aller recevoir une profession religieuse, et déjà on vient m'annoncer que plusieurs personnes m'attendent dans ma chapelle, cependant je vous écris à la lueur des flambeaux, mais dusse-je ne vous dire que deux mots pour vous remercier de votre bon souvenir, et vous assurer de la constance de mon affection paternelle, je le ferais avant de quitter la place. Je n'ai pas besoin de vous dire combien votre lettre m'a fait plaisir; écrivez m'en de temps en temps sans vous formaliser du retard de mes réponses. Vous avez souvent vu de vos propres yeux combien je suis tenaillé. Mon diocèse, ou pour mieux dire l'immense ville que j'habite me donne du travail incessant, l'extension de la Congrégation m'oblige à une correspondance qui n'a plus de fin. Il y a sans doute des affaires coulantes, mais il y en a de bien difficiles, et quand il faut concilier des intérêts divers c'est la mer à boire. Grâces à Dieu vous ne me donnez point de souci à Fréjus. Mais que d'ennuis m'a donnés l'Amérique! Il a fallu chasser de la Congrégation] ce malheureux Chartreux[3] que nous avions admis avec trop de confiance sur l'étiquette du sac. Comment se méfier d'un religieux qui a passé dix ans à la Chartreuse? N'a-t-il pas fallu chasser aussi ce Mondini? Voilà les épreuves qui piquent jusqu'au sang tout en cueillant les rosés que le Seigneur veut bien nous accorder.

Adieu, adieu, cher fils, on m'appelle de tout côté; n'importe, j'ai eu le plaisir de m'entretenir un moment avec vous, et mon cœur me dit que vous me pardonnez mon

---

[1] Le p. Cumin, supérieur de la maison de Limoges, aurait désiré garder le p. Brun, bon prédicateur.
[2] Orig.: Lowell, arch. provinciales o.m.i., L. M.-Tortel.
[3] Le p. Lempfrit.

retard bien involontaire. Saluez tous nos Pères, et dites au p. Berne qu'il ait[1] aussi un peu de patience, je reconnais ma dette et je la payerai.

Je vous bénis tous, adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1196. [Au p. Berne, au grand séminaire de Fréjus].[2]

1196. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Remerciements pour les vœux de bonne année et les nouvelles du séminaire. Affection.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 février 1854.

Je vous avais, mon cher fils, fait annoncer par le bon p. Tortel que je ne tarderais pas de vous écrire quelques lignes dès qu'on me laisserait un moment de répit. Ayant à officier trois jours de suite aux Jésuites, à l'occasion de la béatification des Serviteurs de Dieu de Brito et de Bobola[3], je me suis permis aujourd'hui de manquer les vêpres dans l'espoir que personne ne viendra me déranger dans ce court intervalle. Je ne suis pas sûr d'obtenir ce repos, déjà quelqu'un vient de le troubler, n'importe je suis à vous et je saute à pieds joints sur un tas d'autres lettres qui réclament leur tour sur mon bureau encombre.

Je commence d'abord par vous remercier de vos bons souhaits, je les apprécie parce qu'ils sont l'expression des prières que vous avez la charité [de faire pour][4] votre vieux père dont vous connaissez l'affection pour vous.

Je ne saurais vous dire ensuite le plaisir que vous m'avez fait éprouver par les bons renseignements que vous m'avez donnés sur votre com-m[unau]té et sur votre séminaire. Je ne connais pas une plus douée récompense en ce monde des efforts de votre zèle et de votre dévouement. Le diocèse se ressentira du bienfait de vos bons enseignements et de vos édifiants exemples, et Dieu vous bénira pour le bien que vous aurez fait aux âmes. C'est ainsi que chacun dans sa sphère concourt parmi nous à étendre le Royaume de Jésus-Christ.

C'était très sérieusement, mon cher fils, que je vous avais chargé de la fonction qu'il vous a semblé si étrange de vous voir départir. Je savais que vous auriez l'ordre et la régularité, et je me flattais que vous apporteriez dans l'exercice de votre charge, j'en conviens, assez délicate, beaucoup de mesure et de convenance[5]. Ce que vous me dites me prouve que je n'ai pas été trompé dans mon attente. Vous avez d'ailleurs parfaitement bien fait de m'en référer comme vous avez fait. Soyez tranquille, je ne vous compromettrai jamais. Quand l'occasion s'en présentera, j'employerai le moyen que vous m'indiquez pour obtenir ce que vous désirez très raisonnablement.

---

[1] Ms.: est.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Berne.

[3] Jean de Brito (1647-1693), béatifié le 21 août 1853, et André Bobola (1591-1657) béatifié le 30 octobre 1853.

[4] Ms.: ...l'expression des prières que vous avez la charité de votre vieux père dont...

[5] Le p. Berne avait dit que la communauté souffrait de «certaines négligences très préjudiciables au bien commun.» Le Fondateur avait demandé au p. Berne de les lui faire connaître et sans doute de travailler à réformer ce qu'il pouvait, cf. Lettre M.-Berne, 8 septembre 1852. Il s'agissait probablement, entre autres irrégularités, de la façon dont les directeurs de séminaire passaient leurs vacances, cf. lettres nn. 1156 et 1163.

J'avais bien dit qu'on ne me laisserait pas tranquille, voilà que l'on entre dans mon cabinet. Oh! si j'avais une chambre au séminaire, comme j'irais m'y cacher! Mais vous connaissez la glacière qui m'est réservée dans cette triste maison, il ne faut pas songer d'y entrer de tout l'hiver.

Adieu donc bien vite. Que le bon Dieu bénisse les indiscrets; il faut que je leur pardonne aujourd'hui de m'avoir arracher à un entretien qui soulageait mon cœur, c'est vous dire qu'il est bien à vous, mon cher fils, que j'aime bien tendrement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1197. [Au p. Charles Baret, à Limoges].[1]

1197. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Remerciement pour les vœux de bonne année.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 6 février 1854.

Quelle bonne pensée, mon cher fils, vous avez eue de m'écrire! C'a été pour moi de véritables étrennes. Je ne sais si c'est la rareté de la chose qui m'en a fait sentir davantage le prix, toujours est-il que votre lettre m'a fait un indicible plaisir, et que je l'ai lue deux fois tant mon cœur trouvait de douceur à savourer les sentiments filiaux que vous y exprimiez avec abandon[2].

1198. [Au p. Dassy, à Orléans].[3]

1198. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de savoir que les Oblats prennent possession de N.-D. de Cléry. Reconnaissance à Mgr Dupanloup, à ses Vicaires Généraux et aux Sulpiciens. La communauté, complétée au plus tôt, comptera quatre Pères.

L.J.C. et M.I.

[Marseille,] le 11 février 1854.

J'attendais, mon cher p. Dassy, pour vous écrire que vous m'eussiez donné le dernier mot de vos arrangements avec l'excellent Évêque auprès duquel je vous avais envoyé. Votre lettre d'hier m'apprend que vous avez terminé, et que dimanche nos Pères seront installés dans leur nouveau gîte.

Je dois d'abord exprimer ma reconnaissance pour les bontés et l'accueil paternel de Mgr l'Évêque d'Orléans, et je suis vivement touché de l'aimable sympathie que vous avez rencontrée dans MM. les Vicaires généraux, et MM. de St-Sulpice[4]. Je n'ai pas l'honneur de connaître particulièrement MM. les Vicaires G[énérau]x, je ne parle pas de M. Gaduel, mais je ne suis pas surpris, quoique j'en sois très touché, que MM.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.
[2] Cette lettre, à peine commencée, fut reprise le 17 juillet, cf. lettre n. 1220.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dassy.
[4] Orléans comptait 12 Vicaires Généraux dont M. Gaduel, prêtre marseillais. Les Sulpiciens dirigeaient le grand séminaire.

de St-Sulpice aient reconnu en vous les enfants de l'homme le plus affectionné à leur précieuse Congrégation et qui s'estime heureux de le prouver en toute occasion.

Mon intention est bien de placer quatre missionnaires dans ce nouvel établissement, mais il faut qu'on ait un peu de patience et qu'on veuille bien considérer que nous ne formons encore qu'une petite famille trop étendue peut-être pour ses forces, aussi ai-je été inexorable pour les demandes qui m'ont été faites, quelque instance qu'on y ait pu mettre. Dès après Pâques, et un peu plus tôt s'il le fallait absolument, j'enverrai le troisième, c'est indispensable pour commencer à former la communauté. Quand on fera le premier essai d'une mission, ou d'une retraite en forme de mission, mon idée serait que vous la donnassiez, vous pourriez rester sur les lieux à guerroyer jusqu'à l'époque fixée pour le pèlerinage dont vous me parlez. Vous vous prépareriez pour en faire les frais, il me semble que cette action solennelle vous est dévolue. Quant au projet qu'on y a de m'y appeler, je suis bien vieux pour me permettre une pareille course. Ce serait sans doute une grande joie pour moi de voir installer la Congrég[atio]n dans ce sanctuaire avec la douce confiance d'y relever la dévotion à notre bonne Mère, mais Orléans est bien loin de Marseille!

Vous ne m'avez plus parlé de l'espoir qu'avait eu Monseig[neu]r d'Orléans de nous placer dans l'ancien cloître. Il ne faut pas perdre cela de vue. Quelle différence d'être resserrés dans un étroit presbytère, ou d'occuper le spacieux local d'anciens religieux? Je présume qu'après demain, quand vous serez sur les lieux, vous ranimerez le courage de ceux qui peuvent concourir au succès de ce beau projet.

Je vous prie, mon cher fils, de présenter mes hommages les plus empressés à Mgr d'Orléans, mes remerciements à MM. les Vicaires Généraux et mes sentiments affectueux en particulier à M. Gaduel. Je vais insérer quelques lignes à mes chers pp. Brun et Marchai sous votre pli. J'attends encore quelque lettre de vous avant votre retour et je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1199. [Au p. Pianelli, à Ajaccio].[1]

1199. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Refus d'accorder la dispense des vœux.

[Marseille, le] 6 mars 1854.

Votre lettre m'a profondément affligé. Il m'est impossible de dissimuler que vous avez laissé affaiblir en vous la grâce de votre vocation et que vous y êtes infidèle dans le fond de votre cœur. Trop vivement préoccupé des intérêts terrestres de votre famille, vous perdez de vue votre salut gravement compromis par le parti que vous me proposez. Vous étendez trop loin les devoirs de parenté. Pourvoir aux besoins d'un père et d'une mère, c'est tout ce que le religieux est tenu de faire, et encore il doit y pourvoir sans sacrifier sa vocation, quand on lui en donne la facilité. Tout ce que je puis accorder sans compromettre ma conscience et la vôtre, c'est de vous autoriser à accepter momentanément un poste lucratif en dehors de nos communautés, mais rompre vos liens sacrés, jamais je ne prêterai mon ministère à une pareille

[1] YENVEUX VIII, 321. Yenveux ne désigne pas le destinataire de cette lettre. Aucun Père ne sortit de la Congrégation en France en 1854, mais le p. Pianelli se préparait à la quitter - il le fit en 1855 - et sa famille était dans le besoin, cf. lettres Magnan à Mazenod, 7 février et 12 mars 1854.

profanation, jamais je ne serai complice d'un pareil assassinat spirituel. On vous conseillera peut-être de vous adresser directement à Rome. Prenez-y garde: *Deus non irridetur.* Souvenez-vous, mon cher enfant, que si vous en venez à cette extrémité, dont je laisserai peser la responsabilité sur vous, vous êtes obligé d'avouer à Rome que je vous ai refusé cette fatale dispense. Hélas! je sais qu'à Rome, quand on accorde cette dispense, c'est ordinairement pour débarrasser une Congrégation d'un sujet mécontent. *Ipse vident.*

1200. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[1]

1200. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Vandenberghe, maître des novices, sera également supérieur de la communauté. Frères cuisiniers. Apostats.

[Marseille, le] 10 mars 1854.

Votre nomination à la supériorité de la maison n'est pas faite pour alléger votre charge. C'est ainsi, mon cher fils, que nous sommes toujours les serviteurs des serviteurs de Dieu; car s'il est dit dans un sens que servir c'est régner, ici régner c'est servir.

On me demande partout des frères cuisiniers; tenez à faire apprendre l'art culinaire à vos frères convers, cela nous vaut mieux que de les faire travailler à la campagne.

Au nom de Dieu, dans vos instructions, ne craignez pas de menacer de damnation le malheureux qui, sous quelque prétexte que ce soit, trahit ses sacrés engagements. Il n'est pas un des malheureux qui se sont retirés que je ne regarde comme apostat. La dispense qu'ils arrachent est une sorte de violence de laquelle infailliblement on leur demandera compte au jugement de Dieu.

1201. [Au R.P. Fabre, directeur du grand séminaire, Marseille].[2]

1201. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaires: lettre au jardinier, actions sur la pompe de sauvetage.

L.J.C. et M.I.

[Marseille, le] 14 mars 1854.

Mon cher fils, je te fais passer la lettre que j'écris à Gras, jardinier. Tu la cachèteras après l'avoir lue, et tu la lui feras parvenir. Vraiment c'est impatientant de ne pouvoir rien terminer avec ce saint homme-là.

Je crains que Tempier n'ait oublié de te dire qu'il faudrait que j'envoyasse au plus tôt mes actions sur la pompe de sauvetage. Le journal nous annonce un terme fatal pour les échanger pour un titre définitif. Puisque ces braves gens m'ont fait ce cadeau, il ne faut pas le laisser tomber en déchéance par ma faute. C'est au Quai du Canal n° 3 qu'est le bureau; il faut y aller de 10 heures à midi ou de 3 à 5 heures.

---

[1] YENVEUX VII, 135; VIII, 232, 265.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre. Le p. Fabre avait été nommé procureur général au chapitre de 1850.

Adieu.

1202. [Au p. de L'Hennite, à N.-D. de Talence].[1]

1202. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Regret de ne pouvoir écrire plus souvent aux Oblats. Déclin des pèlerinages après le départ du p. Dassy. Relations sur les missions. Le cardinal Donnet va clôturer les missions. Notice sur N.-D. de Talence. Soigner sa santé.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 mars 1854.

Je suis bien sûr, mon cher fils que vous ne vous attendez à rien de moins

21 mars.

qu'à recevoir une de mes lettres, vous avez dû penser que j'étais un débiteur insolvable et qu'il n'y avait rien à attendre de moi qu'un peu de bonne volonté sans effet. J'avoue que celui qui ne connaîtrait pas la vie qu'on me fait mener ici pourrait en murmurer tout bas, mais vous, mon cher fils, qui avez vu les choses de près vous me plaignez sans doute et ne m'en voulez pas. Vous savez que je n'aurais pas de plus grand plaisir que de m'entretenir longtemps et souvent avec mes enfants que j'aime d'une affection si tendre, mais qu'il ne dépend pas de moi de suivre les impulsions de mon cœur et que j'en suis trop souvent réduit à aspirer vers eux comme je le fais pour Dieu par des jaculatoires pleines d'amour avec cette différence pourtant que Dieu bon les connaît et les agrée sans doute tandis que mes enfants ne les comprennent pas et ne m'en savent aucun gré. Il en est pourtant ainsi et depuis votre lettre à laquelle je réponds si tard je ne pourrais pas compter les flèches que j'ai ainsi décochées vers vous et qui malheureusement sont tombées sans vous atteindre. Aujourd'hui je tiens bon et quoique j'aie été dérangé déjà trois fois depuis que j'ai repris la plume j'irai à moins de force majeure jusqu'au bout.

Je veux commencer par vous demander comment vous vous portez. On m'avait dit que vous étiez souffrant et fatigué. Réponse exacte et sincère sur ce point. Vous me direz ensuite comment vont les choses à Talence. Je dois vous confier tout bas que j'ai reçu ici la visite d'un jeune Monsieur, propriétaire et habitant même de Talence, qui s'appelle Désiré Tolentin. Ce jeune Monsieur s'est cru obligé de me dire que depuis le départ du p. Dassy le pèlerinage était tombé à plat. Que du temps de ce Père on voyait accourir toute la ville de Bordeaux, les Congrégations bannières levées, les équipages en foule. Le sanctuaire était vivant et toujours en fête, mais que tout avait cessé depuis son départ, que la dévotion se portait ailleurs, et que Verdelais prospérait au détriment de Talence. Je n'ai pas dissimulé à ce Monsieur que je trouvais son récit exagéré et inspiré sans doute par une affection trop exclusive pour l'ancien supérieur. Cependant je me suis promis d'en écrire à quelqu'un de vous pour être mieux renseigné sur tous ces faits. En me répondant, commencez votre lettre au haut de la page. Ce blanc trop respectueux que vous laissez est un larcin que vous me faites. Écrivez-moi en deux séances, si vous voulez, mais noircissez tout votre papier de vos paroles si douées à mon cœur. Ayez soin entre tous de conserver le souvenir de vos missions par des relations suffisamment détaillées. Qu'il n'en soit pas de vous comme

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

de nous qui avons laissé s'ensevelir dans l'oubli des prodiges de grâces comparables à tout ce qu'on lit de plus beau des premiers temps du christianisme.

Je vois avec grand plaisir que le Cardinal de Bordeaux a adopté ma méthode d'aller clôturer les missions que l'on donne dans son diocèse. Je le regarde comme un devoir, mais quelle consolation pour le pasteur de se voir entouré de tant d'âmes converties et d'administrer le sacrement de confirmation et donner le Saint-Esprit à tous ces adultes qui ne le recevraient jamais sans cela! Je n'ai pas pu faire comprendre ailleurs une chose si claire et si frappante.

Vous attendriez, mon cher fils, mon consentement pour vous livrer à l'étude des documents qui pourront fournir matière à la notice que vous voudriez publier sur le sanctuaire de Talence. J'aurais voulu vous répondre plus tôt que loin de m'y opposer je verrai avec plaisir que vous releviez ainsi l'honneur de votre sanctuaire. Appliquez-vous donc à ce travail avec zèle et dévouement pour exciter davantage la dévotion des fidèles envers notre bonne Mère dont nous devons exalter la puissance. Ce que je vous recommande, c'est de ne pas trop vous fatiguer et de ménager vos forces. Dans quelques années vous aurez besoin de moins de précautions, mais vous êtes encore fort jeune et vous avez besoin de vous fortifier; faites surtout attention à la poitrine, évitez de vous exposer à prendre des rhumes. Dès que vous sentez la poitrine fatiguée, arrêtez-vous. Ces ménagements ne seront pas nécessaires longtemps encore, mais à présent faites-y attention.

J'aurais voulu vous donner quelques détails de nos petites affaires, mais il faut que je me dispose pour aller à un sermon de charité prêché dans l'église que vous avez édifiée par vos discours en l'honneur de Marie notre Mère.

Dites donc, est-ce que votre grand séminaire de Bordeaux ne nous fournira pas un seul sujet? Je commence à m'en étonner. Il est vrai que le supérieur, tout Sulpicien qu'il est, ne s'est guère montré de nos amis. C'est qu'il nous faut fournir à tant de besoins! Dieu y pourvoira. Soyons fidèles au Code qu'il nous a donné, et il nous enverra des imitateurs. Adieu, cher fils, je vous bénis et vous embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
S. G.

1203. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1203. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La Congrégation accordera une pension aux parents du p. Bellon.

[Marseille,] le 22 mars 1854.

... J'avais pourtant à vous témoigner la peine que m'a fait éprouver la mauvaise nouvelle que vous m'avez donnée par rapport à votre père. Vous ne doutez pas, je pense, de tout l'intérêt que je prends à la position où son état vous met. La santé, il ne dépend pas de vous de la lui rendre, mais vous pouvez un peu adoucir ses souffrances par le moyen que vous m'indiquez. J'y adhère de tout mon cœur. Vous partagerez avec lui et votre mère le traitement que vous recevez du diocèse de Valence. Vous vous entendrez pour cela avec le R.P. Procureur Général qui vraisemblablement aura plus de facilité de faire passer d'ici cette pension que vous ne pouvez le faire à Romans.

[1] YENVEUX III, 35.

1204. A Monsieur Baret, prêtre, miss[ionnai]re Oblat de Marie, rue Montet, à Limoges. Haute Vienne.[1]

1204. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproches au p. Baret qui manque de reconnaissance. Mgr Masquera.

L.J.C. et M.I.

[Marseille, le] 25 mars 1854.

Je suis fâché, mon cher p. Baret, de vous trouver en défaut, et que vous m'ayez mis dans le cas de vous faire un reproche amical sans doute, mais qui n'est pas moins un reproche. Je croyais vous avoir témoigné assez d'amitié pendant votre séjour à Marseille pour me flatter que vous m'auriez payé de retour et que mon cœur pouvait se reposer sur votre affection à laquelle je tiens comme une mère à l'amour de son enfant, mais quand on aime bien sa mère, vous savez plus mère encore que père, on le lui témoigne, on ferait naître les occasions pour lui prouver sa tendresse. En êtes-vous là, fils chéri? Vous savez ma sollicitude quand vous êtes en voyage. Il peut arriver tant d'accidents! Eh bien! m'avez-vous écrit encore une seule ligne pour m'apprendre votre heureuse arrivée? Qui sait! peut-être un autre que moi en sait quelque chose! Je n'ai pas voulu m'en informer. Cette aberration m'aurait fait trop de peine. Vous aviez pourtant pu comprendre que je n'avais consenti à votre voyage que pour vous faire plaisir. Les motifs allégués n'étaient à mes yeux que des *raisonnâtes* qui à elles seules n'auraient pas suffi pour autoriser un déplacement aussi considérable. Vous aviez travaillé pour les autres, vous auriez travaillé pour vous selon l'esprit de nos Règles à vous bien connues. Serait[-ce] trop exiger que de demander un peu de reconnaissance pour cette attention de ma part de venir en quelque sorte au devant de vos désirs?

Le courrier m'apporte à l'instant la réponse que j'attendais de Rome. Mgr Barnabe m'écrit: «mi do premura di significarle, che la Santità di N.S. non trova difficoltà sulla comunicazione richiesta dai parenti di Mgr Mosquera del noto Breve diretto alla S.V. Ill.ma relativamente a quel Prelato. Ciò posto può Ella senza difficoltà darne copia ai sullodati parenti del defunto Arcivescovo di Bogota[2].

Je pense que cette nouvelle vous fera plaisir. C'est par elle que je termine cette petite lettre qu'on ne me permet pas de continuer. Je vous bénis et vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille. S. G.

1205. [Au p. Chaine, à N.-D. de l'Osier].[3]

1205. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie d'apprendre que l'ex-père A. Chaine demande à revenir dans la Congrégation.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

[2] «Je m'empresse de vous faire savoir que la Sainteté de N.S. ne voit pas de difficultés à communiquer, selon les désirs des parents de Mgr Mosquera, le Bref qui vous avait été envoyé à propos de ce Prélat. Vous pouvez donc sans difficulté donner une copie de ce Bref aux parents du défunt Archevêque de Bogota.». Mgr Mosquera était mort à son passage à Marseille le 10 décembre 1853. Pie IX répondit par un Bref à la lettre par laquelle le Fondateur annonçait le décès et les funérailles solennelles du défunt. Le p. Baret prononça l'éloge funèbre (REY II, 482).

[3] RAMBERT II, 615; YENVEUX VIII, 315. Le p. Chaîne recommença son noviciat le 22 mars.

[Marseille, le] 1er avril 1854.

Que n'êtes-vous, mon bien cher fils, à portée de voir l'impression qu'a faite sur moi votre bonne, touchante, excellente lettre! Comme j'aurais voulu pouvoir vous presser sur mon cœur pour vous faire sentir les battements que les beaux sentiments que vous exprimez y excitaient! J'aurais voulu vous tendre les bras, vous embrasser tendrement, vous dire et vous répéter que tout est oublié, que votre retour, inspiré par des pensées si généreuses, si religieuses, me faisait éprouver un bonheur inexprimable qui me dédommageait du vif chagrin, de la douleur que m'avait causés, je ne dois pas vous le dissimuler, votre infidélité si bien réparée par votre démarche actuelle. J'aime à vous voir entrer avec courage dans les voies de l'humilité. Oh! que l'on est véritablement grand quand on s'abaisse devant Dieu! Et les seuls hommes à l'estime desquels on doit tenir, ceux qui se nourrissent de pensées surnaturelles, quel cas ne font-ils pas d'une démarche si conforme au devoir et qui répare si bien toutes les erreurs passées!

Je vous assure donc, mon cher fils, qu'il n'y aura dans toute la famille qu'un seul cri de joie à la nouvelle de votre résolution, à laquelle elle aura concouru par ses prières. Vous serez le bienvenu parmi vos frères, comme vous l'êtes pour le père qui n'a jamais cessé de vous aimer, et qui vous bénit en ce moment dans toute la plénitude de son cœur en vous embrassant tendrement.

1206. [Au p. Chaine, à N.-D. de l'Osier].[1]

1206. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La joie que ressent le Fondateur pour le retour du p. Chaine n'est pas exagérée; elle correspond à sa douleur et à la gravité de la faute d'infidélité aux vœux.

[Marseille, le] 24 avril [1854].

Mon cher fils, vous n'aurez jamais pu mesurer la profondeur d'un cœur de père comme le mien. Voilà pourquoi, peut-être, vous vous étonnez de m'avoir trouvé si tendrement affecté à votre sujet. Je ne veux pas, certes, atténuer votre faute que je considère, en mon âme et conscience, comme la plus grande qu'on puisse commettre après l'apostasie de la foi, mais plus la faute est grande, plus j'ai dû me réjouir de la voir si bien réparée. Aussi je vous déclare qu'en m'exprimant comme je l'ai fait, j'ai été bien au-dessous de ce que je ressentais de joie et de bonheur. Oui, il aurait fallu que vous fussiez présent à la nouvelle de votre retour; comme je vous aurais pressé tendrement entre mes bras; peut-être en sentant battre mon cœur contre le vôtre, en vous sentant mouiller le visage de mes larmes, auriez-vous compris le sentiment qui me dominait, et vous vous seriez bien dit que tout était pardonné, que tout était oublié. Oh! non, mon cher fils, qu'il ne soit plus question entre nous de cette époque d'égarement. Je ne veux plus en entendre parler. Je n'en suis pas moins vivement touché des bons sentiments que la grâce de notre bon Dieu vous inspire; j'en remercie journellement sa miséricorde, et je compte les mois de la pénitence que vous vous êtes imposée et qu'il fallait subir, d'après les lois canoniques, pour vous replacer avec

[1] RAMBERT II, 617; YENVEUX VIII, 316.

honneur au rang que vous avez reconquis par votre fidélité à la grâce et l'édification de votre conduite.

J'ai tout laissé pour vous écrire à la hâte ces quelques lignes. Je désire, mon cher fils, que vous lisiez ce qui se passe au fond de mon âme, et que vous m'aimiez en retour autant que je vous aime. Je vous bénis de tout mon cœur.

1207. [Au p. Baret, à St-Dizier].[1]

1207. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Manque de franchise du p. Baret qui prêche un mois de Marie sans avertir le Fondateur. Adresse de M. Masquera à Paris. Cadeau du Chapitre de Bogota.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 mai 1854.

Qui se serait jamais douté, mon cher fils, qu'en vous permettant d'aller faire un petit voyage d'agrément jusqu'à Limoges, de là vous prendriez votre essor pour aller prêcher le mois de Marie à l'autre extrémité de la France! Je ne veux pas approfondir cette pensée qui m'amènerait peut-être à vous reprocher de n'avoir pas été tel que je désire que soient avec moi tous mes enfants, c'est-à-dire, sans arrière-pensée, francs, sans détour, incapables de me surprendre par un subterfuge, persuadés que je me prêterai toujours très volontiers à ce qui est juste et raisonnable, faisable en un mot.

Quoiqu'il en soit vous êtes à St-Dizier, et c'est là où il faut que je vous écrive pour savoir l'adresse de M. Mosquera que vous avez oublié de me donner en m'envoyant l'intéressante lettre à laquelle vous deviez penser qu'il me fallait répondre[2]. Vous m'avez bien dit que vous aviez été lui demander l'hospitalité en passant à Paris, mais comment savoir à quel numéro des Champs-Elysées il fallait adresser ma lettre? Veuillez donc bien, mon cher fils, me faire passer sans délai cette adresse pour que je n'aie pas l'air de négliger de remplir un devoir de reconnaissance pour le Chapitre de Bogota auquel j'adresse mes remerciements et mes civilités pour correspondre à la bienveillance de M. Mosquera lui-même.

Vous ne me parlez pas dans votre lettre de la permission que je vous avais annoncée que le Saint-Père m'avait donnée de communiquer le Bref que Sa Sainteté avait eu la bonté de m'adresser à l'occasion de la nouvelle que je lui avais donnée de la mort du vénérable confesseur de la foi. J'étais disposé à vous en envoyer une copie, d'après cette aimable autorisation, mais j'en ai été détourné par les pp. Aubert et Nicolas qui croient être assurés que vous aviez déjà une copie de ce Bref dont vous aurez sans doute fait usage pour satisfaire au juste empressement de l'excellent M. Mosquera.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été touché de la belle pensée du Chapitre de Bogota. J'espère qu'il sera content de l'épître que je lui adresse en réponse de la lettre. Je recevrai avec reconnaissance et respect cette crosse sur laquelle je m'appuierai avec dévotion dans les jours de nos plus belles solennités.

Adieu, mon cher fils, prenez toutes les précautions nécessaires pour que votre poitrine ne souffre pas de vos prédications quotidiennes. Je vous embrasse avec toute

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Baret.

[2] Le Fondateur avait déjà écrit, le 1er mai, au Général Mosquera, frère du défunt Archevêque de Bogota, pour le remercier d'une lettre reçue.

la tendresse de mon cœur paternel, vous savez combien il vous aime, je vous bénis aussi. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1208. Pour le p. Fabre [au grand séminaire de Marseille].[1]

1208. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Aménagement de la maison de campagne St-Louis. Lettre à Mgr Taché.

L.J.C. et M.I.

Allauch, le 29 mai 1854.

En t'envoyant, mon cher fils, une lettre pour Mgr Taché, je veux te recommander d'envoyer à la campagne le marchand de papier appelé Borelly, pour qu'il prenne la mesure des appartements qu'il nous faudra tapisser; il aura soin de spécifier chaque salon ou chambre pour que nous sachions le choix qu'il nous faudra faire. Au rez-de-chaussée, il aura à mesurer le salon de compagnie, le grand et le petit salon à manger. Au premier toutes les chambres, exceptée celle qui donne du côté de la fontaine. Au second les deux chambres, l'antichambre et la pièce qui doit encore servir de chapelle. Tu ferais bien de faire aller le marchand à St-Louis le jour que tu t'y trouveras toi-même.

Adieu, n'oublie pas de faire savoir à Marc Cailhol que deux miss[ionnai]res sont sur le point de partir et qu'ils attendent les effets de sa charité pour leurs missions[2].

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Il serait à propos de faire copier ma lettre à Mgr Taché sur notre registre[3]. On est bien aise de se rappeler ce que l'on a écrit, quand les lettres doivent aller si loin et qu'elles peuvent quelquefois, comme cela nous est arrivé, être interprétées autrement qu'elles n'ont été inspirées. Le registre doit être dans mon cabinet. Joséphine en a la clef.

Si tu penses qu'il vaille mieux voir d'abord si le marchand de papier en a qui nous conviennent avant de l'envoyer prendre les mesures, tu pourras attendre mon retour. Hâte toujours le travail du vestibule, il faut absolument qu'on y mette deux ouvriers.

1209. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[4]

1209. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visite pastorale. Départ de missionnaires. Crosse de Mgr Masquera. Travaux à St-Louis.

L.J.C. et M.I.

Aubagne, le 1er juin 1854.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.
[2] Les pères A. Saint-Genays et J.-E. Flurin, envoyés à Jaffha.
[3] II ne reste plus qu'un bref extrait, conservé dans Yenveux, de cette lettre écrite à Mgr Taché le 28 mai 1854, cf. *Écrits Oblats*, II, 81.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

On m'a remis ta lettre, mon cher fils, en arrivant hier soir à Aubagne. Notre cérémonie de ce matin a été très longue, nous sortons de l'église après onze heures, je n'ai donc que le temps de te dire deux mots avant dîner.

Il me semble que Marc Cailhol a été bien avare. Comment pouvait-il croire qu'il donnait assez par le peu qu'il a fourni à nos derniers partants? Quoiqu'il en soit, je pense qu'il ne vaut pas la peine de différer le départ de nos missionnaires pour attendre quelques misères qu'il pourrait leur fournir. On sera d'ailleurs toujours à temps de les employer lors même qu'il les donnerait après le départ des missionnaires. Le besoin est assez pressant à Ceylan pour qu'on se presse un peu de venir au secours de cette mission.

Il ne vaut pas la peine que je t'envoie ce qui te concerne dans la lettre que je viens de recevoir de la terre de Natal, je serai, Dieu aidant, rendu à Marseille samedi.

Je serais bien contrarié si ma lettre à Mgr Taché manquait le départ du p. Grandin. N'est-ce pas à lui que nous devions adresser nos plis? Il me semble que le p. Aubert, qui est au courant des départs, m'avait dit que nous y serions à temps jusqu'à mercredi. N'était-ce pas ce jour que le frère, compagnon de voyage du p. Grandin, devait partir de Marseille?

Je suis en peine que l'on ne me parle pas de la crosse qui avait [été] mise à la diligence dix jours avant la lettre que je reçus de M. Mosquera. Comment n'est-elle pas arrivée? Informe-t'en un peu à l'évêché, et si on ne l'a pas reçue, il faudra s'informer au bureau de la diligence ce que signifie ce retard. On trouvera la lettre d'avis du frère de l'Archevêque sur mon bureau. Je m'en serais servi volontiers à l'office de la Pentecôte.

J'espère que l'on aura envoyé un second ouvrier pour stuquer le vestibule de la campagne. Tu auras pu le reconnaître dans la visite que tu a[s] dû faire aujourd'hui. J'étais menacé de voir cet unique ouvrier qui y travaillait passer encore trois semaines chez moi. Tant valait-il renoncer à aller à la campagne cette année.

Midi sonne, on va dîner. Ce n'est pas trop tôt pour moi qui n'ai pas mangé depuis hier à cette même heure. Je me trouve bien de ne rien manger le soir dans mes tournées.

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur et te bénis. f C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1210. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1210. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à venir à Marseille à l'occasion de la profession du p. de Saboulin.

[Marseille, le] 11 juin 1854.

Je compte bien que la convalescence te laissera la faculté d'exécuter le projet de venir me voir à l'occasion de la profession du p. de Saboulin[2] que j'ai trouvé en effet d'une joie et d'un contentement extraordinaires. Nous n'aurons pas certainement à nous repentir d'abord d'avoir poussé cette belle âme au sacerdoce, et ensuite de lui

---

[1] YENVEUX VIII, 130.

[2] Léon Jules de Saboulin, né le 14 septembre 1801 à Aix, prêtre le 28 décembre 1852, oblat le 15 juin 1854.

avoir facilité son entrée dans la Congrégation. Indépendamment de ses vertus qui profiteront à tous, il pourra très bien rendre bien des petits services que d'autres, mieux portants que lui, seraient incapables de rendre. Je suis donc tout à fait de ton avis sur tout ce que tu me dis à ce sujet.

1211. [Au p. J. Lagier, au grand séminaire de Fréjus].[1]

1211. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission d'aller chez sa mère. Les directeurs de séminaire doivent passer leurs vacances en communauté.

[Marseille, le] 16 juin 1854.

Je consens à ce que vous alliez porter à votre bonne mère les secours dont elle a besoin, mais je tiens qu'il ne passe pas en principe que dans nos communautés de séminaire, une fois les classes finies, chacun soit libre de se mettre en voyage. C'est un abus que je ne puis tolérer. Nous sommes des hommes de communauté et non des coureurs de grand chemin. Les séminaristes partis, la communauté religieuse n'en subsiste pas moins. Quoique le travail des professeurs ne soit pas plus pénible que l'exercice des missions, je veux pourtant croire qu'on a besoin d'un certain repos, mais on doit prendre ce repos dans sa communauté, qui peut au besoin se transporter dans la campagne dépendante de la maison. À part cette dernière concession, c'est ainsi que l'entendent les Jésuites, les Lazaristes, les Picpussiens et tous les autres Ordres religieux qui font le service des séminaires.

Je vous ai dit, dans une autre occasion, que nous n'étions pas des Sulpiciens; il est donc inutile de nous enquérir de ce qu'ils font; et encore, je puis vous assurer que pendant les cinq ans que je suis resté à Saint-Sulpice, à Paris, je n'ai pas vu un seul des directeurs bouger de place pendant les vacances.

Je veux donc bien inculquer ce principe, afin qu'il en conste dans toutes nos communautés de séminaire. Ainsi, qu'on le sache bien, il serait inutile de me demander la permission de sortir de sa communauté pendant les vacances scolaires, à moins qu'on ait à me présenter une raison tellement fondée que je pourrais y faire droit à l'égard d'un autre membre quel qu'il soit de la Congrégation dans toute autre communauté que celles des séminaires. Cette égalité est réclamée par la justice pour la bonne discipline de la régularité religieuse.

Les médecins envoient le p. Picus aux eaux. Le p. Chauviré, à qui j'avais refusé l'année dernière d'aller visiter son père, revient à la charge. Dieu sait avec quelle répugnance je lui accorde cette permission! C'est en quelque sorte forcé et contraint, c'est au point que je me demande s'il ne convient pas de faire le sacrifice de lui donner un compagnon. Qui sait si le p. Chauvet ne me demandera pas d'aller voir sa sœur, ses raisons valent celles des autres. Voilà la communauté réduite à deux qui auront tout droit de se plaindre de leur solitude.

Combinez les choses pour que les absences n'aient pas lieu en même temps et pour qu'elles ne soient pas trop prolongées. Vous aimez la franchise, souffrez mon cher Père que je vous dise pour le bien commun qu'on n'a pas été édifié les années passées de la longueur de votre séjour hors de la communauté. On s'attendait à autre

---

[1] YENVEUX II, 18, 19.

chose d'un religieux de votre trempe. Évitons, mon cher et bon Père, scrupuleusement de mal édifier. C'est un des grands devoirs de ceux qui sont à la tête des autres.

1212. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1212. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi de deux frères convers. Vœux du p. de Saboulin et du f. Mauran.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 juin 1854.

J'avais, mon cher p. Vincens, commencé une lettre pour vous qui est restée sur mon bureau au séminaire. Je présume que le p. Tempier vous écrira de son côté. Cependant les deux frères qui vont partir pour l'Osier étant bien aises d'avoir une ligne de moi, je me fais un plaisir de vous écrire pour vous faire savoir que ces braves enfants vont vous trouver en qualité de frères convers. Ils ont pris cette décision avec une résignation exemplaire. Le f. Abric restera dans nos maisons d'Europe, le f. Bodard a désiré être envoyé aux missions étrangères. Il pourra se rendre utile à Galveston où l'on a besoin d'un frère en qui on puisse se confier.

J'ai reçu les vœux du p. de Saboulin, le s[ain]tjour du *Corpus Domini*, et aujourd'hui ceux du f. Mauran[2].

J'ai hâte de vous avertir de ne pas admettre encore au noviciat le postulant Lacroix que le p. Aubert vous a adressé avec un peu trop de confiance. Il m'est parvenu des renseignements qui exigent que nous agissions avec réflexion. Dans quelques jours je vous dirai au juste ce qu'il faut en penser. Adieu, cher p. Vincens, j'ai reçu votre lettre, c'est à cette lettre que j'avais commencé de répondre ce matin.

Nos deux voyageurs me pressent.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je n'ai pas besoin de vous recommander de traiter avec ménagement ces pauvres enfants. Il faut pourtant que la ligne de démarcation s'établisse, mais le plus doucement possible.

1213. [Au p. Ch. Baret, à N.-D. de Cléry].[3]

1213. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de ne pas laisser longtemps le p. Barret à Cléry. Réflexions sur sa demande d'aller passer quelque temps au noviciat.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 juin 1854.

Plains-moi, mon bien-aimé fils, mais ne te fâche pas contre moi. Quand le p. Aubert t'a annoncé que je voulais t'écrire, c'était en effet mon intention, mais qui peut dire tout ce qui m'en a détourné?

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.
[2] Ms.: Maurand.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

Entr'autres choses j'ai dû faire souvent ce que je fais aujourd'hui à ton occasion. Je m'étais rendu au séminaire avec mon portefeuille plein. On me remet à la poste ta lettre du 19 écrite de Cléry. Eh bien, je laisse de côté toute ma pacotille, et ne songe qu'à m'occuper de toi, parce que ta lettre est pressante et qu'il te faut une prompte réponse.

Si je t'avais écrit quand je me proposais de le faire, tu saurais que mon intention n'était pas de te laisser à Cléry. Je voulais simplement te montrer comme une pièce de mon trésor. Il était question d'un fameux pèlerinage où il fallait payer de sa personne. Tu comprends toi-même qu'il n'était pas possible de laisser faire les honneurs de la Congrégation] aux deux Pères qui se trouvaient sur les lieux; je rends certainement justice à toutes leurs éminentes qualités sous le rapport de la vertu, de la science relative très suffisante pour une position ordinaire, etc., mais pour une solennité d'éclat où l'on annonçait non seulement toute la bonne compagnie d'Orléans, mais encore une partie du faubourg St-Germain, ils n'auraient pas consenti eux-mêmes d'en faire les frais. Tu étais à portée de rendre ce service, je t'en ai chargé. Tu aurais pu aussi faire quelque apparition dans le diocèse, sans doute pour y faire du bien, mais aussi pour établir la réputation de la Congrég[atio]n. Tu serais ensuite revenu reprendre d'autres fonctions dont tu te serais acquitté avec ton zèle ordinaire. Voilà toute ma pensée. Les choses étant comme tu me le dis, je comprends que ta présence est moins nécessaire. Je suis pourtant un peu contrarié que tu n'aies pas eu l'occasion de te montrer à Orléans par la raison que je t'ai dite plus haut. Il n'est pas défendu de se prévaloir des moyens que Dieu met à notre disposition pour l'avantage de l'œuvre que sa bonté nous confie; c'est dans l'ordre, et je né m'en fais pas scrupule quoique personne ne veuille moins que moi s'appuyer sur des moyens purement naturels. Toute ma confiance est en Dieu, raison de plus pour user de ses dons. Chacun ensuite doit faire un retour sur lui-même et ne rien s'approprier de ce qu'il a reçu. Toute gloire doit remonter à sa source *soli Deo honor et gloria.*

J'aurais été tenté, cher et bon fils, de te faire quelques reproches pour ne m'avoir rien dit et des bénédictions accordées à ta mission de St-Dizier et de ton apparition à Nancy où tu as dû t'aboucher avec le père Aud[ruger]. Je viens de lui écrire en réponse à la lettre où il se montre si peu corrigé de ses injustes préventions, si faible dans ses résolutions. Mais comment se plaindre d'un fils chéri, qui sous l'inspiration de la grâce me confie des sentiments si édifiants. J'en suis vraiment touché et je me réjouis de ta généreuse correspondance à cette douce inspiration, mais j'entrevois quelques difficultés à l'exécution de ton projet. Est-ce simplement dans la maison de l'Osier que tu voudrais passer quelque temps au voisinage du noviciat pour t'édifier de la fidélité de ces âmes ferventes? La pensée est bonne, mais l'expérience a prouvé que le séjour transitoire des Pères étrangers à la maison n'a jamais édifié les novices, au contraire ce renfort donné aux habitués qui vraisemblablement se gênent moins qu'il ne faudrait a toujours produit un mauvais effet, si bien que j'ai été prié de ne plus donner de permission pour qu'on vienne se reposer à l'ombre de ce sanctuaire. Tu me diras peut-être que ce n'est pas là ce que tu me demandes, puisque tu veux refaire, à ce que tu me dis, un peu de noviciat. C'est donc en vivant en novice pendant quelque temps dans l'enceinte du noviciat et séparé de la communauté comme le sont les novices. Je conçois parfaitement cette pensée, je la trouve louable, et je ne mets pas en doute que toi comme tout autre ne dut en retirer un très grand avantage. Mais comment expliquer cette insolite résolution? Si cela passait en usage, et que de temps en temps on vît des Pères venir ainsi se retremper dans le creuset où bout l'or de l'amour de Dieu, de la pure charité, je ne demanderais pas mieux, je ne saurais trop y applaudir. Mais ce premier exemple que je verrais si volontiers imité doit, ce me

semble, être appuyé sur un second motif apparent. Je trouverais dans ta position ce motif dans certains services que tu pourrais rendre aux novices avec lesquels tu vivrais. Ce serait par exemple de faire une classe d'anglais, chose si nécessaire que je réclame à grands cris à l'Osier comme à Marseille, et qu'on a toujours trouvé le moyen d'éluder, du moins à M[arsei]lle au grand détriment de ceux que j'envoie en mission hors de France. Il faut partout savoir parler anglais. Qu'on en sache au moins, avant de partir, assez pour se faire entendre. Ou bien une classe de composition, mais tu n'aurais pas le temps de faire grand chose en ce genre. Du reste si l'on veut vivre régulièrement en bon religieux, on le peut bien dans nos comm[unau]tés, en suivant la Règle et se pénétrant de son esprit. Adieu.

Faut-il bien pourtant que je trouve la place pour t'embrasser et te bénir. J'attends la lettre que tu m'annonces du p. Brun pour décider ton départ de Cléry. Il faut aussi que je m'informe si le p. Richard n'est pas en mission. Il faut que le[s] pp. Brun et Marchai soient revenus de leur premier avis; ils m'avaient précisément demandé un homme tout formé.

1214. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1214. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Que les directeurs du séminaire passent leurs vacances en communauté. Retraites. Prochaine visite du Fondateur.

[Marseille,] le 3 juillet 1854.

Mon cher p. Bellon, je suis stupéfait de vous voir vider votre maison, comme si c'était chose jugée que nos communautés dans les séminaires doivent se dissoudre à l'époque des vacances des élèves; mais ce n'est pas cela du tout, je me suis expressément expliqué à ce sujet, soit à Fréjus, soit à Ajaccio. Quelle raison y aurait-il pour que les missionnaires de nos autres communautés n'allassent aussi se promener et courir le monde à une époque donnée? Cela est intolérable. Aussi je vous prie de revenir sur toutes ces permissions que vous avez données. Quand les séminaristes sont partis, la communauté des missionnaires reste. Les directeurs se reposent, s'ils en ont besoin, dans leur communauté où l'observance de la Règle doit demeurer en vigueur, avec les seules modifications que peut exiger la santé de tel ou tel membre de la communauté. Si un voyage est nécessaire, on le combine de façon d'abord à ce qu'il soit de courte durée et qu'il ne nuise pas au bon ordre et à la régularité de la maison. C'est vous dire que, dans la supposition que l'absence momentanée de deux membres de la communauté soit jugée nécessaire, il faut qu'ils ne quittent que successivement, afin de ne pas réduire la communauté à ne pouvoir plus accomplir les devoirs qu'impose la sainte Règle.

... Avant tout je prononce que jamais je ne permettrais, sous quelque prétexte que ce soit, qu'on aille faire des retraites dans d'autres communautés que les nôtres. Dites-le au bon p. B[erthuel] pour qu'il s'ôte cette fantaisie de la tête.

Retenez donc tout votre monde sans hésiter jusqu'à mon passage à Romans. Je vais vous tracer mon itinéraire. Sauf force majeure, je partirai d'ici le 18. Je me rendrai à N.-D. de Lumières dont je visiterai la communauté renforcée aujourd'hui de

[1] YENVEUX II, 17; IV, 189; REY II, 502.

tous les scolastiques oblats qui s'y sont rendus depuis l'ouverture des vacances. De là, je partirai pour Valence, Romans, etc.

J'approuve fort que le p. Chauvet[1] exerce son zèle en donnant quelque retraite, c'est un motif légitime pour faire une excursion hors de sa communauté.

1215. [Au p. Charles Baret, à N.-D. de Cléry].[2]

1215. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de ne pas rester plus longtemps à Cléry et d'aller se retremper au noviciat de N.-D. de l'Osier.

L.J.C et M.I.

Marseille, le 6 juillet 1854.

Pourquoi t'inquiéter, mon cher fils, d'avoir à m'écrire pour que je m'occupe encore de toi. [N']y a-t-il rien de plus agréable à mon cœur que de m'occuper de mes enfants. Je le fais tous les jours et plusieurs fois par jour devant le Seigneur pour le remercier de tous les dons dont il vous a comblés et pour me réjouir en sa sainte présence d'être le père de tels enfants! Oui de t'avoir toi en particulier pour fils et de t'aimer comme je t'aime. Je sais qu'en parlant humainement cela pourrait me donner quelquefois quelque peine par la persuasion que, faute de le comprendre assez, tu ne corresponds pas autant que je pourrais le désirer à ce sentiment si profond dans mon âme, mais non je me mets, grâce à Dieu, au-dessus de cette considération trop humaine, et je t'aime en Dieu parce que tu le mérites et cela indépendamment de tout retour quelque douce que fût pour moi la pensée de l'avoir obtenu.

Quand tu t'étonnes, mon cher fils, de n'avoir pas reçu une seconde lettre de moi au sujet de la demande que tu me faisais, tu n'as pas fais attention que je suis depuis 15 jours en visite pastorale, c'est-à-dire, que je partais à 6 heures du matin pour ne rentrer que le soir à la nuit. Il me semble d'ailleurs que je m'étais assez expliqué. Je ne t'avais pas envoyé à Cléry pour y rester, c'était pour que tu y fisses acte de présence, et que l'on sût dans le diocèse par quelque instruction que tu aurais pu faire que nous avions dans la Congrégation des sujets de plusieurs genres. Vous me mandez, tant toi que le p. Brun, qu'il y aurait au contraire des inconvénients à te montrer comme je l'entendais, dès lors ta présence n'est plus nécessaire à Cléry.

Restait ta seconde proposition sur laquelle tu reviens dans la lettre à laquelle je réponds, sans t'expliquer sur les objections que je faisais à ton projet. Elles avaient pourtant assez de poids pour que tu t'en expliquasses en m'écrivant. Elles subsistent toujours. Je te répète donc que l'expérience a prouvé que la présence des Pères étrangers dans la maison du noviciat n'est pas utile aux novices; j'ai donc dû prendre la résolution de ne plus permettre que sous prétexte de repos ou tout autre, on aille à l'Osier des diverses maisons de la Congrégation. Je t'ai dit que ce serait différent si tel de nos Pères, voulant se retremper dans la ferveur de son noviciat, demandait de s'y replacer de nouveau pendant quelques semaines dans la disposition d'édifier par sa régularité, son esprit de recueillement, son silence, etc., tous les novices et les autres Pères de la maison. La difficulté que je [me posais] n'en est pas une à proprement parler, parce qu'il sera toujours facile de faire comprendre que l'on n'a été mu dans

---

[1] Casimir Chauvet. Le p. Cyr Chauvet se trouvait au grand séminaire de Fréjus.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

cette résolution de passer quelques jours au noviciat que pour reposer son âme et la retremper dans la ferveur de la société de tant de bons novices. Si cela prenait ce serait excellent. On n'aurait plus besoin de me demander, ce que je refuserai toujours, d'aller passer quinze jours à la Trappe ou à la Chartreuse pour y chercher ce que l'on peut trouver facilement chez soi. Mais il faut un peu de courage et une forte résolution pour se séparer totalement de la communauté particulière de l'Osier, étant si près des prêtres qui la composent et avec lesquels il ne faudrait pas avoir plus de rapports que les simples novices n'en ont. Il faut en un mot consentir à vivre dans la solitude du noviciat comme ceux qui s'y préparent à la sainte profession religieuse. Est-ce là ce que tu entends? Dirige tes pas alors vers ce sanctuaire; sinon reviens tranquillement à Marseille où tu te sanctifieras tout simplement dans l'observance de ta Règle, donnant le bon exemple et le recevant comme cela doit être toujours dans toutes nos maisons.

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse et te bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1216. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1216. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Règles relatives aux vacances des directeurs de séminaire. Permission au p. Bellon de venir à Marseille en passant par la Salette et Manosque.

[Marseille,] le 9 juillet 1854.

Je me proposais de juger la question sur les lieux en établissant en pleine communauté les principes qui doivent être reconnus et suivis. Je vous dois d'avance ce que j'aurais définitivement réglé: c'est que, dans le cas où j'aurais reconnu qu'il est à propos que tel ou tel fasse une courte absence, j'aurais fixé le temps et je n'aurais pas permis qu'il s'en absentât plus de deux à la fois, à moins que ce ne fût pour remplir quelque devoir du saint ministère, comme serait de donner quelque retraite spirituelle à des communautés religieuses ou à des paroisses, ce qui rentrerait dans les attributions des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Je voudrais même qu'on pût procurer ce genre de travail, modérément sans doute, mais d'une manière utile pour le prédicateur et pour ceux qu'il évangéliserait.

[...] II est donc parfaitement dans l'ordre qu'étant déchargé du soin de votre séminaire vous vous rendiez auprès de moi. Je consens très volontiers que vous veniez par le chemin le plus long. Si votre dévotion vous porte à monter à la Salette, à la bonne heure, mais je ne juge pas à propos de vous permettre d'aller à N.-D. du Laus. Je vous autorise à passer par Manosque pour y saluer vos parents, mais faites en sorte que votre course soit courte pour qu'elle puisse être avouée aux yeux des membres de la Congrégation qui pourraient se demander pourquoi chacun ne jouirait pas du privilège d'aller courir ça et là, comme quelques-uns se le permettent sans plus de raison qu'ils ne pourraient en alléguer eux-mêmes. Ce qui serait tellement subversif de toute discipline régulière que tant vaudrait renvoyer chacun chez soi.

Adieu, mon cher p. Bellon, quelqu'un plus sévère que moi trouve le détour que vous allez faire bien long et bien coûteux, n'importe, *quod scripsi, scripsi*. Je vous embrasse tendrement et vous bénis.

Ch. J. E., évêque de Marseille.

---

[1] YENVEUX II, 17; VI, 106.

1217. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1217. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Fabre va vérifier l'état financier des maisons. Tournée de prédication du p. Vincens.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 juillet 1854.

Cher père Vincens, j'espérais être à temps de vous embrasser avant que vous quittassiez l'Osier, mais le choléra s'étant montre à Marseille je ne dois pas quitter mon poste. Nous aurions eu pourtant bien des choses à traiter dans les quelques jours que nous aurions passés ensemble à l'Osier. Puisque le bon Dieu ne le permet pas, je décide d'ici ce qu'il y a à faire. D'abord j'envoie le p. Fabre qui devait m'accompagner avec commission expresse de vérifier l'état financier de toutes les maisons par lesquelles il passera. 2° Je lui donne pour compagnon de voyage l'excellent p. Génin qui remplacera le p. Fayette dans l'emploi de procureur économe. Le f. Audric l'aidera dans ce qui exigera de la fatigue corporelle, etc. 3° J'envoie au p. Fayette l'obédience pour se rendre à Cléry dès qu'il aura rendu ses comptes au p. Procureur Général.

J'envoie au p. Baudre la dispense attendue dont je lui conseille de profiter dès dimanche prochain, solennité de N.-D. du Mont Carmel.

J'attends avec impatience des nouvelles de Brest ou de Quimper. Le changement de direction du p. Baudre va nous jeter dans un embarras inextricable, mais il le faut si sa présence est une condition *sine qua non* de l'établissement projeté[2].

Creusez-vous la tête comme nous l'avons fait pour trouver un bon professeur pour les six ou sept novices qui non seulement n'ont point fait de rhétorique, mais qui ont très mal ou très imparfaitement fait leurs premières classes.

Ne vous tuez pas dans l'énorme travail que vous allez entreprendre et n'oubliez pas de m'écrire des diverses stations où vous vous arrêterez.

Adieu, bon voyage, bonne santé, et point d'excès dans votre travail déjà si considérable. Adieu, je vous bénis et vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
Sup. Gén.

1218. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[3]

1218. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Choléra à Marseille. Dispense de l'abstinence. Que le p. Fabre fasse calmement son examen des comptes des maisons et ne revienne à Marseille qu'après l'épidémie.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 12 juillet 1854.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post-, L. M.-Vincens.
[2] On avait nommé le p. Baudre, encore novice, supérieur de la mission de Galveston au Texas, cf. Conseil général, 22 mai 1854.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

Mon cher et bon fils, je voulais t'écrire aujourd'hui pour te tenir au courant de notre état sanitaire. Avant de prendre la plume, je viens de recevoir ta bonne lettre du 10. Je commence par te remercier.

Le 15 juillet 1854.

Je reprends la lettre commencée depuis plusieurs jours. Je t'ai écrit depuis d'un autre laboratoire, mais il convient que je te tienne au courant de notre état sanitaire. Hélas cela ne va pas mieux. Nous avons eu hier 116 décès, dix de plus qu'avant hier, sur une population diminuée d'une soixantaine de mille âmes. Il n'y a pas de raison pour que rémigration s'arrête. On ne peut suffire à la préfecture aux demandes de passe-ports, et encore le plus grand nombre s'en passe. C'est une panique générale. On fuit plutôt qu'on ne s'en va. Jusqu'à présent aucun prêtre n'a été atteint. Je ne puis pas dire qu'il n'y en ait point qui ait peur. Les nôtres n'en sont pas là, grâces à Dieu; on frappe chaque nuit plusieurs fois à la porte du Calvaire. Les Italiens surtout ne sont pas épargnés. Tous ceux qui sont atteints périssent.

J'ai enfin cédé à l'entraînement de l'opinion. Contre mes convictions personnelles j'ai accordé jusqu'à N. D. d'Août dispense de l'abstinence du vendredi et samedi. On attendait cela comme un remède efficace de préservation. Je l'ai fait malgré moi. J'ai prescrit en même temps la collecte, secrète et post-communion à la messe et une oraison au salut. Cela paraîtra bien terne aux Aixois qui font des démonstrations extraordinaires, des neuvaines, des processions pour se préserver de la mauvaise influence de notre voisinage. C'est bon pour eux qui n'ont rien, mais j'ai pensé que pour nous qui sommes dans le foyer, les prières que j'ai indiquées étaient très suffisantes pour attirer la miséricorde de Dieu sur nous sans effrayer encore davantage une population déjà si épouvantée. Quant à moi, qui n'ai pas la moindre crainte, je vais toujours mon train. Je suis allé avant-hier bénir les écoles de St-Barnabé. Demain j'irai consacrer l'église de la Capelette, lundi je ne refuserai pas d'aller dire la messe aux Carmes, ainsi de suite.

Tu comprends que dans cet état de choses, je ne dois pas songer à me mouvoir. Je resterai au poste jusqu'à la fin totale de la maladie. Ainsi il faut que je renonce à la visite que j'aurais tant eu de plaisir à faire à l'Osier. J'ai écrit à l'Évêque de Viviers de ne plus compter sur moi. Toi, ne te presse pas. Fais tes affaires lentement. Je ne veux pas de manière ou d'autre que tu reviennes à Marseille tant que le choléra y fera des ravages. Tu es en mission, prolonge-la à ton aise. Passe de l'Osier à Romans, de Romans à l'Osier, puis à Lumières et à la Blachère, s'il le faut, mais ne songe pas à revenir à Marseille. C'est sans doute une grande privation pour moi de ne pas t'avoir auprès de moi. Mais j'en fais de bon cœur le sacrifice pour ne pas t'exposer, surtout n'étant pas maître de repousser totalement certaines impressions morales qui pourraient nuire à ta santé. Charge-toi de prier pour nous et pour notre pauvre peuple affligé, c'est tout le service que je puis consentir que tu nous rendes.

Quand tu seras en train de ton examen, tu m'en diras quelque chose. Sois implacable dans tes recherches, tranche dans le vif, il faut mettre la plaie à découvert, et la guérir par le fer et le feu, sans pitié ni ménagements[1].

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse avec toute mon affection paternelle pour toi, et je te bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

---

[1] Il s'agit uniquement de l'examen des livres des comptes.

1219. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[1]

1219. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Bonne santé du Fondateur et des Oblats de Marseille malgré le choléra.

L.J.C. et M.I.

Marseille, [le] 13 juillet 1854.

Cher et bon fils, j'avais commencé une lettre pour toi dans mon laboratoire du séminaire. Elle est restée sur le bureau. Aujourd'hui il me faut partir pour St-Barnabé, de tout le jour je ne pourrai prendre la plume, le courrier partira encore sans que j'ai[e] pu t'écrire. Tu pourrais être en peine, je te trace donc à la hâte ces quelques lignes avant de monter en voiture pour t'accuser réception de ta bonne lettre et te donner de nos nouvelles. Le mal ici n'empire pas, mais il n'a pas encore cédé. On compte toujours une centaine de morts de toute maladie entre grands et petits. Nous nous portons tous bien et surtout je n'ai pas peur. Je n'ai rien changé à mon régime au grand étonnement des effrayés qui croiraient mourir s'ils mangeaient un œuf ou une cuillerée de haricots. Je montai hier à Montolivet, nous rencontrâmes, seulement sur le chemin des Chartreux, six déménagements. Déjà plusieurs boutiques se ferment. On s'étonne que je ne proclame pas en quelque sorte la loi martiale en dispensant de l'abstinence. Je renvoie les gens au docteur Roux qui leur dirait que loin de vouloir faire gras le vendredi et le samedi, il faudrait faire maigre toute la semaine.

Voilà Pierre qui me rappelle qu'il faut partir. N'importe j'ai pu te rassurer par ces quatre mots. J'aurais pourtant voulu te dire encore combien j'ai été peiné de ta mauvaise nuit dans le wagon qui t'a conduit à Valence. J'espère que tu te referas amplement dans le repos de l'Osier. Je regrette autant que toi de n'avoir pas pu être de la partie, mais tu en apprécies la cause et je crains fort qu'il me faille totalement renoncer à une visite à laquelle je tenais pourtant beaucoup. Adieu. Salue tous nos Pères et Frères.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1220. [Au p. Charles Baret, à N.-D. de l'Osier].[2]

1220. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils pour la retraite du p. Baret. Donner le bon exemple aux novices. Épidémie de choléra.

[L.J.C. et M.I.]

[Marseille, le] 17 juillet 1854.

Je retrouve ce bout de lettre que j'avais commencée et qui est restée sur mon bureau jusqu'à présent. Je me sers de ce même papier pour répondre à la lettre que je viens de recevoir de vous datée de l'Osier. C'était donc tout de bon que vous vous proposiez d'aller un peu vous recueillir dans la solitude de notre noviciat! Que le bon Dieu vous y fasse rencontrer toutes les consolations que vous êtes venu y chercher. Ne prolongez pas votre séjour dans ce saint lieu au-delà, je ne dis pas de votre courage, mais au-delà de vos forces. Suivez l'inspiration de Dieu et prouvez bien qu'elle vient

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret, 6 février 1854.

de lui en y vivant d'une manière vraiment édifiante. Vous comprenez l'importance de votre attitude sous les yeux d'un nombreux noviciat. Prenez bien garde que la présence du p. [Chaine][1] que vous aurez trouvé là ne fût pour l'un et pour l'autre une tentation de la moindre irrégularité. Ce serait un mal irréparable. Je ne doute pas que vous ne vous soyez soumis d'avance à toutes les conséquences de l'édifiante démarche que vous avez tenu de faire. Ainsi vous donnerez l'exemple de la plus grande déférence pour le père Maître qui d'ailleurs se trouve le supérieur de toute la communauté. Vous m'écrirez bientôt pour m'informer de votre genre de vie et de tout ce que votre ferveur vous aura inspiré de faire pour l'édification générale et pour votre propre perfection. Vous aurez ouvert une porte à une excellente pratique que je verrais se renouveler avec beaucoup de plaisir.

J'aurais peut-être été plus embarrassé pour répondre à Madame la Marq[ui]se de Poterat si vous vous trouviez à Cléry, mais étant revenu dans nos contrées je suis fort à mon aise pour lui faire comprendre qu'il est de toute impossibilité de faire une brèche aussi considérable aux Règles de notre Institut à la vue de toute une province de notre Congrégation qui ne s'expliquerait pas comment on fait voyager un de ses membres pour aller à 200 lieues passer un mois dans un château. Ce qui aurait pu être inaperçu à quelques lieues d'une de nos résidences deviendrait un sujet d'étonnement et presque de scandale à la distance où l'on se trouve. Il faut donc entièrement renoncer à cette pensée, laissant à Dieu le soin de protéger nos Pères et le ministère qu'ils ont à remplir.

Faites savoir au R.P. Fabre que notre état sanitaire est toujours à peu près le même. Nous dépassons chaque jour la centaine de décès, y compris un grand nombre d'enfants. Le fléau se promène. Hier nous n'avons pas *eu* un seul cas dans la paroisse de la Major. On y a pourtant enterré 12 corps dont 10 enfants.

Nous nous portons tous bien grâce à Dieu. Nos Pères du Calvaire sont sans cesse auprès des mourants. On vient sonner jusqu'à quatre fois dans une nuit à leur porte. Quoique fatigués ils se portent tous bien. Votre frère est à N.-D. de la Garde. Moi je vais comme si de rien n'était. Je n'ai pas la moindre appréhension, ce qui est déjà un bien au milieu de cette sorte d'épidémie. Ceux qui ont peur font bien de quitter le pays. D y a plus de 60000 personnes qui ont pris ce parti, mais le choléra n'est-il qu'à Marseille! Je suis allé ce matin célébrer la s[ain]te messe dans l'église des Carmes, hier j'ai consacre celle de la Capelette et comme si ce n'était pas assez pour un jeune évêque de mon âge, j'ai confirmé dans l'après-dînée les enfants de cinq paroisses qui se sont réunis dans le temple nouvellement consacré. J'ai remarqué que je n'ai pas rencontré un seul équipage dans le trajet de l'entrée de la ville à l'évêché.

Adieu, mon cher fils, cette lettre servira pour donner de nos nouvelles à tous nos Pères. Je vous embrasse et vous bénis de tout cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
S. G.

1221. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

1221. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Épidémie de choléra à Marseille. Les Pères et le Fondateur ont beaucoup de travail mais se portent bien. Affaires.

---

[1] Mot raturé. Il s'agit du p. Chaine, sorti de la Congrégation en 1852; il obtint d'y revenir et fit un second noviciat en 1854.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 juillet 1854.

Je comprends, mon cher Courtès, que vous soyez en peine en nous sentant aux prises avec la cruelle maladie qui est venue s'implanter chez nous. Je m'empresse aussi de venir te rassurer sur notre compte. D'abord je te dirai que je n'ai pas plus de crainte que si la maladie n'existait pas. Je ne vois pas que nos Pères soient plus affectés que moi. Seulement ceux du Calvaire se trouvent fatigués par le travail excessif que la confiance du peuple leur donne. Il n'est pas de nuit qu'on ne vienne sonner trois et quatre fois pour les appeler auprès des malades. Les Italiens surtout ont été fortement frappés, aussi un grand nombre prend-il la fuite, et ils ne sont pas les seuls. Je suis persuadé que la ville s'est dépeuplée de plus de 60000 âmes. C'est une fureur. Cependant le mal est dans une sorte de stagnation, le chiffre des morts dépasse, il est vrai, le nombre de cent par jour, mais il y a eu jusqu'à 60 et 65 enfants. Oh! pour ces innocentes créatures, le ciel s'en est peuplé. Pour te rassurer davantage, je te dirai qu'hier il n'y a pas eu un seul cas dans la paroisse de la Major. Le fléau se promène ainsi d'un lieu à l'autre. Je prie Dieu que vous en soyez préservés.

Je n'écrirai pas à ma sœur aujourd'hui, je te prie de lui donner de mes nouvelles. Je suis le plus fort de tout ce qui m'entoure. Hier, j'ai consacré l'église de la Capelette. Tu sais ce qu'est cette cérémonie. Je la fais aussi couramment que je dis la messe, c'est comme si j'en consacrais tous les jours, aussi je n'ai fonctionné que pendant trois heures, tandis que les Evêques qui n'en ont pas l'habitude y emploient quatre et même cinq heures. Mais ce n'était pas assez pour un prélat de mon âge. Il m'a fallu après dîné confirmer les enfants de cinq paroisses qui s'étaient réunis dans le temple nouvellement consacré, et le bon Dieu m'a fait retrouver assez de voix pour prêcher pendant plus d'une heure de manière à me faire entendre des marches du sanctuaire à toute l'église remplie de fidèles. Tu vois que le choléra ne nous empêche pas d'agir, et nous nous attaquons au diable auteur de tous nos désastres.

Je ne connais pas assez l'histoire que tu me racontes pour prononcer sur le biais peut-être un peu trop politique que tu as cru devoir prendre. Te tirer de qualité, c'était adroit et très bien, mais opiner pour l'absolution absolue d'un coupable tel que tu me laisses supposer l'homme en question ce n'aurait pas été mon avis. L'autorité n'est que trop portée à avaler des couleuvres et laisser impunis des forfaits qui mériteraient la potence.

Je croyais t'avoir déjà dit que je nommais le p. Andrieux assesseur à la place du p. Bo[n]nard, et le p. de Saboulin économe. Ce dernier doit être bien au fait du ménage. Il a vu les choses de près dans sa maison.

Tu diras à ma sœur que je n'avais pas osé lui proposer d'appeler auprès d'elle Fanny Amyot. Je viens de lire la lettre que ma sœur lui a écrite. Elle est si pressante que je ne puis mettre en doute que c'est une chose concertée avec sa belle-fille. Mlle Amyot ne demandait pas mieux, elle saisit la balle au bond et va partir tout de suite pour se rendre à l'invitation de sa cousine.

Je salue affectueusement tous nos Pères et je les bénis ainsi que toi de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1222. [Au p. Marchai, à N.-D. de Cléry].[1]

1222. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La patience est nécessaire dans les commencements d'une œuvre. Envoi du p. Fayette. Choléra à Marseille. État du scolasticat et du noviciat

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 19 juillet 1854.

À qui la faute, mon bien cher fils, si vous ne recevez pas de mes lettres aussi souvent que vous le désirez. Ne savez-vous pas le métier qu'il me faut faire ici. Puis-je suivre les impulsions de mon cœur comme je le voudrais? Au moment de prendre la plume pour une chose, il m'en faut faire une autre et puis une autre et puis une autre encore. Il faut donc que je sois un peu pressé et rien n'est mieux pour cela qu'une seconde lettre, supposé que je ne sois pas parvenu à pouvoir répondre à la première. Avouez, mon bien cher fils, que vous ne m'avez pas pressé de la sorte. Ne croyez pas pour cela que je vous oublie. Plutôt que de ne pas me préoccuper de vous, j'en parlerais seul, n'ayant pour écho que les murs de ma chambre. Combien de fois ne m'arrive-t-il pas de remercier Dieu tout haut de m'avoir donné des enfants tels que vous. Mon cœur surabonde de reconnaissance envers Dieu et d'amour pour vous et ceux qui vous ressemblent. Pourquoi vous gêner pour m'écrire? C'est toujours avec abandon qu'il faut le faire. Il faut bénir Dieu, mon bien cher fils, du bien qu'il nous accorde de faire sans nous mettre en peine de celui que nous ne pouvons pas faire. Il faut un commencement à tout. Je ne me serais certainement pas flatté de vous voir prendre si tôt et si bien dans le nouveau champ que la divine Providence vous a appelé à cultiver. Félicitons-nous-en et attendons avec patience et en paix ce qui viendra après. J'avais cru bien faire de vous envoyer le R.P. Baret[2] pour jeter un peu d'éclat dans la contrée. Vous avez jugé qu'il valait mieux qu'il ne parût pas. Je pensais autrement, mais vous qui êtes sur les lieux étiez à même de mieux connaître votre terrain. Je me suis rendu facilement et volontiers à votre avis. Je vous envoie maintenant le p. Fayette. Il vous sera utile, et les saintes occupations auxquelles il va se livrer dans la régularité d'une petite communauté d'ouvriers lui sera plus avantageuse que le travail temporel que j'avais été obligé de lui confier à l'Osier dont il s'est assez mal tiré et qui était nuisible à son avancement dans la perfection de son saint état. J'espère qu'il va se remettre parfaitement à l'ordre maintenant qu'il n'aura plus à se mettre en peine pour pourvoir à l'alimentation et aux besoins d'une très nombreuse communauté. Je le recommande à votre charité pour l'aider à reprendre la ferveur qui s'était un peu amortie dans les soucis de son administration temporelle. Je lui écrirai dès que je le saurai arrivé à son poste. Il n'a reçu de moi que son obédience; j'ai été détourné de lui écrire pour lui donner mes avis avant qu'il quittât l'Osier. Vous savez dans quelle position nous sommes ici. Le choléra nous enlève de 100 à 150 personnes par jour. Vous sentez quel surcroît d'occupations ce terrible fléau nous donne. J'ai dû renoncer à la visite que j'avais annoncée à Lumières et à l'Osier. Je ne me permettrais seulement pas d'aller coucher une nuit à la campagne. Le bon Dieu me fait la grâce de n'avoir pas la moindre appréhension et je vois que nos Pères n'en ont pas plus que moi. Cependant on ne les épargne pas. C'est à qui s'adressera au Calvaire pour assister les pauvres moribonds. Nos oblats sont tous à Lumières; vous

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Marchal.
[2] P. Charles Baret; son frère Victor se trouvait à N.-D. de la Garde.

apprendrez avec plaisir qu'ils sont tous plus édifiants les uns que les autres. C'est une admirable famille, à laquelle correspond parfaitement le noviciat composé jusqu'à dimanche passé de 34 novices. Dimanche, trois oblations l'ont réduit à 31, mais il y en a plusieurs d'annoncés. Vous voyez que le bon Dieu ne nous abandonne pas. C'est moins le nombre encore que la qualité qui me touche. Je ne vous parle pas de nos jeunes prêtres, ils sont tous parfaits; les uns s'acheminant déjà vers leur destination, les autres l'attendant avec une s[ain]te impatience. Les pp. Saint-Geneys et Flurin doivent être arrivés à Ceylan. Le p. Grandin va à la Rivière-Rouge, le p. Burtin au Canada. Les pp. Ricard et Durieu attendent le passage du p. Accolti, jésuite, pour partir avec lui pour l'Orégon. Je retiens le bon p. Fouquet pour le sémin[aire] d'Ajaccio. Le p. Victor Baret est à N.-D. de la Garde où j'irai demain bénir notre maison et consacrer l'autel de notre chapelle particulière. Adieu, mon très cher fils, je vous prie de communiquer ma lettre au p. Brun que j'embrasse et bénis en même temps que vous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille

Le p. Tempier vous salue, il vient de m'avouer qu'il a retrouvé une lettre qu'il vous écrivait, il y a un siècle, qui est restée inachevée sur son bureau, il vous l'adressera dans quelques jours. Il se porte bien ainsi que tous nos Pères.

1223. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[1]

1223. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Regret de n'avoir pu faire une visite aux scolastiques. Fête de saint Eugène. Consécration de l'autel de la maison oblate de N.-D. de la Garde. Choléra.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 19 juillet 1854.

Je voudrais, mon cher fils, que mes mains eussent la faculté de repondre à l'énergie de mon cœur, je n'en serais pas réduit à écrire une lettre après l'autre et à retarder ainsi l'expression de mon affection pour tous ceux que j'aime si tendrement et qui vivent ensemble dans ce véritable foyer d'amour paternel. Mais comment y suffire avec une seule plume. Cette fois, je voudrais, tout en vous remerciant de votre bonne lettre et en remerciant aussi le tout aimable petit p. Martinet qui m'a si bien traité pendant votre absence, m'adresser tout à la fois à tous nos chers enfants, les oblats résidant à Lumières. Ce serait pour leur témoigner le regret que j'éprouve d'avoir été impérieusement détourné de la visite que je me faisais une si grande fête d'avoir à leur faire. Je me promettais un bonheur véritable de les presser tous contre mon cœur, de les embrasser tendrement en bon et vieux père que je suis. Je suis si heureux quand je me trouve au milieu d'eux! Je jouis de leur propre bonheur. Je savoure, pour ainsi dire des yeux, les vertus que je reconnais en eux. J'en remercie Dieu dans la joie que j'en éprouve, et ne cesse de demander pour chacun d'eux une augmentation de grâces qui les fasse avancer à grands pas dans les voies de la perfection et les rende toujours plus dignes de ceux qui les ont devancés dans la sainte carrière qu'ils suivent en marchant sur leurs traces.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

J'ai été bien touché de la récréation de famille que leur a inspirée la fête de st Eugène. Je comprends que ces chers enfants, le p. Martinet à leur tête, ont voulu fêter l'Eugène pauvre pécheur vivant encore sur cette terre, en même temps qu'ils prétendaient honorer son patron qui est dans le ciel. Que n'ai-je pu être de la partie! J'aurais répondu à leurs vœux par les bénédictions les plus vives de mon cœur. Retrouvons-nous souvent ensemble, mes chers et bien-aimés enfants, en la présence de l'adorable Sacrement vers lequel convergent en même temps et souvent au même instant tous nos cœurs. Il est d'autres occasions où je vous tiens présents. Demain, par exemple, vous serez tous avec moi dans notre maison de la Garde, que je vais bénir. Je consacrerai l'autel et j'offrirai ensuite le st Sacrifice pour toute la famille que Dieu m'a donnée. Mon *mémento* sera long. Je veux que vous y passiez tous nommément. C'est ainsi que je vous enverrai ma triple bénédiction du haut de la sainte montagne, mon Ange le redira aux vôtres, et vous répondrez par un bon et fervent *memorare* que vous irez dire dans votre sanctuaire. Vous prierez aussi pour mon pauvre peuple que le fléau du choléra décime et surtout pour nos Pères qui s'acquittent si dignement de leur ministère de charité. Il ne se passe pas de nuit qu'on ne les appelle plusieurs fois auprès de quelque malade qu'ils vont aider à bien mourir. Jusqu'à présent aucun des nôtres n'a pris mal, non plus que les autres prêtres qui remplissent aussi leur devoir comme il faut. Quoique éloignés du foyer ménagez-vous, mes chers enfants, dès que vous vous sentirez quelque dérangement, cessez à l'instant de manger, on coupe court ainsi à une incommodité qu'il ne faut pas négliger par le temps qui court. Je ne veux pas faire de vous des douillets, Dieu m'en préserve, je déteste cette manie de craindre toujours d'être malade, mais en temps d'épidémie il est dans l'ordre de prendre quelques précautions dont il ne faudrait pas faire cas en d'autres temps. Quand quelqu'un se sentira incommodé, qu'il en avertisse le père Modérateur et qu'il s'en rapporte à lui.

Adieu, mes chers enfants, je vous embrasse tous de tout mon cœur et vous bénis dans toute l'effusion de mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

1224. [Au p. Martinet, à N.-D. de Lumières].[1]

1224. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection et reconnaissance. Choléra. Visite du p. Rey à Lumières. Retraite du p. Mouchette.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 juillet 1854.

Vous pouvez bien penser, mon cher fils, que j'ai dû être trop reconnaissant de l'attention que vous avez eue de m'écrire, et surtout trop sensible à tout ce que votre bon cœur vous a inspiré de me dire, pour que je néglige de vous témoigner la douce impression que j'en ai éprouvée. Il est vrai que ce n'est pas nouveau pour moi, je sais que vous aimez votre père qui vous aime tant, mais il y a un charme particulier à se l'entendre dire, à en lire l'expression dans une charmante lettre.

Je vois avec plaisir que le séjour de Lumières vous fait du bien à tous. Le bon Dieu n'a pas voulu que je fusse le témoin de votre bonheur, comme je vous ai dit, dans

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.

ma lettre d'hier, je tâche de m'en dédommager en m'unissant habituellement à vous par la pensée et surtout devant le Seigneur. J'ai tant à le remercier de m'avoir donné des enfants tels que vous! Croyez-le bien; c'est un devoir que je n'oublie pas. Hier nous étions en assez grand nombre réunis à N.-D. de la Garde pour la bénédiction de la maison et de la chapelle et pour la consécration de l'autel. Oh! comme vous étiez-là! C'est comme si je vous y voyais sous mes yeux!

Nous avons compté hier une petite diminution dans les décès. Il y en a, eu 15 de moins qu'avant-hier. Le chiffre pourtant dépasse toujours cent, c'était hier 130. Mais les enfants y sont toujours par moitié. Le ciel se peuple de la sorte.

Tous nos Pères se portent bien quoique ceux du Calvaire ne s'épargnent pas. Ils s'acquittent de ce devoir de pure charité avec autant de zèle que les prêtres de paroisse de celui de justice qui leur incombe. Je suis content et édifié de tout.

Que dites-vous de la visite que vous a faite le p. Rey. C'a été pour lui une bonne fortune. Il m'apportera, j'espère aujourd'hui encore, de vos nouvelles. J'en sais par la lettre que le p. Mouchette vient d'écrire au p. Tempier. Attendez-vous à[1] *rentrer* bientôt en charge, je ne puis pas refuser à ce cher Père q[ue]lques jours de retraite pour ne s'occuper que de lui. Dès qu'il sera reposé de son voyage, il entrera, s'il le veut, en retraite, mais tout de bon, c'est-à-dire qu'on ne s'adressera à lui pour rien, pas plus que s'il était absent. Et alors c'est vous encore, mon cher fils, qui prendriez sa place auprès des oblats.

Lisez au p. Mouchette cet article de ma lettre. C'est la réponse que je fais à la demande qu'il a faite au p. Tempier. Je ne lui accorde pourtant qu'une petite semaine.

On vient me prendre, vous le dirai-je, pour dîner. Il faut se rendre à cette grossière occupation d'autant plus que c'est vendredi et que j'ai oublié de souper hier au soir, ce qui fait 24 heures de vacance pour mon estomac. Vous voyez qu'il est encore bon.

Adieu, cher enfant, mille amitiés à tous nos Pères et Frères. Je vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1225. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[2]

1225. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Choléra. Donner des conseils au p. Fayette avant son départ pour N.-D. de Cléry.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 juillet 1854.

On me laisse bien peu de temps, mon bon fils, je tiens pied au secrétariat pour répondre à tous les besoins qui vont toujours se multipliant. Je veux pourtant te tenir au courant de notre déplorable état. Hier nous avons eu 163 décès, tandis que la veille on n'en avait compté que 132, ce qui était déjà 15 de moins que la veille. Ce qu'il y a de plus (je reprends) affligeant, c'est que (autre interruption) les bonnes religieuses n'ont pas été épargnées. Il en est mort deux à l'hôpital, deux aux filles pauvres; deux chez les Dames de St-Thomas; trois autres sont gravement atteintes et on me fait appeler pour les consoler et les fortifier.

---

[1] Ms.: en.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre. On ne conserve que la première feuille de cette lettre.

Je voulais simplement te dire que nous nous portons tous bien, mais puisque je fais tant que de t'écrire, je ne puis m'empêcher de te montrer mon étonnement de ce que le bon p. Vincens a répliqué à tes observations sur le riff. Il rêvait sans nul doute quand il a pu te dire que non seulement j'approuvais les constructions que l'on fait à cette campagne, mais que j'y mettais tant de prix que j'avais promis de concourir à la dépense de mes propres deniers. Or, tout mon désir était de nous défaire d'une propriété que nous avons reconnue être une ruine pour nous. Ainsi non seulement je ne donnerai rien du mien, mais je ne me sens nullement disposé à y employer la moindre somme de la caisse générale de la Congrégation. Ne te gêne donc point dans tes observations et dans ta critique.

Je te prie de donner quelques bons conseils au père Fayette. Tu en trouveras le texte dans la lettre d'obédience. Il faut qu'il se dise bien de vivre à Cléry en bon religieux, disposé à réparer les brèches que son économat a faites à sa piété. Comme il est possible que je ne voie de longtemps le p. Baret, il ferait bien de me faire connaître par écrit ce qu'il a à me dire sur ce nouvel établissement et ceux qui le dirigent. Le propos que tu [...]

1226. [Au p. Sumien, à Aix].[1]

1226. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Sumien est chargé de remplacer un curé malade.

Marseille, le 22 juillet 1854.

M. le Curé de St-Cassien a été obligé de se mettre au lit, je charge le R.P. Sumien de se transporter dans cette paroisse pour y faire le service paroissial dès ce soir samedi et les jours suivants, en attendant le rétablissement de M. Bouquier.

J'invite le R.P. Sumien à aller voir M. Bouquier pour prendre auprès de lui les renseignements nécessaires.

Je salue affectueusement le p. Sumien.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. D va sans dire que par la présente je vous donne tous les pouvoirs curiaux ainsi que le binage tant que vous ferez ce service qui, j'espère, ne sera pas long.

1227. [Au p. Bellon, à Romans].[2]

1227. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de réunir les supérieurs des grands séminaires oblats. Irrégularité des Pères de la communauté des missionnaires à Romans.

[Marseille, le] 24 juillet 1854.

Autant j'apprends avec plaisir la satisfaction que vous donne votre communauté, autant je suis dégoûté de voir prendre une attitude si peu convenable aux Pères qui

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Sumien.
[2] YENVEUX II, 5; III, 53; IV, 38.

semblent vouloir s'émanciper sous l'étrange direction du p. B[urfin][1]. J'ai fait verser la mesure de la condescendance envers ce bon Père; je me suis en quelque sorte prêté à toutes ses faiblesses pour éviter de rompre. J'y ai perdu mon latin. C'est un homme exceptionnel qu'on ne sait comment prendre. On croit avoir calmé sa tête par des concessions qu'on se reproche presque de lui accorder, et il vous échappe à l'aide de nouveaux arguments. Passe encore pour lui, mais qu'il faille de plus supporter les imperfections de ces deux autres Pères, cela ne se peut. Ainsi, vous avez très bien fait d'en demander justice au Provincial en attendant de m'en parler. Qu'ils soient réduits à la plus stricte obéissance; qu'ils dépendent entièrement de vous puisqu'ils ne savent pas se conduire et qu'ils perdent insensiblement l'esprit religieux. Ils ne m'ont pas écrit une fois depuis qu'ils sont à Romans. Cela fait sans doute peu d'honneur à leur cœur, mais dénote aussi une sorte de mauvaise honte très répréhensible. Ils craignent de s'attirer quelques remontrances dont ils n'ont que trop besoin. Ils se tiennent coi pour que je ne m'occupe pas d'eux et, dans le fait, je devrais laisser à d'autres le soin de les morigéner. Les voilà placés plus particulièrement sous votre gouverne; ramenez-les à des pensées de régularité, exigez l'observance de ce qui est prescrit par la Règle, faites-leur connaître au besoin mon mécontentement.

Je tiendrais beaucoup à réunir nos supérieurs des grands séminaires pour régler quelque chose d'uniforme, soit pour l'enseignement, soit pour les exercices dans leurs communautés.

Je ne veux pas manquer encore le courrier d'aujourd'hui, je finis donc en vous bénissant de tout mon cœur.

C. J. E., évêque.

Je salue et bénis tous nos Pères de Romans.

1228. [Au p. Courtès, à Aix].[2]

1228. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Sumien n'a pas fait son devoir en quittant son poste par crainte du choléra.

Marseille, le 30 juillet 1854.

La rougeur m'est montée au visage, mon cher Courtès, quand le p. Aubert m'a lu le passage de ta lettre qui regarde le p. S[umien]. Quelle honte! un prêtre, un missionnaire, un religieux avoir peur! Non, il n'a pas d'autre maladie. Jamais le docteur, qui ne considère les choses que du côté humain, terrestre, grossier, ne lui aurait donné le conseil de quitter son poste, s'il ne l'avait vu sous l'inspiration de la peur.

Qu'a-t-il donc? Un dérangement d'estomac qu'on veut appeler la cholérine. Eh bien! qu'on le soigne par les moyens indiqués. Qui est-ce qui n'est pas éprouvé par ce genre d'incommodité? Avons-nous eu pour cela seulement la pensée de tourner les talons pour vingt-quatre heures? Il faut faire comme j'ai fait le premier, car j'ai été un des premiers à éprouver cette influence, si vous voulez l'appeler ainsi; eh bien! j'ai supprimé sur-le-champ la nourriture: quatre jours de diète m'ont rétabli; mais je vous

---

[1] Yenveux écrit B. Le Fondateur parle sans doute du p. Burfîn, directeur de la résidence des missionnaires, cf. L. M.-Évêque de Valence, 28 septembre 1853. Il s'y trouvait avec les pères Chavard et Eymère.

[2] YENVEUX II, 130; RAMBERT II, 413-414; REY II, 506.

déclare que, ne l'eussé-je pas été, je n'aurais pas songé à quitter mon poste, pas plus que les autres des nôtres et de nos prêtres, qui ont éprouvé le même dérangement. Et c'est au moment où tout ce qui a le sentiment de ses devoirs se livre courageusement à un travail incessant, on peut même dire excessif, qu'il se rencontrerait un lâche parmi nous qui déserterait son poste! Ne comprend-il pas que ce serait se vouer à l'ignominie et se mettre au pilori à la vue de tout un diocèse, qui a les yeux fixés sur vous et qui s'attend avec raison à toute autre chose de vous qu'à une fuite honteuse:

Qu'on ne consulte donc les médecins que pour leur demander les secours de leur art dans les incommodités que l'on peut avoir; mais qu'on se garde de les écouter quand ils conseillent une bassesse, une lâcheté, en un mot, une véritable prévarication. Y eut-il même un danger réel qui n'existe que dans l'imagination malade des peureux, on ne rachète pas sa vie au prix de l'infamie aux yeux des hommes et de l'Église, et de l'oubli de ses devoirs aux yeux de Dieu, souverain juge et juste rémunérateur.

J'ose me flatter que tu n'auras pas beaucoup de peine à faire comprendre cette doctrine, qui doit être la règle inflexible de notre conduite. Grâces à Dieu, je n'ai pas eu besoin de la prêcher ici. Tout le monde est allé au-devant de ce que le devoir, de justice pour les uns, de charité pour les autres, impose à tous dans les calamités publiques.

Adieu, mon cher fils, ayez confiance, le bon Dieu vous conservera et vous récompensera.

1229. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[1]

1229. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Déclin de l'épidémie de choléra. Rétablir la régularité dans l'administration financière de la maison avant de revenir à Marseille.

[Marseille, le] 30 juillet 1854.

Ton bon cœur, mon cher fils, te fait illusion en te persuadant qu'il me serait possible d'effectuer ce que tu désires. Quelle que pût être la joie que j'éprouverais en me trouvant avec toi au milieu de notre si intéressante famille, je manquerais aux premiers devoirs de ma charge si je quittais mon poste, fût-ce sur le déclin de l'épidémie. Tant qu'il y aura un cas de cholérique, il me sera impossible de bouger. Tu le comprends.

Quant à toi, il n'y a pas à hésiter, tu es fixé à l'Osier jusqu'à la fin de notre mal. Tu ne perdras pas ton temps pendant ton séjour dans cette communauté. Tu y donneras d'abord le bon exemple, ensuite de bons conseils à tous ceux qui en ont besoin. Tu rétabliras la parfaite régularité dans les finances si mal menées jusqu'à aujourd'hui. Insinue, sans difficultés et en mon nom s'il le faut, les réformes que tu as jugées nécessaires, tu me connais assez pour savoir quelles sont celles que je réformerais moi-même si j'étais sur les lieux.

1230. Pour le R.P. Mouchette, [à N.-D. de Lumières].[2]

1230. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX VII, 79.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

Précautions à prendre pour éviter le choléra.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 2 août 1854.

Je ne puis plus tenir la plume tant j'ai écrit, mais comment laisser partir un des nôtres sans vous donner au moins un petit bonjour. Je sais que le p. Tempier doit vous écrire longuement, il en a le temps. Je crois même qu'en homme converti à l'homéopathie il doit vous faire un envoi de tous les poisons de cette branche de la faculté pour préserver du choléra. Je ne m'y oppose pas parce que dans le fait ces honnêtes docteurs ne se servent pas de doses qui puissent tuer les gens, puisqu'au contraire ils prétendent les sauver. Je tiens néanmoins à ce qu'on ne se fie pas tellement à ce préservatif qu'on néglige toutes les précautions indiquées pour ne pas s'exposer à prendre mal. Ainsi beaucoup de modération dans le manger, le soir surtout. Se surveiller soi-même pour ne pas laisser s'établir la diarrhée. Y porter remède tout de suite, d'abord en supprimant toute nourriture.

Je renonce à continuer ma lettre. Une interruption forcée de plusieurs heures m'a amené au point de n'avoir plus que le temps de dire sexte, etc., avant de me rendre à l'église pour assister à nos prières qui sont toute ma ressource dans cette grande calamité. Adieu donc. Que Dieu vous bénisse et vous préserve de tous maux. Je vous salue tous, je vous embrasse et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1231. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1231. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prières pour la fin de l'épidémie. Amélioration de la situation. Conseils de prudence pour le choléra à Aix.

Marseille, [le] 4 août 1854.

[Notre état] s'est singulièrement amélioré. J'attribue sans hésiter cette amélioration aux prières solennelles que j'ai ordonnées, et qui ont été suivies avec ferveur. Le jour où je les indiquai, nos décès s'élevaient à cent quatre-vingt-douze. Les médecins, loin de prévoir une décroissance, redoutaient, au contraire, une augmentation progressive du mal. Tout à coup, le jour même, le fléau est arrêté, et nous arrivons dans le cours de la prière à ne plus compter hier que vingt-cinq décès de cholériques, malgré la rentrée de plus de dix mille de ceux qui avaient fui. C'est une grande miséricorde que Dieu a exercée sur nous, malgré la perversité d'un grand nombre d'ingrats qui devront leur salut à l'intercession des justes qui ont attiré la bénédiction sur ceux qui la méritaient si peu.

Je serais fâché que tu n'eusses pas lu ma lettre au p. S[umien] et je suis contrarié beaucoup que tu l'aies envoyé à Lumières. D'abord il ne fallait pas qu'il partît sans mon autorisation. Ce n'est pas bagatelle que de quitter son poste en temps d'épidémie! ensuite il aurait fallu l'envoyer plutôt à Romans qu'à Lumières pour plusieurs raisons.

N'oublie jamais de m'écrire tous les courriers tant la maladie durera. Tu comprends dans quel état je suis par rapport à vous tous.

---

[1] YENVEUX II, 130, 131; RAMBERT II, 413.

Adieu, mon cher fils, faites votre devoir, mais ne commettez point d'imprudence, point d'excès de zèle. Songez que vous êtes redevables de votre vie à Dieu, à l'Église et à la Congrégation. À Dieu ne plaise que nous voulussions vous détourner de faire votre devoir, tout ce que je demande c'est qu'on ne s'écarte pas des prescriptions si sages de l'autorité ecclésiastique.

Adieu, mille tendres amitiés à Mgr l'Évêque et à tous les nôtres. On sait ici si je vous aime.

1232. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1232. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Fondateur est inquiet des Pères d'Aix pendant l'épidémie de choléra. Legs de Mlle Roman.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 6 août 1854.

Tu peux bien penser, mon cher fils, dans quelle peine je me trouve par rapport à toi et aux nôtres, aussi entre tous il faut que vous m'écriviez ne fût-ce que deux lignes au moins tous les deux jours. J'ai appris avec douleur ce que tu me mandes au sujet de la pauvre Mlle Roman. C'est toujours avec un sensible regret que l'on perd les personnes qui nous ont donné tant de preuves de leur attachement. Il est si rare de rencontrer de vrais amis dans ce monde peuplé d'égoïstes. Sans doute il faut se soumettre à la volonté de Dieu, c'est notre premier devoir, mais le bon Dieu ne nous a pas donné un cœur tel que nous l'avons pour rien. Tu ne m'as pas dit que cette bonne créature fût morte, mais je l'ai considérée comme perdue d'après ce que tu me marquais.

Je présume qu'on nous exagère le chiffre des décès dans votre ville, mais n'y en eut-il que la moitié de ce qu'on nous dit ce serait encore exorbitant.

Croyez bien, mes chers enfants, que je vous associe à tous les vœux que nous adressons à Dieu journellement. Mais, au nom du bon Dieu, donnez-moi de vos nouvelles, si vous n'avez pas le temps de me faire connaître les détails de votre dévouement.

On m'apporte mon courrier, j'y vois une lettre de toi que je lis à l'instant avec avidité. Tu n'es pas homme à négliger rien même dans les moments les plus pressants. Je te remercie de ton attention; tu as vu que j'en avais besoin.

On m'apporte en même temps une lettre de ma sœur de St-Martin. Ils sont tous en bonne santé quoique environnés de pays envahis. Que le bon Dieu les garde ainsi que vous, mes chers enfants. Ne faites point d'imprudence tout en remplissant comme vous faites les devoirs de la charité sacerdotale. Mangez peu, mais des choses saines qui ne chargent pas trop l'estomac, surtout le soir. Ayez toujours avec vous le petit manteau pour vous couvrir lorsqu'après avoir [eu] chaud vous êtes exposés à la fraîcheur de l'air. Soignez surtout tout dérangement d'estomac. Adieu, je veux que ma lettre parte encore par le courrier de midi. Je vous embrasse et bénis tous de toute mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

C'est une triste succession que me laisse la pauvre Mlle Roman. Je croyais que tu lui avais fait changer d'héritier. Je ne vois pas pourquoi nous ne prendrions pas l'héritage par bénéfice d'inventaire. Qui sait ce qu'elle a pu faire. Quel legs ridicule dans une pareille succession, tant valait-il qu'elle fît cette filleule héritière. 400 f. de pension quand on laisse 10 000 frs pour tout héritage! Je n'en aurais pas voulu à cette condition. Nous en serons pour notre peine et les frais en avance. Et puis un procès peut-être pour le restant bien du grand-père!

1233. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[1]

1233. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Choléra à Marseille et à Aix. Donner des conseils au p. Vandenberghe pour l'administration de la maison. Doutes sur la vocation du p. Chaîne. Décès de Mlle Roman à Aix.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 août 1854.

Il me semble, mon cher fils, que c'est à mon tour de t'écrire. Je n'ai pas retenu la date de ma dernière lettre, mais en homme généreux j'avais donné procuration et au p. Tempier et au p. Rey de me représenter auprès de toi pour leur procurer le plaisir de te donner des nouvelles de la famille. Je suis tenté de croire qu'ils n'ont pas résisté au plaisir d'abuser un peu de ma permission, et de me damer tout à fait le pion. J'y ai mis ordre aujourd'hui en leur signifiant que je prétendais user de mon droit, et que toute affaire cessante, je voulais absolument t'écrire. Ma lettre ne sera pas aussi aimable que celle de notre poétique jeune Père, ni aussi systématique que celle du bon p. Tempier, mais enfin elle aura son genre de mérite au cœur plus qu'aux yeux du fils chéri auquel je l'adresse.

D'abord, pour te réjouir, je commencerai par te dire que nous sommes presque débarrassés de l'affreux choléra qui nous menaçait de nous faire plus de mal qu'il ne nous en a fait. Nous ne comptons plus qu'une quinzaine de cas de 192 où nous étions arrivés quand je prescrivis les prières que la miséricorde de Dieu a exaucées. Tous les médecins nous annonçaient à cette époque une progression effrayante. Dieu y a pourvu. Le jour même sa main puissante arrêta le fléau et le Seigneur sembla nous dire: vous êtes exaucés, poursuivez votre prière avec ferveur en toute confiance, et je vous délivrerai. C'est ce que ce Sauveur adorable a fait. La prière amortissait chaque jour les coups et comme je te disais nous en sommes venus à n'avoir plus que quelques cas isolés à déplorer. Nous allons continuer à prier encore pendant deux jours dans la confiance d'en être entièrement délivrés.

Je ne veux néanmoins pas encore que tu songes à revenir. Je t'avertirai quand il en sera temps. Je vois par ta dernière lettre au p. Tempier que tu attends encore ton obédience, mais il me semblait que je t'avais bien exprimé dans ma dernière lettre la même volonté que je te rappelle aujourd'hui. Ce n'est pas que je n'eusse le plus grand désir de te revoir et de te presser contre mon cœur. Il me semble qu'il y a un siècle que je ne t'ai vu et j'ai faim et soif de t'embrasser, mais je tiens plus encore à ta conservation et je craindrais de compromettre ton existence ou du moins ta santé en te permettant de rentrer un peu trop tôt dans un pays qui a été assez longtemps infesté.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Fabre.

Reste donc encore un peu à l'Osier. Ne t'ai-je pas dit qu'il convient que tu donnes un bon pli à toutes les parties de l'administration. Non seulement les règles que tu établiras pour l'économat sont rigoureusement nécessaires, mais tu seras à même de donner des conseils utiles au bon p. Vandenberghe qui sera singulièrement raffermi par tes avis au sujet de sa gouverne assez difficile pour un Père de son âge et dans sa position. Douceur, bonté, mais sans faiblesse et mignardise. Fermeté courageuse à l'égard de tous, et plus encore pour ceux qui voudraient s'arroger le droit d'exemption, etc. Ce que tu m'as dit, et plus encore le p. Baret, du p. Chaine est une épine que je ne puis arracher. Redoublez de surveillance pour que je puisse être définitivement fixé. Je sais qu'il y va pour lui peut-être de son salut éternel, mais il pourrait s'appliquer le *perditio ex te*, etc. Nous, nous devons nous préoccuper du bien et de l'honneur de notre Congrégation, et s'il est vrai qu'il l'estime si peu, à quoi bon l'y agréger de nouveau. Vous aurez à peser la chose au poids du sanctuaire, c'est une grande affaire, mais je vous somme de vous en occuper très sérieusement pour me mettre à même de juger avec parfaite connaissance de cause. Le p. Vandenberghe, moins prononcé que le p. Baret, ne me paraît pas content, que dis-je, il voudrait en être débarrassé dans son noviciat.

Le papier va me manquer, je voudrais bien encore te dire que je ne renonce pas à aller te trouver à l'Osier, mais il faut pour cela qu'il n'y ait plus trace de choléra à Marseille. N'avait-on pas dit à l'Archev[êque] d'Aix que j'avais disparu. Les monstres! A Aix le choléra a fait bien d'autres ravages qu'ici. C'est affreux. La ville réduite au quart de sa population par l'émigration précipitée de ses habitants a perdu jusqu'à 50 personnes par jour, 40, 35, hier encore 37. Nos Pères font leur devoir. La bonne Mlle Roman est morte. Elle m'a laissé l'héritier de sa petite fortune. Elle aurait eu cent mille livres de rente qu'elle me les aurait laissées. Elle n'en est pas moins bienfaitrice insigne de la Congrégation. Elle doit participer à toutes les richesses spirituelles de la famille. Il faut spécialement lui accorder toutes les indulgences, etc., pendant la semaine de l'avis que je vous en donne. Adieu je t'embrasse tendrement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1234. [Au p. Martinet, à N.-D. de Lumières].[1]

1234. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Remerciement pour les lettres reçues. Veiller à la santé des scolastiques, mais former des hommes mortifiés. Beauté des prières pour demander la cessation du choléra.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 août 1854.

Je suis heureux, mon cher fils, quand par quelque motif que ce soit, vous avez l'occasion de m'écrire. Vos lettres me font toujours le plus grand plaisir, elles sont inspirées par un si bon cœur, elles expriment de si touchants sentiments! Croyez-vous que ce soit une petite jouissance pour moi de me voir si bien compris par un des plus jeunes de mes enfants? Mais cela est si doux à mon cœur que je crains quelquefois que ce soit là ma récompense. Cependant à le bien prendre je veux plutôt me persuader que c'est une compensation de l'ingratitude de tant d'autres qui n'ont pas le

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.

sentiment de l'affection filiale, et qui ne peuvent comprendre par conséquent ce qu'est l'amour paternel.

Je vous vois, mon cher enfant, très volontiers, accepter la succession momentanée de notre cher p. Mouchette. Vous vous acquitterez fort bien de votre charge et votre ministère ne sera pas inutile à nos chers oblats. Je ne doute pas qu'ils ne soient très dociles à vos bons avis et qu'ils ne vous donnent bien des consolations. Je consens très volontiers à ce que vous remplaciez ensuite le p. Mouchette dans sa solitude. Ce sera une atmosphère de ferveur que vous retrouverez là qui facilitera d'autant plus vos propres sentiments de piété. Ménagez-vous néanmoins, ne vous forcez sur rien. Nous avons besoin que vous vous mainteniez en santé, et sur ce point je vous recommande de surveiller le cher p. Mouchette, je vous en donne même la commission expresse, son extrême maigreur me fait de la peine, et sa toux du matin exige aussi quelque attention.

Je tiens beaucoup à ce que l'on soigne la santé de nos oblats, mais je tiens beaucoup aussi à ce que l'esprit de mortification ne se perde pas parmi nous. Il faut prendre garde de ne pas faire des hommes douillets et sensuels de ceux que Dieu appellera peut-être à toutes les privations de la vie apostolique. J'entends dire qu'au noviciat on a pu oublier cette règle de conduite. Il faut rectifier les idées sur cela pendant l'oblationnat. Autant les supérieurs doivent veiller sur la santé de leurs sujets autant les sujets doivent s'en peu occuper, à moins qu'on ne soit malade. Ce que je dis ne s'étend pas aux précautions que l'état présent exige. Ainsi il faut que l'on avertisse dès que l'on se sentirait dérangé. En d'autres temps il serait ridicule d'y faire attention, aujourd'hui c'est un devoir, mais cela sans inquiétude, sans autre préoccupation d'esprit.

Je ne finirai pas sans vous donner de nos nouvelles. Évidemment le Seigneur a daigné écouter nos prières. Dès l'instant que nous les lui avons adressées, il a ordonné au fléau de s'arrêter, et certes ce n'était pas là ce que nous pronostiquaient nos docteurs. Ils étaient *tous* persuadés que nous marchions vers une augmentation effrayante. Mais non: le jour même la décroissance s'opéra et elle a continué à mesure que les prières se poursuivaient. Jamais je n'ai vu un effet plus sensible de l'efficacité de la prière. Mais aussi quelle prière que celle que tout un peuple adresse à Dieu, prosterné aux pieds de Jésus-Christ, invoquant sa puissante médiation par l'intercession de la Très Sainte Vierge, de tous les Anges et de tous les Saints, insistant auprès du Sauveur par tous les titres qu'il a à notre reconnaissance, par tout ce que son amour lui a inspiré de faire pour nous. C'est par son avènement, par sa naissance, par son baptême, par sa passion, par sa croix, par sa mort, etc., [que] nous lui demandons de nous exaucer avec une confiance sans bornes *ut nos exaudire digneris*, et le dernier cri de nos supplications et l'expression de notre foi [...] résume toute notre prière:

Fili Dei te rogamus, audi nos! Jamais je n'avais compris la sublimité de cette magnifique prière, vraiment inspirée à l'Église par l'Esprit Saint, aussi je ne crains pas de dire que jamais je ne l'avais dite avec plus de ferveur et une plus grande confiance.

Adieu, mon cher fils, je vous salue avec toute l'affection que vous me connaissez pour vous et je vous bénis comme je bénis aussi tous mes chers enfants, comptant toujours sur leurs prières dans le sanctuaire de notre bonne Mère.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1235. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1235. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dès la fin de l'épidémie se tiendra la réunion des supérieurs des séminaires oblats. Remerciement aux Pères de Romans pour leurs lettres.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 12 août 1857.

Je ne sais plus, mon cher p. Bellon, où j'en suis avec toi. Il me semble seulement qu'il y a bien longtemps que tu ne m'as pas écrit et que je suis moi-même en retard avec toi. Je me garderais de faire valoir les excuses de mon silence. J'y emploierais le peu de temps que j'ai pour te donner aujourd'hui de mes nouvelles. Je vais me rendre aux Clairistes pour offrir le st sacrifice dans l'intérieur de leur monastère. En sortant de là, il me faut aller chez les autorités, je ne sais ce qui m'attend après. Il pourrait donc m'arriver, comme il m'arrive trop souvent, d'être encore obligé de renvoyer au lendemain qui ordinairement n'est pas plus libre que la veille. Je t'avais consigné jusqu'à présent par la crainte que notre atmosphère viciée ne te fût funeste. Il eût été souverainement imprudent de quitter un pays sain pour entrer dans un air empesté. Nous allons beaucoup mieux maintenant, mais nous ne sommes pas néanmoins totalement délivrés. Nous avons eu hier encore quatre décès de cholériques, et entr'autres le frère aîné de notre jeune père Sardou qui a été frappé instantanément sans aucun avertissement préliminaire. J'attends donc encore un peu pour lever la consigne, d'autant plus que tu n'es plus le seul consigné, je retiens loin de nous aussi le p. Fabre qui devra assister à la réunion que je voudrais indiquer des représentants de nos divers séminaires pour combiner une marche uniforme soit dans l'enseignement, soit dans le règlement et la pratique de ces établissements. J'ai pensé qu'il était juste d'adjoindre le p. Fabre au supérieur du g[ran]d séminaire de Marseille, le p. Tempier aurait eu à faire à trop forte partie pour défendre l'enseignement adopté dans son séminaire, supposé que les supérieurs des autres trois séminaires se rencontrassent pour le combattre[2]. Je veux rester neutre dans cette discussion qui doit surtout se baser sur l'expérience. Je parle pour le choix des auteurs. Pour le reste c'est différent. J'ai lieu de soupçonner que le bon père Tempier, excessivement infatué de la méthode à laquelle il a fini par s'arrêter, et à laquelle il tient comme à l'ancré du salut, est un peu en peine de la discussion que je provoque. Je ne serais pas surpris qu'il eût chargé le p. Fabre de te gagner à son sentiment. Moi je pense qu'il ne faut pas se passionner, mais qu'il faut chercher le véritable avantage des élèves; sur cela je dois en appeler à votre expérience sur la portée et la capacité des sujets. Voilà Tempier qui arrive pour me prendre. Avant de partir je veux te charger de m'excuser auprès de nos bons Pères qui m'ont fait l'amitié de m'écrire. J'avais l'intention de répondre à leur amabilité, mais j'en ai toujours été détourné par les mille dérangements auxquels je suis exposé et qui m'ont accablé surtout dans le temps qui vient de s'écouler. Je les prie d'agréer cette expression de mes regrets comme un dédommagement de ce que je leur devais pour leur attention. Vous savez tous que vous êtes toujours présents à ma mémoire et à mon cœur. J'aurais bien des choses à te dire encore, mais il faut partir, il est plus de 6 heures et demie. Adieu donc, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur, et vous bénis tous.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

[2] Les pères Tempier (Marseille), Magnan (Ajaccio), Lagier (Frejus) et Bellon (Romans).

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1236. [Au p. Fabre, à N.-D. de l'Osier].[1]

1236. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Fin de l'épidémie de choléra. Que le p. Fabre revienne au plus tôt à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 août 1854.

Je vois avec regret, mon cher fils, qu'il est tout à fait impossible que nous nous rencontrions à l'Osier. Je ne pourrai quitter Marseille que beaucoup plus tard. L'honneur de mon ministère l'exige. Ainsi je lève le veto que j'avais porté et comme d'autre part, grâce à Dieu, nous sommes entièrement délivres du fléau, je ne mets plus d'obstacle à ce que tu reviennes. Le p. Tempier m'a demandé hier encore si je te l'avais écrit. Je comprends son impatience. Il n'est plus au courant des affaires et l'on tombe sur lui de tous les côtés. Reviens donc, mon cher enfant, sans difficulté. Mon intention première avait été que tu fisses avec moi la visite de la Blachère. Ce sera renvoyé plus tard. Celle même de Lumières retarderait trop ton retour. Nous la renverrons aussi. Tout ce que tu peux te permettre, c'est de souhaiter le bonjour en passant à nos Pères de Romans, mais reviens en droiture par le chemin de fer, ce sera l'affaire de quelques heures. Il me semble, mon cher enfant, qu'il y a un siècle que nous sommes séparés. Quand je vais au séminaire tu m'y fais un vide qui me rattriste. Oh! je te ferai payer les arrérages. Si à ton retour tu passes deux jours sans me voir, je suis déterminé à me fâcher tout rouge. Je t'avertis d'avance pour que tu prennes tes résolutions. Tu auras soin de m'apporter tes notes sur les observations que je t'avais chargé de faire. J'aurais été bien aise que celles que tu as été dans le cas de faire au sujet des novices italiens, et la direction qu'on pourrait leur donner, me fussent parvenues directement, pour plusieurs raisons. Je les adopterai volontiers dans le grand embarras où je me trouve pour satisfaire aux exigences de Mgr l'Évêque d'Ajaccio. Le parti à prendre paraît si grave au p. Luigi qu'il m'annonçait sa visite, après la mission qu'il donne en ce moment, pour plaider auprès de moi la cause de l'établissement de Vico qui est, à ses yeux, celle de la Congrégation en Corse.

Je voudrais savoir aussi ce que se propose de faire le p. Baret. Désire-t-il que son séjour au noviciat se prolonge. Il me semble que ce serait assez. Il ne m'a plus écrit à ce sujet.

J'ai appris avec plaisir que tu aies terminé l'affaire du Riff. C'est beaucoup que nous ne vendions pas cette propriété onéreuse, du moins qu'elle soit affermée. Je présume que tu auras réformé aussi l'écurie de cette comm[unau]té, dont on aurait bientôt fait une abbaye de riches Bénédictins, tout en ménageant notre capital. C'est déjà beaucoup que d'avoir un cheval, mais en nourrir deux, c'est de la folie. Passe pour une vache qui fournit le lait pour la comm[unau]té, mais il n'en faut que pour cela.

On vient me prendre pour la g[ran]d messe, je te quitte en te disant que tout le monde se porte bien. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

1237. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[1]

1237. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Remerciement pour l'envoi du portrait de chacun des scolastiques. Que le p. Mouchette veille à sa santé.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 août 1854.

Vous ne pouviez, mon cher fils, me faire un plus joli cadeau que ce bouquet composé des fleurs les plus précieuses que vous soignez dans le jardin de la Congrégation. Je l'ai flairé avec délice, chacune de ces belles fleurs répandait son parfum particulier, mes yeux d'abord, mais mon cœur aussitôt les savourait avec un sentiment d'indicible bonheur. Il n'y a que le Saint-Esprit qui ait pu vous inspirer une pensée si délicate. Je la considère comme un des fruits de votre retraite. Aussi j'en remercie Dieu tout en vous sachant un gré infini de l'avoir exécutée et d'une manière si parfaite. Je n'avais pas besoin que vous prissiez la précaution d'inscrire le nom de ces aimables personnages derrière le portrait de leur figure que vous avez eu l'habileté de rendre d'une manière si parfaite qu'il n'en est pas une que je n'eusse nommée au premier coup d'œil. Et ce bon petit père Martinet! C'est un chef d'œuvre que ce portrait-là! Que de choses me dit ce regard, quoiqu'il ne se fixe pas sur moi. Il sait bien qu'il n'a pas besoin de me regarder, il n'a qu'à se montrer pour exciter dans mon cœur le sentiment de la plus vive affection. Aussi je me contenterai aujourd'hui de ce que j'ai dit et exprimé devant témoins à son image. Je ne lui écrirai pas. Il me fallait choisir entre vous deux, n'ayant que le temps d'écrire à un seul, j'ai fait ainsi mon partage, d'autant plus que j'avais bien quelques reproches à vous faire en revers de la médaille à vous, mon cher fils p. Mouchette. Comment, vous savez quelle est ma sollicitude pour votre santé, je ne vous vois pas une fois que je ne sonde pour ainsi dire toutes les fibres de votre être, et vous vous exposez à me donner l'immense chagrin de vous sentir malade loin de moi! S'il y a une chose de délicate en vous que je ne cesse de vous recommander de ménager, c'est votre poitrine, et après la fatigue inévitable d'un long voyage, après les imprudences que vous avez peut-être faites pendant votre retraite, vous allez vous livrer à chanter à gorge déployée, au point que vous en crachez le sang. Mais, mon enfant, c'est vouloir tenter Dieu. Voyez ce que vous y avez gagné. Vous voilà forcé à un repos absolu, et certes il faut vous y tenir strictement, et au lieu de l'amélioration sur laquelle nous comptions, vous avez rebroussé chemin, Dieu sait pour combien de temps.

Vous sentant souffrant, je n'ai pas le courage de vous gronder, mais avouez que vous le mériteriez bien!

Si l'écriture vous fatigue, chargez le p. Martinet d'écrire sous votre dictée le compte rendu qui ne doit pas être long. Je vous recommande de suivre avec une grande attention le f. de Lacour[2]. J'ai peu de confiance en sa persévérance. On ne devient pas bon religieux quand on manque de piété et qu'on se laisse aller à tous les défauts qu'on lui reproche. Tout ce qui lui manque de vertus indispensables serait-il compensé par une belle voix que personne ne lui conteste. Ne nous laissons pas prendre par des qualités purement extérieures. Examen sérieux, scrupuleux, portant sur tout. Voilà ce que j'exige de vous, sur ce personnage. Adieu, je vous bénis tous.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.
[2] Le novice de Lacour, cf. lettre n. 1239.

1238. [Au p. Fayette, à N.-D. de Cléry].[1]

1238. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nécessité de se soumettre à la volonté de Dieu. Étudier pour occuper sa solitude.

[Marseille,] le 22 août 1854.

Je prends l'occasion de votre lettre pour vous rappeler les grands principes de votre vocation. Dans le saint état religieux, vous n'êtes pas appelé à faire tel ou tel bien, à vous livrer à tel ou tel ministère. Celui que vous préféreriez serait peut-être celui ou vous rencontreriez le plus de danger, celui qui pourrait être l'occasion de votre perte; si vous agissiez d'après le choix que vous voudriez faire, vous laisseriez peser sur vous une redoutable responsabilité, tandis que dirigé par l'obéissance vous êtes assuré de faire la volonté de Dieu et d'être constamment secouru par la grâce qui vous a été promise. Marchant dans cette voie, qu'importe qu'on y trouve plus ou moins de goût; il ne s'agit pas de goût ni de satisfaction naturelle en religion. Ce qui est le plus pénible, le plus contraire à notre attrait, si c'est en vertu de la sainte obéissance que nous le faisons, est précisément ce qui est le plus méritoire.

Accoutumé un peu trop sans doute à une sorte de dissipation dans l'emploi que vos supérieurs vous avaient donné par nécessité, le calme de la solitude vous pèse. Vous devriez au contraire remercier Dieu de vous l'avoir procurée pour vous remettre dans les voies intérieures et employer votre temps à l'étude. Pourriez-vous vous persuader qu'à votre âge vous puissiez être dispensé de l'étude? Que saviez-vous en sortant du séminaire? Vous avez tout à apprendre. C'est un devoir pour vous, comme pour tout autre, sans cela vous rendriez votre ministère à jamais infructueux. Méditez vos Règles et vous reconnaîtrez que c'est là l'esprit qui doit vous animer. Relisez avec attention le chapitre second et tant d'autres passages dont il faut se pénétrer, car c'est le code que l'Église nous donne pour règle de conduite. Reprenez donc courage, mon cher fils, dans la suite vous devez être appelé à un ministère plus actif; la transition que vous procure votre mission actuelle dans un sanctuaire de la sainte Vierge vous était indispensable; il est bon, il est nécessaire qu'on vous laisse le temps d'étudier; on n'a pas besoin pour cela d'avoir à sa disposition une bibliothèque considérable.

1239. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[2]

1239. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Impossibilité de quitter Marseille malgré la fin de l'épidémie. Il faut renvoyer les novices Trévelot et de Lacour. Conseils pour la direction du noviciat. Régularité.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 24 août 1854.

Croyez bien, mon cher père Vandenberghe, que je suis tout aussi contrarié que vous pouvez l'être que les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous nous sommes trouvés aient impérieusement retardé mon voyage à l'Osier. Je ne sais encore quand je

---

[1] YENVEUX II, 66; III, 91.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

pourrai me promettre de l'exécuter. Si vous saviez quelle est la position d'un évêque au centre d'une immense population qui n'est pas toute composée d'enfants dociles de l'Eglise! Depuis l'épidémie je ne me suis pas permis de découcher une seule nuit de l'évêché où je me tenais comme au siège de mon état-major, je n'ai même plus paru à la campagne. Je me montrais partout soit dans les églises, soit auprès des malades, eh bien! il y avait des indignes qui osaient demander où j'étais. Je vous laisse à penser ce qu'il en serait si je m'absentais même à présent où nous n'avons plus que trois ou quatre décès de cholériques par jour.

Traitons donc nos affaires par écrit. Je n'attendrai pas votre compte rendu pour décider que M. Trévelot ne fait pas pour nous. Il faut le congédier poliment sans le moindre délai. La chose étant décidée, il ne convient pas qu'il demeure dans la maison pour faire entendre ses plaintes et ses murmures. Je trouve que vous avez beaucoup trop attendu. Dès qu'il se permit des équipées telles que celle de ne pas dire la messe, pour ne pas attendre il fallait reconnaître qu'il ne faisait pas pour nous et le renvoyer sur-le-champ.

Quand il sera parti il ne faudra pas laisser croire qu'il s'en est allé de son propre mouvement. Tout en ménageant sa réputation, vous ferez savoir que c'est nous qui ne l'avons pas trouvé propre à notre Congrégation.

Il me semble qu'il n'y avait pas trop à hésiter pour décider que de Lacour n'était pas fait pour nous. C'est un voyage bien inutile qu'on lui a fait faire. Qu'est-il arrivé? qu'on l'a oublié pendant un certain temps au Calvaire. Maintenant à Lumières, en le voyant de plus près, on n'a pas le courage de l'admettre. J'ai dû trancher la question en faisant écrire qu'on le congédie, mais encore une fois il n'y avait pas à hésiter.

Il n'y avait pas non plus à mettre en doute s'il fallait garder le frère dont le nom ne me revient pas, celui que vous m'avez aussi envoyé pour que je décide de sa vocation[1]. Mais il ne m'a fallu que le voir et causer avec lui pour reconnaître qu'il fera parfaitement pour nous. Il sait fort bien sa théologie, il raisonne en homme de bon sens, il est plein de zèle et de bonne volonté, il sera éminemment goûté par le peuple, que veut-on de plus? qu'il prêche comme Massillon? Mais il suffit qu'il puisse instruire les ignorants. D'ailleurs, s'il n'a pas réussi dans le discours qu'on l'avait chargé de faire, est-il sûr qu'on lui eût donné assez de temps pour le préparer. J'ai donc confié ce bon frère à un des directeurs de mon séminaire pour qu'il lui fasse étudier les traités, en petit nombre, qu'il n'a pas vus, afin que dans le courant de l'année prochaine je le fasse passer par tous les ordres, et le mettre au travail auquel il sera jugé propre.

Ne vous pressez pas pour le f. Le Floc'h[2]; donnez-lui le temps de se vaincre. Vous ferez dater dans votre pensée son noviciat de l'époque où vous reconnaîtrez qu'il s'est corrigé. Je ne vous dis rien sur le f. Mazeaud, vous vous déciderez dans votre sagesse. Quant au f. Avignon, il faut prendre garde de ne pas mettre dans la balance sa qualité de neveu du p. Vincens.

Je pensais bien que la ferveur du p. Baret se refroidirait. J'attends la lettre que le p. Fabre m'a annoncée pour me décider sur le parti que j'ai à prendre par rapport à lui.

Que faut-il encore de temps au p. Chaine pour terminer son noviciat? Veuillez bien me le mander. Je m'occuperai de lui après votre réponse, la lettre que je viens de recevoir de lui dont je ne suis pas mécontent, l'exige.

Ayez toujours bon courage, mon cher père Vandenberghe. En somme votre noviciat marche bien, rendons-en gloire à Dieu et que ce soit pour vous une

---

[1] Dans le compte rendu du 15 juillet, le p. Vandenberghe parlait d'un novice découragé parce que peu doué: le f. Berjou, né en 1816, entré au noviciat le 20 novembre 1853. Il avait fait deux ans de théologie à Tulle et passa l'année scolaire 1854-1855 à Montolivet.

[2] Ms.: Floc'h.

consolation et un encouragement. Pour le reste, soyez supérieur sans morgue, mais avec dignité, et que chacun soit à sa place, la Règle à la main. Je serais toujours disposé à soutenir l'autorité envers et contre tous. Je vous salue affectueusement et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1240. À Monsieur Baret, prêtre miss[ionnai]re, à Notre-Dame de l'Osier, près Vinay. Isère.[1]

1240. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Revenir au plus tôt à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 30 août 1854.

J'ai un peu tardé de vous écrire, mon cher père Baret, parce que je m'attendais chaque jour à recevoir quelque lettre de vous. J'avais besoin d'apprendre comment vous vous trouviez, et il me tardait de modérer la ferveur qui vous avait porté à vouloir vous retirer pendant quelque temps dans le noviciat. Il me semble que c'est assez pour votre bien d'abord, ensuite pour l'édification des nombreux novices qui ont admiré votre piété et qui ont sans doute été encouragé[s] à la vue de votre régularité. Il est temps de revenir porter l'édification parmi nous. J'ai d'ailleurs à conférer avec vous sur plusieurs choses. Venez donc, mon cher ami, à votre poste, je vous y attends avec impatience. Je ne vous en ai pas témoigné le désir tant que nous avons été sous l'influence du fléau qui parcourt toute la terre, nous en sommes grâce à Dieu entièrement délivrés, on se porte mieux que jamais à Marseille. Je pense que vous pourrez y être rendu pour célébrer dimanche avec nous la grande fête de notre patron st Lazare, à moins que vous soyez bien aise de vous arrêter en passant à Romans pour y saluer nos bons Pères.

On me laisse si peu de temps que je suis obligé de vous quitter en me promettant de m'en dédommager lorsque j'aurai la consolation de vous avoir auprès de moi. Je vous embrasse tendrement et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

P.S. Je vous prie de saluer de ma part tous nos Pères, je suis redevable à plusieurs, j'espère m'acquitter petit à petit. Dieu sait combien je suis contrarié d'avoir si peu de liberté.

1241. À Monsieur Bellon, supérieur du grand séminaire, à Romans. Drôme.[2]

1241. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir au plus tôt à Marseille pour une brève visite d'affaires.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 30 août 1854.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

Je viens d'apprendre, mon cher père Bellon, que la retraite ecclésiastique n'aura pas lieu cette année à Valence, vous êtes donc libre de vous absenter quelques jours. Ne pourriez-vous pas nous arriver le plus tôt possible afin que nous puissions traiter quelques affaires avec les Pères qui sont encore ici et dont un ne peut pas rester davantage. Il faudrait que vous vous décidassiez tout de suite, à venir ou m'écrire que vous ne le pouvez pas. Mais il est si facile aujourd'hui de faire la course de Valence à Marseille que j'ose me flatter que rien ne s'opposera à cette entrevue si nécessaire. Je vous écris si fort à la hâte que vous m'excuserez de manquer aujourd'hui aux conseils que je donne aux autres de ne jamais laisser du papier blanc dans notre correspondance. Je tiens à ce que vous receviez ma lettre prompte-ment. Je vous embrasse affectueusement et vous bénis ainsi que tous les nôtres.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1242. A Monsieur Mouchette, prêtre missionnaire à Notre-Dame de Lumières, par Avignon. Vaucluse.[1]

1242. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir se reposer à Marseille.

L.J.C.et M.I.

Marseille, le 30 août 1854.

Mon cher père Mouchette, *sermo brevis* aujourd'hui. Je ne vous dirai qu'un mot, prenez votre sac et vos quilles, partez de Lumières et venez tout de suite à Marseille. Vous avez besoin d'un grand repos, ce repos vous ne l'obtiendrez pas au milieu de nos oblats. Il faut donc les quitter sans hésiter. Le bon père Martinet vous remplacera auprès d'eux. Je lui donne à cet effet tous les pouvoirs que vous avez. Je n'ai pas le temps de le lui écrire, il le lira dans la présente lettre, et le plaisir qu'il aura de vous soulager lui rendra le fardeau que je lui impose plus léger. Je lui écrirai quand il sera en fonction. Je le salue en attendant, ainsi que tous nos oblats et sans en excepter le cher petit Charles[2] que je bénis aussi comme vous tous. Cela est d'autant plus juste qu'il ne m'a pas oublié dans la jolie petite lettre qu'il a adressée au p. Tempier.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1243. [Au p. Vincens, à N.-D. de Cléry].[3]

1243. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Il faut sévir contre les sujets irréguliers. Choléra à Viviers.

[Marseille,] le 31 août 1854.

... Il faut avouer aussi que nous avons des hommes qui n'ont pas les premières notions des vertus, je dis plus, des devoirs de la vie religieuse. Où a-t-on vu qu'il faille sans cesse pactiser avec les sujets pour ne pas contrarier leurs caprices ou leurs

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.
[2] Il s'agit sans doute d'un visiteur. D'après le compte rendu des scolastiques, au mois de juillet, personne parmi les Pères et Frères de Lumières ne portait le prénom de Charles.
[3] YENVEUX II, 125; III, 63; IV, 229.

répugnances? Il serait temps que ce malheureux système cessât. Quelle que soit l'utilité des sujets, sous certains rapports, je trouve qu'il y a un vrai danger pour l'avenir de la Congrégation de les garder à ces conditions. Nous nous restreindrons, s'il le faut, mais il importe que tous les sujets soient tellement à la disposition du supérieur qu'ils n'aient pas un mot à dire quand il leur assigne une destination. Je serais mené trop loin si je descendais dans le détail, je m'en tiens à cette observation générale qui doit nous servir de règle. C'est à prendre ou à laisser. Que chacun marche avec simplicité dans la voie de l'obéissance.

Conseillez fortement au p. Fayette de se mettre au travail, c'est-à-dire à l'étude et à la composition. Il s'était rouillé à l'Osier. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes missionnaires.

Nous n'avons plus ici à combattre le redoutable fléau, il a disparu, mais voilà notre pauvre Évêque de Viviers aux prises avec lui. Dieu veuille que sa frêle complexion ne l'expose pas à ses influences délétères. Je suis en peine pour nos Pères de la Blachère qu'on a appelés pour remplacer deux curés morts de cette maladie; ce sont les cures de Vais et de Vogué. Le fléau s'est promené autour de Lumières, à l'Isle[1] et à Apt, mais ne s'est pas montré au sanctuaire même, cela ne laisse pas que de m'inquiéter. Il paraît qu'à l'Osier on est sans crainte.

1244. [Au p. Dorey, à Nancy].[2]

1244. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Que les Pères au service des cholériques soient prudents.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 1er septembre 1854.

J'approuve très fort, mon cher p. Dorey, votre conduite dans la circonstance pénible où vous vous êtes trouvé. Je ne puis vous expliquer le retard de cette réponse qu'en vous avouant que votre lettre, confondue avec un grand nombre d'autres, n'avait pas été lue. Je la retrouve et à l'instant je quitte tout pour vous dire que vous avez très bien fait de répondre à l'invitation qui vous est parvenue de l'évêché, et qu'il n'y avait pas la moindre hésitation à se permettre, non seulement pour les deux que vous avez envoyés, mais pour d'autres aussi, s'ils étaient disponibles. Seulement il fallait recommander à ceux que vous envoyiez au secours des populations frappées du fléau, de ne pas se laisser aller à la moindre appréhension, de mettre leur confiance en Dieu, ce qui ne devait pas les empêcher de prendre certaines précautions indiquées, telles que de ne pas trop se charger l'estomac, de cesser de manger s'il se manifestait un peu de diarrhée, de prendre dans ce cas quelques demi-lavements, en y ajoutant s'il le fallait quelques gouttes de laudanum, dans le lavement s'entend; vous voyez qu'ici nous n'avons pas perdu un seul prêtre ni à Aix non plus. L'essentiel est de ne pas se laisser gagner par la peur. La maladie n'est pas, à proprement parler, contagieuse. Il faut pourtant, tout en tenant chaudement les malades atteints du choléra, que la chambre où ils se trouvent soit aérée, en un mot que l'on ait bon courage; on s'acquitte d'un devoir, Dieu est avec vous.

Il m'est impossible de consentir de fournir le moindre secours pour l'établissement de Sion. Nous avons déjà beaucoup trop fait pour Nancy. La dépense

---

[1] Probablement l'Isle-sur-Sorgues.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dorey.

pour Sion doit être à la charge du diocèse qui abuse évidemment de notre laisser aller. Cela ne se voit nulle part et ne doit pas être. Qu'on envoie tout autre à ces conditions onéreuses.

Je vous autorise à accepter la charge de...[1].

1245. À Monsieur Berne, directeur au grand séminaire, à Frejus. Var.[2]

1245. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de venir à Marseille et d'aller se reposer à Romans.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 septembre 1854.

Je reçois à l'instant, mon cher p. Berne, la lettre que vous m'adressez pour me faire connaître l'état de votre santé. Je laisse tout pour vous répondre. Nous célébrons aujourd'hui la solennité de notre grand patron, l'ami de Jésus, n'importe je lui vole un petit moment pour vous dire que je consens volontiers à ce que vous veniez consulter la faculté à Marseille et que d'ici vous alliez essayer du climat de Romans où le R.P. Bellon et vos autres confrères vous accueilleront avec toute la charité sur laquelle vous avez le droit de compter.

Je ne doutais pas que la portion de notre chère famille qui se trouvait hors de la portée du combat ne priât beaucoup pour nous qui étions sur la brèche. Nos Pères ne se sont pas ménagés et le bon Dieu les a tous préservés. Tout est fini aujourd'hui, aussi je ne crains pas de vous voir passer par ici. Venez donc quand vous voudrez, plus tôt que plus tard, parce qu'il faut que vous soyez assez reposé quand le moment sera venu de vous remettre au travail. Quelque pénible qu'il soit, il l'est moins que le service que nos armées font courageusement au milieu de toutes les privations, de l'insalubrité et de tous les désastres qui se rencontrent dans les camps.

Adieu, la procession se met en marche, je vous laisse, mais avant je vous bénis ainsi que nos Pères que je salue aussi affectueusement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1246. [Au p. Martinet, à N.-D. de Lumières].[3]

1246. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaires du f. Isidore Jeancolas. Les ouvriers se hâtent de terminer le scolasticat de Montolivet. Prochaine ordination.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 septembre 1854.

Je vous fais passer à la hâte, mon cher père Martinet, la lettre que je viens de recevoir du Curé de Xaronval. Vous la communiquerez au f. Jeancolas, et il verra si j'ai été bien inspiré d'écrire à ce bon Cure qui a parfaitement rempli ma commission, et qui me charme par les détails qu'il me donne sur le bon [frère] Jeancolas. Il conste

---

[1] On ne conserve que la première feuille de cette lettre.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Berne.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.

que tout ce que l'on avait écrit à notre cher frère était marqué au coin de l'exagération et même du mensonge. Mais cela vous prouvera davantage combien l'on a été imprudent de remettre à ce frère des lettres qui étaient si propres à le désoler et à lui faire perdre la paix du cœur. À quoi sert-il donc d'ouvrir les lettres, comme l'exige la Règle, si on ne retient pas des lettres de cette espèce. Que cela vous serve de leçon. Je ne sais quel est le coupable, mais je ne puis m'empêcher de le blâmer.

Vous direz encore au f. Jeancolas que je consens de tout mon cœur à ce qu'il suive le conseil de M. le Cure de Xaronval, je le lui aurais donné moi-même, qu'il abandonne sans façon sa part de jouissance à son père, personne n'a droit de s'en plaindre.

Puisque nos Frères oblats n'ont pas su profiter des vacances pour se mieux porter, nous hâterons les préparatifs pour les recevoir au plus tôt à Montolivet, mais c'est une misère pour faire marcher ces ouvriers. Nous avons doublé le nombre des menuisiers, les portes nous manquaient et bien d'autres choses, mais soyez sûr qu'il ne dépendra pas de nous de retarder le bonheur de nos chers enfants qui attachent tant de prix à prendre possession de leur manoir.

On a dû vous dire de prévenir le f. Bonnefoy qu'il ait à se préparer pour recevoir l'ordre du diaconat aux quatre-temps de ce mois. Donnez le même avis au f. Lagrue que je veux aussi ordonner diacre, mais recommandez-lui de ne pas se fatiguer dans cette pensée qui lui fera sans doute le plus grand plaisir.

Nous avons ici une magnifique réunion de nos Pères de toutes les contrées. J'en profite pour traiter de quelques affaires avec mon Conseil, et c'est ce qui m'oblige de vous quitter parce que l'heure indiquée va sonner.

Adieu, mon cher petit père Martinet, soutenez avec dignité votre paternité. Voilà deux novices que vous avez eu le privilège d'introduire dans notre sainte famille. Je leur fais bien mon compliment en les bénissant ainsi que vous et toute votre communauté.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1247. [Au p. Vincens à N.-D. de l'Osier].[1]

1247. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Telmon devra revenir en communauté. Inviter les Pères à la discrétion.

[Marseille, le] 21 septembre 1854.

Il fallait s'expliquer avec le p. Telmon, c'est ce que j'ai fait faire par le p. Aubert. Il avait à lui dire de ma part qu'il était temps de changer de système, que c'était assez de trois ans d'essais infructueux, qu'il ne m'était plus possible de tolérer de séjour hors de nos maisons. Il devait lui dire, en même temps, que pour le faire sortir honorablement, je pensais de le nommer supérieur de la communauté de Lumières. Le p. Telmon est convaincu qu'il était dans l'ordre qu'il rentrât dans nos maisons, qu'il était prêt à aller où je l'enverrais, mais que les nombreuses preuves qu'on lui avait données du peu de confiance que l'on avait en lui le mettaient dans l'impossibilité d'accepter une supériorité quelconque. Voilà où nous en sommes. J'aurai à intervenir directement et je m'attends à quelques difficultés de plus, que je ne suis nullement dans la disposition d'admettre. J'en viendrais plutôt à lui proposer de se retirer de la

[1] YENVEUX m, 127; V, 218.

Congrégation. C'est ce que je voudrais proposer à tous ceux qui en troublent la bonne harmonie par leurs excentricités. Il faut qu'il n'y ait parmi nous qu'un esprit, comme il faut qu'il n'y ait qu'un cœur. C'est qu'on rencontre parfois des gens qui n'ont point de cœur, et alors ils ont un esprit à leur façon.

Insistez, je vous en prie, dans vos avis à la communauté sur la discrétion dans les paroles. Cette démangeaison que l'on a de parler de tout, de juger inconsidérément, etc., est poussée à l'excès et produit les plus mauvais effets. Je reçois une lettre d'Angleterre dans laquelle on me dénonce ce fait inouï: les derniers missionnaires qui ont passé par Liverpool[1], c'étaient ceux qui venaient de l'Osier, ont jeté le trouble dans les esprits des Pères de Liverpool. Figurez-vous qu'ils ont eu l'absurdité de leur dire tout en passant que la Congrégation était menacée de périr, que le Pape voulait la réunir à d'autres Congrégations et qu'il s'était élevé à ce sujet une grande discussion entre le Pape et moi. Que dites-vous de celle-là? Faut-il tirer l'échelle après? S'ils s'en vont publier cette bourde sur tout leur passage, ce sera joli![2]

1248. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[3]

1248. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Bien/armer les novices. Ceux qui feront bientôt leur profession iront étudier soit à Vico, soit à Montolivet.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 septembre 1854.

Je suis bien en retard avec vous, mon cher p. Vandenberghe, je ne me l'explique pas, car ce n'est pas mon usage à votre égard. Je crois que dans un moment de presse je chargeai le p. Aubert de vous écrire, et que je m'en suis tenu là, n'ayant rien à ajouter à ce qu'il devait vous dire. Cependant je ne veux pas écrire aujourd'hui à l'Osier sans vous dire un petit mot. Votre dernier compte rendu me présentait un ensemble moins consolant que les autres. Il y avait de bonnes choses sans doute, mais les *mais* étaient assez pénibles. Ceux qui sont sur le point de finir leur noviciat n'ont pas encore passé au Conseil. Je crains que ce que vous en dites ne fasse hésiter pour les admettre. Ce n'est pas à la veille de la profession que l'on doit laisser à désirer. Vous proposeriez-vous de faire attendre ceux qui sont à terme au commencement ou à la moitié d'octobre jusqu'à la profession qui aura lieu le jour de la Toussaint? On vous aura dit que si les frères italiens sont admis à la profession, ils sont destinés pour aller à Vico achever leurs études littéraires sous le R.P. Michelier, en même temps qu'ils seront chargés d'aider dans les basses classes primaires les élèves qui sont réunis et placés sous la direction de nos Pères. C'est pourquoi dès qu'ils auront fait leurs vœux, vous les acheminerez vers nous. Les autres nouveaux profès[4] seront reçus dans notre nouvelle maison que nous avons construite aux environs de Marseille et où nos jeunes oblats feront leurs études philosophiques et théologiques. Le R.P. Tempier sera

---

[1] Les pères Baudre et Durieu passèrent par Liverpool à l'été 1854, cf. L. Durieu-Tempier, 3 octobre 1854.

[2] L'expression *tirer l'échelle* après quelqu'un ou quelque chose, signifie: reconnaître qu'il n'y a rien de supérieur, de comparable à lui.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

[4] Furent alors admis aux vœux les frères Le Stanc, Camper, Eynard, Manuel, J.-B. Semeria, dut, Visidari; plusieurs autres furent refusés, cf. Conseil général, 22 octobre 1854.

supérieur de cette communauté, le p. Aubert et le p. Baret professeront la morale et le dogme. On y sera exercé dans la composition, et l'on apprendra l'anglais, langue indispensable à savoir dans notre Congrégation. J'aurai mes jours fixés de visite à cette intéressante jeunesse, et avec la grâce de Dieu tout marchera bien. Ainsi la grande séparation tant désirée sera effectuée. On m'a dit que cette nouvelle ne ferait pas de peine à vos novices. Vous pouvez donc la leur annoncer non seulement comme une chose décidée, mais ayant déjà un commencement d'exécution. Occupez-vous beaucoup, mon cher Père, de votre noviciat. C'est là votre grande affaire. Que tout le reste ne soit que très secondaire, ne vous en occupez qu'avec la certitude que votre principale obligation n'en souffre pas. Il est si important que vous formiez de bons religieux, vous n'y parviendrez, même avec la grâce de Dieu sur laquelle il faut compter avant tout, que par des soins assidus et incessants. Il ne suffit pas d'instruire en général dans les instructions communes, mais il faut travailler sur chacun en particulier comme si vous n'aviez que celui-là à former. Vous serez largement récompensé de vos peines par le succès que vos soins ne manqueront pas d'avoir. Je tiens à une éducation mâle, il faut qu'ils se disent tous qu'ils peuvent être appelés à des travaux pénibles, point de délicatesses, l'esprit de mortification ne s'en accommode pas, qu'ils pensent à ce qu'endurent avec joie nos mission [nai]res de l'Orégon et de la Rivière-Rouge. Qu'on s'accoutume de bonne heure à une vie de privation.

Adieu, cher fils, je vous bénis et tous vos enfants.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1249. Au p. Soullier, à Nancy.[1]

1249. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Soullier, nommé supérieur de la communauté de Limoges, devra y faire régner la piété et la régularité.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 septembre 1854.

Mon cher père Soullier, je ne puis me résoudre à ne vous écrire que par un diplôme officiel qui vous parviendra par la voie du R.P. Provincial. Vous m'avez si peu gâté par vos lettres, qu'en vérité je serais dispensé de correspondre avec vous par simple politesse. Mais grâce à Dieu il existe d'autres rapports entre un père et son fils, et je trouve dans mon cœur une trop vive affection pour celui à qui j'ai imposé les mains pour avoir un grand effort à faire pour vous pardonner de m'avoir complètement négligé depuis bien des années. Ce tort grave à l'égard d'un père plutôt que supérieur, ne m'empêche pas de reconnaître et d'apprécier vos bonnes qualités. C'est cette connaissance et cette appréciation qui m'a déterminé à vous nommer supérieur de notre communauté de Limoges. Vous entrerez en possession de votre charge au départ du père Ciamin qui est appelé à d'autres fonctions. Vous aurez à assembler votre communauté pour entendre la lecture de votre lettre d'obédience que vous ne lirez pas vous-même, parce qu'elle renferme quelques expressions que votre modestie aurait de la peine à proférer. Par ces lettres votre maison est constituée conformément à la Règle. Dès lors pèsera sur vous toute la responsabilité de la régularité de la maison. Vous vous pénétrerez de la grandeur de vos obligations, et

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

vous méditerez pour cela ce qui concerne non seulement tous les membres de l'Institut dans le Code que l'Église nous a donné, mais très spécialement ce qui est écrit pour les supérieurs locaux. Je compte assez sur le bon esprit de tous nos Pères pour être persuadé que vous trouverez en eux toutes les facilités pour vous bien acquitter de votre charge. Je vais écrire à Mgr l'Évêque de Limoges pour le prévenir de votre nomination; vous vous présenterez ensuite à lui en votre nouvelle qualité. C'est tout simplement pour lui faire savoir en quelle qualité vous êtes dans notre comm[unau]té de Limoges. Parmi les recommandations que j'ai à vous faire, j'insiste pour que vous ne vous surchargiez pas de travail. Calculez devant Dieu ce que vous pouvez faire entre tous sans nuire à votre santé, et ne vous engagez pas à en faire davantage quelque instance qu'on puisse faire. Je me suis aperçu qu'on ne vous a pas assez ménagé jusqu'à présent.

Quoique vos rapports habituels doivent être avec le provincial, vous n'oublierez pas de m'écrire plusieurs fois dans le courant de l'année pour me rendre compte directement des choses et des personnes. Vous aurez aussi à me consulter quand il s'agira de quelque intérêt important ou de quelque grave difficulté qui se rencontreraient dans votre gestion. Mettez encore une grande régularité dans vos rapports financiers; tenez la main à ce que le procureur de votre maison ne s'oublie pas à cet égard. En un mot que tous les rouages de votre administration fonctionnent si bien que vous n'ayez jamais d'observations à recevoir à ce sujet. Faites surtout régner la piété parmi vous. Il est monstrueux de voir des religieux avec tant de moyens de sanctification et de perfection croupir dans l'indifférence et la lâcheté. Vos conférences spirituelles vous fourniront l'occasion de rappeler les principes et de maintenir l'exactitude de la discipline régulière. Sans cela on se damnerait, tout en prêchant aux peuples la conversion. Vous trouverez dans la Règle la sanction de toutes les paroles que vous puiserez dans les livres qui traitent des devoirs de la vie religieuse. Il ne suffit [pas] de lire Rodriguez ou autres, il faut mettre en pratique ce qu'ils enseignent.

Adieu, mon cher fils, je vous bénis ainsi que tous nos Pères et Frères.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1250. [Au p. A. Rey, à Briançon].[1]

1250. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour son zèle. Livres du séminaire transportés à Montolivet.

L.J.C. et M.I.

Grand séminaire de Marseille, le 27 septembre 1854.

Je ne veux pas, mon cher fils, qu'il soit dit que tu m'as écrit deux lettres qui sont restées sans réponse. Ce n'est pas faute d'envie de t'écrire, mais tu sais comment les choses se passent ici. Aujourd'hui encore j'arrive à 5 heures sans avoir un moment à moi; une affaire m'amène au séminaire et, séance tenante, sur le bureau même du p. Fabre, je te trace ces quelques lignes pour te remercier de ton bon souvenir et me féliciter des conquêtes de ton zèle, mais c'est un grain qui n'est pas encore dans les greniers du père de famille. J'avoue même que j'ai peu d'espoir de le voir jamais y entrer. Deux ans de séjour en pays ennemis! Comment en sortir victorieux. Dieu te

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Rey.

récompensera toujours de ta bonne volonté et la Congrégation te saura gré de ton zèle[1]. Je présume que tu ne tarderas pas de revenir à nous. Tu t'arracheras la barbe en voyant tous les livres sur lesquels tu avais un droit de prélation s'envoler sans toi sur la montagne sainte[2] où d'autres que toi les feuillèteront, les liront ou s'y endormiront dessus. Adieu, il se fait nuit et il me reste des visites à faire en ville. Je t'embrasse et te bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1251. [Au p. Vincens, provincial].[3]

1251. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils à donner au p. Brun, supérieur à N.-D. de Cléry.

[Marseille,] le 28 septembre 1854.

Mais que vous dirai-je de la lettre du père Marchai? Vous le, comprendrez mieux que moi, vous qui venez de paraître sur les lieux. J'en vois assez pourtant pour être fort inquiet d'une pareille administration. Inspirez donc au p. Brun la conduite qu'il a à tenir. Il fallait qu'il ne s'écartât pas de ce que vous aviez réglé par rapport à l'abandon du traitement du Curé et du Vicaire, et au sujet du casuel. Il ne lui appartient pas de faire le généreux, et puis pourquoi tout cet argent soustrait à l'Économe? C'est tout à fait irrégulier. Mettez-le à l'ordre là-dessus comme sur tout le reste. Ce saint homme est trop mère et tout à fait sans énergie. Il a bien fallu notre misère en fait de supérieur pour lui avoir imposé ce fardeau au-dessus de ses forces; obligez-le du moins à se concerter avec ses assesseurs comme la Règle l'exige. Je vous charge de toutes les commissions puisque vous correspondez avec lui.

1252. [Au p. Bellon, à Romans].[4]

1252. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reproches au p. Bellon qui n'écrit pas. Mgr de Mazenod refait son testament avant de partir pour Rome.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 octobre 1854.

Bravo, mon cher père Bellon! Je ne vous écris que pour vous faire apercevoir que vous n'avez pas pensé à me donner de vos nouvelles depuis que vous avez quitté Marseille. Je suis pourtant bien aise de vous dire combien je fus mystifié dernièrement pour ne vous avoir pas voulu croire capable d'un pareil oubli. Le p. Magnan étant revenu de Romans, on me dit qu'il avait une lettre à me remettre. Je la lui demande une première fois impatient de recevoir quelque chose de vous. Il avait laissé la lettre dans sa chambre; une seconde fois, je lui demande ma lettre, croyant toujours qu'elle

---

[1] Nous conservons deux lettres (15 et 22 septembre) du p. Rey au p. Fabre auxquelles, semble-t-il, le Fondateur répond, mais aucune allusion à ces «conquêtes» du zèle du p. Rey.
[2] Scolasticat de Montolivet.
[3] YENVEUX VII, 193.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

était de vous. Cette fois il l'avait montée à N.-D. de la Garde où il logeait. Je finis par lui demander s'il compte porter ma lettre en Corse. Il devait s'embarquer le lendemain. Sur le point de quitter le continent, il m'envoie cette fameuse lettre si fort attendue, après laquelle je soupirais tant. Quelle est ma surprise, la lettre n'était pas de vous! Que sera-ce à présent que les vacances sont finies. Que de bonnes raisons vous aurez pour vous maintenir dans votre mutisme. Eh bien, mon cher, moi pour vous faire ces reproches, je suis venu me caser dans mon cabinet à la campagne, portes closes, laissant souffler le vent tout à son aise; je passerai toute la journée dans cette solitude pour me soustraire à tous les dérangements de la ville, et avancer un peu ma besogne.

Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui tant je suis en colère contre vous. Pour me distraire de cette préoccupation, je vais travailler à mon testament qu'il faut que je refasse. C'est la mer à boire, j'en suis à la dixième page et il n'est pas fini. Ce n'est encore que le brouillon, je ne veux pourtant pas partir pour Rome sans l'avoir mis parfaitement en règle, la Congrégation et mon diocèse y sont trop intéressés.

Adieu, mon cher p. Bellon, je vous salue affectueusement malgré vos torts.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1253. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[1]

1253. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Ordination du p. Lagrue, malade. Le p. Aubert est nommé provincial du Midi
Prochain départ du Fondateur pour Rome. Les ouvriers tardent à terminer Montolivet
Nouvelles de quelques missionnaires.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 octobre 1854.

Le soleil commence à baisser, mon cher père Mouchette, et il me reste beaucoup à faire dans la solitude où je suis venu me placer depuis ce matin. Vous étiez pourtant un de ceux à qui je voulais écrire, détourné que j'ai été depuis si longtemps de me procurer cette consolation. J'en serai quitte pour être court, s'il m'est possible, car quand je suis avec vous je suis si heureux qu'il m'en coûte beaucoup de m'en séparer. Mais comment faire à la vue de ce tas énorme de papiers qui se sont accumulés sur mon bureau. Il n'y a pas jusqu'à mon testament qu'il me faut refaire et qui attend là un dernier coup de main. Je vous dirai donc en peu de mots que j'ai ordonné prêtre le p. Lagrue pour l'envoyer en paradis avec ce caractère sacré pour qu'il en soit glorifié pendant toute l'éternité. Je pris cette résolution dès qu'on m'eût dit que le docteur chargé n'avait seulement pas voulu indiquer le moindre remède, tout en disant au frère qui accompagnait Lagrue, que pour lui il se chargeait de le guérir. Le voilà prêtre et bien saint prêtre. Le bon Dieu fera le reste. J'ai nommé le R.P. Aubert provincial et vous procureur provincial. D'où vous conclurez que la maison de Montolivet sera illustre parmi toutes celles de la Congrégation puisqu'elle aura pour supérieur local un assistant du Supérieur Général, pour professeur de morale, le père Provincial, pour modérateur des oblats le procureur provincial[2]. Le R.P. Fabre est installé ou s'installe aujourd'hui supérieur local et supérieur du grand séminaire de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.
[2] Les pères Tempier, Aubert et Mouchette.

Une nouvelle qui vous fera peut-être moins de plaisir et qui vous surprendra davantage, c'est que tout au plus si je pourrai vous faire la bienvenue à votre arrivée à Marseille. Je vais sous peu partir pour Rome. Le temps n'est pas beau pour cela, surtout si la tempête qu'il fait aujourd'hui devait durer.

Le p. Tempier veut absolument aller coucher à Montolivet ce soir. Il n'y a rien de prêt dans cette maison; attendez-vous à y camper. On a beau presser les ouvriers, ils ont encore beaucoup à faire. Cependant le p. Tempier tiendrait qu'on y pût faire la retraite préparatoire pour la fête de la Toussaint, moi je crains que vous ayez à souffrir. Il me tarde pourtant de voir de près ce frère Pentevinck qui nous donne du souci et de vous parler sur tous les autres. Oh! comme les jeunes gens ont besoin d'être éprouvés. Les meilleurs se montrent bien faibles dans l'occasion. Croiriez-vous que le p. Barret de Natal avait perdu courage. Cette mission tant désirée lui semblait trop pénible. C'est une bonne leçon qu'il faut retenir.

J'ai reçu des nouvelles du p. Baudre. Il m'écrit une longue et jolie lettre de Philadelphie d'où ils sont partis chacun pour sa mission. Mais ce Père trouvera la fièvre jaune à Galveston. Il y a de quoi trembler. Le p. Verdet ne se porte pas trop bien. Demandons à Dieu la patience et la résignation.

J'oublie ce qui me reste à faire, et qu'il me sera impossible de terminer à mon grand regret, car il ne m'est pas facile de m'évader comme je l'ai fait aujourd'hui. Adieu donc, mon cher fils, je vous embrasse tendrement et vous bénis ainsi que tous nos Pères et Frères.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille. s. g.

1254. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1254. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Occupations à Rome. Le Fondateur est l'un des évoques les plus âgés, présents à Rome.

[Rome,][2] le 22 novembre 1854.

Je ne prends pour vous écrire que ce petit format parce que, contre mon attente, je n'ai pas pu profiter du jour de vacance de nos séances, et de la pluie battante qui est tombée toute la journée, pour écrire quelques lettres. La nuit est arrivée sans que j'aie pu prendre la plume. Les visites se sont succédées sans relâche. On ne craint pas la pluie à Rome autant que nous apparemment. Mgr de Blois est pourtant un de ceux qui sont venus me voir. Je vous le dis comme un reproche à nos Messieurs de Marseille de n'avoir pas plus profité de son passage que de celui de l'Archevêque d'Avignon, de l'Évêque d'Amiens et de Mgr Caire[3]. Aussi je ne reçois pas de lettres ni par la poste ni par occasions. Je ne me suis pourtant pas oublié malgré le peu de temps que j'ai à moi... les assistances aux offices, les séances du Vatican, les visites à recevoir, les affaires à traiter, etc., la nuit arrive. Combien de fois ayant manqué l'heure qui précède la bénédiction chez nos voisines les Sacramentines, je suis obligé d'aller frapper à la

---

[1] YENVEUX V, 262; REY II, 516.

[2] Le Fondateur quitta Marseille le 23 octobre pour participer à la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

[3] Mgr L. T. Pallu du Parc, év. de Blois, Mgr J. M. M. Debelay, arch. d'Avignon, Mgr A. de Salinis, év. d'Amiens, Mgr A. A. Caire, protonotaire apostolique, chanoine honoraire de Marseille, etc.

porte de Saint-Sylvestre pour entrer à l'église par la maison. Je n'en suis pas trop contrarié.

Vous savez à combien de titres cette église m'est chère. C'est là que j'ai été consacre évêque et je fais ma prière sur le tombeau du bienheureux Zinelli qui m'a tant aimé et auquel je dois tant.

Tout le monde s'extasie sur ma vigueur et l'on ne veut pas croire à mon âge. Je n'en suis pas moins presque le plus vieux de la centaine d'évêques qui composent notre assemblée. Parmi les archevêques, il n'y a que Mgr Cardelli et le patriarche Foscolo, et parmi les évêques le seul évêque de Policastro[1]. Vous comprenez qu'en voyant cela on est bien aise d'avoir fait son testament, ne fût-ce que pour soulager la sollicitude du bon Tempier en le plaçant dans sa collection mortuaire. Plaisanteries à part, il y a de quoi s'étonner de se voir ainsi le doyen d'un si grand nombre de frères. Ce n'est pas seulement la mort de tant de contemporains qui dégoûte de tout ce qui est passager en ce monde, mais tout ce que je vois de plus éblouissant m'inspire un souverain mépris. J'en faisais la réflexion les jours où tant de monde se poussent dans les salons du *ricevimento* à l'occasion du chapeau du cardinal primat de Hongrie[2]. Combien d'autres avaient donné, dans ce même lieu, occasion à un pareil fracas, qui ont disparu de ce monde. J'avais été le jour même visiter la cellule où le bienheureux Léonard de Port-Maurice avait habité et d'où il était monté au ciel. Comme je me trouvais bien dans cet étroit sanctuaire, d'où j'eus bien de la peine à me retirer tant mon cœur y était à l'aise. C'est en sortant de là et en reparaissant à l'église pour révérer encore une fois le saint corps du bienheureux que je me disais: bientôt il te faudra paraître dans les beaux salons du Quirinal pour y voir passer toutes les grandeurs humaines. Que sont-elles en comparaison de ce que je goûte ici! Je n'éprouvais pas d'autres sentiments quand en effet je les vis passer sous mes yeux.

1255. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[3]

1255. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

A l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, les Oblats devront célébrer avec pompe la fête du huit décembre.

[Rome,] le 28 novembre 1854.

Je veux que dans toutes nos maisons, on chante, la veille de la fête de l'Immaculée Conception, devant le Saint-Sacrement exposé, le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison, le *Tota Pulchra es* avec le verset et Foraison de l'Immaculée Conception, le *Tantum ergo,* et qu'on donne la bénédiction du Saint-Sacrement.

II faut que le jour même de la fête on expose le Saint-Sacrement sur les onze heures du matin, qui est l'heure à laquelle le Pape prononcera la définition dogmatique annoncée et, après l'oraison *pro gratiarum actione,* on chantera encore avec un saint transport le *Tota pulchra es,* etc. C'est le moins que nous puissions faire pour manifester notre joie et notre reconnaissance à l'occasion de ce grand événement dont personne ne doit se réjouir plus que nous, enfants de Marie-Immaculée, nous,

---

[1] Mgr L. M. Cardelli, év. d'Achrida, né en 1777, Mgr D. A. Foscolo, patriarche de Jérusalem, né en 1785, Mgr M. Laudisio, év. de Policastro, né en 1779.
[2] Le card. Jean Scitovszky, primat de Hongrie.
[3] REY II, 519-520.

membres de la Congrégation qui milite sous ce beau nom, vraie prérogative personnelle par l'institution du chef même de l'Église, le grand pape Léon XII.

J'approuve d'avance tout ce qu'on fera pour rendre la fête de l'Immaculée plus solennelle que jamais. Qu'on illumine la sainte montagne[1] au double de ce que l'on fait pour la fête d'août. Il faut provoquer des feux de joie, ne pas négliger d'en faire à Montolivet, il faut illuminer toutes les fenêtres de notre maison de la Garde, la façade du Calvaire. En un mot, faites tout ce que vous pourrez pour manifester les transports de joie qu'éprouvent tous les vrais enfants de Marie.

1256. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[2]

1256. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de savoir que les scolastiques sont fervents. Conseils pour leur formation: sainteté, obéissance, détachement, esprit de famille, etc.

Rome, du Quirinal, le 2 décembre 1854.

Ce que vous me dites dans vos bonnes lettres m'intéresse beaucoup comme vous devez bien le penser. Tout l'espoir de notre avenir est sous vos yeux, je dis plus, entre vos mains. Aussi je ne cesse de demander à Dieu son assistance sur vous, mon cher fils. Je suis toujours plein de confiance en votre zèle et votre piété, je pourrais même ajouter, en votre expérience, car voilà quelque temps que nos oblats vous sont confiés.

L'éducation religieuse de notre jeune famille doit être sans doute une éducation toute paternelle, mais elle doit être mâle. Il s'agit de former des hommes de Dieu, et vous savez si ces hommes-là sont tentés de s'épargner. Je suis bien consolé de tout ce que vous me rapportez des frères oblats. J'en ai bien remercié le bon Dieu et la sainte Vierge.

Que les oblats se pénètrent bien de ce que l'Église attend d'eux; il ne faut pas des vertus médiocres pour répondre à tout ce qu'exige leur sainte vocation. S'ils devaient être comme le commun des ecclésiastiques, ils n'auraient pas atteint le but, il s'en faut. Ils sont appelés à une tout autre perfection, il faut y tendre, il faut plus que cela, il faut marcher dans cette voie pour devenir entre les mains de Dieu les instruments de sa miséricorde. Ils doivent savoir que leur ministère est la continuation du ministère apostolique, et qu'il ne s'agit de rien moins que de faire des miracles. Les relations qui nous viennent des missions étrangères nous prouvent qu'il en est ainsi. Quel encouragement pour nos jeunes oblats que la lecture des merveilles opérés par leurs confrères dans ces contrées lointaines! Qu'on se hâte donc de devenir saints, si on ne l'est pas encore au point qu'il le faut pour répondre à l'appel du Souverain Pontife.

Entre autres vertus, il faut surtout une grande abnégation, une grande indifférence pour tout ce que l'obéissance peut prescrire, acquiesçant par la volonté à toutes ses prescriptions, de façon à s'estimer heureux de faire ce qu'elle commande.

J'ai remarqué qu'on n'a pas assez réfléchi qu'en entrant en religion on meurt au monde. On conserve trop d'attache pour ses parents. Nul doute qu'il faille les aimer, et le leur prouver en les faisant participer à tous les mérites qu'on a le bonheur d'acquérir en religion, mais si on ne les perd pas de vue, si l'on conserve des relations qui

---

[1] Le Fondateur veut parler ici, semble-t-il, de Notre-Dame de la Garde, même si dans la lettre n. 1250 il appelait également Montolivet: «la montagne sainte».

[2] YENVEUX I, 36; III, 114; V, 209; VI, 103-104, 124; VIII, 72, 157; IX, 175.

tiennent au courant de leurs intérêts, des vicissitudes de leur fortune et de mille autres misères, c'en est fait de la paix, du recueillement intérieur, des pensées surnaturelles, de la perfection religieuse. Tant vaudrait être resté dans le monde. On n'a pas compris que la vocation religieuse est une véritable mort au monde. Qu'on se rappelle cette parole infaillible que *Inimici hominis domestici ejus.* Il n'y a rien à espérer d'un religieux qui se laisse aller à l'affection trop naturelle pour sa famille. Comment traversera-t-on les mers pour voler à la conversion des âmes, avec une pareille faiblesse? Inculquez bien ces choses à nos oblats. On a dû les leur faire comprendre au noviciat, mais ce n'est pas assez, il faut y revenir.

Que les frères oblats se pénètrent tous de l'esprit de famille qui doit exister parmi nous. J'ai vu beaucoup d'ordres religieux, je suis en rapport très intime avec les plus réguliers. Et bien! j'ai reconnu parmi eux, indépendamment de leurs vertus, un grand esprit de corps; mais cet amour plus que paternel du chef pour les membres de la famille, mais cette correspondance cordiale des membres pour leur chef qui établissent entre eux des rapports qui partent du cœur, et qui forment entre nous de vrais liens de famille de père à fils, de fils à père, cela je ne l'ai rencontré nulle part. J'en ai toujours remercié Dieu comme d'un don particulier qu'il a daigné m'accorder; car c'est la trempe de cœur qu'il m'a donnée, cette expansion d'amour qui m'est propre et qui se répand sur chacun d'eux sans détriment pour d'autres, comme il en est, si j'ose dire, de l'amour de Dieu pour les hommes. Je dis que c'est ce sentiment que je connais venir de Celui qui est la source de toute charité, qui a provoqué dans les cœurs de mes enfants cette réciprocité d'amour qui forme le caractère distinctif de notre bien-aimée famille. Que ce soit pour nous aider mutuellement à goûter davantage le charme de notre vocation, que tout se rapporte à Dieu pour sa plus grande gloire. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur.

Il faut veiller très soigneusement sur leur santé, mais il faut que les individus eux-mêmes évitent de s'en préoccuper trop. Nous avons vu l'inconvénient de cette faiblesse au noviciat où cela n'a pas réussi.

Soyez inexorable pour l'inclination que vous avez cru découvrir chez un de nos frères oblats. Mettez-le à ne boire que de l'eau sans miséricorde. N'oublions pas dans quel abîme sont tombés les frères R. et C. Mgr de Bruges[1] me disait dernièrement qu'il ne peut absolument rien faire du premier et vous savez ce qu'est devenu l'autre. Je ne pourrais pas précisément renvoyer ce frère, parce que je me persuade qu'on pourrait le disposer pour aller dans une de nos missions difficiles, mais il faut le corriger de son inclination et lui dire que c'est là ce que l'on veut avant de l'admettre parmi nous.

1855

1257. [Au p. Bellon, à Romans].[2]

1257. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du p. Chauvet et de plusieurs prêtres marseillais. Envoi du p. Nicolas à Romans.

---

[1] Mgr J.-B. Malou, év. de Bruges. Il n'a pas été possible d'identifier avec certitude les scolastiques auxquels le Fondateur fait allusion.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 13 j[anvie]r 1855.

Je ne m'attendais pas, mon cher et bon fils, en remettant le pied sur le sol de notre patrie en revenant de Rome[1], d'y être pour ainsi dire accablé par les nouvelles les plus désastreuses. Je trouve une lettre à Toulon qui m'annonce d'abord que le chanoine Monier[2] est mort subitement dans sa stalle, cette mort devait être suivie de celle du chanoine Julien, et du vicaire de St-Cannat Henrion. J'apprends en même temps que notre père Chauvet[3] a été administre à Romans tandis qu'on a donné les derniers sacrements à Clermont à notre bon père de L'Hermite. J'avance en tremblant jusqu'à Marseille dans la crainte de quelque nouvelle catastrophe et mon âme consternée ose dans le st Sacrifice se plaindre amoureusement au Seigneur de mettre notre petite famille à une si forte épreuve. Le décret était porté pour l'un des nôtres. Nos prières n'ont pu le conserver, tandis qu'il paraît que l'autre nous a été accordé. Le père de L'Hermite va mieux, mais le bon père Chauvet n'est plus, du moins parmi nous sur la terre, car les détails si touchants que vous me donnez de sa maladie et de sa mort, m'assurent qu'il vit encore dans le ciel, notre véritable Patrie. Mais quel vide ici-bas nous fait son absence! Telle a été la s[ain]te volonté de Dieu, nous n'avons qu'à l'adorer et nous soumettre. J'ai pensé aussitôt à pourvoir à votre extrême besoin. Je n'avais pas à choisir. Le p. Nicolas va partir. Je lui ai fait renoncer à tous les engagements qu'il avait pris pour le jubilé. Il fallait aller au plus pressant. J'ai la confiance que vous en tirerez bon parti. Vous connaissez ce sujet. Je lui ai fait toutes les recommandations convenables. Je lui ai dit que je le mettais à votre disposition pour le travail qu'il aurait à faire. S'il était possible que vous vous chargeassiez de la classe de morale cela vaudrait mieux. Je n'en juge pas d'après moi, mais on me dit ici, ceux même qui font le plus de cas de son vrai talent, qu'il ne s'acquitterait pas bien de cette classe. Vous savez qu'il excelle dans l'Écriture Sainte sur laquelle il a beaucoup travaillé.

On me dérange, il faut que je vous quitte. Adieu. Je vous envoie mille bénédictions à vous et à tous nos Pères et je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. J'enverrai votre intéressante relation aux oblats et aux novices, qui en seront grandement édifiés.

1258. [Au p. Courtès, à Aix].[4]

1258. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dettes de la Congrégation. Jubilé d'Aix.

[Marseille,] le 28 janvier 1855.

...La caisse générale n'étant pas seulement à sec, mais obérée d'énormes dettes. On n'a pas encore compris dans les communautés qu'il est de strict devoir d'alimenter cette caisse qui doit non seulement supporter les intérêts considérables des sommes

---

[1] Débarqué à Toulon le 3 janvier, rentré à Marseille le 4.
[2] Trois prêtres marseillais: les chanoines J. Monier, B. Julien et l'abbé D. Henrion.
[3] Casimir Chauvet, décédé à Romans le 9 janvier 1855.
[4] YENVEUX VII, 90, 148; REY II, 562.

empruntées, payer les pensions que la Congrégation fait à un grand nombre de parents, mais pourvoir à la subsistance et à l'entretien de 40 oblats et presque autant de novices. Les bras vous tombent quand on voit déclarer des déficits de toutes parts. Il y a de quoi se fâcher à la vue d'une pareille insouciance et de si peu d'économie.

Tu as tort de te mettre si fort en peine des résolutions prises par Mgr l'Archevêque d'Aix par rapport au jubilé d'Aix et d'Arles. Laisse-le faire et garde-toi bien de songer à t'épuiser, toi et les nôtres, pour soutenir la concurrence. Avant que tous [les] autres aient fait pour le diocèse d'Aix ce que la Congrégation a fait, il faudra bien du temps. A chacun son tour. Demandons au bon Dieu de nous conserver nos sujets et ne les employons qu'en proportion de leurs forces.

Je te prie de remercier le p. ... de la lettre que son bon cœur lui a dictée. Je suis si occupé, si arriéré pour toutes les affaires que, ne pouvant pas me promettre de lui répondre comme je le voudrais, je lui donne cette part dans la lettre que je t'adresse.

1259. [Au p. de L'Hennite, à Clennont].[1]

1259. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Après sa convalescence le p. de L'Hermite ne retournera pas à Bordeaux; on le destine à un nouveau poste pour le bien de la Congrégation.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 24 février 1855.

Comment, mon bien-aimé fils, as-tu pu penser que j'étais fâché des observations que tu avais cru devoir me faire au sujet de la manifestation que je t'avais faite du projet de te rappeler auprès de moi pour te reposer! Il s'en faut de beaucoup. Toute ma préoccupation avant tout est de [te] prémunir contre toute rechute. C'est ce qui me fait désirer d'abord que tu ne bouges pas d'où tu es, tant que tu n'auras pas retrouvé tes forces. Je vois par ta dernière lettre que tu es loin d'en être au point que je désirerais. Soigne-toi donc encore à Clermont, tu es en bonnes mains, je me repose sur l'amitié de ta bonne tante et sur la charité de ses sœurs. Indépendamment de ce que la tendresse naturelle leur inspire, elles savent que conserver un missionnaire, c'est concourir à la sanctification des âmes.

Rassure-toi, mon intention n'est pas de te fixer à Marseille quel que fût mon désir de t'avoir auprès de moi. Mais je ne passe pourtant pas condamnation sur tes préventions contre notre magnifique climat. Je n'en connais pas de plus beau et de plus sain au monde. Serait-ce le temps nébuleux et les pluies de Bordeaux qui te charmeraient, ou la neige et la glace de tant d'autres pays? Mais il ne s'agit pas de température et de climat pour des hommes comme nous. Le tout est que tu recouvres entièrement la santé, nous aviserons ensuite à ce qui contribuera le plus et le mieux à la gloire de Dieu, au salut des âmes et au bien et à l'avantage de notre Congrégation. Toujours faudra-t-il que tu viennes auprès de moi dès que tu seras *parfaitement* remis, il faut encore attendre que la saison le permette. Je ne dois pourtant pas te dissimuler que quelque bien que tu fisses à Bordeaux, et personne n'en est plus persuadé que moi, les convenances de la Congrégation, qui appellent ton concours ailleurs[2], exigent impérieusement que je t'en retire. S'il ne s'agissait que du bien à faire dans un pays

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-de L'Hermite.
[2] Il remplacera le p. Brun, supérieur et curé à N.-D. de Cléry (Orléans).

plus que dans l'autre, je ne m'arrêterais pas à cette pensée. Bordeaux te possédait, je t'aurais laissé à Bordeaux, mais il s'agit du bien et de l'avantage particulier de la Congrégation. Tout doit céder à l'accomplissement de ce dernier parce que en servant spécialement la Congrégation, on procure le bien dans toute l'Église, ou du moins dans toutes les parties du monde où la Congrégation milite pour la gloire de Dieu, le service de l'Église et le salut des âmes.

Ne devant pas rester à Bordeaux nous voyons des inconvénients à ce que tu reparaisses à Talence. Il y a des liens tressés même par la charité qu'il est plus facile de rompre que de dénouer. Personne d'ailleurs ne peut se formaliser qu'on marche à la voix de l'obéissance. S'il en coûte quelquefois à la nature, Dieu saura bien nous en récompenser.

Te voilà, mon cher fils, instruit de mes projets ultérieurs, je t'en ai dit un peu plus qu'il ne faudrait, mais j'ai été bien aise de te donner cette marque de confiance, je sais que tu n'en abuseras pas. J'ajouterai seulement que la résolution dont je t'ai parlé a été prise en Conseil et avec maturité.

Adieu, mon cher fils, je te recommande de nouveau d'agir avec beaucoup de prudence pour ne pas t'exposer à une rechute. Je t'embrasse tendrement et te bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je ne veux pas oublier de présenter mes hommages à Mme ta tante et aux charitables sœurs qui prennent soin de toi.

1260. [A Monsieur Conrard, prêtre, miss[ionnai]re Oblat de Marie Immaculée, à N.-D. de Sion, p[ar] Vézelise. Meurthe.[1]

1260. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Douleur en apprenant la mort du p. Dorey. Nombreux décès depuis quelques mois dans la Congrégation. Maladie du p. C. Aubert.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 19 mars 1855.

Quelle nouvelle, mon cher fils, viens-je d'apprendre! J'en suis accablé. Avant d'ouvrir votre lettre, en la tenant entre les mains, je disais au p. De L'Hermite qui était seul avec moi: «C'est toujours avec appréhension que j'ouvre les lettres des nôtres. » Avais-je tort! Quel coup après tant d'autres! Il faut que je boive le calice jusqu'à la lie. Que Dieu bon me donne la force de le supporter. Si j'avais plus de vertu, je me réjouirais de voir notre petite famille fournir au ciel un si grand nombre d'élus; car tous les nôtres meurent dans la paix du Seigneur au milieu de l'exercice du plus saint ministère, la plupart victimes de leur charité, vrais martyrs de cette première des vertus. Mais comme le Seigneur m'a donné éminemment un cœur de père, si j'en ressens toutes les consolations, j'en éprouve toutes les faiblesses. Je vous aime très certainement d'un amour surnaturel, mais je vous aime aussi à la manière et j'ose dire plus tendrement que n'aiment les pères terrestres. C'est ce qui fait que tout en me réjouissant dans le Seigneur de la bienheureuse prédestination de tous ceux de mes enfants que Dieu appelle à lui, mon cœur n'en est pas moins déchire d'une manière

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Conrard.

cruelle. C'est au point que je m'étonnais hier encore de pouvoir résister. Je venais de recevoir la nouvelle de la sainte mort de notre cher père Lacombe qui en servant les cholériques a été atteint et a succombé à la maladie, j'avais sous les yeux le père Aubert, frappé subitement d'une paralysie du cerveau qui lui enlevait toute faculté physique et morale. J'avais passé la nuit auprès du lit de ce cher Père désespérant de le voir revenir à la vie. Heureusement que nous avons été à temps de crier vers le Seigneur, et nous avons été exaucés; le Père a recouvré la connaissance tout à coup et nous avons l'espoir de le sauver. Mais je vous laisse à penser quel devait être mon chagrin. En revenant d'auprès de lui, on me remet votre lettre et je reçois ce nouveau coup de massue qui me plonge dans une nouvelle mer de douleur. Vous savez que nous avons perdu depuis peu et le p. Chauvet et le p. Pasqualini, et le p. Duperray, et maintenant encore le p. Lacombe et le p. Dorey. Ne puis-je pas dire à notre bon Maître que c'est trop!

Je ne puis achever ma lettre; on vient me déranger. Je suis d'ailleurs si affecté que je ne saurais vous consoler. Prosternons-nous devant Dieu et adorons sa sainte volonté quoiqu'il en coûte à la nature, et quel que soit le désordre que jettent dans nos rangs tous ces coups réitérés.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1261. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1261. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr de Mazenod n'approuve pas l'ouvrage envoyé par le p. Bellon.

[Grand séminaire de Marseille,] le 28 mars 1855.

À vous parler franchement, j'avais été assez mécontent d'une première lettre que vous m'écriviez sans doute sous une impression communiquée. Vous m'accusiez à peu près d'un déni de justice. Je ne crois pas devoir convenablement m'expliquer. Vous aviez d'autant plus de tort de me faire parvenir cette plainte que déjà j'avais envoyé à Rome, aux théologiens consulteurs du Saint-Office, la brochure que vous vouliez que j'approuvasse sur le simple examen que vous aviez pu en faire. Je trouvais la chose trop grave pour me décider si promptement. Étant dans l'impossibilité de me procurer le loisir d'étudier cette question, j'avais trouvé conforme au bon sens et au respect que je professe pour Rome, de soumettre l'ouvrage à ceux qui, étant l'organe du Souverain Pontife, décident et prononcent en pareille matière. Bien m'en a pris de suivre ce parti. La réponse des consulteurs du Saint-Office ne s'est pas fait attendre: «L'auteur de cet écrit se montre plus poète que théologien; il s'adonne plus à l'imagination qu'à l'exactitude.» Après ce préambule, ils entrent en matière pour relever non seulement des inexactitudes mais plusieurs erreurs graves et ils concluent comme de raison:

«Votre Excellence Révérendissime, en présence de ces quelques censures, comprendra qu'il ne serait point de son honneur de couvrir du manteau de son autorité ces erreurs et ces inexactitudes.»

On n'avait pas besoin de me suggérer cette conclusion; elle coulait de source. Vous comprendrez vous-même que je n'avais pas tant de tort de ne point me presser et d'agir avec circonspection et prudence dans une affaire si délicate.

---

[1] REY II, 563-564. L'original porte sans doute le «tu», que Rey a toujours remplacé par le «vous».

1262. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

1262. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Journée consacrée à la correspondance.

[Marseille, le] 28 mars 1855.

Tu ne saurais croire combien je me reproche d'avoir tant tardé de t'écrire. Tu sais comment je vis. Toute mon excuse est là. Aujourd'hui je me suis enfermé au séminaire, ce que j'avais fait hier aussi en pure perte, on vint m'y dénicher dès l'instant que je me fus assis. J'ai pris d'autres précautions cette fois et grâce à ce moyen extrême j'en suis à ma dix ou douzième lettre.

1263. [Au p. Guinet, à N.-D. de l'Osier].[2]

1263. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Regret d'écrire trop peu souvent, faute de temps. Savoir se reposer.

L.J.C. et M.I.

Marseille, du grand séminaire, le 28 mars 1855.

Mon bon père Guinet, je viens d'apprendre que vous éprouvez quelque peine de ce que je ne vous ai pas écrit depuis longtemps; mon cher fils, pardonnez-moi d'avoir pu vous contrister. Dieu sait si je serais heureux, à défaut de jouir de la présence de ceux de mes enfants qui méritent comme vous toute mon affection, de pouvoir m'entretenir souvent et longtemps avec eux par lettres, mais tout le monde sait que cela m'est impossible et c'est là un de mes chagrins. En revanche si je vous disais combien je m'occupe de vous devant le bon Dieu! Tous les jours je vous passe en revue en sa sainte présence, et croyez-le bien je le fais en père amoureux de ses enfants, surtout de ceux qui ont autant de titres que vous à l'affection de mon cœur. Ne vous arrêtez donc pas au défaut de mes lettres. C'est indépendant de ma volonté. Pourtant je vous assure qu'il m'est arrivé souvent de me dire: «il faudrait que j'écrivisse quelques lignes à mon p. Guinet», mais c'est renvoyé au lendemain et toujours mille dérangements surgissent et je ne le fais pas. Mais vous, cher enfant, souffrez que je vous le dise, pourquoi m'écrivez-vous si rarement? Vous savez qu'il n'est pas admissible que vous deviez strictement attendre une réponse pour m'écrire de nouveau. Vous auriez tant de choses à me raconter de vos saintes missions. Mais à propos de missions, on m'apprend que vous vous ménagez si peu qu'il est à craindre que vous n'altériez votre santé. Mon cher fils, je ne puis approuver cela. Gardez-vous de travailler au-dessus de vos forces. Faites-vous aider, et n'en faites jamais pour deux. Je m'expliquerai à ce sujet avec votre Provincial quand il repassera par Marseille. C'est trop grave! Il faut de la modération même dans le bien. Soyez docile, je vous en conjure, à ma recommandation. Si vous ne vous corrigiez pas, je vous infligerais la pénitence de venir vous reposer auprès de moi comme le pauvre p. de

---

[1] REY II, 562. Le p. Rey dit que cette lettre est datée du 28 février, nous croyons qu'il s'agit du 28 mars puisque ce jour-là le Fondateur écrivit d'autres lettres de son bureau au séminaire.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.

L'Hermite qui ne peut encore marcher qu'avec le bâton de vieillard. -Votre activité en souffrirait, mais n'importe je vous tiendrais à l'attache, et vous ne bougeriez.

Adieu, mon cher fils, faisons un marché de famille avant que je vous embrasse et vous bénisse en finissant. Je répondrai toujours à votre troisième lettre! Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1264. [Au p. Casimir Aubert, à Montolivet].[1]

1264. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Repos complet du p. Aubert. Prochaine séance du Conseil général à Montolivet.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 31 mars 1855.

Mon cher père Aubert, tout en me félicitant du mieux que tu éprouves, je ne suis point persuadé que tu n'aies plus besoin de ménagements. J'ai été détourné d'aller te faire mes ordonnances sur les lieux, je ne pourrai pas davantage le faire aujourd'hui ni demain. Ce sera donc par écrit que je t'intimerai la suspension de tout ministère que tu exerçais à Marseille jusqu'à parfait rétablissement que je me réserve de juger moi-même.

J'espère qu'il me sera permis d'aller te voir lundi, je me ferai accompagner du p. Fabre, le p. Tempier ne viendra pas en ville et nous traiterons des affaires les plus pressantes de la Congrégation.

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse bien tendrement et te bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

P.S. Les personnes qui s'adressent à toi prendront leur parti pour faire leurs Pâques. C'est très sérieusement que je veux que tu renonces à la pensée de pouvoir confesser dans l'état où est encore ta jambe. Dieu a fait un miracle pour te sauver, il n'en ferait pas deux.

1265. Pour le R.P. Aubert, à Montolivet.[2]

1265. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Faire donner des cours de français à deux postulants italiens. Préparer l'état des besoins des missions oblates pour le Conseil de la Propagation de la foi

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 avril 1855.

Cher p. Aubert, j'ai conseillé au p. Rolleri de t'envoyer les deux postulants italiens qui nous sont arrivés[3]. Ils ne savent pas un mot de français. Je pense donc qu'il conviendrait les retenir quelque temps ici pour les mettre à même de pouvoir suivre les instructions du noviciat. Combine quelque chose dans ce sens. Je sais bien qu'on

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Aubert.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Aubert.
[3] Ces deux postulants n'entrèrent pas au noviciat; l'un deux s'appelait Calvi, cf. lettre n. 1266.

présentera quelques difficultés, mais où ne s'en trouve-t-il pas? Il faut toujours adopter les moindres.

J'ai reçu hier encore une lettre de la P[ro]p[a]g[a]tion de la foi qui me presse de leur envoyer l'état de nos demandes. Leur travail commence, à ce qu'ils me disent, aujourd'hui 16 avril. Laisse donc tout pour achever ce travail. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1266. [Au p. Bellon, au grand séminaire de Romans].[1]

1266. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

L'Évêque de Valence ne permet pas à un Vicaire d'entrer au noviciat.

[Rome,] le 17 avril 1855.

Je suis, mon cher père Bellon, plus indigné que vous ne pouvez l'être des procédés de Mgr l'Évêque de Valence. On ne peut être plus injuste et plus ingrat. C'est un abus manifeste de pouvoir; les principes de toute sorte sont contre ses prétentions. S'il persiste dans cette prépotence, je ne vois d'autre moyen que d'user du droit que nous donnent les saints Canons, c'est-à-dire que le sujet appelé à l'état religieux vienne, sans façon, se présenter et que, conformément à ce qu'a prescrit le Pape actuel dans une Encyclique, le supérieur avant de l'admettre écrive à l'évêché non pour lui demander une autorisation, dont on n'a pas besoin, mais pour lui demander les informations indiquées dans l'Encyclique. C'est une extrémité fâcheuse, mais à laquelle nous serons réduits. Le père Vincens me disait que la conduite de l'Évêque est d'autant plus odieuse qu'au moment même qu'il refusait à un vicaire de venir chez nous[2], il en laissait partir deux pour les Jésuites.

J'ai pensé d'employer un moyen de persuasion pour faire revenir le Prélat de son injuste prétention. J'envoie votre lettre à l'Évêque de Viviers, avec prière d'user du crédit qu'il peut avoir sur son co-provincial. Si cette mesure ne réussit pas, sans hésiter il faudra diriger le sujet vers le noviciat pour que nous procédions suivant les règles indiquées.

J'ai ici le p. Vincens qui fait sa retraite à Montolivet, il a été estomaqué de ce que je lui ai appris, il verra l'Évêque à son passage à Valence. Le p. Vincens est sur le pied de lui parler avec une certaine franchise. De manière ou d'autre, il faut que les choses s'établissent sur un pied convenable, autrement je commencerai d'abord par lui enlever nos sujets qui se consument dans les missions de son diocèse; le reste après, comme je vous l'ai dit.

Si vous pouvez compter sur la persévérance du sujet pour lequel vous demandiez l'agrément de Monseigneur, laissez-le partir tout bonnement pour le noviciat, et que cette leçon nous serve pour ne plus demander de permission. Nous agirons comme le font les Jésuites et les Lazaristes.

1267. [Au p. Vandenberghe, à N.-D. de l'Osier].[3]

1267. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX III, 157-158.

[2] J.-B. Caille, cf. Conseil général, juin 1855. Il s'agit des premières difficultés qui surgirent entre l'Évêque et les Oblats; ceux-ci furent remplacés par les Jésuites en 1857.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

P. Caille. Accepter des novices italiens puisque peu de français se présentent. Besoin de nombreux missionnaires partout.

L.J.C. et M.I.

M[arsei]lle, le 21 avril 1855.

Le bon p. Caille, mon cher fils, m'a paru si affecté de l'annonce que vous lui avez faite de la charge qu'on voulait lui imposer, qu'il m'a semblé convenable de lui écrire pour le rassurer. Sa lettre était parfaite de convenance et de raison. Je ne voudrais pas pour tout au monde qu'on affligeât trop cet excellent prêtre. Franchement je tiens plus à lui qu'à tout le couvent qui m'a toujours paru une comm[unau]té bien peu consolante. Je parlerai de tout cela au p. Vincens qui fait sa retraite en ce moment à Montolivet.

Vous pouvez admettre à la profession tous les sujets que vous m'avez présentés. Nous avons à Montolivet le frère de votre Calvi et un autre postulant. Je les retiens là pour les initier à la connaissance de la langue française. Ces jeunes gens ont la tournure de sages enfants, je ne les ferai monter vers vous qu'alors qu'ils pourront comprendre vos instructions. Faut-il bien que nous admettions de ces jeunes Italiens, puisque les Français tardent tant à venir. Ils nous seront d'ailleurs nécessaires pour les missions de la Corse et pour les missions de Ceylan, etc. Je suis très content de nos oblats. J'en ai déjà passé 16 en direction particulière, et j'en ai été enchanté. Fournissez-nous-en de nouveaux, car nos besoins sont extrêmes. Je suis harcelé de tous côtés; il n'y a pas une mission qui ne réclame des secours, c'est que partout le champ est vaste et le zèle infatigable. J'espérais que nos Saints en arrivant au ciel obtiendraient du Père de Famille d'autres ouvriers pour cultiver sa vigne. Dieu veut apparemment exciter notre ferveur par le sentiment du besoin et notre confiance en sa bonté; ne nous décourageons donc pas et continuons à prier pour obtenir ce que nous désirons à si juste titre; invoquons la ste Vierge et st Joseph pour nous aider dans notre grand besoin. Je n'ai pas encore vu en particulier le novice que vous nous avez envoyé. Je m'entretiendrai avec lui à ma première visite à Montolivet. On ne vous avait pas demandé de faire voyager le plus jeune.

Il faut que je ferme ma petite lettre, je vous bénis et vous embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1268. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[1]

1268. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Mouchette doit toujours compter sur l'affection du Fondateur.

[Marseille, le] 24 avril 1855.

---

[1] YENVEUX V, 157. Le p. Yenveux présente le premier paragraphe par ces mots: «Par suite d'un malentendu, le R.P. Mouchette croyait que des rapports inexacts avaient indisposé Mgr de Mazenod contre lui.» Le deuxième paragraphe est daté par Yenveux du 19 juillet 1854, mais nous conservons l'original d'une lettre du 19 juillet 1854 au p. Mouchette et ce texte n'y apparaît pas, il fait donc vraisemblablement partie de cette lettre-ci du 24 avril 1855 dont un extrait est copié dans la même page 157 du cinquième volume de Yenveux.

Je vous écris pour dissiper promptement tout souci de votre part. En somme, mon cher fils, comptez un peu plus sur la tendre affection de votre père pour ne pas croire qu'il soit possible qu'elle puisse jamais être altérée. Ce qui m'afflige c'est que vous ne connaissiez pas jusqu'à quel point mon cœur vous aime. Je serais très heureux en ce monde si on me rendait en retour la centième partie de ce que je donne. J'accepte avec résignation, mais non sans peine, tous mes mécomptes en ce genre, comme une grande pénitence que j'offre au Seigneur en expiation de mes péchés.

J'aime mes fils incomparablement plus qu'aucune créature humaine ne pourrait les aimer. C'est un don que je tiens de Dieu, et dont je ne cesse de le remercier parce qu'il découle d'un de ses plus beaux attributs et que je suis fondé à croire qu'il ne l'a peut-être accordé à personne dans les mêmes proportions qu'à moi. C'est sans doute à raison de la position où il a daigné me placer dans son Église. Je suis certain que d'autres pères de nombreuses familles, plus saints que moi incontestablement, n'ont pourtant pas reçu ce don au même degré.

1269. [Au p. Bellon, à Romans].[1]

1269. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Bellon sera nommé provincial du Nord.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 17 mai 1855.

Mon cher père Bellon, les ministères extérieurs auxquels le R.P. Vincens est consacré lui rendent impossibles les devoirs de la charge de provincial dont il était revêtu. Il en résultait de trop graves inconvénients pour que je ne me sois pas cru obligé d'y remédier. Il a donc été convenu avec le R.P. Vincens lui-même qu'il serait déchargé de cet emploi et que je choisirais promptement un autre provincial plus à même de remplir exactement les fonctions importantes de cette charge. Nous avons tous pensé que vous seriez l'homme propre à cela et dès lors je vous ai nommé provincial de notre seconde province de France. Cette nomination va être notifiée à toutes les maisons de cette Province afin que les rapports voulus par la Règle s'établissent dès à présent entre vous. J'attends l'époque des vacances pour reconstituer le personnel de la province. Jusque-là les choses resteront comme elles sont, surtout pour les consulteurs. Un mois sera vite passé. Nous réglerons dès notre première entrevue tout ce qui concerne les intérêts de la province, vous en visiterez ensuite les communautés avec les instructions que je vous donnerai.

J'ai écrit à Mgr l'Evêque de Viviers pour qu'il cherchât l'occasion de faire revenir son collègue des préventions dont il se nourrit, et de l'erreur où il est tombé au sujet des vocations religieuses. J'espère que le bon esprit de notre excellent Prélat ramènera Mgr de Val[ence] à de plus justes sentiments. Il faut prier en attendant N[otre] Seigneur et la S[ain]te Vierge pour que ce dernier ne s'obstine pas à fermer les yeux à la lumière.

Je rentre à peine de mes visites pastorales, mais je trouve tant de choses à faire en ville que je n'en suis pas plus libre pour m'asseoir à mon bureau et expédier les affaires de la Congrég[atio]n. Elles se compliquent en tous lieux, et je suis même

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post. L. M.-Bellon.

privé du secrétaire[1] trop occupé lui-même aux fonctions qu'il remplit à Montolivet et ailleurs pour avoir le temps de me servir. Je tâcherai l'an prochain, si Dieu me prête vie, d'organiser les choses autrement que la nécessité ne m'a forcé de faire cette année.

Vous savez le souci qu'il m'a donné pour sa santé. Je l'ai pleuré pour mort, la fatale nuit que je le veillai. Notre grand patron st Joseph est venu à notre secours. Sans lui ça en était fait. Dans le temps que nous priions ici pour obtenir la vie du p. Casimir, son frère Pierre luttait contre la mort à Bytown. Il est en pleine convalescence aujourd'hui. Mais notre bon p. Dorey, mais notre bon p. Lacombe, si utiles l'un et l'autre, il a fallu les céder au ciel, où ils sont entrés à peu près en même temps que nos autres pères Rossi, Pasqualini et Duperray, et j'espère aussi le p. Chauvet dont vous m'avez appris la fin édifiante. Quelles pertes pourtant, pour notre petite famille! Six dans quelques mois! Oh! que cela pèse sur le cœur!

Puisque j'en suis à ce déchirant nécrologe, je vous ferai savoir, ce que l'on a peut-être oublié de vous dire, qu'il est mort la semaine dernière un frère convers à Montolivet, le p. Telmon l'avait envoyé mourant de Lumières. Il me semble qu'il s'appelait Joseph[2].

Adieu, mon cher p. Bellon, je vous embrasse de tout mon cœur et vous bénis ainsi que nos Pères.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille. s. g.

1270. Pour le R.P. Vandenberghe, [à N.-D. de l'Osier].[3]

1270. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

F. Avignon. Envoyer à Marseille le p. Guinet. Faculté d'indulgencier les chapelets, etc., permission d'aller dans sa. famille.

[Marseille, le 20 mai 1855][4].

Pour ne pas multiplier les ports de lettres et profiter de l'occasion, je vous accuse, cher père Vandenberghe, réception de votre lettre du 16.

Rien ne s'oppose à ce que vous suiviez votre inspiration à l'égard du f. Avignon puisque vous en êtes content. Je me réjouis des consolations que vous donnent vos novices, je les partage de toute mon âme.

Il ne faudrait pas trop tarder de m'envoyer notre bon p. Guinet. Je serais bien aise qu'il pût se trouver ici pour la g[ran]de solennité de la Pentecôte et pour nos belles processions. Cet enfant a besoin de repos et d'une s[ain]te distraction. Il l'a bien gagné par ses travaux excessifs. Je veux qu'il descende d'abord chez moi; nous combinerions toutes choses ensemble.

Je viens de passer à l'église depuis 7 h[eu]res jusqu'à midi et demi. J'ai donné la s[ain]te communion pendant plus d'une heure, j'ai porté le S[ain]t-Sacrement en procession après la g[ran]d messe. Ma main est engourdie, mais mon cœur bien satisfait. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Le p. Casimir Aubert.
[2] Le f. Joseph Chambard, décédé le 8 mai.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.
[4] Lettre sans date, mais trouvée avec celle adressée au p. Vincens le 20 mai.

Sur votre supplique je vous accorde pour dix ans la faculté de bénir et indulgencier les croix, chapelets, etc., en vertu des privilèges dont jouit notre Congrég[atio]n. À notre première entrevue nous ferons la formule.

Commencez par faire la procuration dont vous me parlez pour vos affaires de famille. Dès que vous pourrez être un peu dégagé, nous tâcherons de ménager le temps pour le petit ou grand voyage qu'il vous serait agréable de faire.

1271. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1271. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Que le p. Vincens parte au plus tôt pour une tournée de recrutement dans les séminaires. Évêque de Valence. Décès du frère du p. Vincens.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 mai 1855.

Cher père Vincens, allez-vous-en donc, pour peu que vous tardiez, vous trouverez tous les séminaires fermés, et nous manquerons alors notre but. Vous comprenez pourtant combien il importe d'essayer de ce moyen pour nous ravitailler. Le p. Vandenberghe me mande que son noviciat va être réduit à 19. C'est être menacé de mourir de sa belle mort. Je reçois de tous côtés des lettres qui crient au secours. Le p. Jeanmaire se plaint d'être seul à Nancy pour faire l'ouvrage de quatre. Aussi pourquoi s'engagent-ils à faire plus qu'ils ne peuvent. Pourquoi est-il seul? Que sont devenus les autres? Ce n'est pas une petite affaire que de choisir les sujets qu'il leur faut, et surtout des sujets qui puissent s'entendre. Nous avions dit d'envoyer le p. Séjalon pour faire le service des prisons, mais ce Père ne s'entendrait pas avec un tel supérieur qu'on pourrait lui donner.

Il paraît que vous n'avez pas vu l'Evêque de Valence, il serait pourtant bien important de le faire revenir de ses fausses idées sur les vocations. J'en ai écrit à l'Evêque de Viviers qui se promet de lui parler. Le p. Bellon m'écrit que nos missionnaires ont beaucoup travaillé, et très bien, dans le diocèse. Quelle injustice de recevoir les services et de refuser les moyens d'entretenir le nombre d'ouvriers nécessaires.

Je prends bien part au chagrin que vous a fait éprouver la perte de votre respectable frère. Il aura été recevoir la récompense du bien qu'il a fait et surtout d'avoir concouru à donner à l'Église un ouvrier tel que vous.

J'ai passé, c'est à la lettre, toute la journée à l'église; je vous trace en rentrant ces quelques lignes, mais je vous répète en finissant ce que je vous ai dit en commençant, partez, partez, commencez votre œuvre. Vous n'avez pas de temps à perdre. Je crois vous avoir remis quelques notices sur la Congrég[atio]n qu'il serait bon que vous répandissiez chemin faisant. Il m'en reste encore quelques-unes que je vous ferai passer si vous en aviez besoin. Ne me laissez pas ignorer votre itinéraire. Il faut que je sache où vous écrire quand vous serez en course. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1272. [Au p. Courtès, à Aix].[1]

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.

1272. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Fondateur fait transporter à Marseille des livres qui se trouvaient à l'Enclos. Il faut finir les travaux du tombeau des Oblats à Aix. Difficultés à Buffalo.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 25 mai 1855.

Je t'écris deux mots, cher Courtès, par le retour du cocher[2]. Il faudra combiner avec lui le jour où il pourra porter sur le chariot de mon neveu les livres que j'ai préparés à l'enclos. Il faudra dire à celui que tu chargeras de l'opération de joindre aux livres qui déjà sont placés dans une grande malle, et à ceux qui sont déposés par terre, tous les in-folios manuscrits qui sont encore dans les tablettes.

Mon voyage à Aix m'a fait le plus grand plaisir en me fournissant l'occasion de vous voir à plusieurs reprises. Quand le chemin de fer sera fait, je me procurerai quelquefois cette jouissance. Il me sera facile alors de prendre une place dans les premières sans inconvenances, ce que je ne puis pas faire dans une diligence. Ce n'est vraiment qu'une promenade. J'ai mis hier moins de trois heures pour me rendre à Marseille sans forcer les chevaux.

Tu me diras si l'on a été content du p. Baret. Je te demande surtout ton propre jugement, sachant fort bien combien peu de gens sont capables de bien juger en pareille matière.

Je te charge aussi de presser M. Tassy pour qu'on termine le plus tôt possible cette interminable chapelle, qu'on la mette au moins en état de servir pour ce que je tiens tant à y faire, c'[est]-à-d[ire] pour offrir le s[ain]t sacrifice sur les reliques de nos saints.

Je me propose d'y faire transporter prochainement les corps de nos saints pp. Mie et Gibelli qui sont déposés ici dans le tombeau de mon oncle le Chevalier dont je transférerai aussi les restes. Ne faudrait-il pas se munir auparavant de l'autorisation du Maire d'Aix. Demande-le à Tassy et combinez cela ensemble. Dès que les préliminaires seront faits, je me mettrai en devoir d'opérer la translation.

Je me suis vite sauvé au séminaire. J'ai trouvé hier en arrivant un énorme tas de lettres qui joint à ce qui était déjà sur mon bureau exigerait huit jours d'absolue retraite pour répondre, et nous sommes à l'avant-veille de la Pentecôte, c[est]-à-d[ire], à une semaine de travail extérieur excessif. Buffalo nous ruine sans se sauver; il y a de quoi trépigner. Malgré tous les énormes sacrifices que nous avons faits, ils sont peut-être expropriés à l'heure qu'il est. Adieu, je t'embrasse et te bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1273. [Au p. Jeanmaire, à Nancy].[3]

1273. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Bonne santé du Fondateur. Douleur à l'annonce de la mort de plusieurs Oblats. On travaille trop à Nancy.

[Marseille, le] 25 mai 1855.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.
[2] Ms.: coché. À la ligne suivante le Fondateur écrit: charriot.
[3] YENVEUX IV, 192, 224; V, 170.

Les préoccupations que j'ai accableraient de plus jeunes et de moins forts que moi. Heureusement que le proverbe connu: *la lame use le fourreau* ne se vérifie pas chez moi. Tout le monde est étonné de la vigueur que le bon Dieu me conserve; mais que faut-il pour que cette belle apparence s'évanouisse? Un grain de sable ou une goutte d'eau! Je ne compte donc nullement sur la longévité que chacun s'amuse à m'accorder, mais j'use de la santé que le bon Dieu me conserve pour m'acquitter de mon mieux des charges qui me sont imposées, tout en reconnaissant que je suis impuissant pour y satisfaire à mon gré et selon le besoin.

La perte des nôtres est la seule croix insupportable à mon pauvre cœur. Ce sont des plaies toujours saignantes qui ne guériront que par ma propre mort. On ne comprendra jamais quel foyer d'amour Dieu a placé dans ce cœur qui donne peut-être trop aux siens de ce qui devrait être un peu plus pour Dieu. Je ne saurais pourtant m'en faire scrupule.

Il ne faut pas consentir à prendre plus de travail qu'on ne peut en faire. Vous n'avez pas compris cela à Nancy, car je vous vois vraiment surchargés. Il est impossible que cinq ou six hommes répondent aux besoins de tout un diocèse.

1274. [Au p. Vincens].[1]

1274. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. de L'Hermite est demandé dans plusieurs maisons.

[Marseille, le] 25 mai 1855.

On réclame de tous côtés le p. de L'Hermite. On le redemande à Bordeaux, on presse pour que je l'envoie à Limoges. On le voudrait encore ailleurs. Rien ne me contrarie comme de me demander nommément tel sujet. C'est une détestable méthode. Qu'on fasse connaître ses besoins, c'est bien, mais qu'on nous laisse le choix des sujets à envoyer.

1275. [Au p. Jeanmaire, à Nancy].[2]

1275. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Jeanmaire doit compter sur l'affection du Fondateur.

[Marseille, le] 29 mai 1855.

Comment a-t-il pu vous venir à l'esprit que l'on soit mécontent de vous? Votre conscience et votre cœur devraient bien vous assurer le contraire. Comment pourrais-je être mécontent de vous au moment où je suis si peiné de vous sentir accablé par le travail énorme que vous vous êtes imposé? Oh! mon cher fils, c'est le démon qui pour se venger du bien que vous faites a voulu troubler la paix de votre cœur. Si j'ai un reproche à vous faire, mon cher enfant, c'est de ne pas connaître assez votre Père, et

---

[1] YENVEUX VII, 259. On conserve dans le *Registre de lettres 1855-1863* une lettre écrite en latin, le 4 juin 1855, dans laquelle le Fondateur recommande le p. Vincens auprès des Évêques à l'occasion d'une tournée de recrutement dans les séminaires, etc.
[2] YENVEUX V, 170.

de ne pas compter assez sur l'affection qu'il vous a vouée. Je vous écris ces quelques mots pour vous rassurer entièrement, mon cher fils, et vous bénis de toute mon âme.

1276. [Au p. Pianelli, en Corse].[1]

1276. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dispense des vœux.

Marseille, le 6 juin 1855.

Les injures que vous vous êtes permis de m'adresser me dispenseraient d'entrer dans des explications avec vous. J'avais voulu vous sauver, malgré vous, pour vous épargner des remords tardifs, vous m'en témoignez votre reconnaissance par des outrages. Je laisse à Dieu de vous juger. Jusqu'ici je me suis acquitté d'un devoir car il m'appartenait d'apprécier les raisons que vous alléguiez pour rompre des liens que vous aviez contractés devant Dieu par vœu et par serment, et ces raisons ne me paraissaient pas valables surtout lorsque je vous plaçai dans une position qui, en respectant la substance de vos obligations, vous laissait la faculté d'obtenir les résultats que vous sembliez rechercher.

Votre persistance dans une volonté coupable à mes yeux et vos inqualifiables procédés me déchargent de la responsabilité que je ne voulais pas prendre sur moi. Je n'ai eu qu'à consulter mon Conseil qui a décidé à l'unanimité que vous vous étiez mis par l'ensemble de votre conduite, dans le cas prévu dans le chapitre 3e des Constitutions, et que par conséquent vous cessiez de faire partie de la Congrégation. Cette sentence prononcée, il ne me reste plus qu'à vous accorder la dispense, ce que je fais, quoiqu'à regret, car il est une paternité que vous ne sauriez m'enlever et que vous avez trop oubliée. C'est vous dire que malgré les torts excessivement graves que vous avez à vous reprocher à mon égard, je ne cesserai jamais de vous aimer et de prier pour vous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1277. Au R.P. Caille, prêtre de la Congrégation] des Miss[ionnai]res Obl[ats] de M.I. à N.-D. de l'Osier.[2]

1277. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour sa profession religieuse.

L.J.C. et M.I.

M[arsei]lle, le 25 juin 1855.

Il n'y a pas, mon très cher p. Caille, d'incommodité qui me retienne. À peine je sors du lit, qu'il m'a fallu garder forcément pendant Jouze jours, je ne résiste pas au besoin de vous témoigner toute la satisfaction que j'éprouve à vous compter parmi les nôtres dans la sainte famille de Marie. Ma petite lettre ou plutôt ces quelques lignes vous arriveront tout à temps pour vous féliciter le jour de votre consécration. J'y serai

---

[1] Copie: Reg. des lettres 1855-1863, arch. de la Post., DM X, p. 21.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Caille.

ainsi présent presqu'en personne, ce qui n'empêchera pas que d'ici je ne vous accompagne de mes vœux les plus ardents.

J'ai de la peine à tenir la plume, je ne vous en dirai donc pas davantage. Votre cœur y suppléera en comprenant le mien qui est déjà bien à vous. Je vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1278. Au R.P. Vandenberghe, supérieur de la maison des Miss[ion-nai]res Obl[ats] de M.I., à N.-D. de l'Osier.[1]

1278. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Départ du p. Guinet, accompagné de deux postulants.

L.J.C. et M.I.

M[arsei]lle, le 25 juin 1855.

Ce n'est pas pour vous écrire que je prends la plume, mon très cher p. Vandenberghe. Le p. Guinet vous dira comment il se fait que je suis encore très faible. Mais je veux au moins vous donner signe de vie, et vous renouveler l'expression de mes plus affectueux sentiments.

Je vous rends notre bon p. Guinet. J'ai fait ce que j'ai pu pour lui rendre son séjour à M[arsei]lle agréable et utile à la santé. Je crois qu'il s'en trouve bien. Je suis heureux de le sentir content. Vous savez combien je l'aime. Il vous arrivera avec deux acolytes, l'un desquels peut être admis sans le moindre délai au noviciat[2] Vous pouvez lui donner le s[ain]t habit dès le 1er du mois. Il faudra que l'autre fasse la retraite accoutumée. On nous en annonce deux autres de Fréjus. Si de votre côté vous êtes dans le cas de tirer le filet, votre noviciat se repeuplera. Adieu, je vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1279. [Au p. Casimir Aubert, provincial, à Montolivet].[3]

1279. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'un Père pour une retraite d'une semaine.

[Marseille, le] 6 juillet 1855.

J'aurais voulu ne pas laisser passer la lubie du p. M[ichelier][4] sans vous entendre. Ce Père paraît n'avoir jamais compris les devoirs de l'état religieux. On m'a dit qu'il y a dans sa malle mille petites choses qui ne vont pas avec la pauvreté que l'on a professée. Il s'avise de ne pas se plaire dans la maison de la communauté. Il voudrait passer deux ou trois ans à prêcher, dehors, des carêmes, etc. Je conclus, de

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vandenberghe.

[2] Trois postulants prirent l'habit le 30 juin: Bruno Peillon, Victor Vallet et Germain Alba.

[3] YENVEUX IV, 39.

[4] II semble bien que le Fondateur parle du même Père que Yen veux désigne d'abord par M puis par L. Ce Père pourrait être Michelier qui, se comportant mal en Corse, fut envoyé à Aix d'où il se retira dans sa famille, cf. Conseil général, 3 décembre 1855. Le p. Piot était accusé des mêmes fautes, cf. lettre n. 1297.

tout cela, que le Père a un besoin extrême de faire une bonne retraite; cela lui vraudra mieux que d'aller se montrer dans son pays.

Je ne vois point de nécessité qu'il fasse ce voyage, mais je crois que huit jours de retraite lui feront grand bien. C'est à Montolivet qu'il faudra lui faire faire ces exercices sous votre direction ou sous celle du p. Mouchette, si vous ne pouvez pas vous en charger.

Je vous prie de demander au p. Mouchette les plaintes qu'il a à porter contre le p. M[ichelier] et de ne pas épargner à ce Père les reproches qu'il mérite, tout en lui refusant d'aller se montrer dans son pays. Certes, il a montré trop peu de vertu.

1280. [Au p. Vincens].[1]

1280. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Distraction du p. Vincens. Maladie du Fondateur.

[Marseille,] le 7 juillet 1855.

... Il faudrait pour cela que vous fussiez moins distrait. Consolez-vous, il est un ange spécialement chargé d'avoir soin des hommes distraits. Je viens d'en avoir une nouvelle preuve qui vous déterminera à l'invoquer chaque jour. Le sac de nuit, auquel vous aviez sans doute fait votre deuil, n'a point été volé. L'ange dont je vous parle l'a déniché dans un des magasins du chemin de fer et on vient de nous le remettre avec toutes les lettres que vous aviez laissées pêle-mêle qui, sauf l'indiscrétion de ceux qui ont pu les lire si bon leur a semblé, ont servi néanmoins à faire savoir à qui appartenait le sac.

J'ai été très souffrant d'une douleur rhumatismale inattendue qui m'a tenue huit ou dix jours au lit, mais j'en suis sorti pour faire une belle ordination d'une soixantaine d'ordinands dans la grande salle de l'évêché le jour de saint Jean-Baptiste et, depuis lors, je dis la sainte messe tous les jours et je ne me ressens plus de mon mal qui n'a pas, grâce à Dieu, dégénéré en sciatique comme on le craignait.

1281. Au R.P. Martinet, prêtre Obl[at] de M.I., directeur au grand séminaire. Marseille.[2]

1281. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Martinet remplacera momentanément le p. Mouchette qui doit se reposer.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille, le 9 juillet 1855.

Mon cher père Martinet.

La santé du père Mouchette m'obligeant de l'envoyer à l'Osier pour s'y reposer pendant quelques semaines, nous avons pensé que vous auriez la charité d'aller tenir sa place à Montolivet. Le père supérieur du séminaire a dû être prévenu, vous pourrez donc vous rendre dès demain au poste que je vous indique. Les consolations que vous

---

[1] YENVEUX VI, 85; REY II, 566.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Martinet.

donneront nos oblats seront la première récompense que le bon Dieu vous accordera pour ce nouveau travail, je vous donne pour gage ma bénédiction paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1282. [Au p. Casimir Aubert, à Montolivet].[1]

1282. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visite canonique de la communauté de N.-D. de la Garde.

[Marseille, le] 10 juillet 1855.

...Et cette visite de la Garde, comment allez-vous la faire si le supérieur[2] de cette communauté ne sait pas sacrifier un jour de ses confessions habituelles au Calvaire?

Tout doit céder aux convenances intérieures. Personne ne le comprend. Que sera aussi, pendant la visite, la présence de tel et tel Père de Montolivet? Il faut pendant la visite que la porte soit fermée sur vous et que vous ne soyez occupé qu'à cette affaire importante. Si la visite ne doit pas être faite très rigoureusement comme il faut, j'aimerais mieux qu'elle n'ait lieu ou au moins qu'elle soit différée.

1283. Pour le R.P. Rey ou tout autre Père, au séminaire.[3]

1283. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Vider des caisses de livres.

[Marseille,] Mardi [juillet-août 1855][4].

Je prie le cher père Rey de s'occuper de mes livres aujourd'hui à la campagne. Tout ce que je lui demande pour le moment c'est de vider les caisses et la petite malle dans la chambre attenante à la bibliothèque. Il faudra pour cela faire venir le paysan et un des hommes de la ferme. Je recommande de surveiller ces hommes lorsqu'ils monteront les caisses pour qu'ils ne brisent ni les coins des murs ni la bibliothèque. Le p. Rey remettra ensuite les caisses et la malle vides au paysan pour qu'on me les envoient afin qu'on les remplisse de nouveau.

Je souhaite au p. Rey et à toute la bande joyeuse une belle journée de campagne.

+ C. J. Eugène, év.

1284. [Au p. Mouchette, à N.-D. de l'Osier].[5]

1284. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

On pourra admettre quelques novices à Montolivet. Prochain voyage du Fondateur à Viviers, à N.-D. de Bon Secours et à N.-D. de l'Osier.

---

[1] YENVEUX VII, 98.
[2] Le p. Bernard.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Rey.
[4] Feuille sans date, écrite au verso d'une lettre reçue par le Fondateur et écrite le 16 mars 1855. Cette note fut probablement envoyée en juillet ou au mois d'août; le p. Rey allait quelquefois à St-Louis avec un groupe de séminaristes en vacances.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 5 août 1855.

Je ne vous aurais pas écrit, cher p. Mouchette, si vous ne deviez pas par mon silence renoncer à une pensée que j'approuve. Il est si important d'avancer autant que possible les études trop arriérées de nos jeunes gens, qu'il nous convient de prendre le parti que vous me proposez pour ceux que vous jugerez devoir en profiter. La maison où se trouvent les oblats est un véritable noviciat pour la régularité et les soins qu'y reçoivent nos frères. Je ne vois donc point d'inconvénients à y admettre quelques novices que l'on soignerait d'une manière spéciale propre à leur condition. Je vous laisse donc à décider ce qu'il sera opportun de faire.

Je ne m'explique pas comment votre lettre m'a été remise si tard. Je n'ai pu y répondre qu'à mon retour d'Aix où je suis allé consacrer l'autel de notre chapelle funéraire. Il m'a semblé offrir le st sacrifice sur les corps d'autant de saints. Notre magnifique chapelle doit être considérée comme un vrai sanctuaire.

Je pars après demain à 7 h[eur]es du matin pour me rendre à Viviers. Je passerai de là à la Blachère pour en consacrer l'église dimanche prochain. Je retournerai à Viviers où je serai le jour de la Sainte-Vierge. J'en repartirai le lendemain pour une courte excursion à St-Étienne[1], d'où j'irai à l'Osier. Je calcule que je ne pourrai guère m'y trouver que vers le 20 ou 21. Je le ferai savoir plus précisément de la route. Ainsi, si mon voyage à St-Etienne n'avait pas lieu, je serais bien plus tôt à l'Osier où je me rendrais alors de Viviers.

Je n'ai que le temps de vous charger de dire mille choses amicales à notre cher p. Vandenberghe et à nos autres Pères. Je salue aussi affectueusement tous nos novices et je vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,

1285. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1285. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Curé de St-Martin. Les vicaires doivent vivre en communauté avec leurs curés.

[Viviers,] le 7 août 1855.

Plus de pense à la réponse de M. [Vitagliano][3], plus je me confirme dans la pensée qu'il s'est montré indigne de la faveur que je voulais lui accorder. Qu'il reste donc où il est[4]. J'ai nommé dans ma pensée le curé que je destine à la place de celui qui s'en est montré si indigne. Je vous le ferai savoir demain ou après-demain. En attendant, ayez la bonté de faire savoir soit aux vicaires de St-Martin, soit à ceux de la Major, que ma volonté est qu'ils vivent en communauté avec leurs curés. J'ai parlé

---

[1] Mgr de Mazenod se proposait de passer quelques jours chez un parent, le comte de Mazenod, en son château de St-Marcellin, près St-Etienne, Loire, cf. L. M.-Comte de Mazenod, 7 août 1855.

[2] REY II, 567.

[3] Rey omet le nom de ce curé; nous croyons qu'il s'agit de M. Vitagliano. Mgr de Mazenod voulait le nommer archiprêtre de l'église St-Martin qui devenait cathédrale provisoire pendant les travaux de construction de la nouvelle cathédrale, cf. L. Jeancard-Vitagliano, 2 août 1855; Mazenod-Fabriciens de St-Martin, 9 septembre 1855.

[4] Il était curé de la cathédrale, la Major.

affaire avant de vous dire que mon voyage a été très heureux. J'ai trouvé Mgr de Viviers en bonne santé. Mon compagnon de voyage[1] ne se ressent pas de la fatigue de la route.

1286. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1286. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Surprise de trouver le p. Nicolas à N.-D. de Bon Secours. Mgr Guibert participera à la consécration de l'église.

Notre-Dame de Bon Secours, le 11 août 1855.

Je n'ai pas été peu surpris de trouver ici le p. Nicolas. Mon accueil a été froid comme il le sera toujours pour tous ceux qui se mettent au-dessus des Règles. Je n'ai rien voulu dire encore parce qu'il pourrait se faire que le p. Vincens, usant de ses facultés de provincial, l'eût autorisé à venir. Alors ce serait ce Père qui serait en défaut pour ne m'avoir pas prévenu.

[...] Je l'ai déjà inscrit dans le procès-verbal sur le parchemin renfermé dans la boîte des reliques. Je consens bien d'en faire la plus grande partie, mais je veux qu'il y figure comme cela m'a paru convenable.

P.S. Le 12 août. [...] Il me faut descendre pour assister aux vêpres et au sermon après la cérémonie de [ce] matin qui a duré 5 heures.

1287. [Au p. Vincens, à Bordeaux].[3]

1287. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mesures que devra prendre le p. Vincens dans sa visite à N.-D. de Cléry.

L.J.C. et M.I.

N.-D. de l'Osier, [le] 28 août 1855.

Je n'ai plus que quelques heures à passer à l'Osier et il me reste bien des choses à faire. Je ne pourrai donc que vous écrire à la manière de l'administration ecclésiastique de Grenoble.

1°. Mille grâces au Seigneur pour les bénédictions répandues sur votre retraite.

2°. Je vous donne toute autorité pour statuer ce qu'il y a à faire à Cléry.

3°. Voyez M. le Cardinal[4] de ma part pour qu'il ait la bonté de vous communiquer en toute confiance ce qu'il m'a écrit.

---

[1] Le p. Fabre.

[2] YENVEUX A, 8; REY II, 567.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.

[4] À quel Cardinal le Fondateur fait-il allusion? Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans où travaillait le p. Brun, ne fut jamais cardinal. Il s'agit sans doute du card. Donnet de Bordeaux et de problèmes relatifs à N.-D. de Talence, n'ayant rien à faire directement avec le p. Brun. Le p. Vincens se trouvait sans doute à Bordeaux où il prêchait souvent. Le card. Donnet l'appréciait beaucoup, cf. L. M.-Vincens, 1er mars 1856.

4°. La communication de S [on] É[minence] me confirme dans la résolution que j'avais prise de rappeler le p. Brun. Il aurait déjà reçu mes ordres si je n'avais craint que son départ avant la fête ne fît un mauvais effet. Je vous avais laissé le juge de la mesure à prendre, non point sur le rappel qui était irrévocable, mais sur le moment, c'est-à-dire, s'il fallait qu'il partît avant ou après la fête.

5°. Le p. Burfin a été nommé pour le remplacer; prévenez-en l'autorité diocésaine.

6°. Vous dirigerez le p. Brun sur l'Osier. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1288. Au R.P. Aubert, provincial des PP. Obl[ats] de M.-L, au Calvaire.[1]

1288. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine ordination du f. Pian. Occupations du Fondateur.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 30 août 1855.

Je t'aurais vu volontiers, mon cher p. Aubert, hier de 10 heures à midi où j'étais à l'évêché. Je t'aurais fait appeler si je n'avais pas cru à tout instant que tu viendrais.

Aujourd'hui je serai en conseil du diocèse dès 9 heures, je monterai en voiture vers midi pour aller faire quelques courses en ville et me rendre de là à St-Louis.

J'ai reçu une très courte lettre de ton frère qui me donne la bonne nouvelle que le p. Rouge est parti pour se rendre auprès de moi.

Je te charge d'envoyer un frère à Montolivet aujourd'hui encore pour dire au p. Mouchette que je ne pourrai pas faire l'ordination du bon f. Pian dimanche parce que j'ai reconnu que je dois ce jour-là officier pontifica-lement. Ce sera à son choix demain s'il tenait à être ordonné le jour de la fête de saint Lazare, ou après-demain, jour double dans mon diocèse, ou au plus tard vendredi autre jour double. Le lundi 6 et à plus forte raison le mardi 7 seraient trop près du mercredi 8, jour fixé pour l'ordination des prêtres. Ne tarde pas d'envoyer le commissi[onnai]re. Adieu.

1289. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1289. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Tempier est chargé de faire exécuter quelques réparations à l'évêché.

Marseille, le 24 septembre 1855.

Je viens de donner rendez-vous, mon cher Tempier, à Mr Talon pour demain de 11 heures à midi à l'évêché pour s'entendre avec vous sur la petite réparation que je vous ai indiqué de faire au second étage pour me procurer une chambre pour Bruno. Vous lui ferez comprendre que cette réparation est urgente, et qu'il faut l'entreprendre tout en faisant le devis qui ne peut manquer d'être approuvé.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Aubert.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

Vous me viendrez un peu en aide pour cette opération pour diminuer au moins les désagréments que je prévois. Vous ferez sortir de la chambre tout ce qui l'encombre actuellement. Je ne sais trop où on pourra déposer ces embarras. Les fenêtres pourront être placées au galetas, les autres objets dans la petite chambre obscure.

Je voudrais aussi que l'on plaçât le lit qui est dans la petite chambre obscure, attenante aux appartements de Carbonnel, dans la chambre que vous avez fait blanchir et que Philippe devra occuper. C'est là le *hic* pour le faire déloger de la chambre de mon beau-frère où il se trouve bien et qu'il aura sans doute de bonnes raisons pour y rester. C'est pourtant une chambre de maître qui peut m'être nécessaire d'un jour à l'autre. On placera un lit de sangle dans la chambre obscure. C'est là où couche le cocher de mon neveu, et que l'on peut donner en passant à quelque domestique des personnes qui passent chez moi.

Il y a dans la chambre destinée pour Philippe une grande armoire qui peut servir pour placer ses bardes. Si à la rigueur il fallait une commode, on pourrait se la procurer.

Prenez cette affaire à cœur. Je voudrais que vous l'expédiassiez promptement. Tout ce que je demande, c'est qu'on m'évite des ennuis tant que possible. Vous savez que lorsque je rencontre des entraves déraisonnables, injustes, etc., je prends la chose vivement et cela me fait mal. C'est à ceux qui m'aiment à me les épargner.

Je ne me propose de ne revenir que jeudi. J'ai un travail énorme en portefeuille qu'il m'est impossible d'entreprendre ici.

Adieu, je vous embrasse cordialement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1290. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1290. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nécessité d'envoyer le p. Baret prêcher à Bordeaux. Obédiences. Nouvelles. P. Magnan à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 25 septembre 1855.

Comment, mon cher Tempier, ne m'avez-vous pas attendu? Est-ce que nous nous voyons trop souvent pour traiter les affaires de la Congrégation? Vous avez à me faire connaître vos impressions sur les lettres de Buffalo. Je pense que vous les avez lues. Il faut que je réponde, car cette maison, privée des deux sujets que le provincial lui a enlevés, aura bien de la peine à se soutenir. Combien d'autres choses n'auriez-vous [pas] à me dire et moi à vous? Je vous écrirai donc, c'est-à-dire qu'en rentrant de St-Joseph, il me faut m'enfermer dans mon cabinet, ce qui n'est pas très amusant. Si je vous avais rencontré à St-Louis je vous aurais rappelé que le père Merlin me pressait de lui envoyer le p. Baret pour prêcher à Talence la retraite qui précède la fête patronale du sanctuaire. Il attache le plus grand prix à ce que cette retraite soit donnée par un de nos meilleurs sujets, et il insiste pour que ce soit le p. Baret. Je lui ai donc accordé cette faveur, persuadé moi-même de l'importance de la chose pour l'honneur de la Congrégation. Mais le p. Baret tiendrait beaucoup à recevoir quelques bons

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post-, L. M.-Tempier.

conseils du respectable ecclésiastique, prédicateur très distingué qui lui a rendu déjà de très grands services, je l'ai autorisé pour cela à s'arrêter à Limoges en se rendant à Bordeaux. D'un autre côté le p. Baret a dû vous dire qu'il croyait nécessaire qu'il accompagnât lui-même son neveu à Avignon pour le défendre du premier choc que l'enfant pourrait recevoir de sa famille en arrivant, et consolider l'œuvre de sa vocation. Il serait utile au p. de L'Hermite d'avoir un compagnon de voyage en se rendant à son poste. Il vaut mieux dans le fait que ces deux jeunes Pères voyagent ensemble. Toutes ces choses considérées, j'ai pensé que tant valait que le p. Baret partît demain pour Avignon, qu'il y restât deux ou trois jours, qu'il se rendît ensuite à l'Osier pour y prendre le p. de L'Hermite et aller sans trop tarder à Limoges. En voilà pour deux. En troisième lieu, vous savez que je désirais que le p. Magnan utilisât son séjour à M[arsei]lle en faisant une classe de diaconale à nos Frères de Montolivet. Le p. Mouchette lui a fait comprendre qu'il vaudrait mieux qu'il vînt s'établir dans la maison pour faire cette classe tous les jours et terminer plus tôt ce cours dont plusieurs vraisemblablement ne profiteraient pas si on le prolongeait trop longtemps en écartant les classes. Le p. Magnan trouverait d'ailleurs trop fatigant de faire la course de N.-D. de la Garde à Montolivet et redouterait de perdre beaucoup de temps dans la disposition où il est de l'employer à donner plusieurs retraites à des maisons religieuses, ce que j'approuve fort et voudrais voir imiter par tous nos autres Pères.

Qu'ai-je encore à vous dire? à vous communiquer certaines choses de la dernière lettre du p. Vincens, et de plusieurs autres qui m'ont écrit pour me crisper davantage les nerfs. Au revoir, j'en ai assez pour aujourd'hui. Je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1291. [Lettre circulaire aux supérieurs de la province du Nord].[1]

1291. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Bellon est nommé provincial du Nord.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 1er octobre 1855.

Mon Révérend Père,

Je viens de rappeler auprès de moi le R.P. Vincens pour y remplir ses fonctions d'assistant général. La résidence de ce Père devant être désormais à Marseille, il devient nécessaire de lui donner un successeur dans l'administration de notre deuxième province de France. En conséquence j'ai cru devoir confier cette charge au R.P. Bellon l'un de mes assistants qui se trouve forcément obligé de résider à Romans, une des maisons qui composent votre province. Il aura pour consulteurs ordinaires les RR.PP. Cumin et Berne et pour consulteurs extraordinaires les RR.PP. Vandenberghe et Guinet. Le R.P. Berthuel fera fonction de procureur provincial.

Dès que vous aurez reçu la présente notification vous assemblerez votre communauté pour lui en donner communication officielle, et à partir de ce jour, c'est avec le R.P. Bellon que tant vous que les autres membres de la maison aurez à correspondre pour tous les rapports que nos Règles et Constitutions ont établis entre le provincial et les sujets qui composent sa province.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

Il va sans dire que vous ne cesserez pas pour cela de correspondre directement avec moi et mes assistants, selon que le devoir, les convenances ou vos besoins peuvent l'exiger.

Je finis en vous donnant à tous ma bénédiction

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1292. [Au p. Tamburini, à Vico].[1]

1292. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Facultés. Importance de la formation reçue dans les petits séminaires. Vocation. Régularité.

Marseille, le 2 octobre 1855.

N'est-ce pas incroyable, mon cher père Tamburini, que j'aie laissé partir nos Pères du séminaire sans les charger de vous porter ma réponse à votre lettre, par laquelle vous me demandiez les facultés accoutumées? Il en est ainsi et ça vous est une nouvelle preuve des embarras de ma position. Je joins à ma lettre ces facultés telles que vous me les avez demandées. Faites-en usage pour la plus grande gloire de Dieu.

Ce que vous me dites de vos dispositions actuelles me fait le plus grand plaisir. N'est-on pas heureux d'être assure de faire la volonté de Dieu, en se conformant à ce que l'obéissance prescrit? Le Seigneur se charge de récompenser cette fidélité à un de nos engagements les plus sacrés.

J'aurais reçu avec intérêt quelques détails sur le genre de bien que nous avons consenti à entreprendre. Les enfants pris en bas âge, bien surveillés et bien instruits, pourront facilement prendre l'habitude de la vertu, et se présenteront au séminaire préparés d'avance à la pratique de la chasteté qu'il est malheureusement trop tard quand il s'agit de l'acquérir pendant la préparation immédiate pour les saints ordres. C'est un des précieux avantages que j'ai considérés quand il a fallu se décider à entreprendre l'œuvre nouvelle qui nous était proposée. Attachez-vous donc avec tout le zèle dont vous êtes susceptible à préparer ces âmes à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, mais surtout à la chasteté si nécessaire, si indispensable pour tout homme qui veut entrer dans le sanctuaire. Les enfants bien préparés entendront la voix de Dieu, et leur vocation, souvent défectueuse dans le principe, deviendra, par la miséricorde de Dieu, surnaturelle. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront se flatter de faire quelque bien dans le cours de leur ministère.

Je reçois très exactement des nouvelles de toutes nos missions. Nous aurions bien besoin qu'il se rencontrât quelques vocations parmi vos élèves. Nous ne pouvons suffire au travail. Partout s'ouvrent de vastes champs à défricher; mais les ouvriers manquent. Excitez le zèle dans ces jeunes cœurs. Je n'avais que douze ans quand Dieu fit naître dans mon cœur les premiers et très efficaces désirs de me vouer aux missions, pour travailler à la conversion des âmes. Ne perdez pas cela de vue. Il faut parler des choses pour les faire connaître. *Ignoti nulla cupido.*

Concourez tous à l'observance exacte de nos saintes Règles. C'est par cette fidélité que l'on se distingue du commun des prêtres. Dites-le bien de ma part à tous vos confrères. Le supérieur sans doute y tient la main; mais il est absent une grande

---

[1] Copie: arch. de la Post., Reg. des lettres 1855-1863, D M X; YENVEUX IV, 39.

partie de l'année[1]: c'est alors à vous de maintenir la discipline régulière. Aucune considération ne doit vous détourner d'accomplir ce devoir. Les conférences vous serviront admirablement à cet effet. Quand les moyens ordinaires ne suffisent pas, alors *die Ecclesiae*, c'est-à-dire, qu'on fasse connaître au Supérieur Général la lâcheté du sujet qui s'obstine à ne pas profiter des moyens que Dieu lui fournit dans la sainte Règle pour avancer dans la perfection. Il paraît que cette mesure eût été applicable au p. M.[2] sur lequel on n'a jamais appelé mon attention, et qui pourtant, à ce que j'entends dire aujourd'hui, ne vous a pas toujours édifié. Un avis donné à propos par moi eut pu le retenir sur la pente du relâchement et nous épargner les ennuis et les chagrins qu'on m'annonce hier seulement.

J'attends avec plus d'anxiété encore que d'impatience les renseignements sur ces lettres dont on dit que tout le monde s'entretient dans vos contrées. Ce sont là des coups de poignard. Heureusement que je reçois d'ailleurs, en guise de compensation, de grandes consolations...

1293. [Au p. Soullier, à Nancy].[3]

1293. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Soullier aura les grâces nécessaires pour être supérieur. Charges des pp. Jeanmaire et Sigaud.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 16 octobre 1855.

La lettre que je viens de recevoir de vous, mon cher p. Soullier, m'a fait trop de plaisir pour que je n'y réponde pas moi-même.

Vous voilà arrivé au lieu de votre destination. Je ne suis pas surpris dès sentiments pleins de modestie que vous m'exprimez à l'occasion de la charge qui vous a été imposée. Si vous deviez en supporter le fardeau tout seul, j'abonderais peut-être dans votre sens, mais Dieu est là pour vous aider, car vous ne devez pas douter que c'est sa volonté qui vous a été manifestée par vos supérieurs. Aussi suis-je plein de confiance que vous réussirez dans votre emploi pour procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes à ma satisfaction et à l'édification et l'honneur de la Congrégation. Il vous faudra pour cela agir toujours sous l'impression de l'Esprit Saint devant Dieu, n'ayant en vue que le bien des intérêts qui vous sont confiés et toujours conformément à l'esprit, et même à la lettre de la Règle dont il faut tâcher de ne jamais vous écarter. Personne n'aura rien à dire ni à se plaindre quand vous vous réglerez sur le code que tous doivent connaître et observer.

J'ai approuvé que le p. Jeanmaire fût chargé de la direction du noviciat des Sœurs de la Doctrine Chrétienne. C'est une dérogation à la règle que j'ai cru devoir faire en vue du bien. Cette exception doit prouver au p. Jeanmaire la confiance que j'ai en lui, et lui impose l'obligation d'une grande attention pour se conduire avec prudence et discrétion dans un ministère si délicat.

Il est évident que le p. Jeanmaire ne peut pas faire en même temps le service des prisons. Ce service est dévolu au p. Sigaud[1] qui doit s'y prêter avec zèle, laissant de

---

[1] P. Luigi, prédicateur.
[2] Le copiste écrit M., sans doute Michelier dont la conduite laissait à désirer, cf. Conseil général, 3 décembre 1855.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

côté les répugnances puériles que j'ai honte pour lui de lui voir répéter à Nancy. Dites-lui de ma part que à moins qu'il ne consente à passer pour un imbécile ou un fou, je ne regarderai cette prétendue répugnance que comme un défaut de zèle, et une excuse pour ne pas faire un travail qu'il considère comme pénible. Je ne consens donc point de mon côté à ce qu'il soit exempté de ce ministère dans lequel j'ai trouvé moi-même tant de consolations dans les premières années de mon sacerdoce.

J'apprends avec joie le bien que nos Pères font dans le sanctuaire de Sion, mais je n'ai pas le moindre regret de n'avoir pas fait l'acquisition dont vous me parlez. C'est déjà assez et beaucoup trop de s'être imposé l'énorme charge de l'acquisition de notre maison de Nancy. Nous en sentons encore le poids, et quelque bien que l'on fasse à Nancy, ce n'est pas sans regret, mais bien certainement avec la ferme résolution de ne pas renouveler cette école. On sait ce qu'il en[2]

1294. [Au p. Bellon, provincial, à Romans].[3]

1294. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Administration financière du séminaire. Difficultés avec plusieurs Pères de la province.

[Marseille, le] 18 octobre 1855.

... Il lui sied bien à lui[4], qui a tant lésiné sur le traitement du supérieur et des directeurs et qui leur fournit infiniment moins que partout ailleurs, de venir gémir sur vos finances amoindries. Ce sont là des choses que je ne puis supporter, elles blessent tous mes sentiments de justice et de délicatesse. J'admire ta patience, c'est une grâce d'état, il faut en remercier Dieu.

Il n'y a rien de changé dans ta province; il est vrai qu'on a affaire à des sujets si singuliers qu'on doit s'attendre à tout, en tout cas je t'en aurais informé. Le p. Bise[5] a fait l'effort d'accepter sa nomination quoiqu'il eût juré qu'on ne l'y prendrait plus. Tu trouveras ces expressions peu conformes à l'esprit religieux, mais c'est ainsi que certains entendent leur devoir. Le p. Marchai m'a écrit une lettre qui lui a attiré une réponse un peu sévère de ma part. Ce n'est pas dans le même genre; il est meilleur religieux, mais il m'écrivait pour me représenter le p. Brun comme plus blanc que neige, lui qui ne voulait pas demeurer huit jours encore dans la même maison, lui qui avait été obligé de m'en tant dire, trop tardivement sans doute. Il lui échappe de dire que ce Père a été victime de la mesure prise à son sujet. Tu sens que j'ai dû relever toutes ces incongruités. Mais c'est un triste métier que je verrais volontiers partager par d'autres.

Nous avons ici le p. Piot qui s'étonne du choix que l'on a fait de lui pour enseigner l'histoire et l'Écriture Sainte; il avoue qu'il ne sait pas assez de latin pour comprendre les commentateurs. C'est vraiment chose pitoyable! Il devrait comprendre pourtant que c'est pour ne pas le mettre dehors qu'on l'a placé où il est. Mais des hommes de cette trempe n'apprennent rien de ce qui peut être avantageux pour leurs

---

[1] Mot raturé; on peut lire, semble-t-il: Sigaud. Ce Père faisait partie de la communauté de Nancy, cf. L. Mazenod (Aubert)-Soullier, 1er octobre 1855.
[2] On ne conserve que la première feuille de cette lettre.
[3] YENVEUX III, 131-133; V, 77.
[4] L'Évêque de Valence.
[5] Nommé supérieur à Limoges.

âmes. Et le p. Burfîn, où le père Vandenberghe veut-il qu'on le place? Faut-il bien qu'on se serve un peu de lui pour prêcher dans le diocèse de Grenoble. Le supérieur n'a qu'à le mater par son autorité. Je ne conçois pas comment il peut influencer en mal les religieuses. J'avais défendu qu'aucun autre Père que celui que je chargeais de cette communauté se mêlât de leurs affaires. Je te prie de tenir la main à cela. Je vais en renouveler l'ordre en écrivant au p. Vandenberghe auquel je recommanderai de maintenir son autorité de supérieur qui ne doit plier devant aucun des sujets qui habite sa maison. Celui à qui cela ne conviendrait pas n'a qu'à se retirer. Ce sera un soulagement. À Nancy, le p. Sigaud nous a fait des siennes; il ne voulait pas faire le service des prisons, parce qu'il craignait que les prisonniers s'apercevassent qu'il est un peu bossu. C'est une idée fixe dans ce pauvre homme. Il n'est nullement assez bossu pour avoir à cacher cette prétendue difformité. Ce fut le sujet de sa grande aversion pour le p. Rouvière qui, à son dire, en avait plaisanté. J'ai écrit au supérieur qu'il n'eût pas à s'arrêter à cette lubie et que ce Père fut chargé du service des prisons. J'attribuerais plutôt cette répugnance à son défaut de zèle et je ne crois pas me tromper. Le malheur est que tous ces sujets qui nous fatiguent ont grandi sous des supérieurs locaux incapables de leur donner une bonne direction. J'accuse les supérieurs locaux d'être la cause de toutes nos misères. Il y a longtemps que je voulais le dire dans une circulaire, la chose était patente.

1295. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[1]

1295. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. de L'Hermite est nommé supérieur de la communauté de Cléry, mais non pas curé. Confiance et affection.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 octobre 1855.

Quoique le p. Aubert, cher fils, ait dû vous écrire de ma part dans un moment où j'étais trop occupé pour écrire moi-même, je me réservais toujours de vous dire un petit mot de vous à moi.

Vous avez été surpris de la mission imprévue qui vous a été donnée. Il l'a fallu ainsi. On ne s'est pas dissimulé l'inconvénient plus apparent que réel de votre jeunesse, mais comme vos sentiments me sont parfaitement connus et que j'apprécie vos vertus religieuses et votre bon sens, c'est sans inquiétude que j'ai pris, de l'avis de mon Conseil, mon parti.

Il faut que l'on puisse croire dans le pays que le p. Brun est encore curé, qu'il a été rappelé pour affaires et que vous avez été envoyé comme supérieur de la communauté, ce qui est tout à fait indépendant de la cure. Le p. Marchai qui a la connaissance du pays, en sa qualité de vicaire, doit aux yeux du public gouverner la paroisse, mais il faut qu'il sache qu'il doit toujours s'entendre avec vous pour que tout se fasse avec concert. Vous serez obligé d'agir avec beaucoup de prudence. Vous devez être censé ignorer que le p. Brun a pu se compromettre par bonhomie ou autrement. Ce ne doit point être le sujet de vos conversations dans la communauté, à plus forte raison en dehors, il suffira que vous en parliez avec le p. Marchai qui vous

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

mettra au courant de la délicatesse de la position à raison des familles respectables qui vous entourent.

Quant à votre qualité de supérieur, vous l'êtes bien en bonne et due forme, et chacun doit le reconnaître. Rien ne doit vous gêner pour en exercer les fonctions. Vous avez en mains le code qui doit vous régir. Entrez en exercice sans retard. Que la Règle s'observe ponctuellement, et que l'on me rende compte de tout.

Ménagez beaucoup votre santé. Ne souffrez pas de froid. Ne vous inquiétez de rien. Soyez toujours poli avec les gens du dehors, mais que l'on voie en vous un homme réfléchi qui pense avant de répondre, et qui se réserve quelque chose pour lui. Ne vous laissez pas dépasser par les occupations extérieures, ménagez-vous toujours du temps pour un travail modéré sans doute, mais qui vous mette à même de cultiver votre talent. Je tiens beaucoup à ce point sur lequel vous m'édifierez comme sur tout le reste. Je m'arrête, mon cher fils, parce que j'ai énormément à écrire aujourd'hui, mais je ne finirai pas sans vous exprimer toute ma sensibilité et tous les sentiments qu'ont excité dans mon cœur les aimables paroles de votre touchante lettre. Croyez bien, mon cher fils, qu'il est des fibres dans ce cœur qui répondent à toutes les sympathies, à tout ce qui est tendre et affectueux, à tout ce qui est aimant, à tout ce qui est bon. Cher fils, vous savez d'ailleurs combien je vous aime, je vous en donne de nouveau pour gage mon baiser et ma bénédiction paternels.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1296. [Au p. Baret, à Bordeaux].[1]

1296. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les pp. Aubry et Piot ont été dispensés de leurs vœux. Douleur du Fondateur.

[Marseille, le] 8 novembre 1855.

Notre fête, mon cher fils, et l'octave des morts m'ont mis dans l'impossibilité de repondre plus tôt à la lettre que tu m'as adressée. En même temps, je recevais une autre lettre de ce malheureux Aubry qui me demandait de sortir de la Congrégation. Je me trompe, j'avais déjà reçu cette lettre, et la décision à son sujet était déjà prise. Il n'y avait plus moyen d'employer la mesure que tu indiquais, qui était de le rappeler pour le retirer de Bordeaux. Ce malheureux s'est fait justice. Il n'a jamais été qu'un mauvais religieux et la lettre qui répond à sa demande le lui rappelle en termes précis.

Je conviens que c'est un inconvénient d'avoir sous les yeux un être pareil, mais il ne faut pas se faire un monstre de cela. On a bien vu à Bordeaux même des Jésuites sortis de la Compagnie y demeurer au vu et au su de tout le monde. Seulement il ne faut pas le laisser se vanter d'avoir provoqué lui-même sa sortie; il faut que l'on sache que sa conduite ne nous convenait pas et que nous l'avons renvoyé. Dans cet état de choses, il est impossible de songer à te voir quitter ton poste. Tu le sens toi-même, il faut au contraire faire acte de présence sur les lieux. C'est là ta mission, Dieu la bénira. Dites-vous tous de réparer les blessures que tant d'indignes sujets font à votre Mère, par un redoublement de zèle et de régularité. Petit à petit tout ce qui n'est pas digne de vous se met dans le cas d'être expulsé comme une humeur impure dont il faut purger le corps. Ils ne nous laissent qu'un regret, c'est d'avoir trop longtemps patienté,

[1] YENVEUX VIII, 303.

dans l'espoir d'un amendement que l'expérience nous prouve être presqu'impossible d'obtenir.

La plaie de leur âme est si profonde, si purulente, c'est à ne pas le croire, si on ne le touchait du doigt. On ferait un volume sur l'indignité de leur conduite. Il n'y a dans ces âmes dégradées ni honneur, ni délicatesse, ni sentiment; ce sont des consciences cautérisées qui avalent des chameaux comme des mouches. Aussi, ils compromettent tous plus ou moins notre Congrégation, avant qu'on soit forcé de les expulser. C'est ce qu'a fait Aubry, c'est ce qu'ont fait tant d'autres, c'est ce qu'a fait aussi Piot, qui après l'avoir mérité vingt fois, vient d'être congédié trop tard, beaucoup trop tard, pour l'honneur de la Congrégation. J'avais pour celui-ci fait verser la mesure de la miséricorde, il en a abusé jusqu'au scandale. Il n'a pas tenu à lui de demander par ses propos et sa conduite la maison où je ne l'avais appelé que pour le retirer des occasions où sa faiblesse succombait ailleurs. J'étais allé à l'Osier dans l'intention de le congédier, je crus pour la centième fois à sa résipiscence et j'ai été abusé. C'est trop de douleur, je finis.

Adieu, Dieu te bénisse. Je t'embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1297. [Au p. Bellon, provincial, à Romans].[1]

1297. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Piot a été dispensé de ses vœux, le p. Sigaud le sera s'il ne change pas de conduite.

[Marseille, le] 8 novembre 1855.

Je profiterai de la circonstance pour t'apprendre qu'il a fallu exécuter la resolution prise dans notre dernier Conseil à l'égard de l'incorrigible Piot. Je l'avais appelé dans cette maison[2] d'abord pour le retirer de l'Osier dans son propre intérêt et pour soustraire sa misérable conduite aux regards du noviciat, ensuite dans l'espoir que la vue d'une communauté aussi fervente que celle-ci lui inspirerait le désir de se retremper et de devenir meilleur.

Sa conduite a été ici aussi détestable que partout ailleurs. Nous nous sommes aperçus qu'il commençait à faire beaucoup de mal par ses indignes propos, ses murmures, ses jugements injustes et impertinents sur les supérieurs et le gouvernement entier de la Congrégation. Ses confidences, sortant de son cœur pervers, sans retenue il [les] adressait indistinctement et aux Pères et aux Frères scolastiques et jusqu'aux Frères convers.

Imagine-toi qu'il voyageait toujours avec une provision de bon vin, qu'il allait si souvent manger dehors qu'il passait pour un goinfre, et qu'il gardait par devers lui tout ce qu'il retirait de ses sermons pour voyager à sa fantaisie sans jamais demander de permission. Nous ne nous arrêterons pas là pour purger entièrement la Congrégation des humeurs peccantes qui la déchirent. Je vais écrire au p. Sigaud pour lui signifier que s'il ne change pas de système nous le chasserons sans miséricorde. Cet insensé ne pouvait rester à Aix parce que le p. Rouvière lui était antipathique. On ne pouvait l'envoyer à Limoges parce qu'il ne peut se faire avec le p. Bise. Il a donc fallu

---

[1] YENVEUX VIII, 300-301.
[2] La maison de Montolivet.

l'envoyer à Nancy, mais cette ville ne lui plaît pas et les antipathies, qui s'étaient portées jusqu'ici pour les personnes, s'adressent aujourd'hui aux divers genres de ministère qu'on lui propose de remplir. Il a un dégoût amer pour le service des prisons qui lui était échu en partage, il lui faut à ce qu'il dit plus d'activité, etc. Tu sens qu'il faut en finir aussi avec tous ces caprices qui sont suivis chez lui d'une bouderie insupportable. Ma lettre le réveillera ou le chassera.

1298. [Au p. Merlin, à N.-D. de Talence].[1]

1298. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Aubert enverra la dispense des vœux du p. Aubry. Que le p. Baret reste à Bordeaux.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 novembre 1855.

Je reçois à l'instant, mon cher p. Merlin, votre lettre du 6; je ne diffère pas d'une minute pour vous dire que l'expulsion de M. Aubry est bien et dûment consommée et qu'il n'a pas besoin d'attendre la dispense forcée qui en est la conséquence. Le p. Secrétaire général ne tardera pas de vous l'envoyer, mais je ne puis me flatter de le voir avant le départ du courrier.

Le p. Baret a dû recevoir une lettre de moi. Comment a-t-il pu conserver la pensée d'aller prêcher à Paris dans l'état où se trouve votre maison et à l'époque d'une catastrophe comme celle qui vous arrive? J'aurais vu ce voyage avec beaucoup de peine s'il avait été possible de l'autoriser, mais il est impossible, dans la circonstance; qu'on ne revienne pas là-dessus, ce serait me tracasser inutilement. La mission du p. Baret est de travailler à Bordeaux et dans le diocèse desservi par votre communauté, nous n'avons rien à faire à Paris, et je sais très mauvais gré à M. le chanoine Gay de détourner notre jeune Père de sa mission pour le jeter dans l'inutile prédication de la capitale. J'ai assez habité Paris pour savoir ce qu'il en est.

On m'appelle auprès d'un officier supérieur qu'il faut disposer à se confesser, lui restant peu d'heures à vivre; je vous laisse donc, j'en ai assez dit. Nous verrons ce que nous pourrons faire pour St-Eloi, nous en parlerons plus tard. Adieu.

1299. Au R. Père Dassy, supérieur des Miss[ionnai]res Obl[ats] de M.I., au Calvaire.[2]

1299. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Dassy devra aller prêcher une retraite à Aix, malgré ses engagements a Marseille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 21 novembre 1855.

Mon cher p. Dassy, il faut absolument faire force de voiles. Impossible de reculer. Il faut, il faut, oui, il faut dans toute la force du terme que tu ailles donner à

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Merlin.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Dassy.

Aix les quatre jours de retraite auxquels le p. Courtès s'est engagé envers toute la Société de St Vincent de Paul. Ce travail, quelque pénible qu'il puisse être, peut fort bien se combiner avec ce que tu dois faire à l'Étoile[1] puisque on célèbre à Aix la fête de l'Immaculée Conception le deuxième dimanche de l'avent qui se rencontre le 4 décembre. Tu seras libre ce jour-là, tu pourras finir le samedi à Aix, à l'Étoile on ne célèbre la fête que le dimanche suivant.

Je juge la chose si grave que s'il y avait impossibilité de faire les deux choses, ce qui n'est pas, je n'hésiterais pas à te décharger de la retraite de Marseille pour que tu puisses faire celle d'Aix. C'est mercredi 30 novembre qu'il faut commencer à Aix. J'ai voulu te prévenir de cette résolution forcée parce que je suis obligé d'écrire aujourd'hui au p. Courtès qui me presse, et que je t'engage pour cette œuvre capitale pour l'honneur de la Congrégation.

Je te bénis. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1300. À Monsieur [M.A.A.] Roux, vicaire à St-Ferréol, à Marseille.[2]

1300. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Condoléances pour le décès de sa sœur.

Marseille, le 21 novembre 1855.

J'avais déjà appris, mon cher fils[3], le malheur qui vous est arrivé, et je m'étais affligé de votre trop juste chagrin. Je savais la perte que vous faisiez par la mort de cette vertueuse sœur, et je comprends qu'il n'y a que la pensée de la sainte vie qu'elle a menée qui puisse vous consoler et adoucir la plaie de votre cœur. Je joindrai bien volontiers mes faibles prières aux vôtres pour acquitter ma dette de pasteur et de père. Priez aussi pour moi et recevez avec mon compliment de condoléance ma bénédiction paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1301. [Au p. Bellon, provincial, à Romans].[4]

1301. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Pardon accordé au p. Piot. Le p. de L'Hermite réussit bien à Orléans. L'argent de la Congrégation ne doit pas servir à faire des réparations au séminaire de Romans.

[Marseille,] le 22 novembre 1855.

Depuis ma dernière lettre, mon cher fils, il s'est passé un événement remarquable, dont je dois te rendre compte. Tu sais que le p. Piot, ayant mis le comble à ses extravagances et s'étant posé en homme dangereux et vraiment intolérable, il fut délibéré de l'expulser. La sentence fut portée et mise en exécution. Ce coup de foudre l'atterra au point qu'il a failli en devenir fou. Au lieu de prendre son parti et de

---

[1] Oeuvre des Enfants de la Providence, place de l'Étoile.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Roux.
[3] Ce prêtre prit l'habit de novice oblat dans la chapelle de l'évêché, le 23 février 1856.
[4] YENVEUX II, 37; VII, 192; VIII, 301-302.

retourner chez lui, il fut se jeter aux pieds du p. Vincens et, chose étrange, le p. Vandenberghe qui avait tant eu à souffrir de sa présence et le p. Guinet se réunirent au p. Vincens pour demander en grâce un sursis à la peine ou plutôt le pardon du coupable. Celui-ci de son côté m'écrivit une lettre en tels termes que j'aurais cru manquer à mon devoir de ne pas la soumettre à l'appréciation de mon Conseil. Je t'y aurais appelé, si j'avais cru pouvoir te détourner de tes occupations. Tu as été le seul de mes assistants que j'aie dû remplacer.

La question remise sur le tapis a été largement débattue, la majorité des voix a été pour le pardon. Cette résolution a été appuyée sur de très graves raisons, elle a été communiquée au p. Piot qui est revenu prendre son poste où il a protesté de se conduire de façon à ne pas nous faire repentir d'avoir usé de miséricorde à son égard. Je suis loin de répondre de l'avenir, mais je soutiens que même avec la perspective d'une nouvelle infidélité, l'état présent du sujet, son repentir et ses résolutions exigeaient le pardon qui lui a été accordé. C'est ainsi que Dieu tout-puissant redonne sa grâce au pécheur vraiment repentant quoiqu'il prévoie et sache que ce pécheur retombera dans le péché.

Le p. de L'Hermite a très bien pris à Cléry. Je n'aurai pas d'autre sujet à présenter à l'Évêque pour être curé. Je ne pense pas qu'il faille songer à se placer ailleurs dans le diocèse. La ville est encombrée d'autres communautés et de Congrégations, et ailleurs nous n'aurions pas un sanctuaire pour couvrir l'exception qu'il nous faut faire en acceptant une cure. Je trouve donc notre établissement très bien placé dans le sanctuaire de la Sainte Vierge, mais je conviens que les conditions pécuniaires d'existence ne sont pas acceptables et qu'il faut qu'on y pourvoie autrement.

Et à propos des finances, je ne puis consentir, mon cher fils, que tu aies employé les fonds de la Congrégation pour réparer ou construire soit le séminaire, soit la maison des missionnaires. Je viens d'apprendre que ta maison n'a rien fourni à la caisse générale [...] parce que tu as fait cet emploi illicite des fonds que tu aurais dû envoyer. Pouvais-tu ignorer quelles sont nos charges et la détresse de la Congrégation? Je ne puis m'empêcher de défendre impérieusement de détourner la moindre somme de ce qui revient à cette misérable caisse générale qui n'a que des dettes et des charges exorbitantes.

Quand tu juges qu'il y a quelques dépenses à faire dans ton séminaire, il faut en avertir Monseigneur de Valence et attendre avec les ordres le moyen d'y pourvoir, mais au grand jamais ne se servir des fonds de la Congrégation, les besoins fussent-ils encore plus pressants. C'est un argent qui doit être sacré et comme s'il n'existait pas pour vous. Il s'agit maintenant de trouver un moyen pour faire rentrer les avances, parce que je ne puis considérer ces dépenses que comme des avances qui doivent être restituées. Tu sais qu'en finance il faut de l'exactitude.

1302. [Au p. Jean-Louis Grandin, à N.-D. de l'Osier].[1]

1302. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réponse aux objections du p. Grandin relatives à sa vocation.

[Marseille, le] 4 décembre 1855.

[1] Copie: Reg. des lettres 1855-1863, arch. de la Post, DM X, p. 38.

J'aurais voulu, mon cher p. Grandin[1], répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez adressée peu après votre arrivée à l'Osier. Elle m'a affligé mais point du tout surpris, n est assez ordinaire que le démon joue de ces tours-là aux âmes généreuses qui veulent se consacrer à Dieu d'une manière plus parfaite. Cet esprit de ténèbres, prévoyant tout le bien qui doit en résulter et pour le sujet qui se dévoue au Seigneur et pour le salut des âmes qu'il est appelé à évangéliser ou à soigner d'une manière quelconque, suscite mille pensées dans l'esprit pour détourner d'une résolution dont il calcule très bien toutes les conséquences.

Un moment de réflexion suffit pour apprécier vos inquiétudes. Comment pouvez-vous raisonnablement redouter la vie paisible d'un noviciat temporaire en la mettant en opposition avec l'activité du service d'une paroisse? Mais ce repos momentané devrait être considéré comme un grand bienfait de la miséricorde de Dieu. C'est dans ce trop court espace de temps que l'on travaille pour soi, pour sa propre sanctification, après qu'on a épuisé toutes les ressources de son âme pour les autres pendant un grand nombre d'années. *Ducam eum in solitudinem, etc.*[2]. Remarquez que vous n'êtes pas entré chez des Chartreux qui font un noviciat pour s'accoutumer à une perpétuelle solitude. Vous avez été admis parmi ceux, au contraire, qui à l'imitation des Apôtres sur les traces desquels ils sont appelés à marcher ne passent quelques mois dans la retraite que pour se rendre plus propres à la vie très active du missionnaire, au ministère le plus varié et le plus fécond en résultats de bénédictions vraiment miraculeuses. Et encore ce peu de mois consacrés à la retraite et aux saints exercices de la ferveur sont-ils souvent pour le prêtre tempérés par le concours à quelques missions qui l'initient aux merveilles de ce grand ministère.

La seconde objection que vous vous faites à vous-même pour l'exécution du projet que vous pouviez avoir de vous consacrer à la conversion des infidèles ne me paraît pas plus solide que l'autre. D'abord ce n'est pas votre entrée dans le noviciat qui vous a fait naître la crainte de n'être pas propre à ce genre de vie. Vous deviez vous le dire tout aussi bien quand vous étiez ailleurs. Eh bien, je veux croire que vous reconnaissiez qu'en effet ce ministère est au-dessus de vos forces actuelles, n'auriez-vous pas le même mérite aux yeux de Dieu, étant en société intime, en communion d'actions et de mérite avec ceux qui se livrent à ces pénibles travaux comme votre cher frère et tant d'autres. Et puis est-il bien sûr que vous ne retrouverez pas assez de forces pour oser solliciter de concourir à cette œuvre dans la proportion de vos facultés? Ce ne serait jamais qu'autant que vous le désireriez et croiriez pouvoir l'exécuter; toujours est-il que les raisons que vous alléguez pour motiver votre découragement ne sont que des suggestions du démon. Je ne saurais donc mieux faire que de vous exhorter à prendre courage et à poursuivre la carrière à laquelle la bonté de Dieu vous a appelé. Vous avez sous les yeux l'exemple du bon p. Caille et du p. Bérengier, marchez sur leurs traces, vous réussirez comme eux, n'en doutez pas. Adieu, mon cher p. Grandin, il ne me reste plus qu'à vous saluer affectueusement et qu'à vous donner ma bénédiction.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1303. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[3]

1303. XI Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] C'est le frère de Vital Grandin, né en 1821. L'abbé J.-L. Grandin entra au noviciat le 23 novembre 1855 mais ne fit pas la profession.

[2] Osée 2, 14.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-de L'Hermite.

Le p. de L'Hermite sera nommé curé de Cléry. Anniversaire d'ordination sacerdotale du Fondateur.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 décembre 1855.

Mon cher fils, comment se fait-il que moi qui voudrais alléger ton fardeau à mes propres dépens, s'il était possible, je sois amené par la force des choses à l'aggraver encore. Si je n'étais accoutumé à compter sur le secours de Dieu qui nous assiste toujours au besoin avec une bonté qui ne saurait trop exciter notre reconnaissance, je n'oserais pas te dire qu'il faut, mon cher enfant, qu'avec la charge de supérieur tu supportes encore celle de curé. Sois bien persuadé, mon cher ami, que j'aurais voulu t'épargner ce surcroît de travail, mais ni moi ni mon Conseil n'avons pu en trouver le moyen. Accepte donc avec résignation ce titre qui te sera vraisemblablement offert par Mgr l'Évêque d'Orléans, puisque c'est toi que je lui ai présenté pour remplacer celui dont il a fini par ne plus vouloir quoiqu'il l'eût d'abord demandé.

J'entends néanmoins que tu te reposes pour la grande partie du travail sur le p. Marchai qui en sa qualité de vicaire a grâce pour cela. Rappelle-toi que je tiens essentiellement à ce que tu ménages beaucoup ta santé qui m'est infiniment précieuse; je te prie de faire connaître mon intention au cher p. Marchai qui est trop charitable pour ne pas s'y prêter de tout son cœur. Partage le travail même avec les autres de façon qu'il te reste non seulement le temps de te livrer à composer, mais encore à te reposer. Point d'efforts au-dessus de tes forces; tu auras assez fait quand tu seras resté au-dessous de ce qui pourrait te fatiguer.

21.

Je n'ai pas pu finir ma lettre hier, et aujourd'hui je prévois qu'il me sera difficile de l'achever, c'est pourquoi je viens t'embrasser avant de me rendre aux Capucines où tu sais que je vais à pareil jour dire la messe dans l'intérieur de leur sainte communauté. C'est pour célébrer dans le recueillement de ce sanctuaire l'anniversaire de mon ordination sacerdotale, et m'aider, pour en remercier le Seigneur, des ferventes prières des Anges terrestres qui l'habitent. Je resterai en retraite le reste de la journée pour me préparer à l'ordination que je dois faire demain. Tu seras bien aise d'apprendre que je ferai deux prêtres des nôtres les ff. Mauran et l'autre dont le nom ne me vient pas[1], et sept diacres.

Adieu, adieu, il faut que je parte. Je te bénis ainsi que tous nos autres Pères.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

[1] V. Bompart et J. J. César Mauran.